

Francis Corblin

Les chaînes de référence dans le discours

(manuscrit)

Livre à paraître aux Presses Universitaires de Rennes en 1995

Avant-propos.

Ce livre étudie la manière dont s'effectue la référence à des objets ou entités dans les discours en langue naturelle.

Naturellement, seuls certains aspects du problème sont abordés, et ils sont de plus considérés sous un angle particulier. On s'est surtout intéressé aux formes (définis, démonstratifs, pronoms), sans aborder les phénomènes d'ellipse, et aux individus, négligeant les entités abstraites, et les références temporelles. Le point de vue privilégié est celui de la diversité des expressions linguistiques utilisées pour maintenir les référents du discours. Ce qui frappe immédiatement dans les discours en langue naturelle en effet, c'est que la continuité de la référence n'est assurée que très exceptionnellement par l'identité formelle, et qu'elle n'emprunte pas une voie unique.

On a donc d'abord cherché d'abord à donner une typologie des formes de reprise que la langue fournit au discours. Pour ce faire, on a procédé surtout en cherchant à opposer des formes qui ont des fonctionnements apparemment proches: démonstratifs et définis; *ceci* et *cela*, *il* et *ça*, pronoms et groupes nominaux sans nom. Les catégories de l'anaphore et de la deixis balisant traditionnellement l'approche de ces questions, nous les avons considérées tout d'abord, pour constater leurs limites, et nous orienter vers un programme de recherche centré sur une approche "paramétrique" de l'interprétation des formes en contexte. L'idée générale est que la reprise résulte d'une saturation contextuelle des expressions dont le principe (contenu et modalités) est constitutif de l'identité des formes elles-mêmes. Ce programme poursuit et développe un travail antérieur consacré aux catégories indéfini, défini et démonstratif (Corblin 1987). Il amène ici notamment à reconsidérer la notion usuelle de pronom (appliquée traditionnellement à des formes aussi différentes que *cela*, *celui-ci*, *il*, *son*, *le sien*,) pour proposer une nouvelle organisation du paradigme de ces désignateurs sans nom.

On a ensuite cherché à replacer ces formes de reprise dans leur élément naturel, les chaînes de référence du discours, donc à compléter l'approche grammaticale par une approche proprement discursive. Il s'agit alors de considérer la manière dont les formes de langue sont distribuées pour maintenir, de proche en proche, la désignation des objets du discours. On suggère que les chaînes de référence combinent des liens linguistiquement fondés (liens anaphoriques, au sens large) et des liens fondés sur les inférences autorisées par les connaissances empiriques partagées par le locuteur et le récepteur (liens communicatifs). De

plus, la nature même des opérations qui préservent l'identité de référence a des effets sur la continuité et la cohésion du discours. Sont ainsi avancés des principes d'explication généraux pour expliquer la distribution des formes linguistiques (noms propres, définis, démonstratifs, pronoms) dans les chaînes de référence naturelles. Ces principes sont fondés, pour l'essentiel sur un jeu d'oppositions: linguistique/communicatif (anaphore/coréférence), global/local (défini/pronom-démonstratif), continuité/rupture (défini-pronom/démonstratif). Ces principes sont appliqués à un exemple concret, l'étude des chaînes de référence principales dans deux romans (*Thérèse Raquin*, et *l'Education sentimentale*), conduisant à opposer un système de la désignation rigide (*l'Education sentimentale*) et un système de la désignation contingente (*Thérèse Raquin*). On s'est enfin intéressé à une caractéristique propre aux chaînes de références naturelles, à savoir le fait que leur construction même apparaisse comme un problème à résoudre (d'où le terme consacré de *résolution* des anaphores). Après avoir considéré la question à la lumière des problèmes rencontrés par le traitement automatique, ce livre s'achève sur l'analyse d'un puzzle référentiel célèbre, la nouvelle d' A. Alais *Un drame bien Parisien*.

Plan du livre.

INTRODUCTION

1ère partie. **Langue: anaphore et anaphoriques**

CHAPITRE 1: Défini et démonstratif: les paradoxes de la reprise immédiate

CHAPITRE 2: *Ceci* et *cela* comme formes à contenu indistinct

CHAPITRE 3: Sujet impersonnel et sujet indistinct: *il* et *ça*.

CHAPITRE 4: L'anaphore nominale

CHAPITRE 5: Pronoms et groupes nominaux sans nom

2ème partie. **Discours: Chaînes de référence, désignation, nomination**

CHAPITRE 6: Chaînes anaphoriques et chaînes de référence

CHAPITRE 7: Les chaînes de référence naturelles

CHAPITRE 8: Les désignateurs dans les romans

CHAPITRE 9: Références et cohérence: le cas de Un drame bien parisien

Sources.

L'ouvrage utilise la matière de plusieurs articles publiés depuis 1983 dans des revues françaises ou étrangères spécialisées dans différents domaines: linguistique théorique, linguistique française, sciences cognitives, poétique. Certains articles sont reproduits sans changement majeur, d'autres subissent des remaniements notables. L'ouvrage contient également des travaux inédits ou ayant circulé auparavant uniquement sous forme manuscrite dans des versions provisoires. Il comporte une introduction générale, et s'efforce, par l'ordre de ses chapitres de rendre intelligible le parcours de recherche sous-jacent. La bibliographie générale en fin d'ouvrage reprend les principales références qui ont fondé cette recherche. Elle ne vise pas à donner un aperçu exhaustif des travaux sur le sujet.

La reprise de travaux présente l'inconvénient d'introduire certaines répétitions, recoupements et évolutions notionnelles: certains exemples cruciaux sont utilisés dans plusieurs articles, et le cadre d'ensemble de la réflexion se devait d'être rappelé, au moins brièvement dans chaque article publié. Cela peut engendrer quelques répétitions dont nous nous excusons auprès de ceux des lecteurs qui s'engageraient dans une lecture linéaire. Inversement, la forme choisie permet de lire chacun des chapitres isolément, et de se composer librement un parcours de lecture dans l'ouvrage.

On trouvera ici une liste des sources utilisées et le chapitre de l'ouvrage correspondant. Un astérisque signale les articles repris sans modification notable:

- 1983* "Les désignateurs dans les romans" in *Poétique*, N° 54, p. 199-211. *Chapitre (9)*
- 1985* "Remarques sur la notion d'anaphore" in *Revue québécoise de linguistique*, vol 15 N°1, pp.173-193. (*Introduction*, § 3).
- 1985 "Les chaînes de référence : analyse linguistique et traitement automatique" in *Intellectica*, Vol. 1, n°1. pp.123-143. (*Chapitre 7*)
- 1987 "Les chaînes de référence naturelles" in *T.A. informations*, volume 28 N°1, pp. 5-19. (*Chapitre 7*)
- 1987* "Ceci et cela" comme formes à contenu indistinct" in *Langue française*, N° 75, pp. 75-94. (*Chapitre 2*)
- 1990 "Typologie des reprises linguistiques: l'anaphore nominale" in Charolles, M., Fisher, S., Jayez, J. (1990), eds., *Le discours. Représentations et interprétations*, Presses Universitaires de Nancy. pp. 227-243. (*Chapitre 4*)

- 1991* "Sujet impersonnel et sujet indistinct: "il" et "ça"", in Maillard, M. (1991), ed., *L'impersonnel. Mécanismes linguistiques et fonctionnements littéraires*, Ceditel, Université de Grenoble. (Chapitre 3)
- 1991 "Referential and Anaphoric Chains in Discourse", in *Rivista di Linguistica*, Pisa, pp.139-151. (Chapitre 6)
- 1995* "Des anonymes dans "Un drame bien parisien", actes du colloque *Nom propre et nomination*, Brest 1994. (Chapitre 8).

Je remercie les responsables de ces publications d'avoir bien voulu en autoriser la reprise.

INTRODUCTION. Anaphores et chaînes référentielles

1. La notion d'anaphore: approches descriptives

Dans son usage le moins technique, la notion d'anaphore est utilisée pour séparer les renvois à une mention effective proche des renvois directs à la situation d'énonciation immédiate.

Ainsi, on dira que *il* a un usage anaphorique dans le fragment de discours écrit suivant:

(1) Un contrôleur vient de passer. Il semble jovial.

En revanche, si deux locuteurs A et B, voient leur attention simultanément attirée par le passage d'un contrôleur à l'air jovial, l'un d'eux pourra dire:

(2) Il semble jovial.

L'usage de *il* sera alors dit non anaphorique, et dénommé, selon les terminologies, usage *exophorique*, ou *déictique*.

Ainsi conçue, la notion d'anaphore est plutôt utilisée pour distinguer des usages de termes que pour distinguer des termes. Mais rien n'interdit que ces usages autorisent à leur tour à construire des classes naturelles de termes. Logiquement, l'opposition de l'anaphore et de la deixis ouvre la possibilité de quatre classes naturelles:

- 1- termes admettant les deux usages
- 2- termes n'admettant que l'usage anaphorique
- 3- termes n'admettant que l'usage déictique
- 4- termes n'admettant ni l'usage anaphorique ni l'usage déictique.

Il est admis assez généralement que la classe 4 existe, autrement dit que tous les termes ne supposent pas un renvoi à leur contexte immédiat (contexte de discours ou de situation), et que la classe 1 est largement représentée, notamment, par les pronoms de troisième personne.

Cette approche semble fondée sur des données de fait, distinguables par simple inspection. Elle paraît opératoire, et procure un principe de classement tout à la fois capable de spécifier un genre proche pour l'anaphore (le renvoi au contexte immédiat), et de formuler sa différence spécifique (le renvoi à une mention). Il s'agit donc, d'abord, de déterminer si cette approche pré-théorique de la catégorie, peut être acceptée telle quelle comme repérage initial signalant une distinction linguistique pertinente.

1.1. Fondements de l'approche descriptive

L'approche descriptive trouve sa cohérence d'ensemble dans un dispositif qui procède par genre proche (renvoi au contexte immédiat) et différences spécifiques (renvoi à des mentions, renvoi à des objets).

Dans certaines terminologies inspirées de Halliday et Hasan (1976) ², l'unification du dispositif est réalisée dans la lettre par l'utilisation du suffixe *-phore* dans les deux termes: *anaphore/exophore*. La terminologie est transparente: une même opération de renvoi (notée par le suffixe *-phore*) distingue des renvois internes au discours (*ana-*) et des renvois externes (*exo-*). Se trouve ainsi éliminé de la représentation le terme de *deixis*, qui ne manifeste dans sa constitution lexicale aucune communauté de nature avec l'autre terme de l'opposition (*anaphore*).

Nature du contexte	Renvoi contextuel	
	Discours	Monde
	"Anaphore"	"Exophore"

L'unification ainsi réalisée repose sur la notion de renvoi contextuel. Il faut donc que cette notion ait quelque contenu constant pour qu'on puisse légitimement en faire le genre proche d'espèces distinctes. Or le fait est bien connu, il existe sur ce point une difficulté insurmontable. On peut dire qu'un pronom comme *il* "renvoie" dans certains cas à un objet du monde, et dans d'autres cas à une mention linguistique effective du discours antérieur, mais il est alors impossible de donner une signification invariante à "renvoyer", et de considérer le renvoi comme une seule et même relation.

La manière la mieux reçue de qualifier le rapport qu'entretient l'occurrence d'un pronom à un objet du monde est de dire que l'occurrence du pronom "désigne" l'objet. En revanche, on ne peut pas dire que l'occurrence d'un pronom désigne l'expression linguistique (ou son occurrence) qu'on appelle le plus souvent son antécédent. Un pronom ne désigne pas son antécédent ³, et si on veut dire qu'il renvoie à son antécédent, on ne peut alors utiliser ce même terme de renvoi pour noter la relation du pronom à l'objet qu'il désigne. L'usage du même terme dans les deux cas est un abus de langage propre à entretenir la confusion entre deux relations distinctes.

² anaphoriques, endophoriques, cataphoriques, etc...Cf. par exemple M. Maillard (1974).

³ Les exceptions auxquelles on pourrait penser ici relèvent de l'ensemble des phénomènes subsumés sous la notion de *deixis textuelle* par J. Lyons (1978, p. 283), phénomènes dans lesquels des expressions sont elles-mêmes prises pour objet de référence:

C'est un ornythorynx. Je n'ai jamais su écrire cela correctement

Tu es un pleutre. Répète-le, pour voir

Ces phénomènes ont à juste titre retenu l'attention et méritent un examen approfondi. Cependant, et la terminologie de Lyons en est un témoignage, en dépit de leur nature intrinsèquement linguistique, ils n'ont jamais été considérés comme manifestation spécifique de l'anaphore en tant qu'elle s'opposerait à la deixis.

Convenons par conséquent de distinguer clairement deux relations:

1) la relation de **désignation** qui peut s'établir entre l'occurrence d'un terme linguistique et un objet du monde, qu'on appellera son référent.

2) la relation de **renvoi** qui peut s'établir entre l'occurrence d'un terme linguistique et l'occurrence d'un autre terme linguistique dans le discours, qu'on appellera son antécédent.

Désignation	terme	->	référent
Renvoi	terme	->	antécédent

Dans cette acception restreinte, *renvoi* répond assez bien au latin *referre*, traduction du grec *anapherein*, lequel signifiait dans ce contexte "rappeler", ou "répéter" ⁴.

Le contenu de l'approche descriptive apparaît alors beaucoup plus clairement. Elle consiste à distinguer l'usage d'un terme linguistique associé à un référent par l'intermédiaire d'un renvoi à une autre mention proche (anaphore), de l'usage d'un terme linguistique associé à un référent sans renvoi intermédiaire à une autre mention:

Terme	----->	référent	exophore
Terme	-> antécédent ->	référent	anaphore

En réalité, la distinction traditionnelle de l'anaphore et de l'exophore ne prend sens que sur la base du repérage préalable d'une sous-classe de termes linguistiques à interprétation locale. Ce qui est premier semble-t-il, c'est bien l'idée que certains termes sont liés de manière très spécifique à leur contexte immédiat d'énonciation.

Peu de théories considéreront que *Jean* peut être anaphorique ou déictique dans l'énoncé:

(3) Jean t'a -t-il écrit?

Pourtant, il est clair que l'usage d'un tel terme n'est pas indépendant du contexte, qu'il suppose la prise en compte des paramètres énonciatifs. Le terme est trop peu distinctif pour isoler un référent dans l'absolu. Sur ce point, tous les termes linguistiques se distinguent de l'idéal des constantes mathématiques, dont l'interprétation est strictement univoque et indépendante de paramètres énonciatifs. Si on voulait définir le genre proche du couple anaphore/deixis seulement par la nécessité de prendre en compte les paramètres de l'usage, alors ce sont toutes les expressions référentielles qui relèveraient de ce genre proche.

Pour interpréter un prénom tel que *Jean*, il faut prendre appui sur les paramètres même de son occurrence, lieu, temps, identité des protagonistes: qui parle, à qui, où,

⁴ Cf. J. Lyons (1978, p. 282).

quand, pourquoi, etc. Ces paramètres aident à l'identification d'un domaine au sein duquel ce prénom peut être utilisé pour sélectionner son référent. En quoi exactement *il*, ou *ce garçon* se distinguent-ils de cet usage? Il semble qu'alors, il ne s'agit plus seulement de savoir où localiser le référent en prenant appui sur les paramètres énonciatifs, mais de la nécessité que ce référent soit effectivement *donné* dans le champ local restreint par les paramètres énonciatifs. Il faut en quelque sorte que le référent et le terme soient co-présents dans le même espace énonciatif.

Sans doute doit-on se montrer attentif à caractériser les modalités de cette co-présence. La contiguïté physique de l'objet et de l'occurrence du terme n'est ni suffisante ni nécessaire. Il faut de toute manière que l'objet soit inclus dans le champ perceptif repérable à partir du point d'énonciation. De plus, le référent doit être distingué dans le contexte. Il s'agit donc de présence d'un référent à l'attention des locuteurs. Des référents peuvent être promus dans le champ d'attention du locuteur à tel moment, parce qu'ils sont physiquement perceptibles, et mis en relief par quelque accident, ou bien s'ils ne sont pas physiquement perceptibles, par l'intermédiaire de représentations, liées ou non à des occurrences de discours effectif. On retrouve ici, l'idée de proéminence [saliency] fréquemment associée dans la littérature aux phénomènes en question. Mais, alors que ce concept est le plus souvent utilisé pour noter une hiérarchie parmi les référents présents à l'attention au moment d'une occurrence, la notion de co-présence dans le même espace énonciatif est d'extension plus générale. Le point semble être qu'on a recours à certains termes pour désigner, seulement s'il s'agit de référents présents dans le champ d'attention constitué au moment même de l'énonciation et convoquée en vue de son interprétation.

Cette contrainte ne renvoie pas à la communication, mais bien au langage. Elle s'applique tout autant au discours intérieur, au discours mal compris, qu'aux discours soumis aux conventions pour lesquelles Grice a proposé la formulation de maximes.

Tel paraît être par conséquent le principe de l'opposition entre un prénom tel que *Jean*, et ce qui réunit *il* et *ce garçon*. Les seconds, mais non le premier impliquent, et par conséquent traduisent, la co-présence de leur référent et de leur usage dans le même espace énonciatif. Il est nécessaire cependant de donner quelques éclaircissements quant aux termes essentiels de cette formulation.

Il faut écarter l'idée que l'anaphore, conçue comme relation purement intra-linguistique, s'opposerait à l'exophore comme relation entre une expression et le réel extra-linguistique. Dans les deux usages distingués pour un pronom, par exemple, la relation de désignation est impliquée. Il est d'ailleurs facile de montrer que loin de s'exclure, les deux usages sont dans beaucoup de situations indistinguables. Il suffit pour ce faire de réaliser l'union des conditions qui opposent les exemples (1) et (2) supra. Ainsi, supposons qu'un locuteur présente quelqu'un à son interlocuteur en disant:

(4) Voici Monsieur X. Il sera votre assistant.

Il n'est guère alors possible de trancher entre l'usage anaphorique et l'usage déictique de *il*, la présentation de l'individu coïncidant avec sa mention.

De même, on ne saurait surestimer, pour ce qui concerne spécifiquement l'opposition anaphore/deixis, la différence entre référence *in abstentia* et référence *in praesentia*. Le langage autorise à mentionner des objets accessibles par ostension à partir du contexte d'énonciation (référence *in praesentia*) mais aussi des objets qui ne le sont pas (référence *in abstentia*). Entendue au sens étroit, la notion de deixis est limitée aux références *in praesentia*. On ne peut cependant pas utiliser la notion d'anaphore pour noter le complémentaire de cet ensemble, à savoir les références *in abstentia*. D'une part, l'accessibilité à l'ostension n'exclut en rien la mention préalable (cf. supra), d'autre part la référence *in abstentia*, en tant que telle, n'implique en aucune manière que le référent soit constitué grâce à un renvoi à une expression linguistique du contexte discursif immédiat. Ainsi, les termes typiquement utilisés pour désigner *in abstentia*, noms propres et descriptions définies, s'interprètent sans recours à une mention effective proche, et ne sont jamais considérés comme exemples paradigmatiques de la relation d'anaphore.

A la suite de L. Karttunen (1976), on peut convenir d'utiliser le terme de *référent du discours* [discourse referent] pour noter les référents mentionnés dans le discours, que les entités en question appartiennent ou non au monde réel. Ainsi, deux noms propres tels que *Emma Bovary* ou *Albert Einstein* introduisent au même titre des référents de discours bien que le second seulement soit utilisé pour désigner un individu réel. De même *un exalté* dans *Un exalté assassina Henry IV*, introduit un référent de discours, au même titre que *une princesse* dans *Il était une fois une princesse*. Il est certain que la notion de référent de discours convient mieux que celle de référent pour décrire les phénomènes en cause. La co-présence dans un espace énonciatif s'établit entre un référent de discours, introduit ou non dans cet espace par une mention linguistique proche, et l'occurrence de l'expression.

1.2. Limites de l'approche descriptive

Qu'en est-il alors des fondements de la distinction postulée dans l'approche descriptive? Ou bien un terme à interprétation locale désigne un objet déjà mentionné par une expression du même discours, et on parle alors d'usage anaphorique, ou bien l'objet n'a pas été mentionné, et on qualifie cet usage autrement. Cette répartition mécanique peut se révéler opératoire dans un certain nombre de cas, mais ne fournit en elle-même aucun contenu notionnel pour l'opposition. On peut admettre la répartition et considérer qu'elle ne correspond à aucune différence linguistique importante, d'autant que ce sont régulièrement les mêmes termes qui connaissent l'un et l'autre usage. Une voie d'explication tout à fait naturelle se propose pour les

différences observées. A supposer qu'une certaine catégorie de termes demande que leur référent soit présent à l'attention au moment de leur occurrence, une mention préalable est un des moyens d'assurer cette présence. La seule prééminence qu'on puisse lui concéder est en somme d'ordre purement fonctionnel: c'est dans certains cas le seul moyen d'opérer (références *in absentia*), c'est un moyen qui n'est jamais exclu (même si le référent est présent à l'attention pour d'autres raisons). C'est enfin le moyen le plus sûr: en tant qu'elle est un acte, et en tant qu'elle est un acte de discours, il est difficile de ne pas percevoir une mention comme modification du champ d'attention pertinente pour le discours subséquent; en tant que mention, elle possède une capacité de discrimination d'un référent supérieure à toute autre voie non verbale. Se trouve ainsi parfaitement justifiée l'idée assez commune selon laquelle on peut toujours procéder par mention préalable (anaphore), mais que dans certains cas, la situation d'énonciation est telle qu'on peut s'en dispenser (exophore). Si on repère ainsi la distinction, sa pertinence linguistique est des plus faibles.

Il existe à vrai dire une thèse beaucoup plus forte sur le statut de l'opposition entre l'anaphore et l'exophore. Cette thèse tient que la différence entre usage référentiel sans mention préalable et usage référentiel suivant mention répond à l'opposition entre deux modes de référence: la désignation "directe" d'un objet, et la désignation "indirecte" s'effectuant par le truchement d'une représentation linguistique préalable de l'objet. Cette thèse contient en fait deux postulats indépendants l'un de l'autre:

- 1- il est possible de distinguer référence directe et indirecte;
- 2- cette différence coïncide avec la différence entre les usages sans antécédent et les usages suivant mention.

La thèse assume que l'usage d'un terme tel que *ce garçon* ressortit à la référence "directe" s'il est utilisé sans mention préalable, par exemple en présence de l'individu, et à la référence "indirecte" dans un fragment de discours tel que *Marie était avec un garçon, et personne ne connaissait ce garçon*. Pour que la formulation ne soit pas tautologique, ou purement nominale, il faut que référence "directe" soit définissable autrement que comme référence sans mention préalable. Toute la question est donc de savoir ce qu'on peut entendre dans ce contexte par *référence directe*.

Nous pouvons, dans cet ordre d'idée, distinguer deux cas typiques:

- 1- la référence à un référent de discours imaginaire, par exemple dans les récits écrits de fiction. Nous ne possédons alors pour le référent de discours qu'une représentation construite sur la base de mentions linguistiques;
- 2- la référence à un objet du monde physiquement présent. Nous possédons alors pour le référent une représentation déterminée par les propriétés réelles de l'objet.

Il y aurait alors un sens à parler dans le premier cas de connaissance "indirecte" du référent, c'est-à-dire limitée à ce qui en est dit, et dans le second cas de connaissance "directe" du référent, non limitée à ce qui en est dit. Mais il n'y a évidemment pas

superposition de cette différence avec les usages anaphoriques et exophoriques. Le seul point de contact est que la présence physique du référent implique sa connaissance directe, et que cette présence peut dispenser d'avoir à le mentionner pour assurer sa présence à l'attention. Mais la connaissance directe n'exclut pas la mention effective ni les usages anaphoriques.

La version la plus radicale de l'opposition entre référence directe et indirecte, est que la référence directe associe un terme et un objet du monde indépendamment de toute représentation linguistique du référent, alors que la référence indirecte associe un terme et un référent par l'intermédiaire d'une représentation linguistique de ce référent.⁵ L'usage sans mention préalable serait une référence directe, et l'usage suivant mention une référence indirecte.

Mais que signifie exactement l'idée de référence "directe"? Est-il possible de concevoir une situation où la référence puisse s'effectuer indépendamment d'une catégorisation linguistique des objets? Il est déjà difficile de s'imaginer en général une perception du réel qui soit indépendante d'une catégorisation linguistique, mais cela est encore plus difficile si on envisage un acte de référence, c'est-à-dire une mise en oeuvre de la langue pour distinguer des objets du monde. Si en outre on entend projeter cette distinction sur la différence entre usage avec ou sans mention préalable, on entre dans l'arbitraire le plus complet. Pourquoi le pronom français *il*, qui désigne un objet à condition que sa représentation l'associe à un nom masculin singulier, devrait-il relever de la référence directe s'il n'y a pas mention préalable, et de la référence indirecte s'il y en a une. Dans les deux cas, une représentation linguistique déterminée est exigée qu'on ne voit pas comment obtenir dans l'hypothèse d'un lien direct à l'objet.

1.3. Bilan de l'approche descriptive

Dans l'ensemble, l'approche descriptive, échoue à montrer que la différence entre référence suivant mention et la référence sans mention préalable coïncide avec une distinction importante pour l'analyse linguistique.

En fait son intérêt réside bien davantage dans le repérage d'une classe d'éléments à interprétation locale (éléments -phoriques), qui constitue son fondement implicite, que dans la distinction des deux usages

Sur le premier point, force est de dire que le problème est plus indiqué que traité. Le meilleur indice en est que les critères de délimitation des termes susceptibles d'être dits anaphoriques/exophoriques n'ont jamais été constitués de manière suffisamment explicites pour être opératoires. On s'accorde à admettre que la catégorie traditionnelle des pronoms fait partie de la classe, et c'est à peu de chose près la seule certitude. Si

⁵ En dépit d'une identité des termes ces notions n'ont aucun rapport avec celles qu'utilise D. Kaplan (voir travaux cités en fin d'ouvrage)..

les auteurs admettent une extension de la classe des plus variables, il est très rare qu'ils justifient leur usage. Un usage fréquent consiste à ne parler d'anaphore et de deixis qu'à propos des pronoms, sans dire si ces catégories sont d'extension plus générale, à tel point qu'on peut se demander si anaphore et deixis signifient autre chose que fonctionnement pronominal. Une question simple se pose pourtant qui est précisément de savoir si anaphorique est d'extension plus large que "pronominal", et si oui, de préciser sur quelles bases on entend limiter l'extension de la catégorie. La présence du référent dans l'espace discursif, qui semble être une propriété typique, doit faire l'objet d'un examen critique détaillé si on prétend repérer sur cette base une classe naturelle de fonctionnement linguistiques, c'est-à-dire en préciser les principes d'organisation internes et en délimiter l'extension.

La faiblesse de l'approche descriptive quand à la justification d'une opposition décisive entre l'anaphore et la deixis a été soulignée par de nombreux auteurs, pour qui dans le cas des pronoms par exemple, "les mécanismes qui gouvernent les occurrences déictiques et anaphoriques des pronoms sont pour l'essentiel les mêmes" (H. Kamp, 1981, p. 6)¹. Le point crucial est la présence d'un référent de discours repérable dans l'espace énonciatif, et la mention préalable, ou une ostension (implicite ou effective) jouent de ce point de vue des rôles comparables

Dans cette perspective, on ne peut que souscrire au point de vue clairement exprimé par J. Lyons (1978, p. 289), selon lequel "la deixis est plus fondamentale que l'anaphore" et constitue la catégorie générique dont l'anaphore n'est qu'un cas particulier. Ce point de vue est d'ailleurs dans l'esprit de l'ouvrage fondateur de Bühler (1934)⁶, pour qui la même fonction de monstration (deixis) se subdivise en trois sous-catégories, en fonction du site qui assure la présence du référent à l'esprit du locuteur: *demonstratio ad oculos* (référents visibles), *deixis am phantasma* (référents imaginaires), *anaphore* (référent mentionné).⁷

2. Approche fonctionnelle de la notion d'anaphore

2.1. Fondements de l'approche fonctionnelle

K. Ehlich (1982), propose une approche de la distinction anaphore/deixis en termes de procédures distinctes requises par l'acte de communication entre un locuteur et un récepteur. Une procédure remplit une fonction nécessaire pour atteindre les buts de la communication. K. Ehlich distingue deux procédures, déictique et anaphorique, et postule en outre une coïncidence entre chacune de ces procédures et une classe

¹ Voir aussi R. Bartsch (1976, 1979), B. Webber (1978), R. Cooper (1975, 1979), R. Hausser (1974, 1979), L. Karttunen (1976), J. Lyons (1978), I. Heim (1982).

⁶ Voir sur ce point les travaux de M. E. Conte, notamment Conte (1992).

⁷ Sur Bühler, voir les travaux de M.E. Conte (1978) et (1988) notamment.

d'expressions linguistiques. Il distingue donc des expressions anaphoriques et des expressions déictiques.

“Procédure Deictique: La procédure déictique est un instrument linguistique pour réaliser la focalisation de l'attention du récepteur sur un item spécifique qui appartient à l'espace déictique pertinent⁸ (*deiktischer Raum*). La procédure déictique est réalisée au moyen d'expressions déictiques.”

K. Ehlich (1982, p. 325)

“Procédure anaphorique: La procédure anaphorique est un instrument linguistique pour faire maintenir au récepteur une focalisation antérieurement établie sur un item spécifique vers lequel il a orienté son attention auparavant. La procédure anaphorique est réalisée au moyen d'expressions anaphoriques.”

K. Ehlich (1982, p. 330)

La logique de cette position admet des procédures déictiques renvoyant à des objets du monde inclus dans la situation d'énonciation, mais aussi à des mentions dans le discours [text-deictic use], et similairement des procédures anaphoriques renvoyant directement à des objets du monde, mais aussi à des mentions dans le discours. Son point d'ancrage réside donc dans l'hypothèse qu'il y a des expressions réservées aux procédures déictiques, et des expressions réservées aux procédures anaphoriques. Ehlich formule explicitement cette thèse, mais ne discute pas de l'extension des classes et des rapports avec les catégories syntactico-sémantiques traditionnelles; cependant, son usage est constant: les exemples privilégiés sont les "pronoms" des traditions grammaticales; ne sont cités comme exemples de déictiques que des démonstratifs, et comme exemples d'anaphoriques, les pronoms personnels, et au passage des possessifs et des définis.

⁸ Le terme exact de Ehlich est "respective deictic space".

Procédures déictiques ---> démonstratifs
(noms et pronoms)

Procédures anaphoriques ---> définis
pronoms personnels

En substance, Ehlich propose une répartition des usages et des termes du type suivant:

Procédure	expression	champ	focalisation
Déictique	démonstratif	situation texte	instaurée
Anaphorique	Pronoms défini	Situation texte	maintenue

Il est clair que l'usage des catégories est ici totalement différent de ce qu'il est dans l'approche descriptive. Ainsi, les deux exemples initiaux (1) et (2), qui illustraient respectivement l'anaphore et la deixis, seraient traités ici comme deux exemples d'anaphore. Même si le point de vue est fonctionnel, ce sont en réalité les catégories de langue qui gouvernent la répartition. De fait, bien que Ehlich propose une définition en intension de l'anaphore et de la deixis, en extension, la deixis coïncide avec le démonstratif, et l'anaphore avec les éléments "phoriques" non démonstratifs.

Par catégories de langue, il faut entendre celles qui sont distinguées dans la grammaire de chaque langue particulière. En substance, le français possède une série de formes Fd réservées aux procédures déictiques, et une série de formes Fa réservées aux procédures anaphoriques, l'allemand deux séries de formes Ad et Aa, etc. Lorsque l'auteur considère la traduction d'une langue dans une autre, il constate qu'on doit procéder à des substitutions qui ne préservent pas la catégorie procédurale. Un terme français Fd pourra être traduit par un terme allemand Aa, comme dans l'exemple suivant, cité par Ehlich (1982, p. 336):

- (5) Français: C'est pour moi? Oui, c'est pour toi.
Allemand: Ist das für mich? Ja, es is für dich.

Les procédures sont donc bien attachées à des catégories morphologiquement distinguées dans chaque langue particulière, et les distorsions observées dans les traductions témoignent selon Ehlich d'une préférence des *langues particulières* (le français, l'allemand etc.) pour *l'usage* de l'une ou l'autre procédure: le français, au vu d'un exemple comme (5), ferait d'après l'auteur, un usage plus "extensif" des

procédures déictiques que l'allemand. Outre le caractère rapide de la comparaison d'exemples comme (5), il faut souligner ici que l'interprétation générale qui en est donnée n'est pas très claire. S'il s'agit de comparer l'extension de catégories dans des langues particulières, français, allemand, cela ne peut mettre en cause que la proportion relative de démonstratifs et de définis existants d'une langue à l'autre: le rapport F_d/F_a serait plus élevé en allemand qu'en français. Ce n'est manifestement pas ce rapport que l'auteur a en vue, bien que le dénombrement des termes relevant de catégories de ce type (démonstratif, pronoms) soulève en lui-même une série de questions non triviales.

S'il s'agit de l'usage des Français et des Allemands, il suffit de compter des occurrences pour obtenir des nombres. On peut même rapprocher des situations de discours (comme la traduction) en admettant implicitement "toutes choses égales par ailleurs" que les locuteurs se placent dans la même situation énonciative, et qu'ils disent la même chose. Référence par référence, les catégories utilisées peuvent alors être comparées. M. Maillard (1989) par exemple a étudié dans sa thèse comment S. Beckett a traduit dans la version anglaise d'un de ses livres le démonstratif français *ça* : Beckett utilise massivement *that* (très peu *this*), mais aussi *it*. En quel sens pourrait-on utiliser un tel exemple pour affirmer que l'anglais (ou l'Anglais S. Beckett?) utilise moins extensivement que le français (ou le Français?) les procédures déictiques. Tout ce qu'on peut affirmer, semble-t-il, c'est que les catégories démonstratif et pronom "personnel" ne sont pas en correspondance constante dans des chaînes de référence comparables (mêmes objets et même contenu de discours) d'une langue à une autre. Pour qu'une telle observation puisse s'interpréter comme préférence dans l'usage d'une langue pour telle des procédures distinguées par K. Ehlich, il faudrait admettre qu'en effet "toutes choses sont égales par ailleurs", autrement dit que les deux langues considérées offrent des équivalences terme à terme, et qu'en outre, pour chaque langue et pour chaque référence, on dispose de deux termes équivalents par ailleurs, permettant de choisir entre procédure anaphorique et procédure déictique. C'est ainsi, par exemple que pour résoudre un système d'équations à plusieurs inconnues, on peut choisir de réduire une inconnue ou par substitution ou par addition. Mais la situation de traduction qui nous occupe ici n'a aucune des propriétés requises pour qu'on puisse supposer que toutes choses sont égales par ailleurs en ce qui concerne les langues particulières. En fait, de multiples contraintes, inscrites dans le système d'une langue particulière, déterminent l'usage de chaque forme, et au premier chef les conditions dans lesquelles elle est en mesure d'atteindre son référent dans un contexte. La traduction sélectionne celle des formes de la langue d'arrivée qui est le mieux à même en l'occurrence de jouer un rôle analogue. La préservation de catégories telles que "démonstratif" ou "pronom" semble très largement céder le pas à d'autres

considérations plus fondamentales pour la préservation des contenus de communication.

Il est d'ailleurs tout à fait intéressant d'observer que l'opposition fonctionnelle qui sert ici à définir l'opposition anaphore/deixis n'a rien d'original. Le rapprochement du pronom personnel et du défini et leur opposition au démonstratif sont traditionnels, à tel point que la notion de "pronom défini" n'est quasiment pas attestée et semblerait tautologique. Dans les études concernant le français, G. Guillaume formule dès 1919 des oppositions qu'on peut rapprocher des termes d'Ehlich, mais il s'agit pour cet auteur d'opposer les catégories linguistiques du démonstratif de l'indéfini et du défini. L'idée que le défini et les pronoms traduisent une continuité thématique, alors que les démonstratifs introduisent une rupture, et attirent l'attention sur un nouveau thème puisé dans le contexte est également formulée par Damourette et Pichon. Ces derniers notent d'ailleurs à l'appui de cette idée que les définis et les pronoms sont librement répétables pour désigner un individu dans le même discours, ce qui n'est pas le cas du démonstratif.⁹

2.2. Apports et limites de l'approche fonctionnelle

Bien qu'elle soit fonctionnelle dans son principe, l'approche d'Ehlich suggère une délimitation extensionnelle de l'anaphore non en termes d'usage, mais en termes de catégories de langue. L'anaphore serait le fait de catégories de formes distinguées en langue (pour une langue comme le français, pronoms personnels, groupes nominaux définis) et serait clairement délimitée par opposition à une autre catégorie de langue, les démonstratifs.

Comme il a déjà été dit, l'absence ou la présence de mention préalable ne joue plus ici aucun rôle. Cependant, les procédures supposées se distinguent bien en termes de "présence à l'attention". la procédure déictique est destinée à "attirer l'attention", et la procédure anaphorique à "maintenir l'attention". A la notion d'anaphore reste donc attaché comme trait distinctif, quoique sous une autre forme, un lien privilégié à la sphère linguistique. La procédure anaphorique selon Ehlich se définit en effet comme instruction d'avoir à maintenir l'attention sur un référent, ce qui ne peut guère se comprendre que si ce référent a été antérieurement distingué dans l'espace énonciatif comme objet de discours, possible ou effectif. La deixis en revanche ne supposerait guère que l'accessibilité du référent à partir de la situation d'énonciation, sans que ce référent ait fait l'objet d'une attention particulière avant cette mention. Ce point de vue n'est donc pas totalement disjoint de la perspective descriptive et c'est sans aucun doute la raison pour laquelle l'auteur utilise les notions traditionnelles d'anaphore et de deixis pour nommer les procédures qu'il distingue, alors même qu'il change considérablement l'extension de ces notions.

⁹ Cf. *infra*, Chap 1.

Le principal intérêt de la thèse d'Ehlich paraît être de postuler que l'opposition de l'anaphore et de la deixis recoupe l'opposition du démonstratif et du défini au sens large. Ce postulat rejoint un large ensemble d'observations sur ces catégories de désignateurs contextuels, il est en outre conforme à l'usage constant de certains linguistes qui considèrent que les démonstratifs ne relèvent pas de l'anaphore et étendent la notion aux groupes nominaux définis (cf. par exemple les travaux de J.-C. Milner 1982)¹⁰.

Il apparaît en revanche que la définition des procédures, et la thèse qu'elle constitue le fondement de l'opposition sont assez discutables.

Le problème n'est pas que les formulations paraissent erronées. En fait on se persuade aisément qu'elles disent quelque chose de vrai de la différence entre le démonstratif et les désignateurs définis. Le problème est d'abord que les formulations sont assez peu précises, et donc peu opératoires. Tout repose sur l'opposition entre "attirer l'attention" et "maintenir l'attention", qui ne sont guère autre chose que des catégories de l'expérience immédiate, et qui en outre ne sont pas mutuellement exclusives. On ne voit guère comment prouver, à qui affirmerait qu'un démonstratif est utilisé pour maintenir l'attention sur un objet de discours, qu'il a tort, et qu'en réalité ce démonstratif focalise l'attention du récepteur sur un élément du champ déictique pertinent. On risque d'avoir à conclure souvent qu'en réalité le démonstratif joue ces deux rôles.

En outre, même si des différences de ce type existent entre ces catégories de formes, on ne voit pas pourquoi il faudrait considérer que cette différence est fondamentale, et commande le principe même de différenciation de ces catégories. Ehlich ne donne que des raisons d'ordre général, fondées sur l'organisation de la communication, pour justifier qu'une distinction de cet ordre soit un principe fondamental d'organisation des langues. Mais ce n'est là rien d'autre que l'expression particulière du postulat fonctionnaliste, et en aucun cas un argument.

La justification implicite est contenue en fait dans l'hypothèse que cette différence de fonction est strictement inscrite dans l'opposition de catégories de langue comme le démonstratif et le défini. Or il est bien exact que cette différenciation est assez générale dans les langues naturelles. Mais l'ensemble ne formerait argument que si on donnait l'opposition des deux procédures comme définition des catégories démonstratif et défini, thèse que l'auteur ne formule pas explicitement. S'il y a correspondance stricte en effet, entre déictique et démonstratif d'une part, et défini et procédure anaphorique d'autre part, de deux choses l'une: ou bien ces procédures constituent le principe même d'opposition des catégories, ou bien elles sont des

¹⁰ La thèse contraire a été aussi considérée. Cf. G. Kleiber (1989, p. 59).

propriétés parmi d'autres, éventuellement dérivables de principes d'opposition plus fondamentaux.

Il semble assez difficile de soutenir que ces procédures, qui ne font pas allusion au fonctionnement référentiel de ces formes, et de plus ne sont pas mutuellement exclusives, sont des définitions des catégories de langue qui les supportent. L'auteur ne se prononce d'ailleurs pas sur ce point. Admettre leur caractère définitoire soulèverait une série de problèmes. La formulation des procédures n'indique pas plus clairement que l'approche descriptive comment est délimité le genre proche. Autrement dit, qu'est ce qui justifie qu'on mette en comparaison ces expressions particulières en les isolant des autres termes référentiels? Que faire du nom propre, par exemple, ou des descriptions définies? Relèvent-ils de l'anaphore, de la deixis, ou représentent-ils une autre procédure? Admettre les deux procédures comme définition des catégories démonstratif et défini reviendrait à tenir pour acquis que par ailleurs, ces deux formes ont un fonctionnement référentiel similaire. Si en effet elles s'opposent quant à la manière dont elles atteignent leur référent dans un contexte, il est permis de penser que c'est cette opposition, liée à leur nature même de termes référentiels, qui doit être tenue pour principe de distinction définitoire des catégories, et non le fait qu'elles orientent différemment l'attention des locuteurs. En d'autres termes, pour montrer qu'une propriété qui oppose deux catégories en constitue le principe de définition, il faut s'assurer qu'il n'y a pas d'autres propriétés auxquelles on pourrait légitimement prêter ce rôle, et dont la plus grande généralité permettrait de déduire la première.

Si les procédures ne sont pas admises comme définition des catégories de langue en cause, mais comme une propriété parmi d'autre, les formulations d'Ehlich énoncent non une solution, mais les termes d'un programme de recherche. A une distinction de catégories très générale dans les langues naturelles (démonstratif/défini) paraît liée une différence de procédures communicatives qui est en harmonie avec les notions traditionnelles d'anaphore et de deixis. Cependant, les procédures en question ne semblent pas de nature à fournir une définition pour les catégories linguistiques en cause, et se présentent davantage comme une des manifestations de ce qui les oppose.

3- Pour une approche linguistique de la notion d'anaphore

3.1. L'anaphore dans les chaînes de référence

Une forme possible de lien entre les propositions d'un texte est constituée par ce qu'on pourrait appeler des chaînes de référence. Dans les fragments qui suivent, les maillons de quelques chaînes sont mis en relief:

- (1) **Un trapéziste**—l'art que ces acrobates exercent dans les airs sous le dôme des grands music-halls est, on le sait, un des plus difficiles auxquels l'homme puisse s'élever,—**un trapéziste**, poussé d'abord par la seule ambition de **se** perfectionner, puis par une habitude devenue tyrannique, avait organisé **sa** vie de telle sorte qu'**il** pût rester sur son trapèze nuit et jour aussi longtemps qu'**il** travaillait dans le même établissement. Des domestiques se relayaient pour pourvoir a tous **ses** besoins, qui étaient d'ailleurs très restreints; ces gens attendaient sous le trapèze, et faisaient monter ou descendre tout ce qu'il fallait à **l'artiste** dans des récipients fabriqués à cet effet.

F. Kafka (*Premier chagrin*)

- (2) (...) Ce n'était pas la figure énigmatique d'Ivana qui m'apparaissait maintenant dans la nuit de mes paupières closes, mais **une charmante tête blonde, aux yeux d'un bleu céleste, au sourire en fleur, au front virginal. Cette pureté** m'avait séduit sans qu'elle s'en doutât, la **chère enfant**, par un beau matin de printemps où il y avait du soleil nouveau sur les quais et dans les boîtes des bouquinistes. Elle était accompagnée de **sa** bonne vieille maman qui **lui** cherchait je ne sais quel livre de classe dont **elle** avait besoin pour passer ses examens. **Cela** avait dix-sept ans. **Cela** n'avait jamais quitté les jupes de sa mère. Cela habitait dans le quartier. **Cela** n'était point pauvre, mais honnête. Situation modeste, excellente famille, mœurs irréprochables, un héritage de vertus. **Cela** ignorait toutes les horreurs de la capitale. J'épousai ...

G. Leroux (*Le Crime de Rouletabille*)

- (3) (...) Ceux qui programment en LISP en parlent souvent avec passion. Pour eux, si LISP a subsisté, ce n'est que justice car: LISP est net, LISP est puissant, LISP est flexible, LISP est malléable à merci. bref: "LISP is beautiful".

H. Farreny (*Programmer en LISP*, Masson, Paris 1984)

On appelle donc *chaîne de référence*¹¹ une suite d'expressions d'un texte entre lesquelles l'interprétation établit une identité de référence. On conçoit que ces constructions intéressent au plus haut point et les théories de la référence, et les

¹¹ Z. Vendler (1967, p. 63) analyse certaines de ces suites sous le nom de chaînes d'identification. C. Chastain (1975) distingue des chaînes *anaphoriques* et des chaînes de *référence*. Le terme de Chastain est ici utilisé comme terme générique commode pour repérer tous les cas où il y a identité de référence. Les exemples (1-3) ont été choisis surtout pour mettre en avant la diversité des configurations capables de maintenir une référence dans un texte.

théories du discours ou du texte. Pour les premières, il est plausible d'admettre que l'identité de référence peut apprendre quelque chose sur la référence; c'est dans cette perspective par exemple que C. Chastain (1975) cherche à déduire des relations qui s'établissent au sein du discours un modèle pour concevoir la référence singulière. Pour les secondes, l'identité de référence entre des termes successifs structuralement indépendants constitue la relation la plus patente et la plus répandue dans une suite qu'on reconnaît empiriquement comme discours ou texte. La théorie syntaxique quant à elle traite au moyen de modules spécifiques, les axiomes de liage¹², des phénomènes internes à des domaines locaux qui concernent également l'identité de référence.

S'il est vrai que l'identité référentielle s'étudie de divers points de vue, une constante vaut d'être soulignée: la plupart des développements sur la question utilisent comme terme primitif la notion d'*anaphore*, catégorie spécifiquement linguistique à deux titres, puisqu'on l'invoque seulement pour les langues naturelles, et qu'on la suppose reconnue et utilisée depuis longtemps par les grammairiens¹³. Voici par exemple comment C. Chastain introduit ses "chaînes anaphoriques":

- (4) Les grammairiens parlent parfois d'anaphore, terme par lequel ils désignent le genre de rapport qui vaut entre, par exemple, un pronom et son antécédent. Appelons "chaîne anaphorique" une suite de termes singuliers apparaissant dans un contexte tel que si l'un d'eux réfère à quelque chose, alors tous les autres réfèrent à cette chose.
(op. cit., p. 204-205)

C. Chastain ajoute cependant, non sans raison, que le terme semble employé de manière "assez lâche", et il n'est peut-être pas inutile de tenter une mise au point. Pour ce faire, il faudrait répondre aux questions qui suivent:

1) — Pourquoi parle-t-on d'anaphore à propos de certaines relations d'identité référentielle? (Quelle différence empirique manquerait-on si on décidait de se passer d'une telle catégorie?)

2) — Dans quel cas exactement dit-on qu'il y a anaphore? (Comment limite-t-on l'extension de cette notion?)

3) — Quel schéma explicatif peut-on proposer pour rendre compte de phénomènes de cet ordre?

On envisagera ici quelques réponses à cette série de questions, en essayant d'en dégager les conséquences pour l'analyse linguistique. La discussion portera

¹² Voir notamment N. Chomsky (1981, 1982).

¹³ Parmi bien d'autres, citons M.A.K. Halliday et R. Hasan (1976), et K. Stenning (1978) qui introduisent la notion d'emplée.

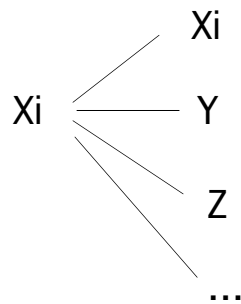
uniquement sur l'anaphore dite "libre"¹⁴ en français. Pour ce qui suit, il doit donc être bien clair que nous ferons des termes un usage traditionnel, et non un usage conforme à la théorie du liage¹⁵: *anaphore* ne s'applique qu'à un *rapport* entre deux termes (jamais à une forme), l'un des termes du rapport est dit "anaphorique", et le rapport du pronom *il* à son antécédent est considéré comme exemple typique de la relation visée.

3.2. Anaphore et identité de référence

Une langue naturelle comme le français permet donc d'établir des relations d'identité référentielle entre les termes d'un segment linguistique. Deux propriétés remarquables du phénomène sont à noter d'emblée:

A- *Il n'existe pas de système linguistique unifié pour l'identité de référence.*

Considérons par exemple un nom propre *Xi*; plusieurs types de groupes nominaux pourront apparaître dans une chaîne de référence inaugurée par *Xi*: *Xi* lui-même, des groupes nominaux définis, démonstratifs, pronominaux et nuls¹⁶ notamment, ce qui correspond au schéma:



Une référence étant constituée, il n'y a donc pas une et une seule forme capable de la mentionner à nouveau. Même l'identité formelle (*Xi ... Xi*) n'est pas une configuration uniformément interprétable par identité référentielle. Il se peut, on le sait, que l'identité formelle soit plutôt associée à une différence de référence; c'est notamment le cas pour la répétition littérale d'un indéfini: comme l'a noté Quine (1960, p. 169)¹⁷, si *J'ai vu le lion et tu as vu le lion* suppose identité, *J'ai vu un lion et tu as vu un lion* ne suppose rien de tel.

¹⁴ 4. Cf. J.-C. Milner (1982, p. 363): «La notion traditionnelle est celle d'une relation entre deux termes. On distingue de ce point de vue entre une anaphore libre, qui est insensible aux contraintes du sujet spécifié et des phrases finies, et une anaphore liée, qui est sensible à ces contraintes. La première relation ressortit au discours en tant qu'il excède les limites de la phrase. La seconde relation ressortit exclusivement à la phrase: ainsi, un pronom usuel tel que *il* peut avoir un antécédent situé dans une phrase distincte, ou même une réplique différente dans un dialogue. En revanche, le réfléchi ne peut avoir pour antécédent qu'un terme situé dans la même phrase.»

¹⁵ Pour la théorie du liage on le sait, *pronominal*, *pronom*, *anaphore* (anglais «anaphor») sont des termes techniques mentionnés dans les axiomes de liage «A» et «B»; cf.. N. Chomsky (1981, 1982).

¹⁶ Le dernier maillon de la chaîne repérée dans l'exemple (2) supra est bien en quelque manière une position syntaxique effectivement interprétée, dans laquelle ne figure aucun élément lexical; on peut donc la dire *nulle*.

¹⁷ Sur ce point, voir également D. Kaplan (1972, p. 230), et C. Chastain (1975, p. 207).

B—L'interprétation par identité référentielle ne semble définitoire pour aucune forme linguistique.

Existe-t-il une forme du français qu'on devrait définir grâce à une formule comme "F répète nécessairement la référence associée à F', F' étant une forme linguistique du même segment"? Aucune des formes en cause dans les exemples (1-3) supra ne répond à un tel signalement, et il ne s'applique en fait à aucune des formes libres crucialement impliquées dans la constitution des chaînes de référence. Au contraire, il est connu que les mêmes termes peuvent reprendre la référence d'un terme effectif antérieur, ou bien désigner un objet du contexte d'usage¹⁸. Même si l'expression "renvoyer à" peut s'appliquer à ces deux rapports (à un objet, à une expression), il faut nettement les distinguer et observer que le français ne cantonne aucune de ses formes dans l'expression d'une identité référentielle vis-à-vis d'un terme antérieur.

(A) et (B) indiquent qu'une langue naturelle telle que le français obtient l'identité référentielle entre des expressions comme produit possible de relations multiformes (A), et non spécialisées (B); cette caractérisation négative s'impose très nettement dès qu'on compare le traitement de l'identité référentielle dans les langues naturelles et dans les langages formels. Il est d'ailleurs 'beaucoup d'autres manières de développer (B). On a par exemple souvent remarqué qu'une forme qui admet l'interprétation par identité, telle le pronom, pouvait ne pas désigner le même segment du réel que son antécédent; (5) est un exemple du phénomène:

(5) Marie met son salaire à la banque, et Jeanne le dépense aussitôt.

Le peut désigner le salaire de Marie ou bien celui de Jeanne. En outre, on sait que les mêmes formes (pronoms ou positions nulles) sont associées à des relations impliquant l'identité de référence et à des relations qui impliquent peut-être identité, mais non de référence, comme dans (6):

(6) Marie était mariée, mais Jeanne ne l'était pas.

De ces faits bien connus, on doit seulement conclure que l'identité référentielle ne correspond pas à une catégorie de langue, et qu'anaphore et identité référentielle sont deux notions distinctes.

3.3. Anaphore, co-référence et antécédence

Ceux qui usent du terme *anaphore* s'accordent sur plusieurs points: l'anaphore est un rapport entre des expressions linguistiques et il s'agit d'un rapport dissymétrique entre un terme, dit en français *anaphorique*, et un *antécédent* ou "source"¹⁹. Cela vaut

¹⁸ Halliday et Hasan (1976) utilisent pour cette dualité le couple de termes isomorphes *anaphore* (renvoi à une expression), *exophore* (renvoi direct à la situation d'énonciation).

¹⁹ L. Tesnière (1959, p. 86-87) indique pourquoi il préfère la seconde dénomination à la première: «Malheureusement, le terme *antécédent* a l'inconvénient de désigner le mot en question, non d'après sa

aussi bien pour l'anaphore liée que pour l'anaphore libre. En français, le pronom *il* est toujours classé parmi les anaphoriques libres, et sert presque toujours d'exemple-type permettant d'identifier la relation²⁰. Bien que l'extension du concept ne soit pas toujours discutée explicitement et qu'on observe en cette matière des divergences, certains groupes nominaux ne sont jamais inclus dans la classe des anaphoriques: les formes de première et seconde personne (*je, tu*), les noms propres, les indéfinis.

Si on laisse de côté les indéfinis, pour lesquels il existe une place privilégiée dans les chaînes de référence (la première), on constate que les deux autres types de segments, tout comme *il*, peuvent apparaître comme n-ième terme d'une chaîne de référence. La notion d'anaphore semble en fait utilisée pour distinguer la nature du lien qui unit *il* au terme qui le précède dans une chaîne de celui qui unit *je* et un nom propre à un éventuel prédécesseur dans une chaîne; la notion sert par exemple à opposer la chaîne repérée en (3), dans laquelle les occurrences de "LISP" ont seulement un prédécesseur, et la chaîne repérée en (1), dans laquelle on perçoit le prédécesseur de *il* comme un antécédent ou source. L'anaphore, relation de dépendance orientée, s'oppose à la co-référence, relation symétrique d'identité référentielle entre des termes interprétables indépendamment l'un de l'autre²¹, soit schématiquement:

(A) ANAPHORE

Pierre est venu. Il repartira demain.

↑ _____ |

(B) CORÉFÉRENCE

Pierre est venu. **Pierre** repartira demain.

Je suis venu. **Je** repartirai demain.

| _____ |

Il faut essayer de formuler avec précision ce qui fonde la différence entre la relation illustrée en (A) et celle qu'on a en (B).

Nom propre et pronom s'opposent assez nettement: l'interprétation du nom propre est indépendante de son contexte immédiat d'usage, alors que celle de *il* ne l'est pas.

nature, qu'on ne recherche même pas, mais d'après sa position, qui est sujette à toutes les variations que lui impose l'ordre linéaire de la chaîne parlée.» Tesnière constate que «l'antécédent» peut suivre l'anaphorique et qu'il vaut mieux parler de *source sémantique*. En fait, ce dernier terme n'a pas pour seule caractéristique de ne rien dire des places respectives; il est aussi une image de ce qui est en cause dans la relation: le terme anaphorique semble régulièrement être *rempli*, par emprunt au terme qu'on appelle son antécédent.

²⁰ Il n'est pas tenu compte ici rappelons-le de l'usage des termes propre à la théorie du liage, ni plus généralement des usages pour lesquels est de «co-référence» toute relation qui n'est pas nécessairement interne à un domaine syntaxique; cf. infra l'analyse du contraste (A) / (B).

²¹ La formulation précise de cette distinction est due à J.-C. Milner (1982, p. 32-33); voir également M. Gross (1973) qui distingue clairement les deux notions.

L'anaphore ne concerne donc que des termes dont l'interprétation n'est pas fixée pour tout emploi, donc ne concerne que des termes à interprétation "locale". Mais cela ne suffit pas à repérer les anaphoriques simplement parce que *je*, par exemple, est bien un terme dont l'interprétation doit être fixée pour chaque emploi, mais n'est pas anaphorique. Il est donc des termes à interprétation nécessairement locale, comme *je*, qui sont incapables de spécifier un segment particulier du contexte comme source, ou antécédent, propriété qui semble décisive pour qu'on reconnaisse qu'il y a anaphore.

Rendre compte de cette différence entre *je* et *il* n'est pas si aisé même lorsqu'on s'appuie sur les analyses désormais classiques de E. Benveniste (1966). Benveniste oppose des "indicateurs" (*je*, *tu* et les démonstratifs, notamment) qui réfèrent "constamment et nécessairement à l'instance de discours", à des formes telles que *il*, *le*, *cela*, qui ne servent "qu'en qualité de substituts abrégatifs" (op. cit., p. 251-257). Les catégories *indicateur* et *substitut* ne peuvent suffire, simplement parce qu'elles ne sont pas mutuellement exclusives; Benveniste lui-même inscrit le démonstratif dans l'une et l'autre classe. Quoi qu'il en soit par conséquent des définitions qu'on souhaite proposer pour chacune de ces classes, on ne pourra dire que *je* n'est pas un "substitut abrégatif" parce qu'il est un "indicateur"; de plus, on voit assez mal quelle définition des indicateurs permettrait d'inclure des démonstratifs comme *ce* *N*, *cela*, les pronoms *je* et *tu*, tout en excluant *il* et *le*. Il est donc peu probable que les deux catégories mentionnées puissent en elles-mêmes justifier la différence qu'on observe entre *je* et *il* quant à la notion d'antécédent et donc aider à décrire les propriétés pertinentes associées à l'anaphore.

En revanche, l'analyse que fait E. Benveniste des particularités de *je* et *tu* permet peut-être, par comparaison, de dégager la propriété décisive pour qu'un terme soit reconnu comme un anaphorique; voici comment E. Benveniste analyse les formes de première personne *je* et *tu*:

- (7) ... un ensemble de signes "vides", non référentiels par rapport à la "réalité", toujours disponibles, et qui deviennent "pleins" dès qu'un locuteur les assume dans chaque instance de son discours. Dépourvus de référence matérielle, ils ne peuvent pas être mal employés. (...) L'emploi a donc pour condition la situation de discours et nulle autre.
(op. cit., p. 254)

Curieusement, la première partie de (7) est presque identique à la définition donnée par L. Tesnière (1959) non de *je* et *tu*, mais des anaphoriques!

- (8) . . . les anaphoriques n'ont par eux-mêmes aucun sens tant qu'ils ne sont pas inclus dans une phrase. En d'autres termes, les anaphoriques sont des mots vides sur le plan statique. Mais ils deviennent automatiquement pleins sur le plan dynamique. Ainsi, l'anaphorique *son* ne désigne par lui-même personne, et ce n'est que dans une phrase comme par exemple *Alfred aime son père* qu'il prend le sens d'*Alfred*.
L. Tesnière (1959, p. 90)

Dans les deux cas, l'idée est bien qu'une forme est nécessairement informée localement dès qu'elle est utilisée. La différence décisive entre *je* et *il* peut être formulée à partir de ce que E. Benveniste avance dans la seconde partie de (7): *je* est automatiquement informé, ne peut être mal employé, simplement parce qu'il ne définit, pour être interprété, "aucune autre condition" que son usage. A contrario, on peut penser que *il*, s'il est également à interpréter localement, définit, lui, des conditions spécifiées pour être interprétable; c'est justement en vertu de ces conditions qu'il est possible d'identifier un segment du contexte comme antécédent ou source convenable pour le pronom *il*. Dans le cas le plus simple, sera identifié comme tel un groupe nominal masculin singulier en position référentielle et *il* s'interprétera comme désignation du même individu que son antécédent. Cette formulation grossière élude beaucoup de difficultés, mais inclut les traits essentiels qui régissent le phénomène. On le confirme en observant que l'anaphore est impossible lorsqu'un antécédent virtuel ne satisfait pas à un des ces traits; il semble par exemple que les conditions qui permettent d'interpréter *il* ne sont pas réunies par les contextes qui suivent²²:

- (9) V. Woolf devint un auteur à succès. Il pulvérisa tous les records de vente.

- (10) Woolf, un des maîtres à penser de la génération antérieure, n'a plus d'audience. Il n'est guère lu aujourd'hui.

On observe également que pour être simplifiée, la description n'est pas triviale, puisqu'elle mentionne des catégories grammaticales relevant de la langue (groupe nominal, masculin, singulier, position référentielle), et semble en revanche ignorer les propriétés "logiques" de l'antécédent virtuel. *Il* recrute comme antécédent un groupe nominal, qu'il s'agisse d'un terme qu'on analyserait comme désignateur²³ (nom propre, désignateur d'une espèce), ou d'un terme qu'on analyse souvent par analogie aux quantificateurs de la représentation logique (*un N, quelques N, aucun N*):

²² Dans (9) et (10), il y a bien avant *il* un groupe nominal masculin, mais il n'est pas en position référentielle. Pour beaucoup de sujets, cette configuration ne suffit pas pour que *il* soit interprété.

²³ Voir S.A. Kripke (1972).

(11) Le lynx disparaîtra. Il est pourtant protégé.

(12) Aucun homme ne te dira qu'il te déteste. Il préférera exprimer cela d'une autre manière.

Le fait décisif par conséquent qui motive la notion d'anaphore, semble être cette capacité à faire apparaître un segment du contexte comme terme "répondant" aux conditions d'interprétation qu'exige un autre terme, qu'on dit pour cette raison anaphorique. Il est en outre requis qu'il y ait *emprunt* au terme antécédent, que celui-ci par conséquent se comporte véritablement comme *source* en fixant une composante de l'interprétation du terme anaphorique.

Tels semblent être les principes essentiels de constitution du couple anaphorique / source, qui permettent de distinguer *il* des autres groupes nominaux considérés.

3.4. Diversité des relations anaphoriques

Mais il est bien sûr d'autres anaphoriques que *il*. On doit inclure dans la classe d'autres formes pronominales de troisième personne: préverbaux (*le, lui, en, y*), fortes (*lui, eux*), prénominales (*son, leur*). En négligeant toutes les différences et en rappelant, après K. Sandfeld (1965), qu'"aucune définition acceptable" de ce terme n'est disponible, on peut les appeler des "pronoms".

Dès lors, l'anaphore n'est plus seulement une question de référence, puisque certains pronoms semblent avoir pour source le représentant d'une catégorie lexicale. Le fait est reconnu depuis longtemps pour l'adjectif, et (6) est un exemple du phénomène. Les analyses de J.-C. Milner (1978,1982) ont établi que *en* pouvait anaphoriser un groupe nominal au sens plein, comme dans (13), ou une unité lexicale, comme dans (14):

(13) Tu as commis une erreur. Tu dois en accepter les conséquences.

(14) Tu as commis une erreur. Si tu en commets une à nouveau, tu seras désavoué.

Si nous essayons de formuler le fonctionnement propre à (14) en termes de conditions qui doivent être satisfaites par un segment du contexte, on obtient grossièrement ceci: le contexte doit fournir une unité nominale du lexique français et de genre féminin pour que l'énoncé contenant ce *en*, dit par J.-C. Milner "quantitatif", soit interprété²⁴; la référence des positions en cause n'est pas impliquée dans la mise

²⁴ Dans F. Corblin (1985), j'avance des arguments pour établir l'existence en français d'une anaphore spécifiquement *nominale*, isolée par un faisceau de critères morphosyntaxiques et

en relation anaphorique, mais l'identité d'interprétation (14') s'oppose nettement à l'anaphore (14), tout comme celle-ci s'oppose à la co-référence:

(14') Tu as commis une erreur. Si tu commets une erreur à nouveau. . .

Cette extension inévitable de la notion contraint à considérer l'anaphore comme phénomène général dont les paramètres (champ d'application, contenu) varient; il peut s'agit de référence, pour un groupe nominal pris comme un tout, de contenu lexical, si la catégorie en cause est une catégorie lexicale, etc..²⁵

On ne considère ici que les groupes nominaux, bien que l'anaphore concerne d'autres catégories. Il est fort difficile d'identifier la classe des groupes nominaux anaphoriques et celle des pronoms; aucun de ceux qui considèrent la notion d'anaphore pour elle-même ne parvient en fait à s'y résoudre. Il y a en effet des candidats au titre d'anaphorique aussi bien parmi les positions moins spécifiées que les pronoms (positions nulles), que parmi les positions plus spécifiées que les pronoms (groupes nominaux à tête *N* définis et démonstratifs).

Certaines positions syntaxiques dépourvues de contenu lexical (catégories ou positions vides) ont des propriétés interprétatives comparables, sinon analogues à celles des pronoms²⁶. Le texte (2) a pour dernier élément un groupe nominal vide anaphorique libre dont le contenu référentiel est fixé par le contexte. Bien d'autres exemples manifestent ce phénomène, notamment (15):

(15) Je ne connaissais pas Paris, alors j'ai visité __. Je n'ai d'ailleurs pas tellement aimé__.

On observera que le pronom *le* ne serait pas très acceptable comme moyen de maintenir un objet de référence dans la suite. L'interprétation de la position vide ne peut donc être identifiée strictement à celle du pronom²⁷. Il y a là deux opérations distinctes qu'il faut essayer de formuler avec précision, mais personne semble-t-il n'accepterait de parler d'anaphore seulement pour un des deux cas.

Supposons qu'on veuille arrêter là l'extension du concept. Se trouvent alors écartés de la classe des anaphoriques les termes suivants:

interprétatifs, et qui ne vaut pas seulement pour *en* quantitatif (voir ici même, *Chap 4*). L'appellation «Identity of Sense Anaphora», utilisée par Grinder et Postal, Bresnan (1971) repère en revanche un ensemble de données très hétérogènes.

²⁵ J. C. Milner (1982) distingue plusieurs paramètres pour les relations d'anaphore: identité des références actuelles, des références virtuelles (du sens lexical); il distingue grâce à ces paramètres l'anaphore par *il*, par *en*, l'anaphore définie.

²⁶ C. T. J. Huang (1984) analyse ces formes vides «libres» dans plusieurs langues.

²⁷ (15) indique que la position vide libre interprétée par anaphore, si elle présente quelque ressemblance avec le démonstratif *cela* (cf. la succession utilisée en (2) *cela ... J'épousai__*, s'en distingue assez nettement. Substituer *cela* (*ou ça*) aux places vides de (15) produit une différence assez nette.

(16) Un chien m'a mordu.

Le chien était enragé.

Ce chien était enragé.

Celui-ci était enragé.

Cela m'a surpris.

Il faudrait justifier une telle décision. Il est tout à fait exact que les termes considérés s'opposent sur bien des points aux pronoms et aux positions vides, mais cela ne constitue pas un argument pour parler d'anaphore dans un cas et non dans l'autre; pronoms et positions vides s'opposent également entre eux, et tout indique déjà par ailleurs qu'il faut admettre l'existence de plusieurs classes de phénomènes anaphoriques.

En fait, pour la plupart des auteurs qui se préoccupent d'énumérer les formes qu'on peut selon eux dire anaphoriques, la liste comporte d'autres termes que les pronoms et les positions vides.

Une première extension consisterait à englober seulement les termes communément appelés pronoms parce qu'ils ne possèdent pas de tête lexicale *N* spécifiée in situ, alors qu'ils fonctionnent comme des groupes nominaux, soit (17):

(17) **anaphoriques:** *il, le, en, y, celui-ci, cela...*

non anaphoriques: *le N, ce N...*

Mais pourquoi dire anaphoriques seulement les groupes nominaux qui n'ont pas de tête *N* in situ? On sait déjà que *je* et *tu* peuvent être ainsi décrits sans être anaphoriques; d'autre part, une conséquence peu désirable d'une telle décision est notamment qu'elle répartit les groupes nominaux démonstratifs dans les deux classes: anaphoriques (*cela, celui-ci* et non anaphoriques (*ce chien*). Cette décision serait peu justifiée, et n'a jamais été sérieusement défendue.

En revanche, deux hypothèses opposées sont effectivement attestées pour l'extension du concept d'anaphore, (18) et (19):

(18) La classe des anaphoriques englobe les groupes nominaux *définis*, mais non les groupes nominaux *démonstratifs*.

(19) La classe des anaphoriques englobe les groupes nominaux *démonstratifs*, mais non les groupes nominaux *définis*.

J.-C. Milner (1982) formule explicitement (18), alors que L. Tesnière (1959) pour qui l'anaphore est loin d'être une question mineure, ne cite pas les groupes nominaux définis dans son énumération des anaphoriques, mais cite l'adjectif démonstratif et le

pronom démonstratif²⁸. Le seul point d'accord entre ces formulations si curieusement antagonistes est que défini et démonstratif ont des fonctionnements assez différents pour justifier qu'une frontière de catégorie les sépare. Le point précis qui est en cause ici est de déterminer quels arguments on peut invoquer pour dire que cette catégorie est l'anaphore.

Schématiquement, (18) soutient le classement (18'):

(18')

	anaphorique
nom propre	-
je, tu	-
démonstratif	-
il	+
défini	+

(19) soutient en revanche (19'):

(19')

	anaphorique
nom propre	-
je, tu	-
défini	-
il	+
démonstratif	+

Considérons (19'). Les éléments réunis (pronom et démonstratif) ont comme point commun qu'ils exigent de manière stricte la *reprise* d'un terme antérieur pour être interprétés; dans la plupart des cas cette reprise a pour résultat la co-référence entre l'expression source et ces termes dépendants du contexte. En revanche, comme catégorie, le défini n'est ni une forme dont l'interprétation dépend nécessairement du contexte, ni une forme dont les emplois dépendants exigent co-référence. Si l'interprétation du défini est générique, il semble "autonome"; on vérifie même que si *le N* désigne l'espèce entière des *Ns*, toute anaphore est exclue; il y a anaphore en (20), mais non en (21):

²⁸ Cf. J. C. Milner (1982, p. 25), L. Tesnière (1959, pp. 89-91).

(20) Un chien mordit son maître parce que **le chien** ne l'avait pas reconnu.

(21) Un chien ne mord jamais son maître, car **le chien** est un animal très fidèle.

Le défini modifié peut également apparaître comme terme quasiment autonome et n'impliquer aucune dépendance aux termes du contexte immédiat de son usage; c'est le cas notamment de groupes nominaux comme: *le double de quatre, le père de Jean*. Certains emplois enfin, qu'on dit le plus souvent "associatifs", impliquent dépendance sans reprise, comme (22):

(22) Jean avait faim, et **le repas** n'était pas prêt.

Ce sont très probablement ces emplois autonomes et associatifs qui conduisent à ne pas intégrer la catégorie *défini* dans la classe des formes qui s'interprètent nécessairement par reprise comme le pronom et le démonstratif. Si on n'intègre pas le défini dans les anaphoriques, on considère que la propriété cruciale pour reconnaître ce qu'on appelle anaphore, c'est la nécessité qu'une catégorie s'interprète comme la reprise d'un élément contextuel. Il s'agit d'un point de vue en lui-même défendable, mais on voit qu'il présente au moins un inconvénient, puisque dans certains emplois, les groupes nominaux *définis* s'interprètent bien comme reprise:

(23) Marie avait faim, et **la jeune fille** n'avait plus rien à manger.

Considérons (18'), qui consiste à tenir que (23) est bien un phénomène d'anaphore, alors que (24) n'en est pas un:

(24) Marie avait faim, mais **cette jeune fille** n'avait plus rien à manger.

Naturellement, il ne peut être question de justifier cela en disant que (24) est un emploi du démonstratif, suffisamment expliqué grâce à cette seule appellation, et par elle distingué des phénomènes qu'on étudie sous le chef de l'anaphore. Il n'est pourtant pas rare que la question ne soit même pas posée de savoir quel rapport on autorise entre les catégories *démonstratif* et *anaphore*; souvent, il est admis que "démonstratif" suffit à isoler une classe de phénomènes, et le terme d'anaphore n'est utilisé que pour d'autres phénomènes de dépendance contextuelle. Cependant, rien n'empêche, on vient de le voir, de considérer le démonstratif comme un anaphorique, et il est donc indispensable de justifier le point de vue inverse, en le fondant sur ce qui différencie les reprises illustrées par (23) et (24), et en établissant que cette différence sépare l'anaphore (23) de ce qui n'est pas elle (24). J.-C. Milner (1982) est un des rares auteurs qui s'explique clairement sur les raisons qui le conduisent à adopter ce point de vue. En substance, l'explication est la suivante: pour le démonstratif, la mise en

rapport au contexte, disons la détermination d'un antécédent, se fait de manière automatique; en utilisant *ce*, le sujet d'énonciation "coréférencie un groupe nominal", pose qu'il a même référence qu'un terme du contexte immédiat, et l'opération ne suppose aucune "information supplémentaire"; ainsi, la coréférence s'établira très naturellement en (25)²⁹:

(25) **Ton frère** m'a parlé; **ce professeur agrégé** est un ignorant.

En revanche, lorsqu'il s'agit d'un pronom (au sens étroit qu'on donne ici à ce terme), ou d'un groupe nominal défini, la détermination de l'antécédent s'effectue en vertu des conditions spécifiées dérivables du contenu du groupe nominal lui-même: *le Ni* par exemple suppose qu'un élément du contexte ait été identifié comme un Ni; cela explique que (25) et (26) aient un statut analogue, mais non (27) et (28):

(26) Un professeur agrégé m'a parlé. Ce professeur agrégé est un ignorant.

(27) Ton frère est venu. Le professeur agrégé est un ignorant.

(28) Un professeur agrégé est venu. Le professeur agrégé est un ignorant.

Pour reprendre les termes de J.-C. Milner, "[les phrases comportant un démonstratif] sont compréhensibles, même par quelqu'un qui ignorerait la coréférence en cause; en fait il en serait informé par l'énoncé lui-même qui en ce sens contient tout ce qui est requis pour l'interprétation. C'est qu'il n'y a pas ici présupposition, mais position: le déictique *ce* est en tant que tel lié à une opération du sujet d'énonciation, qui, de même qu'ailleurs il montre un objet, ici "coréférencie" un groupe nominal" (op. cit., p. 25). Il semble alors que ce qui est considéré comme spécifique pour l'anaphore, c'est son fonctionnement "présuppositionnel", ou dans nos termes, le fait que le groupe nominal détermine des conditions spécifiées contraignant les contextes où il est interprétable.

Il est possible de souscrire à cette analyse de la différence entre le défini et le démonstratif sans en conclure que cette différence permet de définir l'anaphore. Si l'anaphore est repérée comme interprétation nécessairement locale assortie de conditions capables de recruter un segment du contexte comme source, on doit semble-t-il considérer les démonstratifs comme des anaphoriques. Il est vrai que les *conditions* en cause sont peu contraignantes³⁰ et que l'opération interprétative associée au démonstratif possède des particularités. La manifestation la plus nette de ces

²⁹ (25) est un exemple de Milner (1982, p. 25).

³⁰ Cependant, ces conditions ne sont pas nulles, ce qui suffit à distinguer le démonstratif de *je tu* (cf. § 3.3).¹¹ suffit que *je* soit prononcé pour être saturé, ce qui n'est évidemment pas le cas du démonstratif.

particularités est probablement celle qui a été notée par le logicien P.T. Geach (1962)³¹: l'impossibilité d'utiliser un groupe nominal démonstratif dans un acte de nomination indépendante. Pour donner un exemple simple, inspiré des analyses de Geach, on observera qu'il est impossible de donner pour *titre* à un tableau un démonstratif: "*cette jeune fille à la rose*", "*celle-ci*", "*cela*". En revanche, le même tableau s'intitulera aisément: "*la (une, ϕ) jeune fille à la rose*", "*elle*", "*toi*". Par-là, le démonstratif s'oppose comme on le voit à tout segment nominal. Enregistrer ces particularités du démonstratif (il y a d'ailleurs aussi des différences importantes entre défini et pronoms) ne conduit pas nécessairement à admettre que *démonstratif* et *anaphore* sont des catégories mutuellement exclusives. Sans contredire les données intuitives, on peut réunir défini (certains emplois) démonstratif et pronom sous la notion d'anaphore, considérant que la propriété décisive est la capacité à faire reconnaître un terme comme antécédent: il est alors possible de parler d'anaphore définie, pronominale, démonstrative.

La discussion qui précède se contente d'introduire quelques-unes des données pertinentes. Elle établit au moins qu'il n'est pas aisé de justifier des limitations pour la classe des anaphoriques; mieux vaut l'admettre clairement, même si certains en tirent la conclusion que la notion perd par là toute valeur. En fait, il suffit que certains groupes nominaux ne soient pas interprétables par anaphore, ce qui est le bien le cas, pour que la notion soit nécessaire dans la description des langues naturelles. Que l'anaphore apparaisse comme une notion de très large extension demande seulement qu'on étudie le détail de ses manifestations en cherchant à les ramener à quelque principe central dérivé du contenu intuitif de la notion: dépendance, recrutement d'un terme comme source, reprise de la source dans l'interprétation du terme dépendant.

3.5. Un programme de recherche

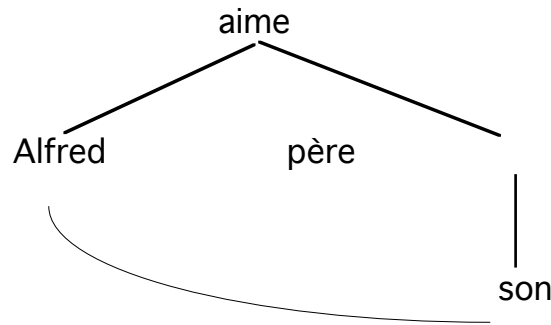
La question est en somme "Qu'est-ce-qu'une relation anaphorique?", ou encore "Comment expliquer que certains segments font apparaître un terme déterminé du contexte comme antécédent ou source nécessaire pour fixer leur propre interprétation?"

Dans la théorie de Tesnière³², il existe deux sortes de connexions sémantiques: des connexions qui doublent les connexions structurales, donc se déduisent des relations syntaxiques (A) et des connexions dites par Tesnière "supplémentaires", auxquelles "ne correspondent aucune connexion structurale" (B); ces dernières sont pour Tesnière des connexions *anaphoriques*. Ainsi, dans le stemma (29):

³¹ Voir sur ce point Corblin (1987, 1993).

³² Cf. L. Tesnière (1959, chap. 21, chap. 42 notamment).

(29) Alfred aime son père.



son est en connexion sémantique (A) avec *père* et en connexion sémantique (B) (notée par un trait pointillé) avec *Alfred*. Les connexions (A) expriment selon Tesnière un rapport de "détermination" (*son* → *père*), alors que les connexions (B) expriment l'identité (*son* = *Alfred*). La connexion anaphorique est par conséquent définie de deux manières: de manière négative (elle n'est pas la lecture sémantique d'une relation structurale), de manière positive (elle exprime l'identité). Il ne semble pas exister de relation nécessaire entre ces deux prédicats, entre le fait qu'une relation soit "supplémentaire", et le fait qu'elle exprime l'identité. D'autre part, si les connexions en question ne sont pas associées aux dépendances structurales, quel est le principe qui les assigne?

Même si elle ne s'exprime pas toujours clairement dans les mêmes termes, l'idée qui réunit la plupart des approches de l'anaphore est qu'on a affaire à une opération déclenchée par une forme insuffisamment spécifiée, incomplète; l'opération de mise en rapport au contexte a pour effet de saturer une forme qui exige de l'être. Il y a de cela quelques témoignages assez nets: il est typique que l'étude de l'anaphore ne peut contourner la question des positions (ou catégories) vides, qu'elle accorde une place privilégiée aux formes peu spécifiées (pronoms), et peut difficilement se passer de la notion d'"accord" entre l'anaphorique et son antécédent. Pour Tesnière par exemple, (cf.(8) supra) l'anaphorique est "*vide*", et l'anaphore détermine une source pour qu'il devienne "*plein*"; le schéma général est bien celui qu'on vient de résumer, bien que les formules de Tesnière ne puissent pas être prises à la lettre: *son*, ou il ne sont pas vides et il conviendrait, de toutes manières, de savoir ce qu'on entend par position *pleine*. De telles approximations peuvent avoir des effets négatifs pour l'analyse du phénomène, surtout parce qu'elles dispensent d'avoir à préciser ce qu'on donne exactement comme *moteur* pour l'anaphore. Ainsi, si on nous dit qu'une position *vide* est "remplie" grâce au contexte, on n'en demandera peut-être pas la raison, tant il paraît naturel qu'une position vide ne puisse le rester. Mais dès qu'il est des positions non vides qui déclenchent une opération du même ordre, une formulation plus rigoureuse devient indispensable: *il*, par exemple, possède une forme sonore, et des traits inhérents de

personne genre et nombre, et l'explication de l'anaphore par le "vide" ne s'impose plus avec la même évidence.

Pour *il*, il serait plus exact de dire qu'on se trouve devant une interprétation qui demande à être complétée, ce qui se fait régulièrement grâce au contexte. On déduirait ainsi assez naturellement la notion d'accord, laquelle est effectivement pertinente pour la saturation contextuelle: *il* possède des traits propres de genre et nombre, ce qui définit des conditions déterminées sur la classe des termes qui peuvent le compléter; il y faudra notamment une unité nominale de même genre et nombre, laquelle peut être fournie par un groupe nominal à tête *N* (anaphore stricto sensu), ou directement par la situation ("exophore").

Il est bien d'autres raisons qui contraignent à parler d'incomplétude plutôt que de vide; la plus importante est peut-être fournie par les positions "vides" libres elles-mêmes. Une structure dans laquelle on reconnaît qu'il y a une position ou catégorie vide est, semble-t-il, une structure capable de manifester une incomplétude déterminée: un terme effectivement présent définit la nécessité d'interpréter une catégorie en une position où aucune sélection lexicale n'est opérée. C'est sur ce principe qu'on reconnaît une catégorie vide déterminée (respectivement *N* "et *N'*", ou *N'*) dans (30) et (31):

(30) Je lutterai pour ____.

(31) Je prendrai le ____ bleu.

L'anaphore libre qu'on observe pour ces deux cas consiste à compléter grâce au contexte les positions non saturées, dans le respect des conditions qui les contraignent c'est-à-dire, pour (31) par exemple, à interpréter un *N* masculin tiré du contexte dans la position indiquée. Une description explicite du phénomène associé à (31) demande qu'on distingue les éléments suivants:

- a) *le bleu* est perçu comme structure incomplète.
- b) la structure de référence est *le Ni bleu*, dans laquelle *Ni* est un item du lexique français de genre masculin.
- c) *le bleu* s'interprète nécessairement comme *le Ni bleu*, et *Ni* est nécessairement extrait du contexte pour être interprété en cette place.

Globalement, on a donc anaphore lorsqu'une structure manifeste in situ une incomplétude déterminée pour une position; cela ne peut se concevoir naturellement que par *comparaison* avec la structure complète, car c'est seulement ainsi qu'on peut spécifier une incomplétude déterminée. Le *moteur* de l'anaphore serait la nécessité de se ramener, grâce au contexte, à une structure complète à chaque fois que celle-ci ne l'est pas; d'où les *conditions* qui pèsent sur l'emploi des anaphoriques et la nécessité d'une opération contextuelle qui doit apporter à la forme ce qui lui manque.

On expliquerait plus généralement ainsi l'existence du phénomène d'anaphore dans les langues naturelles: une langue définit des configurations saturées, complètes, et relativement à celles-ci des configurations qui par comparaison manifestent telle incomplétude déterminée in situ; pour être interprétable toute configuration incomplète doit être ramenée grâce au contexte à la configuration complète correspondante. C'est peut-être un tel schéma qui permettrait d'exprimer le mieux ce qui particularise les langues naturelles. On adopte parfois une perspective fonctionnelle sur l'anaphore, consistant à dire, d'une manière ou d'une autre, que l'anaphore nous dispense de répéter des termes déjà mentionnés dans un contexte; E. Benveniste (cf. supra § 3.3) parle de "substituts abrégatifs plus maniables". Mais, comme on l'a vu (§ 3.2), les langues naturelles ne semblent pas spécialiser tel ou tel signe dans cette fonction de répétition; en fait, l'interprétation "répétition" n'est pas une primitive, mais plutôt un produit qui s'obtient grâce au système complétude / incomplétude; on peut dire par exemple que *il* est un substitut de son antécédent dans l'énoncé où figure le pronom, qu'il y "représente" son antécédent; cependant, ce qui semble constituer l'unité *il*, c'est qu'elle est perçue comme groupe nominal incomplet, qui demande par conséquent à être saturé grâce au contexte. Cela reste vrai qu'on considère l'anaphore stricto sensu ou l'exophore.

En avançant ce principe d'explication pour la mise en relation on suggère implicitement une manière de définir des opérations anaphoriques. On suppose qu'un anaphorique "emprunte" au contexte les éléments requis pour être saturé. Sur ce point, on peut avoir accès à des données, observer que tel contexte linguistique (un énoncé) permet de saturer l'anaphorique, que tel autre ne le permet pas, qu'il y a des situations intermédiaires, que la saturation peut s'accompagner d'effets de sens particuliers³³, etc... Il s'agirait alors de définir une forme particulière en termes d'exigence à satisfaire de telle sorte qu'on dérive les phénomènes de saturation contextuelle qu'on observe, et seulement ceux-là.

Dire que (A) est anaphorique est en somme bien trop vague; il faudrait se donner les moyens conceptuels de dire *en quoi* (A) est anaphorique.

Supposons que *il* admette pour l'essentiel l'analyse suivante: *il* groupe nominal sans tête *N* in situ doit être saturé grâce à une opération contextuelle qui lui associe une référence classifiée sur un domaine nominal; on s'intéresse tout spécialement au fait que *il* ne possède pas de contenu nominal et que le contexte doit lui en fournir un. Cette hypothèse, consistant à dire que l'anaphore est déclenchée (au moins en partie) par l'absence de contenu lexical pour le pronom *il*, est formulée dans des termes différents par J. C. Milner (1982). On peut alors se demander ce qu'il en est des autres

³³ Voir par exemple l'emploi de *cela* et de la position vide en (2), ou la brève discussion de l'exemple (15).

groupes nominaux du français qui, comme *il*, sont interprétables dans une position référentielle et, comme lui, dépourvus de tête nominale: *cela*, *celui-ci*, *en*.

(32) Celui-ci va tomber.

(33) Cela va tomber.

(34) Tu en as fait tomber une.

Pour l'intuition linguistique ces opérations sont distinctes les unes des autres et distinctes de l'opération associée à *il*, mais les instruments d'analyse communément utilisés sont bien peu opérants: on parle dans les quatre cas de formes pronominales et le seul clivage bien admis oppose deux démonstratifs à deux pronoms "tout court". Mais il est bien clair que les deux démonstratifs, par exemple, s'opposent crucialement; on comparera pour s'en convaincre (35) et (36):

(35) Il consulta sa montre. Celle-ci marquait deux heures.

(36) Il consulta sa montre. Cela marquait deux heures.

Sans entrer ici dans le détail de l'analyse entreprise dans les chapitres qui suivent, on peut rapidement indiquer dans quelle direction le schéma indiqué permet de la conduire. Il n'est pas certain que les quatre termes cités supposent emprunt au contexte d'un *Ni* à interpréter dans la position anaphorique; *cela* par exemple, pourrait très bien s'analyser comme démonstratif sans tête *N*, mais néanmoins de ce point de vue complet, saturé. La dislocation en *de N'*³⁴, par exemple, oppose *cela* à *celui-ci* et à *en*:

(37) *Est-ce-que cela te plaît, de chapeau?

(38) Est-ce-que celui-ci te plaît, de chapeau?

(39) Est-ce-que tu en avais un, de chapeau?

Certains trouveront que (38) et (39) ne sont pas excellents, mais tous s'accorderont à trouver qu'il y a une différence nette entre (37) d'une part, totalement inacceptable, et les deux autres exemples d'autre part. De cela on peut sans doute déduire que *celui-ci* (à la différence de *cela*) exige emprunt au contexte d'une unité nominale; cependant, pour *celui-ci*, il s'agit d'une opération autonome, parfaitement indépendante de celle

³⁴ La dislocation en *de N'* a été reconnue et distinguée des dislocations ordinaires dans J.-C. Milner (1978); il est généralement admis que les dislocations reposent sur une relation anaphorique. Voir ici même *Chap. 4*.

qui fixe la référence du groupe nominal, opération analogue à celle qui joue pour *en* dans (39). Pour *il*, c'est une opération globale qui sature le groupe nominal anaphorique en lui conférant une référence classifiée sur un domaine nominal; c'est semble-t-il ce qu'indiquent les données fournies par la dislocation en *de N'*, dont le contenu est purement nominal: elle est possible pour *celui-ci* (38), mais non pour *il*:

(40) **Il* est très beau, de chapeau.

En revanche, un groupe nominal ordinaire sera disloqué grâce à *il*, mais non grâce à *celui-ci*:

(41) *Il* est très beau, ton chapeau.

(42) **Celui-ci* est très beau, ton chapeau.

Il s'agira en somme, pour ces groupes nominaux, de formuler avec précision quelle incomplétude caractérise chaque forme, de telle sorte que les données de saturation, dont nous venons de présenter une partie, se trouvent expliquées.

A priori, le principe d'explication n'exclut en rien les groupes nominaux pourvus d'un contenu nominal (définis et démonstratifs). Là encore, il s'agirait de préciser quelle exigence de complétude satisfait la mise en rapport au contexte. Celle-ci est sans aucun doute liée au fait que ces formes s'interprètent comme désignateurs et le rapport au contexte fixe dans les deux cas une référence pour le groupe nominal. Il faudrait que les formulations expliquent les données les plus significatives qui réunissent ces deux catégories, de même que celles qui les opposent (cf. infra Chap. 1).

Le cadre général proposé permettrait en somme d'explorer le détail des données de saturation contextuelle pour déboucher sur une typologie des opérations anaphoriques libres, typologie qui semble indispensable pour aborder dans toute sa complexité la construction des chaînes de référence dans les discours ou les textes; on souligne souvent que l'anaphore autorise à construire des configurations référentielles qui n'ont pas d'équivalent dans les systèmes formels, mais peut-être accorde-t-on trop peu d'attention au fait que ces chaînes de référence "naturelles" reposent sur des opérations distinctes, qu'il importe de décrire avec précision.

Les études qui suivent s'efforcent d'avancer dans cette voie.

1ère partie. LANGUE: anaphore et anaphoriques

Chapitre 1.

Défini et démonstratif: les paradoxes de la reprise immédiate

Considérons les deux exemples suivants:

- (1) J'ai rencontré un jeune homme, et j'ai demandé à ce jeune homme ce qui se passait.
- (2) J'ai rencontré un jeune homme, et j'ai demandé au jeune homme ce qui se passait.

étant admis que les deux groupes nominaux soulignés désignent, au même titre que d'autres groupes nominaux (*Pierre, il, mon frère*), qu'ils désignent le même individu, il est difficile d'en rester à ce seul constat. Le fait même que deux formes jouent ce rôle incite à se demander ce qui les oppose pour l'interprétation.

Il est d'autant plus nécessaire d'éclaircir ce point qu'il existe un vaste ensemble de contextes qui autorisent les deux formes de reprise, et qu'on observe, dans les discours réels, une distribution typique des deux formes: le défini apparaît comme constituant régulièrement répété des chaînes de référence, le démonstratif est plus rare, apparaissant en quelques points-clés de ces chaînes.

Aucune considération relative à l'ambiguïté n'explique naturellement que cette distribution typique soit observable, et qu'elle ne soit qu'une distribution typique, non une distribution strictement réglée par des contraintes relevant de la langue. Dans la plupart des cas, remplacer *le* par *ce* n'altère en rien la référence, et produit une suite interprétable. Le résultat d'une telle "manipulation" sera jugé atypique, maladroit, quoique souvent transparent du seul point de vue des visées référentielles.

Pour éclairer des faits de cet ordre, c'est sans nul doute la valeur de *le* et de *ce* qui est cruciale, et pas seulement leur aptitude à atteindre sans ambiguïté une source de référence. Autrement dit, d'autres facteurs que l'exigence de transparence référentielle gouvernent très vraisemblablement l'occurrence de *le* et *ce* dans les discours, et il semble légitime de tenter de les rapporter aux propriétés linguistiques de ces formes.

Un résumé assez grossier du principe explicatif supposé serait le suivant: dans telle ou telle circonstance, on peut reprendre à l'aide de *ce* et *le* (la référence étant sauve) mais chacune des deux formes saisit l'objet d'une manière qui lui est propre, et se

trouve pour cette raison plus ou moins apte que l'autre à réaliser l'effet discursif recherché. Si l'on ne souhaite pas tenir compte des intentions, on dira seulement que chacune des formes a un effet discursif propre, produit par sa valeur linguistique, par la manière dont elle saisit le designatum sur un contexte, et que ces effets font l'objet de normes qui déterminent des distributions typiques.

En toute hypothèse, c'est la valeur linguistique de ces reprises qu'il faut d'abord essayer de formuler, à partir des éléments différents et identiques de leur fonctionnement; on tentera ensuite d'appliquer ces constantes linguistiques à l'analyse de quelques distributions: la reprise immédiate d'indéfini, et le rôle des formes dans les chaînes longues.

1. Valeur de contraste des anaphores définies et démonstratives.

Dans un énoncé comme (3) :

(3) *Le/ce* garçon est stupide

l'interprétation du groupe nominal sujet détermine de qui l'énoncé est donné pour vrai.

Cet individu est saisi de deux manières distinctes selon que le préfixe du groupe nominal est *le* ou *ce*. Une hypothèse sur le principe de cette opposition a été proposée dans Corblin (1985, 1987). Nous l'utiliserons ici après en avoir rappelé très brièvement les grandes lignes.

le N :

L'individu est alors isolé dans un ensemble d'individus antérieurement mentionnés, grâce à la référence virtuelle *N*, qui fonctionne comme principe séparateur, par "opposition notionnelle" pour reprendre les termes de C. Blanche Benveniste et A. Chervel (1966).

Le impose par conséquent pour déterminer son designatum un ensemble de référence, d'où il extrait un individu. Le seul usage de *le* pose comme référence possible les individus antérieurement mentionnés, ou, plus généralement, présents à l'esprit des locuteurs; *N* sépare un de ces individus des autres.

Tout usage de *le* associe à l'interprétation un domaine de référence et l'extraction du seul *N* de ce domaine. En cela, *le* consiste toujours à opposer (pour en prédiquer quelque chose) un individu précédemment mentionné aux autres. On peut déduire du fonctionnement de *le* qu'il oppose nécessairement l'individu d'un domaine qui est un *N*, aux individus qui ne sont pas des *N*; il est naturellement exclu que *le N* oppose un

N à d'autres N , puisque N fonctionne comme seul principe identifieur de source dans un ensemble.

Ce N :

Ce N , en revanche, désigne nécessairement a , repéré par proximité, et le classifie comme *un N particulier*.

En cela, l'opération suppose interprétativement la classe N , et la prise, sur cette classe d'une valeur individuelle qui sert à classifier a . De ce fait, l'opération oppose a , comme N particulier, aux autres N possibles.

Cette classification par mise en contraste aux autres N constitue très exactement l'opposition que *le N* est impuissant à produire, puisque *le* suppose extraction d'un N parmi un ensemble d'individus n'admettant pas le signalement N . On appellera cette valeur de contraste, contraste interne à la classe des N , pour l'opposer à la valeur de contraste propre au défini qu'on pourrait dire externe¹ (à la classe des N).

L'opposition des deux valeurs de contraste est la suivante : dans *le garçon est stupide*, l'individu qui fait l'objet du jugement est saisi par opposition aux individus mentionnés qui ne sont pas des N , dans *ce garçon est stupide*, l'individu qui fait l'objet du jugement est opposé aux autres N possibles.

1.1 Quelques manifestations des valeurs de contraste

Soit l'énoncé (4) :

(4) C'est *ta voiture* que j'ai prise, et non la mienne.

Il est dit vérifié d'un N et non d'un autre N . Supposons que le groupe nominal souligné soit anaphorique, fasse suite par exemple à (5) :

(5) Une voiture était rangée devant la porte.

Les successions suivantes sont possibles :

¹ C. Blanche Benveniste et A. Chervel (1966) formulent des analyses très proches de celle-ci, de même que Damourette et Pichon (voir infra). Cependant les analyses n'ont jamais été à ma connaissance données sous cette forme ($N/\sim N$) /(N /autres N) ni dérivées comme conséquences de principes nécessaires "par ailleurs" pour rendre compte de ce qui oppose défini et démonstratif comme désignateurs.

- (6) C'est cette voiture que j'ai prise,
 et non la tienne.
 et non celle de Pierre.
 et non la voiture de Jean.

Dans les mêmes conditions, *le N* est exclu :

- (7) C'est la voiture, que j'ai prise, et non la tienne.
 et non celle de Pierre.
 et non la voiture de Jean.

Autrement dit, dans ce contexte particulier, où l'individu qui vérifie un énoncé doit être saisi par "opposition" à un autre *N*, *ce N* est possible, mais non *le N*.

Dans le tour : *c'est X qui P, et non Y*, lequel pose un énoncé vérifié pour *X*, et non pour *Y*, *le N* est parfaitement possible dans la position *X*, mais à condition que *Y* ne saisisse pas un individu comme un *N* ; si *Y* saisit un individu comme "*non N*", l'énoncé est possible :

- (8) C'est la voiture, que j'ai prise, et non la moto (et non ma bicyclette).

Ce tour contrastif semble donc confirmer directement que *le N* est impuissant à saisir un *N* en l'opposant à un autre *N*. La syntaxe et l'interprétation du tour semblent ici véritablement incompatibles avec la valeur de contraste du défini.

Si on observe qu'un pronom, lui, fonctionne dans ce tour :

- (9) C'est elle, que j'ai prise, et non la voiture de Jean.

on pourrait peut-être en conclure qu'il s'agit bien d'une incompatibilité vis-à-vis du défini, comme si la structure contredisait directement la manière dont il saisit son designatum, par opposition $N/\sim N$, alors que le pronom (comme le démonstratif) ne supposant pas ce principe, serait possible.

Dans bien d'autres tournures, le défini apparaît moins typique que le démonstratif sans être aussi radicalement exclu; dans les phrase suivantes, le défini n'est pas très acceptable:

- (10) Pierre vient de publier un roman. J'ai préféré le roman à celui de Jean.
- (11) Pierre vient de publier un roman. j'ai lu le roman, et aucun autre, pendant les vacances.
- (12) Pierre vient de publier un roman. La critique a éreinté le roman alors qu'elle avait encensé les autres.
- (13) Pierre vient de publier un roman. Si tu as aimé le roman, je t'en ferai lire un autre.

Dans tous ces tours, le défini, lorsqu'il figure comme premier terme d'une opposition, "appelle" tout naturellement comme second terme, non un autre *N*, mais un individu d'une autre classe (antérieurement mentionné ou défini par le contenu du groupe nominal) :

- (14) Pierre vient de publier un roman. J'ai préféré le roman aux poèmes qu'il commet si souvent.
- (15) Pierre vient de publier un roman. J'ai lu le roman, et rien d'autre, pendant les vacances.
- (16) Après trois recueils de poèmes, Pierre vient de publier un roman. La critique a éreinté le roman alors qu'elle avait encensé les poèmes.

1.2 Le statut de la mise en contraste : classification et identification

Le défini saisit l'individu en l'opposant aux autres éléments d'un ensemble; la mise en opposition a pour fonction d'*identifier* la source d'anaphore.

Chaque répétition de *le N* dans une suite réutilise le signalement *N* pour séparer l'individu des autres, et en ce sens, deux occurrences de *le N*, relativement à une série d'individus connus, s'interprètent aisément comme répétition de la même mise en opposition.

En revanche, le démonstratif classifie l'individu comme un *N* particulier (opposé aux autres), et chaque occurrence de *ce N* constitue une nouvelle classification de l'individu comme un *N* particulier.

A cet égard, la répétition du défini ne suppose que la réunion d'un ensemble de conditions pour que la référence soit atteinte, alors que le démonstratif est toujours acte du locuteur, classifiant comme un *N* particulier un individu isolé dans le contexte immédiat.

On trouve un écho très net de cette différence dans la théorie de Damourette et Pichon (1911-1950) qui opposent le défini (assiette notoire), au démonstratif (assiette présentatoire) : le défini est possible en vertu du caractère identifiant d'un signallement sur un ensemble, (le "quantum de substance" est notoire), alors que le démonstratif présente un quantum de substance antérieurement repéré, comme un N parmi les N .

Le caractère présentatoire du démonstratif semble venir de ceci qu'il combine référence et classification de l'objet comme un N particulier ; il constitue systématiquement une nouvelle saisie de l'objet, explicitement repéré parmi l'ensemble des N , et donc opposé à eux. Ce dernier point est explicitement formulé par Damourette et Pichon (op. cit., T 1, p. 470) :

- (17) "Mais errer ainsi dans les bois de Roussainville sans une paysanne à embrasser, c'était ne pas connaître de ces bois le trésor caché, la beauté profonde".(Marcel Proust, *A la recherche du temps perdu*)
 "Les bois sont d'abord notoires, grâce à l'épithète de Roussainville qui les accompagne ; puis ils sont repérés à nouveau dans l'ensemble des bois. Dans un pareil cas, la précédente notoriété de la substance, qui ne suffit pas à la déterminer avec précision, suffit du moins à la repérer provisoirement dans le nouvel ensemble où on la considère".(C'est nous qui soulignons).

Dans ce passage, le fait que le démonstratif répète la saisie d'un N particulier dans l'ensemble des N est nettement formulé ; le démonstratif isole "à nouveau" l'objet déjà isolé comme bois particulier parmi l'ensemble des bois.

Peut-être est-ce cette répétition, inhérente au démonstratif qui constitue l'explication la plus convaincante de cette propriété qu'a le démonstratif de ne pas pouvoir être aisément répété dans une chaîne de référence ; on ne s'étonnera pas que cette propriété soit mentionnée immédiatement après le passage cité par Damourette et Pichon :

- (19) "D'ailleurs chaque fois que la substance est redevenue présentatoire (grâce à une reprise démonstrative, F.C), elle ne l'est en général qu'*une seule fois de suite*" (C'est nous qui soulignons).

Une telle propriété est en effet aisément constatable, mais n'est pas très facile à justifier.

Que le démonstratif constitue une intervention du locuteur, qui co-référence un groupe nominal, et en tant que tel signale une opération du sujet d'énonciation², ne suffit pas à expliquer qu'il ne soit pas naturellement répétable. Un locuteur peut constituer une chaîne de référence par positions réitérées, en ignorant les données antérieures qui pourraient le dispenser de ces "positions", fournissant les éléments nécessaires pour que *le N*, par exemple, atteigne le designatum. En termes d'économie, on pourrait seulement dire que ces "positions" ne sont pas nécessaires.

De manière plus générale, il faudrait expliquer pourquoi la récurrence d'un défini, dans une chaîne, n'est pas perçue comme une "répétition", alors que le démonstratif est perçu comme tel, une référence étant dans les deux cas répétée.

La répétition propre au démonstratif semble bien être celle d'une extraction sur la classe *N*, le designatum étant à nouveau opposé, comme *N* particulier à la classe des *N*. Dans l'énoncé (20) :

(20) Ce chien était enragé.

Le seul usage de *ce* suppose un designatum *a*, fixé par le contexte ; de manière indépendante, le *N* subséquent constitue une classification propre qui ressaisit *a* parmi les *N*. Si l'antécédent est un chien :

(21) Un chien m'a mordu. Ce chien était enragé.

L'énoncé antérieur constitue lui-même une extraction sur la classe *N*, qui oppose un chien à d'autres chiens. Le démonstratif répète alors, non seulement la référence, comme tout anaphorique, mais en outre oppose à nouveau ce chien aux autres, au plan de la reclassification. En bref, le démonstratif exige que le designatum ait été identifié, séparé d'un ensemble, mais en lui-même, oppose à nouveau cet objet à la série des *N*.

On tenreta ici de montrer que les valeurs de contraste des deux opérations anaphoriques se révèlent pertinentes pour rendre compte des distributions typiques du défini et du démonstratif dans les chaînes de référence, notamment de deux faits particulièrement remarquables: la reprise immédiate d'un antécédent indéfini, qui semble opposer *le* à *ce*, et la distribution du défini et du démonstratif dans les chaînes longues.

² J.C. Milner (1982, p.25).

2. Valeurs de contraste et distributions du défini et du démonstratif

2.1 Les paradoxes de la reprise immédiate

2.1.1 Les faits

Nous appelons paradoxe de la reprise immédiate le problème posé par le rapprochement, souvent effectué, de deux types d'exemples impliquant la reprise immédiate d'un indéfini; ce paradoxe est présenté sous la forme suivante par E. V. Paduceva (1970, p. 230) :

- (22) "Exemples de restrictions qui ne sont pas faciles à comprendre :
- (a) Tu verras un garçon et une fille. Tu dois donner une poupée à la fille, et une voiture au garçon.
 - (b) Une femme entra dans la pièce. J'avais vu cette femme chez un ami.
- En (a), le démonstratif doit être absent, et en (b), il doit être présent".

E. V. Paduceva formule cette remarque pour la langue anglaise, et nous avons traduit littéralement ses exemples. Même si nous serons amené à nuancer l'évaluation du fait, l'adaptation des exemples maintient, pour un locuteur français un jugement du même ordre : *le* est plus naturel que *ce* en (a), pour (b) l'inverse est vrai.

Ce qui confirme que le jugement vaut pour le défini et le démonstratif en français, c'est qu'on le trouve, formulé à propos de couples d'exemples analogues, dans plusieurs études consacrées au français.

A ma connaissance, le premier auteur à avoir opposé deux exemples de ce type est G. Guillaume (1919, p. 226-227).

G. Guillaume observe que pour les exemples de type (b), "l'idée à démontrer étant tout contre la conscience actuelle, l'extension en profondeur (liée à l'article défini, F.C.) devient inutile. On se sert alors du démonstratif" (op. cit., p.226).

G. Guillaume oppose immédiatement, à l'appui de sa distinction entre le défini (démonstratif extensible) et le démonstratif (inextensible) un exemple de type (a), faisant observer que si l'antécédent est "un bloc formé par coordination", de deux choses l'une :

(23) ou on le désigne "en bloc", et on se servira du démonstratif :

Un portefeuille et une montre étaient posés sur la table. CES deux objets...

ou on veut "démontrer ce groupe non plus en totalité mais partie après partie", "ce qui n'est réalisable qu'au moyen d'un démonstratif extensible, savoir l'article:

Un portefeuille et une montre étaient posés sur la table. Le portefeuille contenait, etc... ; la montre était arrêtée."

Le fait est suffisamment net pour être à nouveau noté par C. Blanche Benveniste et A. Chervel (1966, p. 9), qui n'indiquent pas qu'ils doivent cette observation à G. Guillaume :

(24) "L'anaphore par l'article donne lieu à une constatation curieuse. On peut dire : J'ai vu un camion et une voiture. La voiture roulait vite. On ne peut pas dire : J'ai vu une voiture. La voiture roulait vite".

Il est suffisamment problématique pour être mentionné dans des recherches plus récentes sur l'interprétation du défini et du démonstratif. J.-C.. Milner (1982, p.25), citant les précédents, oppose :

(25) a. Il y a un dictionnaire sur la table. Ce (*le) dictionnaire...

b. Il y a un dictionnaire et un roman sur la table. Le (*ce) dictionnaire...

disant *ce* "optimal" en (a), *le* "optimal" en (b).

Il est donc indiscutable que la comparaison des deux types d'exemples indique un fait indiscutable, relatif aux distributions typiques de *le* et *ce*, et un fait apparemment "curieux" qui interroge toute théorie de la différence entre défini et démonstratif.

2.1.2 La nature des faits

Il y a indiscutablement convergence entre tous les auteurs cités pour dire *le* préférable à *ce* dans un des cas, *ce* préférable à *le* dans l'autre. De quel genre de distribution complémentaire s'agit-il ?

S'il y a bien un fait à expliquer, il ne s'agit manifestement pas d'un fait de malformation d'une interprétation, mettant en cause la possibilité de la reprise. Utiliser l'astérisque dans un cas comme (26) :

(26) Il *le voit

en indiquant que seul *se* est admis, est possible, mais il est clair que cela n'est pas possible dans un cas comme ceux que nous étudions. Manifestement, c'est un phénomène d'un autre ordre qui intervient alors, et certaines formulations des auteurs cités doivent être nuancées.

On "peut" dire :

(27) J'ai vu une voiture. La voiture roulait vite.

(28) J'ai vu un camion et une voiture. Cette voiture roulait vite.

Les suites obtenues sont parfaitement interprétables, et seul le fait qu'il agisse d'exemples de linguiste, réduits à deux phrases empêche de trouver des discours réels qui confirmeraient que ces successions sont bien utilisables³.

Cette affirmation ne nie en rien qu'il y ait un fait à expliquer, bien au contraire, mais cherche à préciser de quel fait il s'agit. Si les auteurs cités se sont arrêtés à ces exemples, et si leur évaluation des suites, tout en étant parfois "excessive" dans la formulation, emporte immédiatement l'adhésion, c'est qu'il y a un fait réel à expliquer ; à mon sens, le fait est celui-ci : dans chacune des successions citées l'une des formes apparaît comme typique, en fonction des caractéristiques de l'exemple soumis au jugement.

Ces caractéristiques sont les suivantes: l'antécédent est indéfini, la reprise immédiate, les N identiques. Les successions s'opposent ainsi:

(a) # (...un X et un Y)c. le X V...#

(b) # (...un X...)c. ce X .V...#

note les limites du discours supposé, ()c les limites du contexte pertinent pour interpréter l'anaphorique. Dans un cadre ainsi défini, la forme citée paraît effectivement typique.

Ce qui peut expliquer que ces données, somme toute assez ténues, aient retenu l'attention, c'est probablement :

1) que les conditions sont si voisines l'une de l'autre qu'on ne s'attend pas à une différence. La seule différence tangible est que la source est ou n'est pas terme d'une coordination.

³ Quelques exemples seront néanmoins cités infra.

2) que la répartition observée entre *le* et *ce* n'est guère prévisible en fonction des analyses nécessaires par ailleurs pour chacune des formes. Pourquoi *le* ne serait-il pas très typique pour reprendre un indéfini, et le redeviendrait-il dès que cet indéfini a été introduit dans une coordination ?

Autrement dit, le fait retient l'attention parce qu'il signale une distribution typique paradoxale sans motivation apparente.

2.2 Quelques analyses des faits.

2.2.1 La vocation des anaphoriques.

G. Guillaume propose une explication des exemples de type (b) fondée sur la "vocation" de *le* et *ce*.

Le démonstratif est *inextensible*, donc limité à la reprise d'éléments proches, le défini *extensible*, non limité de la sorte. Pour reprendre un élément très proche, *le* serait "inutile" (le terme est de Guillaume), *ce* trouvant des conditions conformes à sa vocation serait donc plus adapté à la tâche linguistique à accomplir. Sur le fond, nous n'adhérons pas à ce principe, qui implicitement fait appel à la notion d'économie, mais l'explication présenterait l'avantage de donner des faits une évaluation assez conforme à la réalité : *le* n'est pas exclu dans les exemples de type (a), mais n'est pas non plus la forme spécialisée dans cette tâche.

Mais cette explication présente l'inconvénient de ne rien apporter quant aux exemples de type (a) : les conditions de proximité sont identiques, et *le* typique. La formulation de Guillaume, selon laquelle "pénétrer à l'intérieur du bloc formé par coordination" requiert le démonstratif extensible (le défini) ne nous paraît guère convaincante.

2.2.2 Le caractère identifiant du premier énoncé.

J.-C. Milner observe que pour les exemples de type (b), c'est le caractère immédiat de la reprise qui rend le peu naturel, le défini redevenant optimal dès qu'il s'agit de reprise éloignée. Il suggère une explication des faits fondée sur la nécessité pour l'antécédent du défini d'être identifié par d'autres énoncés que l'énoncé antécédent, "d'autres énoncés identifiant davantage le segment en cause". Il intègre à cette explication les analyses de A. Culioli pour les exemples de type (a):

- (29) "Comme l'a noté A. Culioli, si la première occurrence comporte une limite d'opposition, délimitant le segment par contraste, *le* devient optimal dès la reprise immédiate, la coréférenciation imposée étant superflue :

*il y a un dictionnaire et un roman sur la table. Le *(ce) dictionnaire..."*

J.-C. Milner (op. cit.)

Cette analyse indique que la seule extraction d'un *N* par l'énoncé antérieur ne suffit pas à rendre *le* optimal.

S'agit-il véritablement d'une insuffisance d'identification ? Si l'on considère que ce qui fait défaut aux exemples de type (b) est réalisé dans les exemples de type (a), on ne peut dire que les exemples de type (a) identifient davantage le segment en cause ; en revanche, il est vrai que les exemples de type (a) ont pour particularité de poser deux extractions, où il n'en pose qu'une.

Ce qui montre que cette multiplicité est sans doute pertinente, c'est que *le* devient optimal dès qu'un autre objet est mentionné entre l'indéfini et *le* :

- (30) Il y a un dictionnaire sur la table. (Pierre a un livre à la main). Le dictionnaire est ouvert...

Bien que la mention d'un livre ne permette pas d'identifier davantage le dictionnaire en question, *le* est optimal, et tout incite à penser que la mention intercalée d'un autre objet joue alors le même rôle que le second terme de la coordination dans (31) :

- (31) Il y a un dictionnaire et un livre sur la table. Le dictionnaire est ouvert.

L'élément décisif pour rendre *le* optimal, semble précisément résider dans la mention d'un autre individu.

2.2.3 L'exigence d'un contraste notionnel pour *le*.

C. Blanche Benveniste et A. Chervel (op. cit.) proposent une explication qui va dans ce sens, fondée sur une analyse du défini qui rejoint sur l'essentiel celle que nous avons proposée :

"Pour que *le* remplisse son rôle anaphorique, il faut que dans l'énoncé précédent un contraste de signifiés se dégage" (op. cit. p.9)

"*Ce* fait référence à l'instance de discours et permet, ce qui n'est pas possible avec *le*, la reprise d'un signifié précédent même en l'absence de tout contraste".

Nous avons tenté dans Corblin (1987) de réunir les fonctionnements anaphorique du défini à partir de cette idée qu'au défini, *N* est principe identifieur de source, que la source est isolée comme seul *N* d'un ensemble.

Les auteurs cités semblent poser l'exigence d'un contraste notionnel dans l'énoncé précédent comme condition sur la reprise : *le N* ne pourrait anaphoriser que si la source *un N* est dans un énoncé où un contraste de signifiés se dégage.

Nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'une condition sur la reprise. C. Blanche Benveniste et A. Chervel donnent d'un exemple l'analyse suivante :

- (32) "Au début de la fable XIV du livre II, La Fontaine présente un lièvre :

Un lièvre en son gîte songeait

(*car que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ?*)

Pour enchaîner, il lui est impossible d'utiliser *le lièvre*, il doit faire appel à *ce* :

Dans un profond ennui, ce lièvre se plongeait

Pourquoi ? Parce que *un lièvre* est resté seul dans les deux premiers vers et que dans le troisième il ne peut faire l'objet d'une opposition notionnelle. Il suffit que le substantif présenté par *un* apparaisse d'une façon ou d'une autre en contraste avec d'autres substantifs pour que l'anaphore par *le* devienne possible" (op. cit., p. 34).

Outre que *le lièvre* n'est pas resté seul dans les deux premiers vers (*gîte*, au moins offrirait la base pour une opposition notionnelle), il n'est manifestement pas vrai que *ce* est obligatoire, *le* impossible : *le lièvre* assurerait parfaitement la reprise. On peut dire tout au plus que *le N* est ici moins typique que *ce N*, mais les deux formes sont interprétables dans cette position.

2.3 Quelques exemples réels

Si l'on considère des textes réels, on observe que les emplois sont bien moins strictement contraints que ne le laissent penser les analyses qui précèdent.

Ce peut apparaître même si un contraste explicite de signifiés se dégage dans l'énoncé précédent. Dans la fable XI du livre septième, La Fontaine présente "un mort" et "un curé"; chacun d'eux est donc saisi en opposition à l'autre, mais *ce* est utilisé :

- (33) Un mort s'en allait tristement
S'emparer de son dernier gîte
Un curé s'en allait gaiement
Enterrer ce mort au plus vite.

En revanche, dans la fable XI du livre second, *le* est utilisé :

- (34) Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe
Quand sur l'eau se penchant une fourmi y tombe ;
Et dans cet océan l'on eût vu la fourmi
S'efforcer, mais en vain, de regagner la rive.
La colombe aussitôt usa de charité.

Dans un conte de Grimm (*L'oiseau d'or*), on peut lire ce passage, qui semble contredire directement les prédictions relatives aux exemples de type (b) ; une coordination est posée dans le premier énoncé, et c'est *ce*, et non *le* qui en reprend un terme.

- (35) "Il est vrai que tu as la meilleure part, dit-il, mais le cheval d'or et la princesse du château d'or vont ensemble. Comment puis-je obtenir ce cheval ?" demanda le prince.

Dans les deux enchaînements qui suivent, par exemple, on observe que *ce* peut apparaître avant qu'un contraste ne soit posé (premier cas), ou après (second cas), *le* étant dans le second texte employé alors qu'aucun contraste de "signifiés" ne peut être invoqué.

- (36) "Devant un grand mur blanc, le loup s'arrêta et dit :
Escalade ce mur. Derrière, il y a un jardin, dans ce jardin une cage d'or,
dans la cage l'oiseau de Feu. La garde dort. Prends l'oiseau mais ne
touche pas à la cage, sinon un malheur t'arrivera".

(*L'oiseau de feu*)

- (37) "La mort de Kochtcheï se trouve à la pointe d'une aiguille. L'aiguille
est dans un oeuf, l'oeuf dans une cane, la cane dans un lièvre, le lièvre
dans un coffre, le coffre au sommet d'un chêne que kochtcheï garde
comme la prunelle de ses yeux. Et ce chêne se trouve à tel endroit..."

(*La Princesse grenouille*)⁴.

Le peut apparaître même si aucun contraste de signifiés ne se dégage
précédemment. Nous citons seulement ces trois exemples choisis parmi bien d'autres
dans un seul roman de J. Audiberti ⁵:

- (38) "D'Amérique arriva une lettre. C'était le printemps.
La lettre ne parlerait sûrement pas du printemps, mais, comme
d'habitude, du mari, des filles, de l'argent, des maladies". (p.11)
- (39) "Elle gagnait vingt-sept mille liras par mois, au gouvernement
régional, à classer les fiches. Les fiches étaient rangées dans des longues
boîtes métalliques superposées". (p.11)
- (40) "Un jour, en rentrant, il trouva chez lui une visite. Un homme.
L'homme était assis, non dans la boutique, mais dans la salle à manger".
(p.246)

En citant ces quelques exemples, notre seul but est de confirmer qu'on rencontre
effectivement des configurations qui seraient jugées déviantes par les analyses qui
précèdent. Il n'est pas du tout évident qu'elles soient effectivement déviantes. Le point
est que *le* et *ce*, trouvant réunies les conditions qui leur permettent de déterminer un
designatum, sont employés. Que l'emploi de l'un ou l'autre ait une valeur spécifique,
qui le rende plus ou moins typique dans tel contexte, est sans doute vrai, mais il ne
s'agit pas de conditions sur la reprise. Chacun des deux anaphoriques constitue plutôt

⁴ Contes russes, éd. La Farandole, trad. par Luda, sans date.

⁵ *Le Maître de Milan*, éd. du Livre de Poche.

une saisie spécifique, qui peut paraître mieux prévisible ou plus adaptée dans tel contexte, mais dans la plupart des cas, le locuteur peut choisir l'une ou l'autre saisie pour la reprise immédiate.

3. Essai d'analyse des faits en termes de contraste.

3.1 Exemples de type (b):

(41) J'ai vu une voiture. La voiture roulait vite.

En tant que telle, la proximité n'est pas pour le fonctionnement du défini un élément pertinent. Le caractère immédiat de la reprise ne constitue donc pas un obstacle à l'anaphore par *le*.

Le N est saturé pourvu qu'il identifie par accord lexical un *N* déterminé ; que le domaine d'interprétation comporte comme ici un seul élément susceptible d'être anaphorisé n'est pas non plus un obstacle à la reprise.

Mais en raison de son principe de fonctionnement, qui confère à *N* le rôle d'identifier une source, *le N* a une valeur de contraste ; il saisit un individu *N* en l'opposant à des individus "non *N*", simplement parce que le principe utilisé pour isoler cet individu est qu'il peut être identifié, séparé d'autres individus déterminés au moyen du signallement *N*. C'est en somme l'usage de *le* qui signifie qu'il y a saisie d'un individu déterminé grâce à un signallement singularisant, notion qui n'a de sens que relativement à plusieurs individus déterminés.

Pourquoi *le* apparaît-il comme optimal dès qu'un autre individu a été isolé ? Simplement parce qu'alors les conditions dans lesquelles *le N* isole effectivement sa source apparaissent comme motivation suffisante de cette valeur de contraste, puisque l'anaphorique extrait effectivement sa source d'un ensemble.

Mais il ne s'agit pas d'une condition sur la reprise. Il suffit en effet qu'un autre individu déterminé se trouve mentionné après l'anaphorique, pour que la valeur de contraste inhérente à *le* se trouve motivée :

(42) J'ai vu une voiture. La voiture roulait vite, et un camion la suivait.

(43) J'ai vu une voiture. La voiture roulait très vite parce qu'un taxi la poursuivait.

Si les exemples constitués de deux phrases produisent des jugements aussi nets, c'est simplement parce qu'ils incitent à évaluer dans une situation où toute possibilité de motivation se trouve artificiellement exclue, puisqu'aucun contexte (antérieur ou postérieur) n'est supposé exister.

Un contexte antérieur rétablira le caractère optimal de *le* :

- (44) Un piéton traversait. J'ai vu une voiture arriver. La voiture roulait vite et n'a pu l'éviter.

Il paraît difficile de dire que la présence du premier énoncé est nécessaire pour que *la voiture* anaphorise *une voiture*, d'autant qu'un énoncé postposé du même type rendra la reprise tout aussi naturelle :

- (45) J'ai vu une voiture. La voiture roulait vite et a écrasé un piéton qui traversait.

Il ne s'agit pas de conditions sur l'anaphore définie, mais plutôt d'une exigence discursive qui réclame une motivation pour la saisie d'un individu par opposition à d'autres individus déterminés, lorsqu'elle n'est pas automatiquement satisfaite par les conditions dans lesquelles l'anaphorique est saturé, une motivation pour la valeur de contraste inhérente au défini.

Ce N, en revanche qui oppose un *N* de la classe à ses autres membres est parfaitement naturel, même dans une situation où un seul individu a été mentionné.

Dans la fable citée supra, *le lièvre* eût simplement signifié saisie par opposition à d'autres individus déterminés, et était selon nous parfaitement possible.

3.2 Exemples de type (a)

- (46) J'ai vu une voiture et un camion. Ce camion roulait vite.

Il faut ici expliquer pourquoi *ce* est moins typique que *le*. Le seul fait, en vertu de ce qui précède que *le* soit ici motivé ne suffit pas à expliquer que *ce* soit peu naturel.

La valeur de contraste propre à *ce* est de dire un énoncé vrai d'un individu saisi par opposition aux autres individus de la classe *N*. Ce sera d'autant plus motivé que l'énoncé met en rapport un *N* avec d'autres *N* :

- (47) J'ai vu une voiture et un camion. Ce camion était le plus gros que j'aie jamais vu.

- (48) J'ai vu une voiture et un camion. Ce camion en cachait un autre, et celui-ci m'a accroché.

Mais, nous l'avons dit, la valeur de contraste de *ce* s'exerce sur une classe virtuelle, et n'exige donc, en général rien du contexte. Il faut donc expliquer pourquoi, "exceptionnellement", *ce N* semble naturel surtout si l'énoncé indique explicitement une mise en relation à un autre *N*, ou à la classe.

Dans toutes ces successions, il s'agit de dissocier les deux termes de la coordination pour poser qu'une propriété vaut de l'un des termes ; le schéma minimal est :

(49) Prédicat₁ (a et b) prédicat₂ (a)

En elle-même une telle succession possède une valeur de contraste: le prédicat 2 est réputé valoir seulement de *a*, et non de *b*, puisque l'opération qui fixe l'identité de cet actant dissocie le groupe (*a et b*). Dans une succession comme (50) :

(50) Paul et Pierre sont venus. Pierre a été désagréable.

Il existe une tendance très nette à interpréter le second énoncé comme mention d'une propriété qui ne vaut pas de Paul. Le groupe (*a et b*) s'impose en quelque sorte comme domaine de référence, et prédiquer quelque chose de *a* (seulement) propose *b* comme terme pour une opposition.

On pourrait dire qu'il y a accord entre ce contraste dû à la dissociation d'une coordination, et la valeur de contraste de *le*, celui-ci saisissant un individu *N* en l'opposant à d'autres individus (*non N*).

Cela expliquerait que *le* soit perçu comme typique dans les successions explicitement contrastives comme :

(51) J'ai vu une voiture et un camion. La voiture roulait très vite, mais le camion allait lentement.

(52) J'ai vu une voiture et un camion. J'ai réussi à éviter la voiture, mais pas le camion.

(53) J'ai vu une voiture et un camion. C'est la voiture que j'ai heurtée, et non le camion.

Ce possède une valeur propre de contraste qui quant à elle, n'a aucun rapport avec celle que la structure tend à promouvoir.

Dans une succession comme :

(54) J'ai vu un camion et une voiture. Cette voiture allait vite.

cette voiture ignore le groupe formé par coordination, en bref, *ce N* établit un autre contraste que celui auquel on s'attendait.

On peut confirmer cette opposition des contrastes à partir des énoncés qui la renforcent explicitement ; soit (55) :

(55) Il y avait un garçon et une fille au bar. C'est le garçon que Pierre m'a présenté.

La structure clivée impliquant une opposition, le défini impose comme terme de l'opposition *la fille*, ce qui peut être explicitement marqué par : ... *et non la fille*.

Soit (56) :

(56) Il y avait un garçon et une fille au bar. C'est ce garçon, que Pierre m'a présenté.

ce garçon implique ici comme terme du contraste la classe des garçons ce qui peut être marqué par : ...*et non un autre*. "la fille" n'a aucun statut privilégié pour le contraste. En particulier, (56) ne laisse pas entendre que Pierre ne m'a pas présenté la fille du bar.

Les mêmes observations peuvent être faites à propos des versions négatives :

(57) Il y avait un garçon et une fille au bar. Ce n'était pas le garçon, que je voulais voir (mais la fille).

(58) Il y avait un garçon et une fille au bar. Ce n'était pas ce garçon, que je voulais voir (mais un autre).

Il n'y a donc pas accord entre le contraste inhérent à la dissociation d'un groupe coordonné et celui qu'impose *ce*. Cela a seulement pour conséquence que *ce* est perçu comme anaphorique "non typique" pour la construction, et qu'on attend une motivation explicite pour le choix de cette valeur de contraste dans cette construction ; d'où les remarques déjà formulées sur les exemples de type (59) :

(59) Il y avait un garçon et une fille au bar. Cette fille était la plus charmante que j'aie jamais vue.

Peut-être peut-on expliquer que les énoncés les moins acceptables sont précisément ceux :

a) qui renforcent explicitement la valeur de contraste propre à la construction en comparant les deux individus mentionnés de façon explicite.

b) qui utilisent néanmoins l'anaphorique qui n'est pas en accord avec cette valeur, soit le démonstratif.

Les énoncés en cause sont du type suivant :

(60) J'ai vu une voiture et un camion. Ce camion était bien plus puissant que cette voiture.

(61) J'ai écrit récemment un poème et une nouvelle. C'est ce poème que je veux publier et non cette nouvelle.

(62) Paul m'a donné une orange et une banane. C'est cette banane que je lui ai lancée à la figure, et non cette orange.

Dans tous les cas, l'intuition linguistique suggère une correction de ces exemples très précise : remplacer *ce*, dans sa seconde occurrence par *le*, par exemple pour (63) :

(63) J'ai écrit récemment un poème et une nouvelle. C'est ce poème que je veux publier, et non la nouvelle.

Le caractère peu naturel des exemples (60-62) paraît bien établi, et dû essentiellement à la présence du démonstratif dans une succession qui exige doublement mise en opposition des deux individus, en vertu de la dissociation, et en vertu d'une comparaison explicite de ces individus.

L'interprétation du tour exige de saisir les deux individus en les opposant l'un à l'autre, alors que le démonstratif les saisit en opposant chacun d'eux aux autres membres de sa classe. Outre que le défini apparaît clairement comme anaphorique dont la valeur de contraste est parfaitement en accord avec l'interprétation du tour, la valeur de contraste du démonstratif semble en elle-même faire obstacle à son utilisation, comme s'il n'y avait pas place dans une interprétation aussi fortement orientée vers une opposition entre les deux protagonistes mentionnés, pour une mise en opposition de chaque individu à d'autres membres de sa propre classe. Le démonstratif pourrait être jugé indésirable parce qu'il "brouille" l'interprétation contrastive dominante, en ignorant le contraste dominant et en créant un contraste d'une autre nature.

3.3 Essai de conclusion.

Les faits qui ont servi de base à la discussion sont du type suivant: on obtient, en considérant des exemples de reprise immédiate, des jugements convergents qui estiment *le N* plus adapté que *ce N* (ou l'inverse) selon les caractéristiques de l'exemple.

Pour ces exemples de reprise immédiate, il ne s'agit pas de conditions sur l'identification d'une source, et les explications fondées sur la vocation des anaphoriques (à identifier une source proche ou lointaine) ne valent pas.

Les éléments d'explication que nous avançons reposent sur la valeur de contraste inhérente à chacun des anaphoriques : *le N* saisit un objet en le séparant d'un ensemble d'individus connus "non N", *ce N* oppose l'objet aux autres membres de la classe virtuelle *N*.

La notion de contraste demanderait sans doute à être approfondie, et nous avons ici seulement tenté de la dériver du fonctionnement des opérations qui référencient le groupe nominal. Ce qui laisse penser que cette notion est pertinente, c'est que les contextes qui manifestent les impossibilités les plus nettes sont tous en rapport avec des interprétations associées à la mise en opposition d'individus, et notamment les exemples de type :

(64) Il y avait là un livre. J'ai lu le livre et non le livre de Pierre.

Dans cet exemple, le défini est impuissant à saisir un objet en l'opposant à un autre *N*, et il nous paraît ici, qu'il y a véritablement antagonisme direct entre l'interprétation de la structure syntaxique, et l'interprétation référentielle du défini. Il s'agit pour nous de mal-formation sémantique de l'ensemble.

Le paradoxe de la reprise immédiate signale en revanche seulement une répartition préférentielle :

Dans :

(65) J'ai vu une voiture. La voiture roulait vite.

ce est jugé "préférable" à *le*, parce qu'aucun élément du contexte fourni ne motive la valeur du contraste inhérente à *le*, qui saisit l'objet par opposition à d'autres objets d'un domaine empirique ; *ce* qui oppose à une classe virtuelle, se satisfait parfaitement d'un domaine contenant seulement sa source. L'emploi de *le* dans ce contexte arbitrairement restreint suppose seulement une motivation implicite : le locuteur oppose à l'aide de *le* cet objet connu à un (ou des) autres ; toute mention subséquente fondera l'emploi. Si on se persuade aussi aisément que *le* est impossible, c'est que la situation invite à limiter les éléments pertinents à ceux qui sont donnés : le jugement est alors que *le* n'est pas explicitement motivé.

Dans :

(66) J'ai vu une voiture et un camion. Cette voiture roulait vite.

la dissociation de coordination, qui constitue la caractéristique évidente de l'exemple motive une saisie de l'individu par opposition à l'autre.

Le N est jugé préférable parce qu'il suppose un contraste en accord avec la construction et qu'un sujet, confronté à l'exemple dira préférable la forme anaphorique qui maintient et confirme cette opposition. *Ce N* instaure un autre contraste, et n'est pas motivé par la construction. Son emploi ne confirme pas le contraste inhérent à la construction, et l'intuition linguistique qui tend à considérer que la partie pertinente de l'exemple est la dissociation de coordination, estimera que *ce* est moins adapté que *le*, pour maintenir cette valeur de contraste. Il semble, dans les deux cas, qu'une des formes est jugée typique en fonction d'une motivation explicitement dérivée de l'exemple : en (65) il n'y a aucune motivation explicite pour la valeur propre à *le*, en (66) il y a une motivation explicite pour la valeur propre à *le*.

Les jugements s'appuient bien sur la valeur de contraste inhérente aux formes, qui constituent une propriété linguistique, mais en dernière analyse, jugent une forme optimale seulement si elle est explicitement "motivée" dans les exemples. Toute "violation" est admissible, et suppose seulement que le locuteur ne se fonde pas sur les motivations inférables explicitement du contexte. Le locuteur a totale liberté pour reprendre par *le* ou *ce* dans les deux cas, en ignorant le contraste promu naturellement par un contexte pour en imposer un autre. Seule est intangible la valeur de contraste inhérente à chacune des formes. Qu'un contraste soit naturellement prévisible dans un contexte, ou non, ne constitue en aucune manière obligation ou interdiction de l'établir grâce au choix de l'anaphorique.

4. Distribution du défini et du démonstratif dans les chaînes longues.

Dans les textes réels, le défini est répétable et constitue souvent le corps des chaînes de référence longues, le démonstratif est plus rare, et ne semble pas de nature à constituer le corps d'une chaîne longue dans un discours.

Ce fait ne peut pas s'expliquer de manière générale par la capacité à atteindre une source d'anaphore, les conditions de proximité étant souvent réunies, permettant au démonstratif d'anaphoriser.

Intuitivement, le défini est dans une chaîne discursive associé à une impression de continuité, alors que le démonstratif est perçu comme rupture, changement de point de vue.⁶

Le défini est toujours appel aux autres individus déterminés qui sont constitutifs de l'univers de discours, justement parce qu'il utilise un signalement identifiant. En somme, *le N* s'interprète comme signal qu'on se situe dans un univers de discours déjà connu, où il y a un seul individu passible du signalement. Pour cette raison, le défini est une forme qui associe un individu à l'ensemble d'un univers discursif déjà posé, une forme qui utilise un acquis discursif étendu, contenant plusieurs individus déjà déterminés ; elle signale qu'on "reste" dans l'univers constitué. On peut comprendre par là que le défini soit un facteur de cohésion global d'une séquence discursive, faisant appel à un ensemble de mentions antérieures. Par comparaison, le démonstratif suppose une opération binaire, et localisée : l'individu désigné est *a*, mentionné dans le contexte immédiat.

Très schématiquement, et de manière un peu caricaturale, si nous considérons la succession (67) :

(67) Une princesse était amoureuse d'un jeune homme_i qui ne plaisait pas
au roi son père.

(68) Le jeune homme_i...

(69) Ce jeune homme_i...

le jeune homme détermine sa source par traitement de l'univers discursif ("princesse", "jeune homme", "roi"), traitement discriminant effectué au moyen d'un signalement; *ce jeune homme* désigne l'individu *i*, mentionné récemment, l'opération n'explorant que le contexte immédiat. En vertu de la manière dont il isole sa source, le démonstratif n'a pas le pouvoir, propre au défini de "passer en revue" l'ensemble d'un univers discursif.

De plus, l'unité lexicale *N* est utilisée au démonstratif en tant que reclassification de l'individu comme un *N* particulier, opposé aux autres *N*. En elle-même, cette reclassification constitue une nouvelle introduction de l'objet, nouvelle par le domaine de définition, qui est alors constitué par l'ensemble des *N*, et non plus par l'ensemble de l'univers discursif antérieurement constitué.

Quel serait l'effet produit par une chaîne de référence longue constituée par la répétition d'un démonstratif (*ce Ni*) ? La répétition⁷ y serait jugée négativement, alors que celle du défini est en général admise comme naturelle.

⁶ Cette idée est bien captée dans la définition des procédures déictiques et anaphoriques de K. Ehlich (1982), Elle est signalée par G. Guillaume (1919) Cf. *Introduction*.

La raison principale semble résider dans le fait que le démonstratif, à chaque occurrence ressaisit l'objet comme un *N* particulier, opposé implicitement aux autres, négligeant le fait que l'objet soit isolable dans l'univers discursif au moyen d'un signalement (ou par anaphore pronominale).

Le démonstratif, en raison de cette indépendance vis-à-vis du contexte discursif, et de sa valeur de saisie propre d'un objet récemment mentionné par opposition à la classe virtuelle des *N*, tend à ne pouvoir apparaître qu'en certains points des chaînes de référence longue, notamment de celles qui constituent le facteur principal de cohésion d'un segment discursif.

Schématiquement, son usage tend à être restreint aux emplois dans lesquels sa valeur propre de reclassification est motivée par le développement discursif.

4.1 Introduceur de chaînes.

La succession *un N...ce N* est typique dans les débuts de textes écrits. En reclassifiant un *N* déjà introduit, le démonstratif oppose à la classe virtuelle des *N*, un *N* dont les particularités justifient qu'il fasse l'objet du discours.

Il y a en somme "réintroduction" de l'individu, saisi par rapport à une classe virtuelle, indépendante de l'univers discursif, comme un exemplaire particulier de la catégorie générale.

Il est très fréquent que le démonstratif apparaisse en seconde position, juste après une introduction à l'indéfini et qu'en outre l'énoncé mentionne explicitement une propriété qui sépare le *N* en question des autres *N*, propriété cruciale pour le discours considéré.

Au lieu de multiplier ici les exemples empruntés à des textes réels, considérons l'exercice suivant, proposé dans un manuel contemporain⁸ à des élèves de 7 ans :

(70) Trouve la place de chacun des déterminants : *notre, un, le, ce*.

Il y avait une fois (1) roi qui aimait beaucoup la chasse. (2) roi ne s'occupait pas de son royaume. Un jour pendant que (3) roi chassait, les seigneurs se réunirent et dirent : (4) roi est toujours absent, il faut faire quelque chose.

un et *notre* étant aisément placés en (1) et (4) respectivement, reste la position de *le* et *ce* à déterminer, le défini "la place" laissant entendre que l'exercice admet une seule réponse.

⁷ Le point pertinent est qu'on percevrait le démonstratif comme répétition, alors qu'on ne perçoit pas le défini ainsi.

⁸ P. Roux, *Approche de la grammaire et de la conjugaison*, C.E. Hachette 1983.

Il semble bien qu'il y a effectivement une solution meilleure que les autres, si on s'impose de remplir (2) et (3) à l'aide de *ce* et *le*: *ce* en position (2), *le* en position (3).

Le principe de choix consiste ici à utiliser *ce* en deuxième position de la chaîne privilégiée par le discours, d'autant que ce second énoncé mentionne une propriété ("ne pas s'occuper de son royaume") sans rapport avec ce qui a été dit antérieurement, mais en revanche parfaitement justifiée pour opposer un roi à ses semblables.

Cela dit, il ne s'agit que d'une répartition typique, et *le* peut tout à fait apparaître en (2), *ce* en (3). La répartition typique semble déterminée par un accord entre le développement du discours (la seconde phrase inaugure une chaîne importante et mentionne une propriété nouvelle de nature à opposer un roi aux autres), et la valeur de contraste de l'anaphorique qui repère "à nouveau" l'individu parmi les *N*. Il n'y a en rien nécessité que la répartition soit observée.

4.2 Nouveau *N* pour le discours

Lorsqu'un texte mentionne au cours de son développement plusieurs *N*, *ce N* est seul capable, par opposition à *le N* de saisir l'individu en l'opposant aux *N* mentionnés. *Ce N* tend à être typique dans les textes qui énumèrent des *N*, parce que seul *ce N* est apte à inscrire la mention d'un *N* comme terme d'une série:

Par exemple, le contexte (71) :

(71) Il y avait cependant une autre solution. (?) solution consistait à...

suscitera typiquement *ce* parce que le contexte conduit à saisir la solution comme élément d'une série.

4.3 Comparaison d'un *N* à d'autre *N* .

Des exemples de cet emploi ont déjà été donnés pour la reprise immédiate d'indéfini.

Nous citons deux exemples⁹ empruntés à des chaînes longues. Dans *L'éducation Sentimentale*, de Flaubert, le démonstratif est utilisé une seule fois pour désigner Madame Arnoux, précisément dans un contexte où il s'agit de la situer, par comparaison à d'autres femmes :

⁹Exemples cités dans *Les désignateurs dans les romans*, Poétique n°54, avril 1983. Cf. ici même, Chap. 8.

(72) Les dîners recommencèrent ; et plus il fréquentait Mme Arnoux, plus ses langueurs augmentaient.

La contemplation de cette femme l'énervait, comme l'usage d'un parfum trop fort. Cela descendit dans les profondeurs de son tempérament, et devenait presque une manière générale de sentir, un mode nouveau d'exister.

Les prostituées qu'il rencontrait aux feux du gaz, les cantatrices poussant leurs roulades, les écuyères sur leurs chevaux au galop, les bourgeoises à pied, les grisettes à leur fenêtre, toutes les femmes lui rappelaient celle-là, par des similitudes ou des contrastes violents. (op. cit., p. 99).

Dans *Thérèse Raquin* de Zola, on relève ces deux emplois :

(73) Il y avait eu, à la même heure, chez cette femme et chez cet homme, une sorte de détraquement nerveux qui les rendait, pantelants et terrifiés, à leurs terribles amours. (chap. XVIII).

(74) Jadis, aux jours de passion, leur différence de tempérament avait fait de cet homme et de cette femme un couple puissamment lié, en établissant entre eux une sorte d'équilibre, en complétant pour ainsi dire leur organisme. (chap. XXII).

Là encore, il s'agit de ressaisir des individus comme exemplaires particuliers d'une catégorie générale, pour faire l'analyse de cas particuliers.

Un changement de *N* constitue naturellement une motivation suffisante comme dans cet exemple emprunté à Stendhal.

(75) M. de la Mole s'intéressa à ce caractère singulier. Dans les commencements, il caressait les ridicules de Julien, afin d'en jouir ; bientôt il trouva plus d'intérêt à corriger tout doucement les fausses manières de voir de ce jeune homme. Les autres provinciaux qui arrivent à Paris admirent tout, pensait le marquis ; celui-ci hait tout. Ils ont trop d'affectation, lui n'en a pas assez, et les sots le prennent pour un sot.

L'attaque de goutte fut prolongée par les grands froids de l'hiver et dura plusieurs mois.

On s'attache bien à un bel épagneul, se disait le marquis, pourquoi ai-je tant de honte de m'attacher à ce petit abbé ? Il est original. Je le traite comme un fils ; eh bien ! où est l'inconvénient ? Cette fantaisie, si elle dure, me coûtera un diamant de cinq cents louis dans mon testament.

(Le Rouge et le Noir, Garnier, 1960, p.273)

5. Conclusion

De ces brèves remarques, quelques conclusions peuvent être dégagées.

Il existe bien une répartition jugée typique des deux anaphoriques dans les discours, et il semble qu'une forme soit jugée meilleure qu'une autre dès que l'opération qu'elle implique est en accord avec le développement du discours considéré. On ne peut nier que les jugements de cet ordre soient sans doute plus variables d'un locuteur à l'autre, et moins stricts que des jugements relatifs à la bonne formation d'une suite phrastique par exemple. Il existe néanmoins des points de convergence, et aucun locuteur n'admettrait qu'une chaîne longue soit constituée par la seule répétition du démonstratif.

Il ne nous paraît pas qu'on puisse rendre compte des phénomènes de cet ordre simplement en termes d'économie en se plaçant du point de vue de la capacité d'un anaphorique à atteindre sa source. Quel sens y a-t-il à dire que *ce N* n'est pas typique dès que *le N* suffit, ou vice-versa ?

Cette explication est inopérante pour les faits de reprise immédiate, elle l'est tout autant pour les chaînes longues.

En supposant que *ce N* implique une reclassification propre de l'objet et une valeur propre de contraste on lui confère bien, par rapport à la visée référentielle, un

supplément d'interprétation qu'on pourrait dire inutile, dès que l'objet a été antérieurement identifié et peut être désigné grâce à *le N*. Cette tentative d'explication réduirait l'emploi des anaphoriques à la seule visée référentielle, en presumant le démonstratif plus "coûteux", pour isoler un objet que le défini.

Nous avons vu que ce principe laisse intact le paradoxe de la reprise immédiate, qui en revanche se laisse mieux décrire grâce à l'opération anaphorique elle-même, et aux valeurs propres de contraste qui en découlent.

Nous suggérons un principe d'explication du même ordre pour la distribution de *le* et *ce* dans les chaînes longues. Si ce n'est pas de manière typique répétable dans une chaîne longue, c'est que sa valeur propre de contraste opère indépendamment de l'univers discursif antérieur.

En bref, *ce* n'est pas typique pour construire une chaîne longue, parce que chacune de ses occurrences est un nouveau repérage de l'objet parmi les *N*, une nouvelle introduction de l'objet.

Le est en revanche typique parce qu'il implique pour isoler un individu, référence à un univers discursif étendu, dont il extrait l'individu grâce à un signalement identifiant. *Le* est donc signe qu'on *reste* dans un univers discursif, facteur de cohésion globale d'un segment discursif. Ainsi pourrait s'expliquer que *le* soit associé intuitivement à la continuité (non seulement de la référence, mais également de l'univers discursif, qui reste le cadre de référence) et *ce* à la rupture à nouveau point de vue sur l'objet, bien qu'il y ait continuité de la référence.

La norme implicite que nous supposons est que dans une chaîne, une rupture, et une nouvelle saisie de l'objet, n'est parfaitement admise que si elle est motivée par une exigence discursive conforme à la valeur de contraste propre au démonstratif. En tout autre cas, elle apparaît seulement comme rupture, non motivée, dans la chaîne discursive, d'autant plus inacceptable qu'elle est répétée.

La notion de distribution typique des anaphoriques de référence dans une chaîne d'identité pourrait donc être caractérisée par la combinaison de deux facteurs :

Les caractéristiques propres de chaque opération anaphorique, définie linguistiquement par l'interprétation référentielle du défini et du démonstratif.

Des normes régissant la construction d'une suite d'énoncés comme un segment discursif.

L'emploi d'une forme serait typique dès qu'elle est en accord avec une finalité dérivable du développement discursif lui-même : *le N* est global, et oppose un des

individus de l'univers discursif aux autres, *ce N* binaire, local, et oppose un *N* à tous les autres. Le choix de l'une ou l'autre forme ne peut être dit motivé que relativement aux finalités qu'on s'assigne dans un segment discursif. Lorsqu'on juge *le N* librement répétable, cela s'entend relativement à la cohésion du segment discursif, et *ce N* n'est contraint que relativement à celle-ci. D'où sans doute l'idée que l'emploi du démonstratif doit être motivé, dans un segment discursif, qu'il n'est licite d'y avoir recours que lorsque sa valeur propre de rupture est exigée par le développement du discours.

Ainsi s'expliquerait le fondement implicite des jugements relatifs à l'emploi des deux formes dans un texte, et la distribution effective qu'on observe dans les textes réels : *le N* semble être la forme "normale" dans les chaînes longues, alors que *ce N* demande à être motivé et n'apparaît qu'en quelques points-clés de ces chaînes.

6. Examen de commentaires critiques.

Les principaux éléments de l'analyse qui précède ont été publiés pour la première fois dans Corblin (1983).

Dans une série d'articles (1986a, 1986b, 1986c, 1987, 1988, 1989)¹⁰ G. Kleiber a rapporté cet article en détail, formulé un certain nombre de critiques, et proposé une approche concurrente. La publication de ce livre me donne l'occasion d'examiner ses arguments et ses propositions.

6.1. Sur la présentation de F. Corblin (1983).

L'hypothèse générale de Corblin (1983) sur l'opposition *démonstratif / défini* est ainsi introduite par G. Kleiber :

- (76) L'idée centrale de F. Corblin est que l'article défini et l'adjectif démonstratif textuels ont un fonctionnement contrastif différent (...)
(Kleiber, 1989, p. 55)

Cette affirmation n'est pas exacte. L'idée *centrale* que je mets en avant pour opposer le défini et le démonstratif ne repose en aucune manière sur la notion de "contraste": elle consiste à opposer le défini comme "anaphorique lexical global", au

¹⁰ L'ensemble de ces articles a été réuni dans le volume *Reprise(s) travaux sur les processus anaphoriques*, G. Kleiber 1989. Je citerai ici d'après ce volume.

démonstratif comme "anaphorique positionnel local" (Corblin 1983, p.121-122). La notion de "contraste" n'est qu'une notion *dérivée*, que j'introduis à la suite des précédentes (p.124), de la manière suivante:

- (77) Il s'agit, en utilisant la notion de contraste, d'évaluer les conséquences de ces deux modes de mise en rapport au texte antérieur quant à la différence d'interprétation textuelle des deux catégories de SN.

(Corblin 1983, p. 124)

Ce qui est essentiel dans l'hypothèse, c'est l'opposition entre le fonctionnement **lexical** du défini et le fonctionnement **positionnel** du démonstratif. Dans un groupe nominal défini, le contenu nominal préfixé par *le* est utilisé comme "signallement", permettant de fixer une référence pour le groupe nominal entier (c'est ce que j'appelle dans l'article le rôle *identifieur* de *N*). Il existe beaucoup d'arguments pour soutenir que cette hypothèse vaut pour le défini (et seulement pour le défini); le plus important est sans doute que pour le défini (et non pour le démonstratif), l'interprétation par reprise d'une référence déjà faite n'est pas du tout nécessaire: il y a par exemple des emplois "associatifs" du défini, des descriptions définies identifiantes (*le double de deux*), mais cela ne vaut pas pour le démonstratif, lequel en toute circonstance doit "reprendre" une référence constituée par le contexte immédiat¹ de son usage. Une manière plausible de rendre compte de ces emplois sans anaphore de reprise consiste à assumer que la forme est interprétable dès que le "signallement" en cause est capable d'isoler un individu, de manière générale (*le double de deux*), ou lorsque ce signallement est appliqué à une situation de tel ou tel type (*une maison... le toit, Il avait faim...le repas...*). On aura reprise lorsque le domaine en cause contient un individu et un seul passible du signallement *N*.

Rien de cela ne vaut pour le démonstratif: il faut reprise, et reprise d'une désignation du contexte immédiat; on ne peut alors dire que le contenu lexical d'un groupe nominal *démonstratif* possède un rôle identifieur, puisque la référence est assignée de manière quasiment "mécanique", indépendamment du contenu du groupe nominal. Ces positions sont exposées de manière détaillée dans Corblin (1985 et 1987). Dans mes termes, le contenu *N* de *ce N* (re) classe le référent désigné par le groupe nominal comme un individu de la classe des *Ns*, d'où la valeur de contraste "interne" (un *N* Vs les autres *Ns*). Ces valeurs de contraste sont donc bien données dans Corblin (1983) comme une *conséquence* de l'opération qui référence le groupe nominal, ce dont ne rend pas exactement compte la présentation de Kleiber (Op. cit., p.56) :

- (78) L'hypothèse qui sous-tend le fonctionnement anaphorique du démonstratif s'avère beaucoup plus juste, mais reste incomplète. La notion de contraste interne n'est pas inappropriée, mais sans l'aide du facteur déictique, elle se révèle incapable à elle seule d'expliquer pleinement la fonction anaphorique de l'adjectif démonstratif.

Je suis parfaitement d'accord avec cette affirmation et je ne vois aucun point de mon article qui la contredise. Au contraire, j'affirme clairement que la valeur reclassifiante (et donc le contraste interne) n'est possible qu'en vertu de la manière particulière dont le groupe nominal calcule sa référence, sur des critères essentiellement positionnels. La théorie des contrastes est si peu primitive dans mon approche des catégories qu'elle n'est pas mentionnée dans mon livre de 1987 sur le défini et le démonstratif.

Cette théorie de la différence entre défini et démonstratif n'est pas "directement issue des propositions de Benveniste et Chervel" (1966), comme l'écrit G. Kleiber (Op. cit., p. 55); on s'en convaincra aisément en relisant cet excellent article. Pour ce qui concerne l'analyse du paradoxe de la reprise immédiate, je crois que l'apport des auteurs est le suivant: ils sont les premiers à ma connaissance qui parlent de "contraste de signifiés", ou d'"opposition notionnelle" pour l'emploi de *le N*. Ils posent que *le* exige un "*contraste de signifiés*" dans l'énoncé antérieur pour remplir son rôle anaphorique. Comme je le souligne dans l'article, cela ne me semble pas tout à fait exact empiriquement: *le* peut anaphoriser sans qu'il y ait contraste de signifiés dans l'énoncé antérieur. D'autre part, Benveniste et Chervel n'indiquent nulle part **pourquoi** *le* devrait être soumis à une condition de ce genre, qui après tout est assez bizarre. Dans mon hypothèse, le rapport particulier qui unit *le* à la notion de contraste externe découle très directement du fonctionnement *lexical* du défini. Pour ce qui concerne le démonstratif, l'idée que *ce N* oppose un *N* particulier aux autres *N*, est une idée en fait plus ancienne, qu'on trouve formulée explicitement par exemple dans Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée*, T.1, p. 470, cf. supra). Le point important ici est surtout d'avoir une théorie pour expliquer pourquoi cela est vrai du démonstratif et non du défini. C'est une théorie de ce type que j'ai développée dans Corblin (1983, 1985, 1987).

6.2. Sur les arguments empiriques.

A cet égard, il y a une difficulté liée au point qui précède. Dans la mesure où G. Kleiber me prête une théorie de l'opposition défini/démonstratif *fondée* sur la théorie des contrastes, il considère que tous les fonctionnements qui ne sont pas naturellement et directement déduits de cette théorie sont un argument qu'on peut m'opposer.

Comme telle n'est pas ma position, la portée d'arguments empiriques de cet ordre me semble très limitée. La notion de contraste est pour moi une *conséquence* d'un mode d'identification d'une source de référence. Seuls certains contextes, particulièrement caractéristiques (relevés comme tels par les auteurs cités supra) et qui sont en opposition manifeste avec les valeurs de contraste inhérents aux catégories peuvent donner matière à des jugements nets directement motivés par des phénomènes de contraste. Mais il est évident que dans la plupart des cas, l'ensemble des paramètres associés avec le mode d'identification de la source de référence doit être pris en compte pour expliquer qu'une forme soit préférée à une autre.

Ainsi, dans l'exemple suivant (Kleiber, 1989, p.46):

(79) Un prince aimait une princesse. Le prince était grand et fort.

(80) Un prince aimait une princesse. Le prince aimait aussi les fleurs

Selon G. Kleiber, (80) serait meilleur que (79), alors que la théorie des contrastes n'en dirait rien. Il n'y a pour moi aucune différence perceptible entre (79) et (80), sauf que (80) est un meilleur segment de discours que (79), simplement parce qu'il instancie une relation de cohérence bien reconnue (parallélisme): *a aimait x, a aimait aussi y*.

Les présentations de G. Kleiber d'autre part ne mentionnent pas les précautions méthodologiques recommandées dans Corblin (1983):

(81) Un sujet ne dira *le* impossible dans la reprise immédiate d'indéfini que s'il se trouve mis dans l'incapacité de trouver dans le contexte antérieur interposé ou immédiatement postérieur un SN offrant matière à contraste de domaine à domaines. Cette prévision paraît conforme à la réalité: dans le cours d'un développement textuel, la succession proche *un N_i...le N_i* sera toujours possible. Si les auteurs cités plus haut (§3.1) vont parfois jusqu'à estimer *le* impossible, c'est à notre sens qu'ils se placent dans la situation limite que nous venons de décrire: ils ne se donnent ni contexte antérieur ni contexte postérieur, leur suite de deux phrases ne comporte qu'un domaine structuré, l'antécédent. Par exemple, l'affirmation de Claire Blanche Benveniste et André Chervel, selon laquelle "On ne peut pas dire: *J'ai vu une voiture, la voiture roulait vite* est vraie, mais elle n'est vraie que pour un texte hypothétique qui se limiterait à ces deux phrases. Toute insertion de cette phrase dans un développement textuel (quel qu'il soit) rendrait *le* possible."

Corblin (1983, 131)

Pour G. Kleiber, l'exemple suivant est naturel.

(82) Un avion s'est écrasé hier. L'avion venait de Miami.

Pour moi, il l'est également. Il est vrai qu'il n'y a qu'une entité mentionnée dans la première phrase. En revanche, je ne trouve pas que le démonstratif soit "nettement moins satisfaisant" , "trop fort", dans ce contexte:

(83) Un avion s'est écrasé hier. Cet avion venait de Miami.

La plupart des sujets que j'ai interrogés trouvent les deux successions acceptables.

De mon point de vue, que (82) soit acceptable n'invalide pas ma proposition. G. Kleiber ne tient pas compte du fait, mentionné en plusieurs endroits de l'article, qu'une opposition notionnelle peut s'opérer avec un élément ultérieur du texte, ou avec un élément implicite. Si un exemple comme (82) est moins probant que les exemples très idéalisés cités par G. Guillaume, Blanche Benveniste et Chervel, c'est à mon sens parce qu'il s'agit d'un "script" connu: les éléments du "tableau sous-jacent" (G. Guillaume) sont immédiatement présents à notre esprit: passagers, équipage, lieu du drame, etc...

Pour d'autres exemples de G. Kleiber, je ne partage pas ses jugements. Ainsi, la reprise serait interdite ou bizarre en (84):

(84) Dans mon jardin, il y a un cerisier. *Le cerisier a été planté par mon père

(85) Il était une fois un prince qui vivait dans un beau château. ? Le prince ne pouvait pas avoir de fils.

(86) ... Dans un profond ennui, *le* lièvre se plongeait

Des exemples (réels) tels que ceux mentionnés § 2.3 me paraissent instancier des structures analogues pour ce qui est des conditions de la reprise.

De même pour (87) (88), je ne partage pas les jugements de G. Kleiber:

(87) J'ai vu un camion et une voiture. Ce camion et cette voiture roulaient vite

(88) J'ai vu un camion et une voiture. Le camion et la voiture roulaient vite.

G. Kleiber dit que l'un est meilleur que l'autre. Très franchement, je ne vois pas lequel serait meilleur, et je laisse le lecteur juger.¹¹

Une troisième série de critiques formulée par G. Kleiber me paraît liée au point considéré § 6.1. A propos de l'analyse du démonstratif, G. Kleiber me reproche, si je comprends bien, et en termes forts (*fallacieuse, erreur...*), d'admettre que le défini et

¹¹ Georges Kleiber dit que le premier est meilleur.

le démonstratif en reprise immédiate à *N* identique ont le même mode de renvoi situationnel" (Op. cit., p. 50) et ne s'opposent que par leur valeur de contraste. Le reproche est évidemment sans fondement pour qui veut bien lire les textes. J'ai toujours bien au contraire, cherché à *déduire* la valeur de contraste (différente) de deux modes de renvois situationnels (qui sont donc différents en toute circonstance).

En somme, G. Kleiber ne donne selon moi aucun argument empirique décisif qui conduirait à remettre en cause ma proposition. Celle-ci utilise la notion de contraste comme notion dérivée, et en attend des résultats limités: en substance, des prédictions contrôlables empiriquement surtout dans les contextes de discours qui ont par ailleurs une forte orientation vers des interprétations contrastives, ce qui semble bien se vérifier comme le montrent des exemples tels que (7) et (60-62).

6. 3- La théorie de Georges Kleiber.

G. Kleiber avance dans les articles mentionnés une théorie concurrente de l'opposition défini/démonstratif, théorie fondée sur les notions de référence directe et indirecte:

- (89) "l'article défini réfère indirectement au référent à travers une circonstance d'évaluation"
- (90) "l'adjectif démonstratif y renvoie directement par l'intermédiaire obligé du contexte d'énonciation de son occurrence"
(Op. cit., p. 24)

S'agissant d'une définition fondamentale des catégories, ce n'est naturellement pas à la théorie des contrastes qu'il conviendrait de la comparer, mais à la définition que je donne comme fondamentale (Cf. Corblin 1987), soit en substance:

- (91) Le défini saisit son référent grâce à son contenu descriptif, par signalement singularisant
- (92) Le démonstratif saisit son référent par emprunt à une désignation (ou pointage) identifiable en vertu de critères externes (proximité, saillance).

Examinons seulement ici le caractère opératoire de la proposition de G. Kleiber sur des exemples où il regrette que la thèse des contrastes soit "muette", par exemple sur (93):

(93) Un avion s'est écrasé hier. L'avion venait de Miami

Rappelons que pour l'auteur, *le* est ici correct, et *ce* "nettement moins satisfaisant" (Op. cit., p. 47). A la vérité, les justifications ne me paraissent pas très claires, et à lire l'affirmation suivante, on ignore si la théorie est en mesure ou non de faire des prédictions discriminantes.

(94) "L'article défini présente dans ce cas le contexte d'énonciation comme une circonstance d'évaluation"
(Op. cit. p. 26)

D'une part, si l'auteur veut exclure *ce*, il lui faudrait expliquer pourquoi le contexte d'énonciation ne peut pas être présenté comme tel (et donc justifier *ce*). Mais surtout, si une transmutation comme (94) est possible, il me semble que la théorie de G. Kleiber ne peut plus rien exclure. Toute reprise devrait être possible, à moins que l'auteur ne donne une définition des *cas* où la transmutation est possible en les opposant à des cas où elle ne le serait pas. Or, il procède selon moi surtout par affirmation, notamment dans un cas comme le suivant:

(95) Dans notre forêt communale, il y a un séquoia. (?)Le séquoia...

(96) Dans notre forêt communale, il y a un séquoia. Ce séquoia...

(97) "Le contexte d'énonciation n'est pas à même de fournir une circonstance d'évaluation disponible pour l'article défini". (Op. cit., p. 20).

Mais ce dernier point est tout particulièrement discutable: un énoncé affirmant qu'il y a un *N* devrait logiquement constituer un domaine d'interprétation tel que la présupposition d'unicité soit satisfaite. Dans un autre article, l'auteur (Op. cit., p. 62) justifie ainsi un exemple comme (98):

(98) Dans mon jardin, il y a un cerisier. ? Le cerisier...

(99) "la présence d'un SN circonstanciel n'améliore guère les choses, mais tout simplement parce que[la phrase initiale] n'asserte que l'existence du nouveau référent et que par conséquent elles ne peut fournir une circonstance d'évaluation qui permettrait de le saisir directement"

Asserter l'existence et l'unicité d'un référent (et ne faire que cela) ne serait ainsi pas une condition propice à l'usage du défini, alors que celui-ci est précisément spécifié (y compris par G. Kleiber) comme requérant cette condition. Il semble qu'ici l'auteur mette en danger les bases mêmes de la théorie du défini sur laquelle il se fonde. On ne comprend pas d'avantage pourquoi l'adjonction de l'expression *très malheureux* dans:

(100) Il était une fois un prince très malheureux: le prince ne pouvait pas avoir de fils

"est à même de constituer une circonstance d'évaluation" suffisante "pour que l'article défini ait des chances d'apparaître".

On voit que la notion de "circonstance d'évaluation" requise devrait être d'une telle extension qu'elle n'aurait en tout cas plus de rapport avec la notion logique que G. Kleiber emprunte à D. Kaplan. Il est d'ailleurs manifeste que G. Kleiber range sous cette bannière des faits hétérogènes mettant en cause la cohérence discursive, l'"importance informationnelle", "les attentes du locuteur", etc.

Il me semble par conséquent que dans les cas où la théorie des contrastes reste muette, la théorie introduite par G. Kleiber ne fait pas non plus de prédictions, à moins de mettre en cause ses fondements même.

La théorie de G. Kleiber me semble en revanche faire des prédictions erronées dans les cas où la théorie des contrastes est efficace, notamment pour les coordinations. A vrai dire, G. Kleiber n'utilise pas les éléments de base de sa théorie (circonstances d'évaluation/contexte d'énonciation) pour ces exemples, postulant au contraire que les préférences sont d'un autre ordre.

L'auteur explique ainsi que le défini soit meilleur dans le cas d'exemples comme (101):

(101) Il y avait un livre et un dictionnaire sur la table. Le livre...

(102) "Ce ne sont pas deux nouveaux référents qui sont en fait introduits, mais bien un seul" (Op. cit., 65).

Il postule que ce sont ici des facteurs "syntactico-sémantiques" indépendants qui justifient l'impossibilité de reprise par *ce*., et que l'anaphore est dans ce cas analogue à l'anaphore associative. D'ailleurs, affirme l'auteur, "le démonstratif est ici totalement exclu" (Op. cit., p. 65), comme il l'est dans l'anaphore associative.

(103) Paul entra dans une maison. Le toit était abîmé

(104) Paul entra dans une maison. *Ce toit était abîmé

Or ceci est manifestement faux. Alors que l'impossibilité, pour les deux exemples qui précèdent est stricte, il n'en va pas du tout ainsi pour la reprise d'un indéfini coordonné par un démonstratif (Cf. les nombreux exemples mentionnés §1). Cela indique que l'hypothèse de G. Kleiber sur la nature des faits est erronée. Les préférences dans ce contexte ne sont pas de l'ordre de l'impossibilité stricte, et le modèle de l'anaphore associative ne convient pas.

L'avantage de ma proposition est ici très clair. Elle intègre comme faits du même ordre dans un système explicatif unique les deux volets du paradoxe.

Ma conclusion à l'issue de ce bref examen des articles que G. Kleiber a consacrés à mon approche des paradoxes de la reprise immédiate est la suivante:

1) G. Kleiber ne produit pas selon moi d'argument empirique ou explicatif substantiels conduisant à remettre en cause l'approche que je propose en termes de contraste;

2) l'approche concurrente qu'il avance en termes de l'opposition *contexte d'énonciation/circonstance d'évaluation* est hypothéquée par deux problèmes majeurs: cette position amène à distendre la notion de "circonstance d'évaluation" de telle sorte que la consistance même de la théorie du défini s'en trouve affectée; elle conduit d'autre part à renvoyer l'explication des faits de coordination au phénomène d'anaphore associative, ce qui conduit à des prédictions indiscutablement erronées.

Le lecteur soucieux de se forger une conclusion personnelle se reportera au volume *Reprises* (G. Kleiber, 1989) qui reprend les articles dans lesquels G. Kleiber rapporte et discute mon article de 1983.

Chapitre 2

Ceci et *cela* comme formes à contenu indistinct

La Logique de Port Royal ¹ donne une description des formes pronominales qui fait une place importante aux catégories du confus et du distinct. On voudrait ici dégager les principes d'analyse sous-jacents et proposer une application aux formes *ceci* et *cela* du français. Nous chercherons à préciser ce qui réunit ces formes, et les oppose aux pronoms (*il*, *le*) , mais aussi à déterminer ce qui distingue *cela* de *ceci*.

1. Démonstratifs et pronoms dans la *Logique* de Port Royal

Les lecteurs de la *Logique* se souviennent sans doute que le texte s'attache en plusieurs points à élucider l'interprétation de *ceci* dans l'énoncé "ceci est mon corps". Ces développements se signalent par deux particularités: ils n'appartiennent qu'au dernier état du texte publié du vivant des auteurs en 1683 ², et ils constituent la quasi-totalité des "additions importantes" à cette nouvelle édition mentionnées dans l'*avertissement*. Les chapitres en cause sont les suivants:

Chapitre I, IV: *Des idées des choses et des idées des signes*

Chapitre I, XV: *Des idées que l'esprit ajoute à celles qui sont précisément signifiées par les mots*

Chapitre II, XII: *Des sujet confus équivalents à deux sujets*

Chapitre II, XIV: *Des propositions où l'on donne aux signes le nom des choses*

La seule autre addition importante de 1683 est le chapitre II, I, dont une grande part précisément traite des pronoms.³ Il est vrai que l'interprétation de l'Eucharistie est sujet de controverses entre calvinistes et Port Royal depuis 1659, et l'*avertissement* indique qu'il ne faut pas chercher ailleurs "l'occasion" de ces ajouts

¹ *La logique ou l'art de penser* , A. Arnaud et P. Nicole, édition critique présentée par P. Clair et F. Girbal, P.U.F. , 1965.

² Cf. Clair et Girbal, pp. 4-6 et n. 2 p. 365.

³ Clair et Girbal, p. 103.

au texte, même si leur place naturelle est bien dans la logique. L'essentiel n'est peut-être plus en l'occurrence dans une contestation théologique commencée depuis longtemps et qui a pris forme écrite ailleurs; il s'agit plutôt, comme l'écrit M. Dominicy (1985, p. 181) d'intégrer à la *Logique* la théorie du pronom qui s'est trouvée élaborée dans la *Perpétuité de la Foi* ⁴, de faire la synthèse des éléments d'analyse linguistique utilisés dans la controverse, et les auteurs voudraient surtout avoir montré que certains arguments d'ordre linguistique et sémiologique invoqués par leurs adversaires contre la thèse catholique sont fallacieux:

"Au reste on ne prétend pas décider ici cette importante question, de quelle sorte on doit entendre ces paroles; *ceci est mon corps*; si c'est dans un sens de figure ou dans un sens de réalité. Car il ne suffit pas de prouver qu'une proposition peut se prendre dans un certain sens: il faut de plus prouver qu'elle s'y doit prendre. Mais comme il y a des ministres qui par les principes d'une très-fausse logique soutiennent opiniâtrément que les paroles de Jésus-christ ne peuvent recevoir le sens Catholique, il n'est point hors de propos d'avoir montré ici en abrégé que le sens catholique n'a rien que de clair, de raisonnable, & de conforme au langage commun de tous les hommes."

(*Logique*, p. 149)

L'objectif, au plan théologique, est de soutenir le caractère "opératif" de la formule ⁵, c'est-à-dire la thèse de la transsubstantiation réellement accomplie par l'énoncé de "ceci est mon corps"; en l'occurrence donc, de réfuter ceux qui jugent cette thèse mal formée a priori, car incompatible avec l'interprétation des paroles en cause. L'argumentation que les auteurs s'attachent à réfuter est la suivante:

Prémisses:

- 1) *ceci* signifie *le pain*
- 2) la proposition énonce un rapport d'identité: "a est b".

Conclusion:

l'énoncé est une contradiction a priori sauf si on interprète le rapport d'identité comme rapport figuratif (*est* signifiant *est le symbole de, représente...*)

⁴ La [grande] *Perpétuité de la Foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie*, défendue contre les livres du Sieur Claude Ministre de Charenton, 5 vol. (à partir de 1669). Clair et Girbal signalent de manière précise les emprunts de la *logique* à ce texte.

⁵ cf. L.Marin (1975, pp. 181-187), M. Dominicy (1985, p. 187).

La réfutation d'Arnaud et Nicole (comme beaucoup d'argumentations de mauvaise foi ⁶) s'en prend et à la vérité des prémisses, et à la nécessité de conclure ainsi même si les prémisses étaient vérifiées, soit: il n'est pas vrai que *ceci* signifie *le pain* (Chap. I, XV) et même si cela était, cela n'impliquerait en aucune manière qu'on doive nécessairement prendre l'énoncé comme figure (Chap. II, XII, et chap. II, XIV)⁷. Tous les éléments du syllogisme restitué n'engagent pas au même titre l'interprétation de l'énoncé: pour la première prémisse, une seule forme est en cause (*ceci*), et la discussion porte sur l'interprétation de cette forme en langue; pour la suite du syllogisme, il s'agit plutôt de principes sur la construction logico-sémiologique des termes et des énoncés. C'est seulement le premier de ces termes, l'analyse interprétative de *ceci*, qui sera considéré dans ce chapitre ⁸, et mis au regard de ce qui est par ailleurs dit des "pronoms" (chap. II, I). On constatera au bout du compte que *La logique*, loin d'avancer une théorie générale des pronoms, s'engage au contraire dans des voies qui établissent l'hétérogénéité radicale des formes en question.

1.1. L'analyse de *ceci*

Le chapitre I, XV intitulé *Des idées que l'esprit ajoute à celles qui sont précisément signifiées par les mots* est entièrement consacré à *ceci*. Il se donne comme autre exemple d'un phénomène général déjà illustré par le chapitre précédent, qui traite notamment des mots "honnêtes" et "deshonnêtes", mais le lien entre ces deux chapitres est loin d'être aussi direct qu'il est dit. Le thème du chapitre XIV est qu'il convient de considérer " les idées accessoires que l'esprit joint aux idées principales des choses": certains termes par exemple désignent une chose (idée *principale*) en y ajoutant le jugement sur la chose de celui qui parle (idée *accessoire*). Un mot *deshonnête* est un mot qui désigne une chose deshonnête sans emporter avec lui de jugement qui la marque comme telle. Le texte indique avec une grande netteté que ces jugements, même si on les dit *accessoires* sont souvent une partie de la signification même des mots:

⁶ Sans que cela soit, naturellement, propre aux argumentations de mauvaise foi.

⁷ " (...) la seule incompatibilité évidente des termes n'est pas une raison suffisante pour conduire l'esprit au sens de signe, & pour conclure qu'une proposition ne se pouvant prendre proprement , se doit donc expliquer en un sens de signe"

(*Logique* , p. 257)

⁸ Il y sera donc peu question des chapitres I, IV et II, XIV dont le point de vue est surtout sémiologique et logique.

"Quelquefois ces idées accessoires ne sont pas attachées aux mots par un usage commun; mais elles y sont seulement jointes par celui qui s'en sert. (...) Mais quelquefois ces idées accessoires sont attachées aux mots mêmes, parce qu'elles s'excitent ordinairement par tous ceux qui le prononcent. Et c'est ce qui fait qu'entre des expressions qui semblent signifier la même chose, les unes sont injurieuses, les autres douces, les autres modestes⁹..."

(*Logique*, p. 95)

Mais pour ce qui concerne l'interprétation de *ceci*, le point mis en avant est, en fait et en droit, complètement indépendant de la distinction entre idées principales et accessoires: le point est qu'il faut distinguer "la propre signification" d'un mot, des idées que l'esprit peut y ajouter "sans qu'elles soient marquées précisément par ce mot", ou encore les idées "précisément signifiées" par un mot, des idées "excitées par les circonstances" ¹⁰ d'emploi d'un mot. Si avec l'opposition des idées principales et accessoires on distinguait pour les mots "deshonnêtes" la valeur extensionnelle et un contenu de jugement sur le designatum, il s'agit dans l'analyse de *ceci* de circonscrire avec précision ce qu'on doit imputer à la signification de la forme parmi les contenus de pensée associés à son emploi. La thèse des auteurs sur ce point est énoncée avec rigueur dans le passage suivant:

⁹ De sorte que certains mots tels *lupanar* ne signifient pas la même chose que ceux dont les pères se sont servis ; ils gardent l'idée principale , mais non l'idée accessoire.

¹⁰ *Logique* p. 101.

"... car il est clair que *ceci* signifie *cette chose*, & que *hoc* signifie *haec res, hoc negotium*. Or le mot de chose, *res*, marque un attribut très général et très confus de tout objet, n'y ayant que le néant à quoi l'on ne puisse appliquer le mot de chose.

Mais comme le pronom démonstratif *hoc* ne marque pas simplement la chose en elle-même, & qu'il la fait concevoir comme présente, l'esprit n'en demeure pas à ce seul attribut de chose; il y joint d'ordinaire quelques autres attributs distincts: ainsi, quand l'on se sert du mot de *ceci* pour montrer un diamant, l'esprit ne se contente pas de le concevoir comme une chose présente, mais il y ajoute les idées de corps dur & éclatant qui a une telle forme.

Toutes ces idées, tant la première et principale que celle que l'esprit y ajoute, s'excitent par le mot de *hoc* appliqué à un diamant, mais elles ne s'y excitent pas de la même manière; car l'idée de l'attribut de chose présente s'y excite comme la propre signification du mot, & ces autres s'excitent comme des idées que l'esprit conçoit liées et identifiées avec cette première et principale idée, mais qui ne sont pas marquées précisément par le pronom *hoc*."

(*Logique*, p. 100)

Il convient donc de distinguer dans l'exemple évoqué trois éléments:

- (I) "chose" qui marque un "attribut très général et très confus de tout objet"
- (II) "chose présente"
- (III) des "attributs distincts", "corps dur et éclatant qui a telle forme".

Seuls (I) et (II) définissent la signification de *ceci*, ce qui est invariablement produit par l'interprétation de cette forme: (II) est l'élément de signification qu'on peut supposer commun aux démonstratifs, et (I) ce qui appartient en propre à *ceci*. (III) en revanche est un élément ajouté par l'esprit, variable d'une occurrence à l'autre, hors signification. (III) semble surtout contenir les traits qui définissent la compréhension du concept sous lequel tombe l'objet désigné par *ceci*; les "attributs distincts" cités sont le plus souvent empruntés à la définition de termes: diamant (*corps dur et éclatant*), vin (*liquidité, goût, couleur*). Les formulations n'excluent cependant pas que (III) contienne des attributs accidentels de l'objet particulier désigné, mais ce point est en fait de peu d'importance puisque (III) ne concerne pas l'interprétation de *ceci*. Les éléments ajoutés ne sont donc par définition ni des jugements moraux du locuteur sur l'objet comme les idées *accessoires*, ni des *représentations* au sens frégeén, nécessairement subjectives et associées à un *sinn*.

En employant d'autres catégories conceptuelles, il est sans doute permis de dire que (I) et (II) donnent l'interprétation, le sens de *ceci*, alors que (III) est un ensemble de propriétés associées par les locuteurs à l'objet du monde désigné dans un emploi.

Pour les auteurs, si ce troisième terme s'ajoute aussi naturellement à l'interprétation de *ceci* bien qu'il n'en fasse pas partie, c'est que tout emploi fournit un objet particulier dont les attributs sont nécessairement plus "distincts" que le "très général" et "très confus" *chose présente*:

"... il arrive souvent qu'ayant conçu cette signification précise qui répond au mot, [l'esprit] ne s'y arrête pas quand elle est trop confuse & trop generale. Mais portant sa vûe plus loin, il en prend occasion de considérer encore dans l'objet qui lui est représenté, d'autres attributs et d'autres faces, & de le concevoir ainsi par des idées plus distinctes."

(*Logique*, p. 100)

Mais le fait que l'esprit prenne en compte les attributs distincts du référent pour chaque emploi ne change rien à l'interprétation de *ceci*:

"(...) et l'esprit qui ajoûte ces autres idées plus distinctes ne laisse pas de concevoir que le terme de *hoc*, ne signifie de soi-même qu'une idée confuse, qui quoique jointe à des idées plus distinctes demeure toujours confuse."

(*Logique*, p. 100)

L'interprétation du pronom est donc absolument *invariante* d'une occurrence à l'autre, le texte insiste en plusieurs endroits sur ce point¹¹: la forme est certes quasiment dépourvue de tout élément de sens spécifié ("confuse"), mais cela n'implique pas du tout qu'elle "signifie" les éléments de niveau (III), qu'ils lui sont liés par une opération interprétative. L'interprétation de *ceci* a beau être confuse, elle est saturée, indépendante du contexte.

Le chapitre II, XIII notamment offre quelques éclaircissements sur l'usage que font les auteurs de la notion d'"idée confuse". Si Auguste pouvait dire de la ville de Rome qu'il l'avait trouvée de brique et qu'il la laissait de marbre, c'est que " le mot de *Rome* qui ne paraît qu'un sujet en marque néanmoins deux réellement distincts, mais réunis sous une idée confuse de *Rome*, qui fait que l'esprit ne s'aperçoit pas de

¹¹ Si les apôtres ont bien eu l'idée distincte de *pain* dans l'esprit, il est impossible qu'ils l'aient eue "comme signifiée par le mot de *hoc* ", "puisque ce terme ne signifiera jamais qu'une idée confuse" (*Logique*, p. 101)

la distinction de ces sujets " ¹². La confusion, c'est donc la neutralisation des oppositions, des différences, des distinctions. Les exemples montrent surtout la variabilité du designatum d'un nom propre ou description définie (*Rome, cette église*): on peut dire *Rome* de brique puis de marbre si une idée commune réunit des objets dont certains attributs sont distincts. Pour *ceci*, le contenu interprétatif ("objet présent") est maximalelement confus, puisqu'il ne retient aucun attribut distinct opposable à un autre, et peut donc s'appliquer à tout objet¹³ quoi qu'il en soit des attributs qui le distinguent.

La thèse des auteurs sur *ceci* se laisse donc résumer de la manière suivante: l'interprétation de *ceci* est confuse, mais saturée.

La thèse et les principes qui la fondent peuvent sembler banals mais en fait ne le sont pas.

La distinction fondamentale, celle dont tout procède, est entre le contenu nominal associé à une forme (un groupe nominal), et les propriétés qui se trouvent en fait vérifiées (ou qu'on croit telles) par son designatum dans un emploi. C'est bien là ce qui permet de séparer l'"idée confuse" inhérente à *ceci*, et les "attributs distincts" variables selon les emplois et hors signification. Il est assez remarquable aussi que les auteurs mettent en avant une telle distinction à propos d'une forme comme *ceci* dont on dit le plus souvent qu'elle n'a pas en elle-même de contenu mais en reçoit un pour chaque emploi. Comparons avec ce qu'écrit B. Russell :

"Le mot "ceci" est un mot qui, *en un certain sens*, a une signification constante. Mais si nous le traitons comme un simple mot, il ne peut en aucun cas avoir une signification constante, car un mot ne signifie que ce qu'il désigne, et le designatum de "ceci" change continuellement."

(*Signification et vérité*, p. 129 ¹⁴)

Au-delà des différences dans les points de vue et les axiomes, le plus significatif est peut-être que pour B. Russell, la forme *ceci* donne lieu à paradoxe, échappe aux principes donnés pour généraux, et justifie qu'on admette une catégorie *ad hoc*. (*egocentric particulars*). Pour les auteurs de *la logique* en revanche, *ceci* est une

¹² *Logique* , p.147.

¹³ *La logique* ne mentionne pas à ma connaissance la question des référents humains dans ce contexte.

¹⁴ Citation d'après la traduction française (Paris , Flammarion 1969) due à P. Deveaux. Le fait que Russell ne commentait pas les formes du français n'a pas d'importance ici, bien qu'il n'y ait certainement pas d'homologie stricte entre *ceci* et ses correspondants anglais.

forme tout à fait régulière, à laquelle est invariablement attachée un sens, comme à n'importe quelle unité lexicale. Rien n'est dit de *ceci* dans *la logique* qui ne puisse, mutatis mutandis, être dit d'un groupe nominal "ordinaire" comme *ce pain*: ce qu'il faut changer, c'est seulement "confus" en "distinct"; pour le reste, l'analogie est stricte.

Il est enfin très intéressant de constater que les auteurs de la logique ne *généralisent* pas l'analyse proposée. La seule forme à laquelle elle est appliquée est *ceci*, et quand il s'agit dans *la logique* des pronoms, c'est un dispositif complètement différent qui circonscrit la catégorie.

1.2. La catégorie des pronoms

Dans le chapitre II, I, c'est par référence à la catégorie du Nom que les pronoms sont introduits. "Nom" est ici, il faut le rappeler, une classe de mots, une catégorie lexicale¹⁵ (et non un groupe nominal):

"(..) les mots destinés à signifier tant les choses que les manières, s'appellent *Noms*.

Ceux qui signifient les choses s'appellent *Noms substantifs*, comme *terre, soleil*... Ceux qui signifient les manières, en marquant en même temps le sujet auquel elles conviennent, s'appellent *Noms adjectifs*, comme *bon, juste, rond*."

(*Logique*, p. 104)

Telle est l'acception du terme dans la proposition qui introduit le développement sur les pronoms: " l'usage des pronoms est de tenir la place des Noms " ¹⁶, et toute l'analyse du pronom est celle du rapport à l'item lexical N absent mais néanmoins présent: " Tous les Pronoms ont cela de commun (...) qu'ils marquent confusément le Nom dont ils tiennent la place" ¹⁷. L'analyse interprétative du pronom est donc bien de forme générale:

N _i	pronom : (∅)N	Absence d'unité lexicale
(unité lexicale)	Récupération de l'unité antécédente N _i	

¹⁵ Pour la suite "Nom" désignera toujours ici la catégorie lexicale.

¹⁶ *Logique* p. 105.

¹⁷ id.

C'est-à-dire qu'un pronom, terme qui ne comporte pas *in situ* d'unité lexicale N implique cependant mise en rapport à une unité nominale particulière, celle dont il "permet d'éviter la répétition ¹⁸".

L'opposition entre *ceci* et les pronoms est en ce point radicale et on ne peut plus claire: *ceci* est pourvu d'un contenu inhérent et confus; les pronoms ne peuvent s'interpréter que comme répétition d'un *N* distinct, dont ils évitent l'usage, et qui est donc fourni par "les circonstances".

La suite du texte ne renie pas cette opposition, mais l'obscurcit beaucoup, dans le souci manifeste de conserver la catégorie des pronoms pour coiffer *ceci* d'une part, et *il*, *elle*, *celui-ci* d'autre part. Un élément *ad hoc* est alors introduit auquel l'analyse n'avait jamais eu recours, le *genre* de la forme lacunaire. Il nous faudrait en substance admettre ceci: si on a affaire au masculin ou au féminin (*hic*, *haec*, *ille*, *illa*), les pronoms se "rapportent presque toujours à des idées distinctes"¹⁹; en revanche, le genre neutre "se rapporte toujours à un Nom général et confus" ²⁰. Une telle proposition ne manque pas de surprendre le lecteur, car imprévisible et dépourvue de justification, ou théorique ou empirique; pire, elle semble gauchir les concepts et remettre en cause ce qui paraissait clair. On pouvait penser par exemple que l'analyse avancée pour *ceci* ne s'appliquait qu'à cette forme, en donnait une définition, alors que tout maintenant semble un effet (assez mystérieux) du genre neutre: dès qu'on réunit les propriétés [groupe nominal, pas de Nom, neutre grammatical] on obtient une forme qui se rapporte à un "Nom général et confus", et non à un Nom distinct; *illud* a le même fonctionnement que *hoc*. Le paragraphe en cause recèle à lui seul plus d'une anomalie de détail qui manifeste le caractère hâtif et peu assuré de cette affirmation: bien qu'elle concerne *illud* et *hoc*, *illud* n'apparaît jamais dans les exemples d'illustration; on peut aussi se demander si le redoublement dans les formulations *haec res hoc negotium*, ne sert pas avant tout à manipuler dans la démonstration un véritable neutre grammatical (*negotium*) à côté du plus "confus" et mieux adapté *res*, lequel présente l'inconvénient assez ennuyeux en l'occurrence d'être *féminin*.

¹⁸ ou la mention, pour les formes de première et de deuxième personne. On ne prend pas en compte *je* et *tu* dans la présente discussion, mais il faudrait ici renvoyer à E. Benveniste, pour qui "Ces pronoms (*je* et *tu*) se distinguent de toutes les désignations que la langue articule, en ceci: *ils ne renvoient ni à un concept ni à un individu* " (Problèmes de linguistique générale, p. 261). Cette partie capitale de la thèse de Benveniste selon laquelle "le *je* ne dénomme aucune entité lexicale" (id) semble avoir moins retenu l'attention des commentateurs que les autres.

¹⁹ *Logique*, p. 106.

²⁰ id.

2. Principes et analyses

Ce qui précède montre donc que la *Logique*, s'agissant de décrire des pronoms, s'appuie bien sur des principes (même si elle ne les formule pas pour eux-mêmes et ne s'y tient pas jusqu'au bout), en particulier sur trois principes qui se laissent reformuler ainsi:

(1) principe de rigidité: toute forme linguistique possède une interprétation fixe, constitutive de son identité même, et qui ne dépend pas des circonstances de son emploi.

(2) la reconnaissance de formes non saturées: de (1), il ne suit pas que le contenu interprétatif de toute forme doive être fixé; si cela vaut, c'est que la forme est saturée, sinon elle est non-saturée et une composante de son contenu est à fixer contextuellement.

(3) la reconnaissance d'interprétations confuses: il existe des formes dont le contenu interprétatif pour telle catégorie est indistinct.

La logique ne fait pas explicitement référence à la notion de saturation, mais dire qu'elle est sous-jacente à la démarche ne fait pas violence au texte au contraire: pour l'analyse de *ceci* par exemple, comment défendre l'idée que les diverses significations ajoutées n'altèrent pas l'interprétation de la forme, sinon en postulant qu'on a affaire à une forme *saturée*, à laquelle rien ne peut être ajouté. En revanche, les pronoms sont non-saturés, et il faudra fixer une unité nominale pour qu'il y ait interprétation: à chaque fois que nous avons *il* ou *celui-ci*, nous avons aussi une unité nominale associée *Ni*, empruntée au contexte²¹.

Une caractéristique remarquable des principes déployés par *la logique* est que le principe de saturation se trouve appliqué non à la référence, mais à ce qui relève du *sens* des unités lexicales; *la logique* fait un usage *formel* du principe de saturation. La préoccupation essentielle des auteurs n'est pas que ces formes changent de référence à chaque emploi, ni de savoir comment vient la référence à ces unités; leur souci est de se prononcer sur l'absence de Nom (d'unité lexicale N) qui caractérise ces formes, dont il est cependant tout à fait compréhensible qu'on les appelle des groupes nominaux.

²¹ L'opposition du saturé et du non saturé est d'ailleurs une notion primitive pour l'analyse linguistique, et utilisée à d'autres niveaux; pour G. Frege par exemple, c'est cette opposition qui distingue les fonctions des nombres: "De la fonction, prise séparément, on dira qu'elle est incomplète, ayant besoin d'une autre chose, ou encore insaturée. C'est par là que les fonctions se distinguent radicalement des nombres."

(*Fonction et concept*, p. 84.)

S'agissant de cette absence ils opposent bien deux modalités: il n'y a pas de Nom, mais un Nom distinct devra néanmoins être interprété *in situ* (pronoms); il n'y a pas de Nom, et le contenu nominal est indistinct (*ceci*).²²

Pour évaluer le bien fondé de ces principes, il faut considérer plus en détail les classes de formes qu'ils permettent d'opposer en français. Admettons à titre d'hypothèse la partition suivante:

Contenu nominal **indistinct**: *ceci, cela, ça*

Contenu nominal **non saturé**: *il, celui-ci, celui-là*

A priori, cette partition ne manque pas d'intérêt: elle postule une frontière nette dans un domaine assez mal connu et pour lequel on a proposé peu de catégories discriminantes, et il semble en outre qu'elle ne recouvre aucune distinction repérable autrement. Elle traverse notamment la catégorie dite des "pronoms démonstratifs" en opposant *celui-ci* et *ceci* sans pour autant heurter l'intuition linguistique qui perçoit entre ces formes une différence plus essentielle que ne le laissent penser les descriptions habituelles des grammaires.

Reste à établir: 1) qu'un nombre important de propriétés communes à chacune des classes dérive naturellement des principes postulés pour les constituer;

2) que les différences internes (*ceci* Vs *cela*, *il* Vs *celui-ci*) peuvent être expliquées autrement.

On se limitera ici aux formes *ceci* et *cela*.²³ Les emplois à considérer d'abord sont donc ceux dans lesquels *ceci* peut remplacer *cela/ça* sans altérer grandement l'acceptabilité de l'énoncé, soit des exemples de type (A):

(A) Pourquoi dis-tu cela ?

Cela ne me surprend pas.

Mets tout cela dans ta poche.

On s'intéressera ensuite aux emplois de type (B) dans lesquels *ça* et *cela* sont admis, mais non *ceci*:

²² Pour *ceci* on peut hésiter entre deux hypothèses : il n'y a pas de Nom associé à l'interprétation, ou bien c'est le nom maximalement confus , indistinct.

²³ *Celui-ci* sera étudié au titre de l'anaphore nominale dans les chapitres qui suivent.

(B) Un poisson, cela vit dans l'eau.

*Un poisson, ceci vit dans l'eau.

Cela m'étonnerait beaucoup qu'il vienne.

* Ceci m'étonnerait beaucoup qu'il vienne.

Ca va barder.

*Ceci va barder.

2.1. Formes indistinctes Vs Formes non-saturées

La thèse du contenu nominal indistinct condense une série d'observations relatives à la vocation des démonstratifs *ceci et cela* pour le "non- nommé" ²⁴, le "non -classé" ²⁵ et donne forme précise à la juste formule de H. Bonnard (1950, p. 77):

“(...) les formes neutres *ce, ceci, cela* s'emploient quand on n'a aucun nom dans l'esprit.”

Cette thèse explique aussi assez directement qu'on dise ces formes "neutres" dans une langue comme le français où les unités nominales quant à elles ne connaissent que deux genres, le masculin et le féminin. L'intuition est en fait qu'on est hors du système du Nom, système dans lequel toute unité doit prendre une de ces deux valeurs, constitutive de son identité. ²⁶

Formes à contenu indistinct et non saturé désignent des éléments contextuellement repérés. Les notions d'exophore, d'anaphore, d'endophore, de deixis sont couramment utilisées pour ces relations (avec d'ailleurs des variations considérables selon les auteurs)²⁷. Il paraît difficile quoi qu'il en soit de recouper le clivage visé par le seul jeu de ces catégories. On ne voit pas comment capter dans ces termes ce qui oppose deux démonstratifs tels que *ceci* et *celui-ci* et qui rapproche en revanche *celui-ci* et *il*.

²⁴ M. Maillard (1974, p. 65).

²⁵ G. Kleiber (1984, p. 69).

²⁶ L'usage de la notion de "neutre" dans la description du français signale une série de questions étroitement liées au thème de cet article, mais qui ne peuvent être examinées ici.

²⁷Cf. Fraser et Joly (1980), Danon-Boileau (1985). Voir ici-même, *Introduction*.

Considérons seulement les emplois où le référent de *ceci* ou *cela* est isolé grâce à une mention antérieure. Deux cas se présentent: ou cette mention est un groupe nominal au sens étroit (C), ou non (D).

- | | |
|------------------|--------------|
| (C) [...N...] GN | [cela/ceci] |
| (D) [...] a | [cela/ceci] |

On appelle groupe nominal *au sens étroit* un groupe nominal pourvu d'une (et d'une seule) tête lexicale *N*. Ainsi, *la table*, *les tables*, sont des groupes nominaux au sens étroit, mais non [*les tables et les chaises*], [*une table et une chaise*], [*ce que tu fais*], etc.; (D) représente tous ces autres cas.

Il est bien connu que *ceci* et *cela* fonctionnent très mal dans la configuration (C), qui correspondrait notamment à des exemples tels que:

- (1) Je n'ai pas pris [**ton stylo**]: **cela** n'avait pas de plume.
- (2) Prenez [**l'orange**]; mettez un zeste de **cela** dans le plat.

Dans tous les cas de type (D) en revanche, *cela* et *ceci* sont excellents:

- (3) [*Il a refusé*], et *cela* m'a plutôt surpris.
- (4) Il y a [*trois livres, une revue, une grande enveloppe*]. *Cela* ne tiendra jamais dans ton sac!

On trouverait facilement des exemples correspondant à la situation (C) bien plus naturels que (1) et (2); ces exemples ont été directement introduits ici précisément parce qu'ils semblent réunir les conditions les plus défavorables pour une reprise par *cela/ceci*. La configuration la plus marquée semble répondre au signalement suivant:

L'antécédent est un groupe nominal au sens strict.

(I) *Cela* occupe une position qui fait l'objet de contraintes sélectionnelles très fortes ²⁸.

²⁸ Le sujet et le génitif semblent en général beaucoup plus fortement sélectionnés que l'objet du verbe. Ainsi, on accepterait bien plus facilement les suites (1') et (2') que les suites (1) et (2):

(1') Je n'ai pas pris [**ton stylo**] : tu as probablement rangé **cela** sans y penser.

(2') Prenez [**l'orange**]; mettez **cela** dans le plat.

Sur la notion de restriction sélectionnelle, voir Milner (1982).

(II) Le candidat antécédent répond exactement aux exigences sélectionnelles.

Dans les exemples (1) et (2) c'est bien ce qu'on observe: on dit *un zeste de a* uniquement si *a* est un agrume, le candidat antécédent est effectivement classifié comme tel ("orange"), et la reprise par *cela* est mauvaise.

L'élément décisif (I) est lié aux restrictions sélectionnelles, et il est indépendant de l'opération de reprise: le point est que *cela*, contrairement à *celui-ci* (et à *il*) n'est jamais en mesure de répondre à des exigences sélectionnelles. La thèse du contenu nominal indistinct l'explique directement, et conduit à concevoir la sélection comme une exigence sur le contenu nominal interprétativement associé à une position. La sélection, autrement dit, n'exige pas la présence in situ de tel Nom ou classe de Noms (*celui-ci* et *il*, par exemple, bien qu'ils ne contiennent aucun Nom ne sont jamais perçus comme violation d'une restriction sélectionnelle), mais elle n'est pas non plus une simple exigence sur la manière de se représenter le référent: quoi qu'il en soit de ce référent, l'usage de *cela* pour le mentionner ne satisfait pas l'exigence linguistique.

Que (II) se comporte comme circonstance aggravante par rapport à (I), et non atténuante, est a priori plutôt étonnant. Toutes choses égales pourtant, si le premier énoncé parvient à fixer une référence sans utiliser le nom attendu, il semble que la reprise sera un peu meilleure, comme en témoigne (5):

(5) Si vous n'avez pas d'orange, prenez [*ce qui vous tombe sous la main*], et disposez un zeste de *cela* sur le plat pour décorer.

On peut également observer que *cela/ceci* connaissent beaucoup moins de contraintes quand le référent peut être constitué sans avoir été nommé (emplois dits "situationnels", ou "exophoriques"). Ainsi, un énoncé comme "Ca peut encore rouler pendant des kilomètres" sera beaucoup plus naturel s'il est prononcé devant la voiture désignée que s'il fait suite dans un texte à "J'ai une voiture solide". De même, "Mets un zeste de *cela* dans le plat" est plus naturel si l'orange est présente que dans le contexte (1).

Pour la présente hypothèse, ces phénomènes peuvent s'expliquer en termes de *déclassification*²⁹; ils se laissent représenter ainsi:

²⁹ La notion de (re)classification est appliquée à l'analyse interprétative du démonstratif dans Corblin (1985, 1987).

	antécédent	--->	cela
Classification	[... Ni....]	--->	[]
Designatum	<i>a</i>		<i>a</i>

Un référent, juste après avoir été classifié sur un domaine nominal Ni, est mentionné par *cela* sans être classifié; ce référent est donc déclassifié, opération "forte", puisqu'elle enregistre la permanence référentielle sous la disparition de la classe nominale qui construit l'objet. Il faut d'ailleurs des contextes très contraints pour que la permanence référentielle ne soit pas affectée; le plus souvent, lorsque le contexte enchâssant ne l'exclut pas strictement, il y "une sorte d'"expansion" métonymique du référent initial, et *cela* s'interprète comme mention d'un référent moins strictement délimité: de l'objet initial, on peut passer à la classe ³⁰ dont l'objet initial est le représentant (6) ou à la situation dans laquelle il est impliqué (7):

(6) Pierre m'a prêté un nouveau stylo. *Ça* n'a pas de plume, mais ça écrit très bien.

(7) Pierre m'a fait un cadeau. *Cela* m'a fait plaisir.

Dans les deux cas, on a l'impression qu'à l'association (permanence référentielle / déclassification) l'interprétation préfère le glissement référentiel. Dans l'exemple (6), la restriction sélectionnelle joue fortement contre la première solution, mais beaucoup moins en (7) qui admet pour sujet ou un groupe nominal au sens strict, ou un élément de type verbal. L'interprétation naturelle de (7) est cependant que *l'action de Pierre* m'a fait plaisir, le fait qu'il m'offre un cadeau.

De ce qui précède, il est facile aussi de déduire que *cela* / *ceci* fonctionnent sans difficulté dans les emplois de type (D), emplois dans lesquels l'antécédent de *cela* ne classifie pas le référent sur un domaine nominal, qu'il s'agisse d'une proposition (3), ou d'un antécédent dispersé (4). La reprise ne peut alors en aucun cas constituer une déclassification. Pour confirmer que l'élément pertinent est bien la nature linguistique de l'antécédent (non celle de l'entité désignée), on peut examiner des chaînes comme les suivantes:

³⁰ *Ceci* n'est pas possible dans cet emploi (cf. infra)

(8) Il postule [*que l'accord est purement grammatical*], et *cela* ne me paraît pas exact.

(9) Il fait [*une hypothèse nouvelle*], et *cela* ne me paraît pas exact.

En (8) la reprise est naturelle, l'antécédent est une proposition (donc un terme non classifié sur un domaine nominal) qui désigne une hypothèse. En (9) la reprise de *une hypothèse nouvelle* par *cela* n'est pas naturelle; les locuteurs consultés disent *elle*, ou *celle-ci* indispensable dans ce contexte. C'est sans aucun doute le fait que l'antécédent soit un groupe nominal au sens étroit qui est responsable de cette impossibilité, dans nos termes parce qu'alors la reprise donne lieu à déclassification. Soit:

[... Ni....]	----->	[]
<i>hypothèse</i>		<i>cela</i>
a		a

Pour être très précis, il faudrait sans doute décrire ainsi la configuration (9). Tout est réuni pour une reprise maintenant la classification: l'antécédent potentiel *une hypothèse nouvelle* a les propriétés requises d'un sujet groupe nominal au sens strict de l'expression verbale "paraître exact" (*cette hypothèse ne paraît pas exacte*); on ne peut rejeter la classification nominale de l'antécédent tout en gardant son référent: la perte de la classification s'accompagne normalement de l'expansion métonymique du référent (voir supra, (7)); mais alors ce sont les restrictions sélectionnelles qui ne seraient plus satisfaites: *être exact* demande pour un sujet un dictum, et non un factum tel que *faire une hypothèse*.

Une telle analyse de *ceci* et *cela* rappelle les termes employés par L. Danon-Boileau (1985) ³¹ pour caractériser le *that* anglais et l'opposer à *this*:

"La détermination dont *that* est la trace consiste à définir un objet "o" par une propriété associée "P" explicitement attestée dans le contexte" (op. cit, p 33).

En fait, on dirait ici que la propriété *P* pour *cela* et *ceci* est cruciale justement parce que la désignation à l'aide de ces deux termes ne reprend pas la classification antérieure de l'objet sur un domaine nominal. Que reste-t-il alors pour caractériser ce qui est désigné sinon des périphrases cernant l'objet à l'aide de propriétés

³¹ Voir aussi Cadiot (1988).

indépendantes de son "être" qui permettent de le repérer ³²? A cet égard, le sens de *cela* et *ceci*, leur "mode de donation de l'objet" ³³, littéralement par défaut, se ramène toujours naturellement à des expressions comme "ce que P", ou "ce que je montre":

(10) Il m'a donné un livre. J'ai mis *ça* dans ma poche.

La meilleure paraphrase de la seconde partie de cet exemple est sans doute "j'ai mis *ce qu'il m'a donné* dans ma poche", et probablement pour les raisons indiquées: s'agissant d'approcher le contenu interprétatif d'une forme non classifiante, on choisit une saisie de l'objet qui ne reprend pas le Nom initial. ³⁴

La dislocation droite en *de N* ³⁵ fournit un dernier argument pour justifier le principe d'opposition postulé entre *ceci/cela* et *celui-ci*. Cette tournure syntaxique, isolée par Milner (1978), met en rapport un élément détaché à droite de forme *de N*, et un segment qui se présente souvent comme un groupe nominal ordinaire "vidé de sa tête nominale", soit par exemple:

(11) Je prendrai les autres, de chemises.

Le plus naturel est de considérer qu'on a affaire à un segment à contenu nominal non saturé: l'élément détaché est interprétable comme terme en construction avec la phrase qui le précède justement parce qu'il en sature un des termes. Le fait que l'élément détaché ne soit pas un groupe nominal de statut plein, mais seulement une unité nominale précédée de *de* semble bien confirmer que la saturation concerne seulement le contenu nominal du segment. Or, si la dislocation est possible pour *celui-ci*, elle ne l'est pas pour *cela ceci*:

(12) Je prendrai *celle-ci*, de chemise.

(13) *Je prendrai *cela*, de chemise.

*Je prendrai *ceci* de chemise.

L'hypothèse du contenu nominal non saturé ne peut donc en aucun cas être étendue à *ceci/cela*.

Si tout n'est pas résolu, on voit que l'hypothèse du contenu nominal indistinct permet de déduire directement une bonne part des fonctionnements, notamment ce

³² Cette analyse de *cela/ceci* s'applique d'ailleurs intuitivement de manière très directe aux emplois de ces formes comme sujet de *être*. *C'est un livre* s'interprète souvent comme "ce que P" est un livre": *il tenait quelque chose à la main; c'était un livre*.

³³ Formulation de Frege.

³⁴ Rien de ce qui est dit ici n'affecte les thèses de Danon-Boileau sur l'opposition entre les démonstratifs anglais *this* et *that*.

³⁵ Voir supra, *Introduction*, §3, et infra *Chap. 4*.

qu'une analyse de *cela/ceci* comme "nominaux de choses" ³⁶ ne laisse pas du tout prévoir.

2.2. Cela Vs ceci

Les emplois les plus typiques d'une forme, les plus liés à son identité, sont ceux qu'elle est la seule à pouvoir assumer.

Dans le cas de *cela /ça*, il existe au moins un verbe du français standard qui n'admet que cette forme pour sujet pour constituer une séquence bien formée, *barder*:

(14) Ca va barder.

Il s'agit d'un emploi où l'impossibilité de nommer est très forte, puisqu'on ne peut formuler une quelconque question sur le sujet d'une telle phrase. Après l'affirmation de (14), il est impossible de se faire préciser les choses en demandant: "Mais quoi? Je ne sais pas ce qui a bardé", etc..

Par conséquent, ni *ceci*, ni les groupes nominaux de type *ce que...*, *ce qui ...*, ne peuvent dans ce contexte remplacer *cela* ou *ça*.

Pour beaucoup d'autres verbes, cette interprétation indistincte au sens fort de *cela* et *ça* produit une interprétation particulière du verbe, qui n'est préservée pour aucun autre sujet:

(15) Ca chauffe.

(16) Ca balance. ³⁷

Ainsi, on peut dire, " Entre Pierre et Jean, ça a chauffé hier soir", mais on ne retrouve cette interprétation pour aucun autre sujet:

(17) *Pierre et Jean chauffent.

(18) *Ce qui chauffe, entre Pierre et Jean...

On peut être tenté de penser dans ces cas aux constructions *impersonnelles*; mais il est assez curieux d'observer que ce type de construction semble apparaître le plus souvent pour des verbes qui mettent en cause des participants humains: *il pleut* s'oppose à *ça barde*. Et, si les verbes impersonnels tendent à admettre des emplois marqués où *ça* remplace *Il*, la réciproque n'est jamais vraie:

³⁶ Analyse traditionnelle depuis F. Brunot: *ce que*, *cela*, *ceci* sont des nominaux de choses, opposés aux représentants nominaux de personne (*celui-que*, *celui-ci*, *celui-la*). Voir infra Chap. 4.

³⁷ A propos de musique rythmée.

(19) Il pleut. Ca pleut

(20) Ca chauffe. *il chauffe

Les particularités de ces interprétations ³⁸ sont peut-être mieux sensibles pour les verbes qui admettent d'autres sujets sans que le sens du verbe soit radicalement différent. Ainsi, comment caractériser la différence, toutes choses égales par ailleurs, entre les énoncés (20) et (21)?

(21) Oh mais vous travaillez!

(22) Oh, mais ça travaille, ici!

Supposons-les prononcés par le maître qui s'est absenté quelques instants, revient dans sa classe et la trouve très studieuse. On a déjà parlé plus haut "d'expansion métonymique" d'un référent initial. Il semble qu'ici, l'emploi de *cela* implique un référent *non délimité*, à contours flous, qui se confond avec la situation d'énonciation. Il faudrait reprendre en détail toutes les contraintes qui déterminent de tels énoncés, leur rapport privilégié à la sphère de l'énonciation, à l'exclamation notamment. Il semble cependant assez clair que ce tour réalise une sorte de dissolution du personnel dans la situation, d'où l'association privilégiée à des localisations spatiales ou temporelles:

(23) Ca travaille *ici*.

(24) *Dans ces films*, ça tue, ça viole, pire encore.

(25) Ca triche sans cesse, *dans les examens*.

(26) Ca ne plaisante pas, *pour les chauffards, en ce moment*.

On comprend assez bien que ces localisations deviennent nécessaires si la forme mentionne un référent sans limites précisément assignables.

Puisque les emplois qui viennent d'être décrits ne sont pas admis pour *ceci*, on peut faire l'hypothèse que *ceci* exige lui un référent délimité. On aurait donc deux formes à contenu nominal indistinct (*ceci* et *cela*), dont une seulement, *ceci*, exige un référent délimité, et l'autre ne stipule aucune contrainte sur celui-ci, soit, pour résumer dans le style des matrices de traits:

³⁸ Ces interprétations sont étudiées plus en détail dans le chapitre qui suit.

	réfèrent		classification
	délimité	non-délimité	
<i>cela, ça</i>	+	+	-
<i>ceci</i>	+	*	-

On terminera en mentionnant quelques éléments convenablement exprimés dans une hypothèse de ce type.

Cela et *ceci* sont traditionnellement opposés en termes de proximité. Il n'est pas utile de souligner les limites de cette analyse, laquelle trouve à s'appliquer surtout dans les rares cas où il y a co-présence des deux formes dans le même énoncé:

(27) Ceci explique cela.

Cependant, la répartition observée converge au fond avec celle qu'on a proposée: entre le lointain et le non délimité, entre le proche et le délimité, il y a plus que des relations métaphoriques. L'idée générale pourrait plutôt être que si les deux couples d'oppositions existent dans une langue et sont projetés sur deux formes α , et β , ils le seront de cette manière:

α [proche, réfèrent délimité]

β [éloigné, réfèrent non délimité]

De même, une des différences les plus remarquables entre *ceci* et *cela* est que *cela*, mais non *ceci* peut représenter une interprétation générique:

(28) Un chien, *ça* ne vit pas très vieux.

(29)*Un chien, *ceci* ne vit pas très vieux.

Cela n'est pas seulement vrai comme ici dans les tours disloqués, mais de manière générale:

(30) L'aluminium est très utile. En effet, cela ne rouille pas.

(31) * L'aluminium est très utile. En effet, ceci ne rouille pas.

(32) Pourquoi les lapins étaient-ils une menace pour l'Australie? Mais parce que cela se reproduit très vite.

(33) * Pourquoi les lapins étaient-ils une menace pour l'Australie? Mais parce que *ceci* se reproduit très vite.

(34) La grippe est dangereuse, certes, mais maintenant on soigne *cela* très bien.

(35) * La grippe est dangereuse, certes, mais maintenant on soigne *ceci* très bien.

Cette restriction, à ma connaissance peu commentée est en fait extrêmement forte, et les contre-exemples apparents supposent la reprise non d'un groupe nominal, mais d'un procès entier. Ainsi, il paraît possible de dire:

(36) Je voudrais avoir beaucoup d'argent. *Cela* est bien agréable.

(37) Je voudrais avoir beaucoup d'argent. *Ceci* est bien agréable.

Mais il semble alors que l'antécédent soit [*avoir beaucoup d'argent*], et non simplement *argent*. En effet, des deux séquences suivantes, seule la première paraît possible:

(38) L'argent ne fait pas le bonheur, mais *cela* aide à faire les courses.

(39) * L'argent ne fait pas le bonheur, mais *ceci* aide à faire les courses.

Une différence aussi nette vis-à-vis des interprétations génériques ne s'explique pas très bien dans le cadre des descriptions classiques en termes de proximité. Pour la présente hypothèse en revanche, la relation est assez directe à condition d'admettre que le générique ne peut pas être considéré comme un référent délimité. La nature de ces interprétations, le fait qu'elles ne mentionnent pas un "objet" au sens strict, mais une entité sans contours matériels précisément délimitables les range dans la catégorie des référents non délimités, exclus par hypothèse pour *ceci*.

Une dernière classe d'emplois enfin est réservée à *cela*, qui est souvent rapprochée des tours impersonnels:

(40) Cela m'étonnerait qu'il vienne.

(41) Cela se pourrait qu'il pleuve.

Alors que *ceci* et *cela* peuvent reprendre un énoncé dans les tours sans proposition postposée au verbe:

(42) Il est venu? Ceci m'étonnerait.

(43) Il est venu? Cela m'étonnerait.

(44) Il est venu? Cela se pourrait.

(45) Il est venu? Ceci se pourrait.

Seul *cela* admet l'enchaînement sans pause forte après le verbe postposé représenté supra par (40) et (41). Cette absence de pause empêche de confondre cette tournure avec une dislocation, illustrée par (46) (47), ou (48):

(46) Cela se pourrait, qu'il vienne.

(47) Cela m'étonnerait, qu'il vienne.

(48) Cela ne prouve rien, qu'il vienne.

Intuitivement, le tour sans pause est bien distingué de ces dislocations tout en restant distinct des tours impersonnels. L'analyse de ces tours est considérée plus en détail ici même (*Chap 3*). Il est simplement à noter, d'une part, que le statut référentiel de la forme est bien en cause. S'il ne s'agit pas strictement d'impersonnel, il est néanmoins vrai que *cela* n'occupe pas pour la référence une position autonome et libre vis-à-vis de l'élément phrastique post-verbal. D'autre part, des deux formes à contenu nominal indistinct, c'est celle qui par hypothèse n'implique pas de référent délimité qui est seule possible. Il y a donc au moins une corrélation assez naturelle des fonctionnements par rapport au cadre de l'hypothèse.

Nous résumons ainsi les valeurs typiques pour chacune des deux formes dans le tableau (49):

(49) Valeurs typiques de *cela* et *ceci*

cela	ceci
contenu nominal indistinct	contenu nominal indistinct
non-délimité	délimité
éloigné	proche
générique	particulier
non-référentiel	référentiel

Le tableau (50) résume les valeurs possibles pour chacune des deux formes:

(50) Valeurs possibles de *cela* et *ceci*.

	cela	ceci
contenu nominal indistinct	+	+
non-délimité	±	-
éloigné	±	-
générique	±	-
non-référentiel	±	-

Chapitre 3

Sujet impersonnel et sujet indistinct: *il* et *ça*

Dans une langue comme le français, les constructions impersonnelles sont généralement définies grâce à deux propriétés affectant la position structurale de sujet:

- 1- le sujet syntaxique est instancié, mais privé de tout contenu référentiel
- 2- la position de sujet est occupée par le morphème *il*.

C'est ce qu'on énonce en disant que *il* est la marque des constructions impersonnelles du français.

Pour infirmer cette proposition, il faudrait trouver des constructions qui manifestent la propriété 1 en admettant un autre sujet que *il*. A cet égard, la forme *ça* demande sans aucun doute un examen attentif, notamment parce que la notion de *ça impersonnel* est attestée dans la littérature. Trois contextes s'imposent d'emblée à l'attention:

- 1- Les verbes météorologiques.

A côté de *Il pleut, Il neige, Il grêle*, on rencontre *Ca pleut, Ca neige, Ca grêle*, et même, à côté de *Ca flotte* ou *Ca vase*, */il/ flotte* et */il/ vase*.

- 2- Les verbes qui n'admettent que *ça* comme sujet.

De même qu'il existe des verbes ou locutions verbales dont le seul sujet possible est un *il* impersonnel (par exemple *falloir, faire beau*), il existe des verbes qui ne prennent que *ça* pour sujet: *ça barde, ça balance*, etc.

- 3- Les constructions à argument phrastique en séquence.

De (1) et de (2), c'est de loin (2) qui paraît la forme la plus courante aujourd'hui:

- (1) Il m'étonnerait beaucoup qu'il réussisse
- (2) Ca m'étonnerait beaucoup qu'il réussisse

Il est assez naturel d'interpréter ces faits en termes de concurrence entre *il* et *ça* comme sujet de constructions impersonnelles, d'autant plus que l'usage de *ça* est ici comme ailleurs associé au registre familier.

En dépit de ces présomptions, à première vue assez fortes, je défendrai ici l'idée qu'il n'y a pas de *ça* impersonnel en français moderne.¹ Ce qui est perçu comme une

¹ Bien que N. Ruwet (1990) centre son étude sur *il* et aborde *ça* surtout en contrepoint, ses réticences à traiter *ça* comme impersonnel sont manifestes (Cf. § 6.4) alors qu'il considère le *il* impersonnel comme explétif. Il y a donc convergence de vues sur ce point. L'article de N. Ruwet est par ailleurs très riche d'enseignements sur des questions qui dépassent largement le cadre limité de ce travail.

concurrence dans la fonction de sujet impersonnel, me paraît être en réalité une dualité de construction: la construction impersonnelle marquée par *il*, et la construction à sujet indistinct réalisée par *ça*. Si on peut parler de concurrence donc, ce serait plutôt de concurrence pragmatique ou fonctionnelle entre deux structures linguistiques différentes, que de concurrence entre *il* et *ça* comme marques d'une structure syntaxique impersonnelle.

1- Propriétés distinctives du sujet impersonnel.

La conception traditionnelle est que le *il* impersonnel est explétif, autrement dit qu'il n'a strictement aucune interprétation référentielle.

M. Maillard dans sa thèse (1989) appelle "impersonnels" les sujets qui ne peuvent être clivés par *c'est ...qui*. Si on se fonde sur l'interprétation reconnue aux clivées, il semble que ce blocage marque une classe de sujets qui ne peuvent être opposés à quelque chose d'autre. C'est le cas, certes du *il* impersonnel, mais aussi de certains usages de *ça*, de *on*, des groupes nominaux négatifs (*aucun homme, nul homme, pas un homme*), etc. On peut penser qu'un terme n'est opposable à aucun autre pour deux raisons: ou bien parce qu'il n'a strictement aucun contenu référentiel (explétif), ou bien parce que sa référence est délimitée de manière trop peu précise pour être mise en opposition à une autre. Sans préjuger de la réponse à donner pour *ça*, qui est précisément le point de la discussion, on admettra comme hypothèse que le *il* impersonnel est un sujet explétif².

Cette hypothèse est naturellement reliée à une autre propriété des constructions impersonnelles, à savoir la présence d'un argument en séquence pouvant également se réaliser comme sujet (sujet "réel", sujet "pour le sens"),

(3) Il est arrivé un accident

car, en vertu du principe d'unicité des interprétations argumentales, une telle possibilité exclut que le *il* sujet ait le moindre contenu référentiel: il ne saurait y avoir deux références au même argument dans la structure.

Or si la présence d'un argument en séquence est logiquement liée au caractère explétif du *il* dit impersonnel, il faut observer que de manière générale, *ça* exclut cette possibilité (**Ca reste deux gâteaux*). Même si le cas des phrases et des infinitifs exige discussion (cf. infra §4), la différence de comportement entre *il* et *ça* à l'égard des groupes nominaux est sur ce point on ne peut plus générale et on ne peut plus nette.

² N. Ruwet (1990, p. 91) conclut qu'il n'y a pas de bonnes raisons d'abandonner cette thèse, même pour le sujet des expressions météorologiques.

On intégrerait assez naturellement cette opposition en postulant que *ça*, à la différence de *il*, n'est pas explétif, mais conserve en tout emploi un contenu référentiel. C'est précisément ce contenu qui expliquerait qu'un argument en séquence soit exclu. Par ailleurs, le voisinage sémantique entre des constructions à sujet explétif (*il* impersonnel) et des constructions à sujet référentiel (*ça*) tiendrait au caractère spécialement peu contraignant de *ça* quant à la délimitation de son référent.

2- *Ca* comme référence indistincte.

J'ai proposé dans le chapitre précédent l'idée que *cela* et *ceci* sont des formes référentielles à contenu classifiant indistinct: elles réfèrent sans classifier le référent comme exemplaire d'une catégorie nominale. L'idée, sous une forme ou sous une autre, fait le fond de toutes les discussions sur la question depuis la Logique de Port Royal, et elle est prise en compte dans la récente étude de M. Maillard (1989) sur *ça*.

A la non classifiante, commune à *ceci* et *cela*, *cela* ajoute une indistinction supplémentaire, que j'ai proposé de formuler comme le caractère non précisément délimité du référent. Admettons que *ça* partage cette propriété avec *cela*, voire qu'il la possède à un degré supérieur. Pour la non-délimitation du référent, la limite extrême est constituée par une indistinction telle que le référent ne peut pas être mis en opposition (d'où l'impossibilité du clivage en *c'est ...qui*)³, limite que je propose d'appeler **référence indistincte**.

Les exemples les plus révélateurs me paraissent être les emplois avec des verbes qui demandent un sujet animé, de type:

(4) *Ca dort, là-dedans*

Tout se passe alors comme si s'opérait une expansion métonymique d'une propriété des êtres animés (*dormir*) à la situation ambiante dans son ensemble. Très schématiquement, l'analyse compositionnelle de ce phénomène pourrait se développer ainsi. *Ca*, en tant que terme référentiel déictique, localise son référent dans la situation d'énonciation; en tant qu'il est non classifiant, il ne le réfère à aucune catégorie conceptuelle spécifiée. En l'occurrence donc, la demande sélectionnelle du verbe *dormir* sur son sujet (+animé) n'est pas remplie. Une manière plausible d'expliquer que *ça* soit néanmoins possible en français avec de tels verbes est de supposer que pour autant, il n'y a pas incompatibilité entre la

³ Il y a d'autres propriétés caractéristiques: l'inaptitude à porter l'accent, à répondre à une question, à entrer dans une coordination (même une coordination de deux *ça*), etc.

manière dont *ça* délimite son référent et la demande sélectionnelle du verbe. Autrement dit, *ça* laisserait totalement ouverte la catégorisation possible du réel auquel il s'applique (animé, non-animé, objet, procès, situation, individu, groupe, masse, etc.), tout comme il n'implique pas une délimitation précise du référent dans la situation englobante. Ces deux traits, qui peuvent être subsumés sous le chef de la référence indistincte, opposent clairement *ça* à *ceci*⁴. Le sujet *ça* étant impuissant à classer son référent comme individu ou groupe d'individus capables de sommeil, le fait de dormir semble prédiqué d'un référent plus large, indistinct, qui tend à se confondre avec la situation d'énonciation dans son ensemble, en tant qu'elle hériterait ici d'un attribut d'animé par métonymie.

Le recours à l'idée d'expansion métonymique pourrait justifier les observations de G. Hilty (1959) sur la valeur intensive du sujet indistinct, son occurrence fréquente en exclamative, et plus rare dans les phrases négatives⁵. La diffusion métonymique à l'ensemble d'une situation pourrait en elle-même prendre valeur intensive: dans *ça dort*, le sommeil semble diffusé dans la situation, et n'être plus une propriété d'éléments discrets et classifiés de cette situation comme dans *X et Y dorment*.

Une conséquence de cette approche, qui traite *ça* comme un sujet référentiel d'un genre spécial, est qu'on s'attend à obtenir l'interprétation indistincte en partant d'une construction verbale à sujet "personnel", c'est-à-dire référentiel. Et c'est bien ce qu'on observe, puisque si un verbe n'admet qu'un *il* impersonnel pour sujet, il n'admet pas en principe le *ça* indistinct:

- (5) Il faut que tu viennes
- (6) *Ca faut que tu viennes
- (7) Il fait froid/chaud aujourd'hui
- (8) *Ca fait froid/chaud aujourd'hui

On observera que si *ça* peut être le sujet de *faire froid* ou *faire chaud*, il n'a pas alors une référence indistincte, mais renvoie à quelque élément déterminé du contexte:

⁴ Et très probablement *ça* à son correspondant anglais *that*.

⁵ Les observations de G. Hilty portent sur la référence aux phénomènes météorologiques. N. Ruwet (1990, p. 47 note 9) souligne également le caractère intensif de *ça* : "Personnellement, j'ai tendance à employer *ça pleut* ou *ça tonne* comme intensifs de *il pleut*, *il tonne*".

(9) Ca fait froid dans le dos

(10) Ca fait chaud au coeur

3- Les phénomènes météorologiques.

Au lieu de poser que *ça* est impersonnel dans *ça pleut*, il est possible de considérer qu'il est un sujet indistinct. *Ca* serait le lieu d'une référence indistincte à la situation, alors que *il* serait non référentiel.

En général, il semble avéré que si un verbe n'admet pour sujet qu'un *il* impersonnel, et exclut tout sujet ordinaire à tête nominale, ce verbe ne peut prendre *ça* pour sujet (cf. supra 5-8). Néanmoins, on peut observer que des verbes familiers tels que *vaser* ou *flotter*, de même sens que *pleuvoir*, n'admettent naturellement que *ça* ou /i/-il/ impersonnel comme sujet.

(11) Ca flotte

(12) /i/ flotte

(13) * (Les coups, les pierres, les X) flottent

L'objection serait à vrai dire localisée, et il faudrait examiner plus en détail la non occurrence d'un sujet classifié pour les verbes météorologiques. Elle semble liée au fait que le verbe contient quelque chose comme un argument inhérent spécifié: s'il est réalisé comme sujet, il y a pléonasme, et pour tout autre sujet impropriété. D'une certaine manière, il n'y a que la pluie, qui puisse pleuvoir. Mais *pleuvoir* (*grêler*, et à un degré moindre *neiger*) admettent des sujets classifiés avec une interprétation métaphorique ("*tomber comme la pluie, la grêle, la neige*"). En revanche, les formes non standard *vaser* ou *flotter*, excluent cette possibilité et ne s'appliquent qu'à la pluie, comme si la nature de leur argument inhérent était strictement déterminée. Il y a sans doute ici un problème à étudier plus en détail.⁶

Pour la référence aux phénomènes météorologiques - au sens large-, on suggère donc, qu'à côté de constructions proprement impersonnelles avec *il*, la langue utilise des constructions à sujet référentiel indistinct. Il s'agirait, si on veut, d'une autre manière de dire les propriétés "ambiantes" en les prédiquant d'une référence indistincte à la situation⁷. Peut-être a-t-on d'ailleurs trop tendance à considérer le *ça* météorologique exclusivement par rapport à l'impersonnel. Il existe par exemple en français une série typique d'emplois du *ça* indistinct avec des verbes qui

⁶ Sur toutes ces questions voir les analyses de Ruwet (1990).

⁷ Sur les différences d'interprétation et d'usage entre les deux tours voir P. Cadiot (1988).

sélectionnent par ailleurs pour sujet un agent météorologique parfaitement déterminé:

(14) Ca souffle [le vent]

(15) Ca plombe. Ca cogne. Ca tape [le soleil]

Or ces emplois n'ont pas de correspondant impersonnel:

(16) *Il souffle * /i/ plombe. * /i/ cogne. * /i/ tape

4- les phénomènes d'ambiance

Il existe une très large série d'emplois dans lesquels *ça* ne peut commuter ni avec un sujet classifié, ni avec un *il* impersonnel. C'est le cas de verbes comme *barder*, qui n'admettent que *ça* comme sujet, ou de verbes utilisables avec un autre sujet, mais qui ont une acception spécifique si *ça* est leur sujet: dans le registre de *barder*, on pourrait citer *chauffer*, *braiser* (*braiser sec*), *saigner*, *camphrer* (entendu dans le sud ouest), *péter*. Le fait est que rien d'autre ne peut *chauffer*, *braiser sec*, etc. que *ça*. Aucune autre forme ne préserve l'interprétation.

Ces constructions ne sont pas sans rapport avec les énoncés météorologiques, bien qu'elles s'en distinguent sur un point crucial: elles renvoient typiquement à des ambiances impliquant des agents humains. Il est remarquable que pour ces constructions, on ne puisse invoquer ni l'antériorité d'une construction impersonnelle en *il*, ni la réfection tardive d'une construction à sujet impersonnel: en face de *ça craint*, on n'a pas * /i/ *craint*, ni en face de *ça balance*, * /i/ *balance*.

De l'existence de ces faits, on ne peut naturellement rien tirer en faveur d'une analyse de *ça* comme impersonnel. Que la construction avec le sujet *ça* sélectionne des verbes ou des acceptions de verbe, ne saurait prouver qu'on a affaire à un impersonnel. Tout au plus cela prouve-t-il que la construction à sujet indistinct est le lieu en langue du même type de reconnaissance que la construction impersonnelle: elle sélectionne un paradigme de verbes et d'acceptions spécifiques.

5- Les arguments en séquence.

La véritable difficulté pour la présente hypothèse est constituée par les couples d'exemples de type:

- (17) Il m'ennuierait beaucoup qu'il ne vienne pas
- (18) Ca m'ennuierait beaucoup qu'il ne vienne pas
- (19) Il m'ennuierait beaucoup d'avoir à le faire
- (20) Ca m'ennuierait beaucoup d'avoir à le faire

En effet, *ça* semble ici construit avec un argument en séquence, et il a été supposé qu'une telle relation était autorisée pour le sujet impersonnel (explétif), mais était exclue pour le sujet indistinct (référentiel), ce qui se vérifie parfaitement dans le cas des arguments nominaux en séquence:

- (21) Il m'arrive une drôle d'histoire
- (22) *Ca m'arrive une drôle d'histoire

5-1. La complétive et l'infinitif sont-ils des arguments en séquence?

On peut approcher les structures (18) et (21) en termes d'homonymie de construction de la manière suivante:

A- structure disloquée:

- (23) Ca m'étonnerait//qu'il vienne

structure comparable à:

- (24) Je le savais// que tu viendrais

B- structure impersonnelle:

- (25) Ca m'étonnerait qu'il vienne

structure analogue à:

- (26) Il m'étonnerait qu'il vienne

Ce qui paraît assuré, c'est que les locuteurs distinguent effectivement deux constructions, et reconnaissent en A une structure disloquée. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est que (25) soit assimilé purement et simplement à la construction impersonnelle (26).

En outre, si on admet pour *ça* deux constructions de structure différente, elles sont dans un rapport très particulier: s'il existe une construction impersonnelle de *ça*, elle n'existe que si la disloquée correspondante existe⁸. Comme on le sait, cela ne vaut pas pour le *il* impersonnel: sa capacité à gouverner un argument en séquence n'est pas liée à sa capacité à l'anaphoriser (cf. *Il est venu deux femmes*).

⁸ En revanche, la dislocation peut exister sans que l'impersonnelle correspondante existe; cf. 4-3. infra.

5-2. L'hypothèse d'une double analyse des dislocations.

Une caractéristique remarquable du français contemporain, est que le pronom sujet *il* n'est plus en mesure d'anaphoriser une phrase. Seul *ça* peut remplir ce rôle:

(27) Elle viendra. *Il me fait plaisir

(28) Elle viendra. Ca me fait plaisir

Dans une construction impersonnelle, le sujet n'anaphorise pas l'argument en séquence. Néanmoins, dans de nombreuses langues, le terme qui occupe la position de sujet explétif est un pronom anaphorique. Si on ne suppose rien de plus, ce fait non seulement reste un simple accident, mais prend l'allure d'un paradoxe: pourquoi la marque typique des sujets non-référentiels serait-elle une forme anaphorique, fonction régulièrement associée à la référence?

En revanche, on peut considérer que c'est précisément la fonction anaphorique du pronom qui le qualifie pour occuper la position de sujet non-référentiel: c'est-à-dire sa propriété d'opérer un renvoi à une autre expression. Dans les constructions impersonnelles, il s'agirait typiquement d'un renvoi syntaxique à l'argument en séquence:

(29) *Il* est venu *un homme*

Si cela était, on pourrait supposer que les propriétés de l'anaphorique considéré vis-à-vis du terme en séquence ne sont pas indifférentes. Certes, elles ne jouent pas comme dans l'anaphore, mais rien n'empêche de considérer que deux faits sont liés:

- 1- L'incapacité de *il* à anaphoriser une phrase en français contemporain.
- 2- La relative rareté dans le français standard ou sous-standard des impersonnelles à argument phrastique en séquence

Dans ces conditions, une ré-analyse des disloquées en quasi- impersonnelles (*ça* comme sujet non référentiel, et argument en séquence) viendrait en quelque sorte tenir le rôle des impersonnelles, à savoir la mention en séquence d'un argument sujet phrastique. Ces quasi -impersonnelles seraient en somme une réinterprétation fonctionnelle (au double sens du mot) des structures disloquées. D'où peut être la réticence des locuteurs que j'ai interrogés à considérer que les énoncés (30) et (31) instancient la même structure syntaxique :

(30) Il arrive qu'il vienne

(31) Ca arrive qu'il vienne

5-3. Blocages de la double analyse.

Certaines dislocations n'admettent pas une double analyse, bien qu'il existe une impersonnelle parallèle:

(32) Il est décidé que Jean partira

(33) Il se murmure que Jean partira

Les dislocations parallèles avec *ça* existent:

(34) C'est décidé //que Jean partira

(35) Ca se murmure// que Jean partira

Mais on n'a pas d'analyse comme quasi-impersonnelles de ces phrases:

(36) *C'est décidé que Jean partirait

(37) *Ca se murmure que Jean partira

Ces blocages concernent les impersonnels passifs et moyens. Ces constructions ont fait l'objet de nombreuses analyses dans la littérature et il est difficile d'entrer ici dans le détail. Un point mérite cependant attention: la caractéristique commune à ces constructions est que le statut fonctionnel de l'argument en séquence n'est pas clair. Dans:

(38) Il a été écrit (s'écrit) beaucoup de livres

Beaucoup de livres reçoit-il son interprétation argumentale au même titre que dans *On a écrit beaucoup de livres*, ou au même titre que dans *Beaucoup de livres ont été écrits* ? En d'autres termes, est-il sujet ou objet?

Il est intéressant de constater que *Ca* ne concurrence pas l'impersonnel dans une telle situation. Proposer une explication en règle n'est sans doute pas très simple, et laissant la question ouverte, je proposerai seulement une formulation possible de ce blocage. Il semble que l'impersonnel proprement dit n'implique que la vacuité référentielle du sujet syntaxique, et la non-assignation d'une interprétation argumentale au sujet. On peut donc avoir des sujets impersonnels et une assignation "régulière" de l'interprétation argumentale à un complément d'objet (passifs impersonnels et moyens), autrement dit une interprétation argumentale qui n'est pas obtenue par extraposition du sujet. D. Gaatone (1970) et A. Zribi-Hertz (1986) donnent d'ailleurs des arguments indépendants à l'appui d'une analyse sans extraposition du sujet dans le cas des impersonnels passifs.⁹

Si en revanche l'origine des quasi-impersonnelles est bien une dislocation, l'interprétation argumentale est assignée au sujet, et ces structures ne peuvent être ré-analysées que sur le modèle des impersonnelles dont l'argument en séquence n'a pas de fonction syntaxique propre (type *Il se pourrait que Jean vienne*), donc sur le

⁹ Si la ligne d'explication suivie ici est correcte, l'inexistence de quasi-impersonnelles à sujet *ça* au passif et au moyen peut être considérée comme un argument indépendant en faveur d'une analyse de ces structures sans extraposition du sujet.

modèle des impersonnelles à extraposition du sujet. Autrement dit, il existe des impersonnelles (à sujet explétif *il*) avec un complément dont l'interprétation argumentale est standard, et ne doit rien à celle du sujet, mais il n'existe pas de structure parallèle à sujet indistinct (*ça*). Les quasi-impersonnelles à sujet indistinct supposent toujours un complément en séquence qui correspond à l'extraposition du sujet. Cette régularité observable est en accord avec l'idée que les quasi-impersonnelles sont des ré-analyses de dislocations.

Quoi qu'il en soit de cette formulation provisoire, le fait lui même tend à confirmer que la ré-analyse comme quasi-impersonnel du sujet indistinct *ça* est un phénomène localisé à certaines constructions impersonnelles, et non un phénomène qui traduirait un traitement de *ça* comme sujet impersonnel.

Chapitre 4

L'anaphore nominale

Ce chapitre montre comment les principes introduits précédemment permettent de reconnaître une sous-classe des formes dites pronominales, qui n'apparaît à ma connaissance dans aucune des classifications existantes, le paradigme des anaphoriques nominaux.¹

1. Anaphores et reprises

Si on s'intéresse aux relations d'identité dont les expressions linguistiques peuvent être le support, la distinction fondamentale est sans aucun doute celle qui sépare l'*identité d'interprétation* et l'*interprétation par reprise*. Le principe et les fondements intuitifs de cette distinction sont maintenant bien admis, bien qu'il existe des divergences importantes sur la terminologie et l'extension des concepts.

Il y a identité d'interprétation si α et β reçoivent la même interprétation en vertu de règles qui ne doivent rien à leur proximité dans le même segment linguistique; cela s'applique à deux occurrences du même nom propre ou de la même unité lexicale, au couple formé d'un nom propre et d'une description identifiante (*Aristote / Le maître d' Alexandre*), à deux occurrences de *je*, etc..

Il y a interprétation par reprise si un terme, β , exige pour être interprété l'emprunt à un terme proche α d'un élément qui fixe l'interprétation de β : cela s'applique par exemple aux couples dont le second terme est un pronom.

La différence entre ces deux relations a été notée par M. Gross (1973) et formulée dans ces termes par J. C. Milner (1982). La seconde relation, relation asymétrique, est celle qui justifie la notion d'*antécédent* dans la tradition grammaticale, ou de *source* chez L. Tesnière. On parlera dans ce second cas d'une relation d'*anaphore* entre un terme anaphorique et un segment du contexte constitué comme source. Il s'agit donc d'une acception large de la notion, et il faut le souligner pour éviter tout

¹ Cette notion est définie pour le français sur des bases formelles et interprétatives dans F. Corblin (1980) et (1985). Dans Corblin (1980) elle est appelée *anaphore lexicale*. La notion est plus restrictive et donc d'extension moins large que les notions comparables d' "identity of sense anaphora" (ISA) utilisée par Bresnan (1971), Grinder et Postal (1971), et de "one anaphor" due à Webber (1978).

malentendu, puisque la plupart des auteurs ou des théories n'admettent la notion qu'avec une extension plus restreinte.²

Le phénomène empirique à étudier est donc celui de l'interprétation par reprise dans les langues naturelles; quelques exemples suffisent à montrer que le concept intuitif de reprise s'applique à beaucoup de formes:

- (1) Il ne parvint jamais à lire *ce roman*.
 Il ne parvint jamais lire *le roman*.
 Il ne parvint jamais à *le* lire.
 Il ne parvint jamais à lire *celui-ci*.
 Il ne parvint jamais à lire *ceux de Marguerite Duras*.
 Il ne parvint jamais à *en* lire *un seul*.
 Il ne parvint jamais à lire *le mien*.

L'ensemble est étendu, mais apparemment pas homogène, et il est donc naturel de chercher à y repérer des classes naturelles, à y discerner un ordre, et la manière dont l'intuition linguistique repère l'anaphore, en l'opposant à l'identité suggère en fait assez directement un schéma général pour justifier le phénomène et servir de guide à l'investigation empirique. Les formes anaphoriques sont des formes incomplètes, c'est-à-dire non saturées, et la mise en relation au contexte les sature en fixant, le plus souvent par emprunt, une dimension de l'interprétation qui ne l'est pas in situ. Ainsi, dans

- (2) J'ai pris *le bleu*.

Le bleu exige qu'une tête nominale soit fixée pour que la forme soit interprétable; elle ne l'est pas in situ par insertion lexicale, mais "à distance", pour reprendre les termes de J.-C. Milner, c'est-à-dire qu'un nom du contexte immédiat pourvu des qualités requises compte comme fixation de cette unité.

L'idée générale se retrouve dans la plupart des approches sous des formes diverses: l'effacement soumis à récupérabilité, le liage d'une position à distance par un opérateur, l'absence d'indice propre, donc la coïndication, l'idée que ces formes sont vides hors emploi etc..

Ce qui limite à mon sens l'utilité de cette idée pour l'analyse linguistique du phénomène, c'est qu'elle se réduit le plus souvent à un traitement global de la relation en termes de substitution. Pour les groupes nominaux, il y a en fait deux familles de théories substitutives: les théories substitutives référentielles (remplacer un terme de reprise par une constante ou une variable liée), et les théories substitutives formelles (interpréter le terme de reprise exactement comme on interpréterait à sa place l'antécédent s'il s'y trouvait). On reconnaît dans ce dernier

² Cf. *Introduction*.

cas ce que Geach a appelé des formes de paresse. Même pour une seule catégorie de formes (*he* et *it* en anglais), on a successivement montré que selon les emplois l'un de ces trois modèles pouvaient valoir, puis qu'ils ne suffisaient pas (Cr. Les observations de Geach et Kamp (1981) sur les "donkey sentences"). Il va de soi que ces modèles conviennent encore moins pour *distinguer* des formes de reprise, puisqu'ils visent surtout à les réduire à des cas de figure connus dans d'autres systèmes.

Si on veut disposer d'un instrument d'analyse qui soit suffisamment délié pour capter des différences, il faut conserver à l'idée de saturation interprétative toute sa généralité, et plutôt se fonder sur les données linguistiques en cherchant à préciser les *paramètres* pertinents pour la saturation: en somme dire que telle forme reprend, c'est dire trop peu, et il serait utile de préciser exactement ce qui n'est pas saturé et se trouve fixé par mise en relation à un terme proche, et comment s'effectue la saturation. On aurait alors des principes de classement des formes de reprise fondés sur le phénomène même de la reprise, et de plus une sorte de fil conducteur théorique pour rendre compte de ces connexions propres aux langues naturelles, l'idée de complétude interprétative. Cette approche semble par conséquent fournir une base pour spécifier un peu plus précisément la diversité des opérations linguistiques mises en jeu pour la reprise dans les discours. C'est cette approche que nous avons introduite ici même dans l'*Introduction*, et mise en oeuvre dans les chapitres qui précèdent. Nous l'appliquerons ici à l'étude d'une série de formes souvent dites "pronominales", et pour lesquelles le domaine de l'anaphore est en fait circonscrit à la tête lexicale de l'expression

2. L'anaphore nominale

La tradition grammaticale ne nous donne ni une définition précise ni une classification très satisfaisante des pronoms. En général le terme s'applique notamment si une forme occupe les mêmes positions syntaxiques qu'un groupe nominal mais ne comporte pas de tête nominale. Seules nous intéressent ici celles de ces formes qui s'interprètent par reprise, mais les GN sans Nom qui répondent à ce signalement constituent un ensemble vaste, et apparemment hétérogène.

La première classe qui vient à l'esprit serait formée de groupes nominaux ordinaires, qui auraient seulement ceci de particulier: leur tête nominale n'est pas fixée in situ, mais à distance, par emprunt au contexte. Pour certains groupes nominaux du français, cette hypothèse est quasiment lisible dans la structure même.

Par exemple dans " Ne prends pas ce vieux chapeau, prends le neuf", dans des groupes nominaux tels que "le bleu", "le rouge" etc..

On peut convenir d'appeler anaphore *nominale* l'opération qui sature ces formes, "nominale" pour en indiquer le domaine d'application, lequel semble limité à la tête lexicale de l'expression. Il faut alors dégager les propriétés constitutives, puis construire le paradigme des formes concernées.

2.1 L'anaphore nominale: propriétés constitutives:

1- Bien qu'il n'y ait pas de *N* in situ, la tête de ces groupes nominaux n'a pas une interprétation nominale arbitraire, ou indéfinie. Dans le cas général, c'est un Nom particulier du lexique français, fixé par le contexte que l'on interprète comme tête du groupe nominal.

Le recrutement de ce *N* mérite aussi l'attention: en fait, il n'est soumis qu'à une contrainte, absolue, qui est une contrainte de *genre*.³ Aucun décalage de nombre ne s'oppose à la saturation:

(3) Il avait un cheval noir. Je préfère les blancs.

(4) Les chevaux noirs sont rétifs. je préfère prendre le blanc.

Cette indifférence au nombre s'explique assez naturellement si comme on le suppose ici l'opération a pour domaine d'application seulement une unité lexicale, le Nom. Le genre est en effet une propriété inhérente des Noms, et constitutive de leur identité; le nombre en revanche est libre, et a pour domaine le groupe nominal. Ce qui n'est pas fixé ici, dans le groupe nominal c'est donc seulement une unité nominale de tel genre. Ce qui est remarquable en somme, c'est que les passages de type *cheval* ->*chevaux* sont tout à fait naturels, alors que les passages de type *chien* ->*chienne* se révèlent impossibles:

(5) Pierre a plusieurs *chevaux*, mais *le noir* qui est là n'est pas à lui.

(6) *⁴ Pierre a plusieurs *chiens*, mais *la noire* qui est là n'est pas à lui.

(7) Il y avait là des *chevaux* noirs et *un blanc*.

(8) * Il y avait là deux *chiens* noirs et *trois blanches*.

³ Ce point a été relevé par Ronat (1977); Cf. ici même, *Chap. 5*.

⁴ L'astérisque indique que *la noire* ne peut être interprété par reprise du nom *chiens*.

Comme on doit s'y attendre aussi s'il s'agit seulement du Nom, le statut référentiel du groupe nominal antécédent est à peu près indifférent, et n'a pas de rapport prévisible à celui de l'anaphorique:

(9) J'ai un pull bleu, mais je préfère les rouges.

(10) A propos de gâteaux, je mangerais bien le petit qui est là.

S'ils ne reprennent pas tel *N* déterminable du contexte, mentionné ou dérivable de la situation, certains de ces groupes nominaux lacunaires, s'interprètent comme mention d'animés, en général humains.

(11) Les très grands méprisent les plus petits, les forts les faibles.

très indique qu'on a bien affaire à un adjectif, et non à un adjectif substantivé. Le point remarquable est ici qu'il existe une interprétation par défaut, et qu'elle soit "animé humain", et pas autre chose, par exemple pas "chose". Le contenu nominal autrement dit, s'il n'est pas fixé contextuellement peut recevoir une valeur par défaut qui sera *animé humain*. On reviendra sur ce trait d'unification de paradigme.

Une propriété syntaxique au moins semble propre à ces groupes lacunaires, dite "dislocation en de *N*" et étudiée dans Milner (1978):

(12) Réflexion faite, je prendrai les deux, de livres.

La particularité du tour, par rapport à la dislocation droite ordinaire, illustrée par (13), est que le groupe détaché n'est pas un groupe nominal, mais seulement une unité lexicale, un *N* précédé de *de*:

(13) Réflexion faite, je les prends, les deux livres.

A cela près, les éléments caractéristiques de la dislocation droite sont réunis dans les deux cas: l'énoncé lié contient un terme non saturé, et l'élément détaché à droite s'interprète non exactement comme son antécédent, comme source, mais plutôt comme répétition du terme anaphorisé, qu'on suppose par ailleurs connu dans le contexte.⁵ Considérons (14):

(14) Jean a un cheval noir. Pierre préfère les noirs, de chevaux.

Jean a un cheval noir. Pierre préfère les noirs , de *cheval .

Cet exemple inspiré de Milner (1978) confirme la différence entre la saturation de l'anaphorique (indifférente au nombre), et le rapport de l'anaphorique au terme

⁵ M. Kesik a bien montré que ce schéma à trois termes de la dislocation droite est à distinguer du schéma à deux termes qu'il appelle cataphore :

Je l'avoue, que j'aime Marie. (dislocation)

Je l'avoue, j'aime Marie. (cataphore).

disloqué, qui ne l'est pas. Un phénomène comparable s'observe d'ailleurs pour la dislocation ordinaire comme en témoigne (15):

- (15) Ah vous êtes avocat. je croyais qu'ils portaient des robes, les
avocats.

L'exemple est inspiré de J. Pinchon (1972). *Avocat* au singulier peut être l'antécédent de *ils* (pluriel), mais ce pronom ne peut être lié à un terme disloqué à droite que si celui-ci est pluriel

Il y a en apparence une symétrie raisonnable entre les deux tours disloqués:

- (16) * J'ai pris le bleu, ton bateau.

- (17) * Je l'ai pris, de bateau

Le pronom *le* semble bien être au groupe nominal détaché ce que le groupe lacunaire est au Nom détaché en *de*. Juste un mot sur *de*. Cette forme et elle seulement est typique. Les tours en *comme N* qui peuvent sembler voisins pour l'interprétation ne sont pas en fait discriminants, et peuvent se rattacher à n'importe quel groupe nominal:

- (18) Pierre est sympathique, comme type.

- (19) Je le trouve bien comme bateau.

de + N /serait impossible dans tous ces cas.

Ce faisceau de propriétés vaut pour toute une série de formes du français; nous allons rapidement énumérer les principaux termes du paradigme.

2.2 le paradigme des anaphoriques nominaux.

Dans le cas le plus simple, on a affaire à des groupes nominaux ordinaires vidés de leur tête nominale. C'est le cas de *le grand*, *le bleu*, *ce grand*, *ce bleu*, *un grand*, *un bleu*, *deux grands*. L'opération, ce qui est normal si elle est purement nominale, apparaît quel que soit le statut référentiel du groupe nominal: défini, démonstratif, ou indéfini.

Si on considère seulement les positions postverbales directes, on constate simplement que certains anaphoriques nominaux ont pour propriété de commander l'occurrence d'un *en* dit par Milner "quantitatif" devant le verbe:

(20) *J'en* veux un bleu. *Vs* **j'en* veux un crayon bleu.

(21) **J'en* veux ce bleu.

(22) *J'en* veux un peu. **J'en* veux un peu de repos.

Les groupes nominaux en question ne sont ni définis ni démonstratifs, ce sont des indéfinis au sens large (nombre et mesure). Le statut nominal de ce *en* avait été noté par M. Gross. En fait, *en* semble ici se comporter à l'égard de la tête nominale postverbale comme le clitique *le* à l'égard de la position de groupe nominal vide postverbale.

(23) *J'en* vois un <>_N bleu.

(24) Je *le* vois <>_{GN}.

Si on décrirait par transformation le lien entre ces positions distantes, on dirait que *en* est la tête du groupe postverbal qui a subi un mouvement; on utilise plutôt actuellement la notion de chaîne interprétative pour le clitique *le*, dans ces termes, *en* ferait chaîne avec la tête nominale vide. Sur ce point encore, l'anaphore nominale présente des analogies formelles et structurales avec l'anaphore pronominale.⁶

Une autre particularité de ces anaphoriques nominaux indéfinis en construction directe avec le verbe est d'admettre un élément de Quantité indéterminé réalisé comme zéro phonétique (cf. Milner, 1978, p. 37):

(25) *J'en* ai pris un / *j'en* ai pris.

Dans ce cas, l'objet direct absent est une structure régulière [*Q* + *N*], dont chacun des éléments est un vide différent: l'élément de quantité est indéterminé, et la tête nominale est anaphorique. L'absence de l'objet n'est pas ici celle qu'on a dans (26):

(26) *j'ai* vu, *j'ai* mangé, etc....

On vérifie sans peine que ces tours qui utilisent *en* possèdent toutes les propriétés constitutives de l'anaphore nominale, notamment l'interprétation *humain par défaut*:

(27) *J'en* connais un qui va protester.

(28) *J'en* connais qui vont protester

Il y a des contraintes sur l'occurrence de cette interprétation, mais le point est qu'il n'existe pas semble-t-il d'emploi du tour qui s'interpréterait par rapport à une autre catégorie que l'humain; ainsi:

⁶ Au passage, on peut signaler que cette analyse nominale du *en* quantitatif fait de l'absence d'accord une application directe de la règle générale; Dans *J'en ai pris trois* <>, l'objet direct <*trois* [*J*] > est après le verbe, l'élément antéposé *en* est un *pro-N*.

(29) J'en connais qui sont pénibles.

ne peut jamais s'interpréter comme "Je connais des *choses* qui sont pénibles", sans emprunt du mot "chose" au contexte; il est, autrement dit, rigoureusement obligatoire que le mot *chose* ait été prononcé dans le contexte pour qu'on interprète ainsi (29). En revanche, rien n'est exigé du contexte de discours pour qu'on interprète (29) comme "Je connais des *gens* qui sont pénibles".⁷

Les formes dites "pronom possessifs" satisfont aussi parfaitement tous les critères mentionnés: lacune d'une tête nominale, saturation de celle-ci par accord en genre, dislocation en *de N*.

(30) Dans ce groupe de voitures essaie de reconnaître *la tienne*.

(31) Mais prends *la tienne*, de voiture.

La structure régulière serait en somme [*det + mien + N*], le Nom n'existant plus en français actuel que sous forme anaphorique (réalisée $\emptyset$), et le déterminant sous la forme *le*; des survivances telles que *un mien cousin* réalisent cette structure régulière sous d'autres formes. Une telle hypothèse n'est guère originale, mais il est intéressant de voir comment elle permet de désintriquer deux opérations de saturation contextuelle associées aux pronoms possessifs. Dans une forme telle que:

les siennes

Il faut distinguer:

1) l'anaphore nominale, dont le domaine est la tête du groupe nominal; elle demande au contexte un *N* féminin.

2) l'anaphore pronominale déclenchée par *siennes*, qui demande au contexte un groupe nominal singulier.

Les deux opérations sont de nature différente, de domaine différent et indépendantes. La possibilité existe donc théoriquement qu'un même groupe nominal fasse source pour ces deux opérations: la condition nécessaire est qu'il soit

⁷ On pourrait ici opposer des emplois tels que : "J'en ai vu..." qui ont l'interprétation *chose* et non l'interprétation *humain*. Cependant, on doit noter que ces tours sont très contraints: ils ne sont possibles qu'avec un élément de quantité zéro, et une interprétation "grande quantité" qui ne semble pas naturellement s'expliquer en vertu des éléments composants. Par exemple, dans une succession comme :

Tu as déjà vu des tigres. Oui j'en ai vu.

la grande quantité n'est pas impliquée. A chaque fois en revanche qu'on a affaire à une restitution non locale de l'interprétation "chose", la grande quantité semble toujours impliquée. Il y a par conséquent des limitations strictes sur l'interprétation qui laissent penser qu'on n'a pas affaire à une propriété du même ordre que l'interprétation "animé humain", laquelle n'est pas restreinte à tel élément de quantité, et n'est jamais liée nécessairement au haut degré. Il existe une interprétation plausible de "J'en ai vu" dans la ligne des interprétations de Milner (1978) sur la valeur exclamative associée aux structures incomplètes. Le haut degré serait ici la conséquence de la non-expression du complément.

féminin et singulier ; il suffira ensuite que la relation "croisée" qui en résultera soit interprétable. Cette dernière condition veut que si on prend un *N*, il y ait sens à parler du *N* de ce *N*. Par exemple si on prend *cette table*, on ne peut pas former *la table de cette table*; en revanche, si on prend *ma fille*, on peut former *la fille de ma fille*. Je ne sais pas si cette espèce de récursivité lexicale a reçu un nom dans les études linguistiques, mais elle est pertinente ici pour expliquer des successions telles que:

(32) *Ma fille* n'aime pas que *les siennes* la critiquent.

(33) *Mon père* avait oublié *le sien* depuis longtemps.

(34) *Ta meilleure amie* le dira à *la sienne*, et ainsi de suite.

Ces emplois n'illustrent cependant pas le cas général qui est naturellement la disjonction des sources⁸, un groupe nominal donnant *N*, un autre saturant *siennes*, comme dans:

(35) Jeanne préfère ma fille aux siennes.

(36) Pierre n'aime pas mes plaisanteries; il préfère les siennes.

L'interprétation *humain par défaut* est également vérifiée: *les siens*, *les miens*, etc.... s'appliquent à des animés humains. *Le tien* et *le mien* (au sens de "ce qui appartient à ") existent cependant, et semble réaliser l'interprétation "chose" du *N* non réalisé.

Tous les critères mentionnés rangent dans le paradigme des anaphoriques nominaux les composés de *celui*. On s'en étonne d'autant moins, qu'à quelques détails près⁹, il y a distribution complémentaire:

⁸ Pour le jugement linguistique, le statut des reprises à source unique est à peu près le suivant : la configuration est admissible, mais semble située à la limite du système. Il est probable qu'une règle ou une norme de disjonction des sources est ici en cause qui stipulerait qu'un groupe nominal ne peut être source de ces deux opérations pour le même groupe nominal ; autrement dit qu'un groupe nominal ne peut utiliser qu'une fois une source, même si comme ici ce sont deux parties du groupe nominal qu'il s'agit de saturer : sa tête, et un complément (*sienne*). Quand il s'agira en revanche de saturer la tête et la référence d'un groupe nominal, comme dans :

Tu as *un nouveau crayon* ; *Ce bleu* ; écrit bien.

la contrainte est beaucoup plus forte.

⁹ Nous voulons dire par là que dans certains cas il y a superposition des emplois, notamment pour les adjectifs: *les femmes jeunes et celles (les) plus âgées...*

(37) le rouge / *celui ⁰ rouge

(38) *le que je veux / celui que je veux.

(39) le petit que je voulais / *celui petit que je voulais.

Le rapprochement est d'ailleurs classique dans les études grammaticales (cf. parmi bien d'autres Damourette et Pichon, § 568, T. II, p. 178). L'analyse ne semble cependant pas poussée à son terme, comme l'indiquent les discussions relatives à la nature de *celui*.

Le débat entre H. Yvon (1957) et H. Frei (1961) oppose deux thèses: H. Yvon affirme que *celui* est un pronom, ce qui le conduit à tenir que dans *le bleu*, *le* est aussi un pronom; H. Frei tire lui argument du parallélisme pour soutenir que *celui* est un article, comme *le*. En fait chacune des thèses suscite immédiatement de sérieuses objections: si *celui* est un pronom, d'où vient qu'il n'ait pas d'emploi autonome, et qu'il soit au contraire associé à des compléments que les pronoms n'admettent pas: relatives, génitif, suffixe *-ci*. Inclure *celui* dans cette classe revient à ôter tout intérêt à une notion de pronom aussi large. Si d'autre part *celui* est un article, d'où vient qu'il ne puisse jamais précéder un nom en français moderne. Quoi qu'il en soit de l'histoire qui conduit à cette situation, le français moderne ne traite en aucune manière *celui* comme un article; au contraire, certains usages marginaux sembleraient plutôt le traiter comme un Nom dans des suites telles que: *les ceux qui sont pas contents*.

Si ces deux thèses sont également insatisfaisantes, il faut en défendre une autre, qui en fait est la plus simple, même au plan morphologique: *celui* est un groupe nominal de structure:

Det	+	N	+	modifieur
ce	+	(lui) _N	+	modifieur

Le déterminant est *ce*, comme ailleurs. La seule chose à signaler est qu'il ne confère pas l'interprétation démonstrative au groupe nominal.

La tête nominale est *lui / elle / eux / elles*¹⁰; elle détermine une anaphore nominale (au même titre qu'ailleurs un zéro phonétique, ou *en*). La seule chose à signaler est

¹⁰ M. Gross (1968, p.51) est sans doute le premier à avoir défendu cette analyse de *celui* en [ce + <lui>_N] et à postuler la même forme sous-jacente pour les indéfinis post-verbaux : *il en voit un* dérivant de [*il voit un de lui*]. La présente hypothèse est cependant opposée à la description d'ensemble de M. Gross, qui fait de la "substitution" (N --> *lui*) une étape nécessaire pour la pronominalisation proprement dite (*ce-lui* --> *lui*), et postule donc l'unicité profonde des deux phénomènes. Le pronom proprement dit (*lui*) s'obtient au moyen d'une règle phonologique (ce --> zéro) à partir de *ce-lui*. A l'inverse, l'idée défendue ici est que l'anaphore nominale est un phénomène spécifique, à distinguer strictement de l'anaphore pronominale, et du fonctionnement de formes telles que *cela* ou *ceci*, *non* une opération entrant dans la composition de tous les fonctionnements pronominaux.

qu'on a ici, pour marquer l'anaphore 1 *nominale*, des formes qui ailleurs sont des pronoms référentiels (*lui, elle, eux, elles*). Mais ce n'est pas en français un cas isolé: la forme *en* apparaît elle aussi et comme pronom référentiel et comme support de l'anaphore nominale:

(40) J'en ai vu un. (anaphore nominale)

(41) J'en profite.(pronom)

La forme *le*, quant à elle sert aussi bien pour la référence que pour des opérations lexicales concernant l'adjectif et le verbe (*je le suis, je le fais*). Cette polyvalence des formes pronominales du français semble d'ailleurs liée au fait qu'elles sont dépourvues de contenu lexical inhérent (contrairement par exemple à ce qui se passe en anglais où les pronoms comportent des traits sémantiques, animé, femelle, etc.).

La structure régulière postulée pour *celui*- explique enfin très directement que des suites habituelles du nom puissent ici apparaître.¹¹ Tout ce qui vient d'être dit s'applique à *celui-ci*, souvent séparé des autres emplois de *celui* dans le classement des formes.

On voit par conséquent que la notion d'anaphore nominale circonscrit une classe bien définie d'interprétations par reprise, quoique elle soit totalement ignorée dans les classifications existantes.¹² Il peut donc être utile, au terme de cette première approche d'en bien délimiter le contenu et l'extension

L'anaphore nominale se définit:

1. par son domaine, la tête nominale d'un groupe nominal d'ailleurs ordinaire.
2. par l'indépendance de cette opération vis-à-vis du calcul référentiel concernant le groupe nominal dans son entier.

C'est donc toujours de groupes nominaux assignables à une classe interprétative nécessaire par ailleurs qu'il s'agit: définis, démonstratifs, ou indéfinis. Il n'est pas utile d'invoquer une catégorie spéciale, par exemple celle des pronoms, pour désigner ces groupes nominaux.

Il est possible que cette anaphore nominale soit un cas particulier d'un phénomène plus général d'anaphore lexicale, concernant la tête lexicale de catégories majeures, groupe adjectival, verbal. Cependant, les propriétés mentionnées supra sont propres à l'anaphore *nominale* en français.

¹¹ Sans expliquer naturellement pourquoi celles-ci et pas d'autres.

¹² De nombreux facteurs s'opposent à sa reconnaissance : l'histoire de la langue, les évidences morphologiques immédiates, l'absence d'examen attentif des données de reprise...

Ces propriétés permettent de 2 circonscrire avec précision l'extension du concept.

Il, le et lui ne relèvent pas de l'anaphore nominale: comme on l'a vu, ils n'admettent notamment pas la dislocation droite en *de N*: (Cf. **Il est excellent, de livre*). Cela donne au moins une caractérisation négative de ces formes pronominales: Leur saturation ne peut pas être décrite comme combinaison d'une saturation nominale *et* d'un calcul référentiel disjoints. Ce point sera développé plus en détail dans la suite de ce livre.

Cela et *ceci*, ce qui peut paraître plus curieux, ne relèvent pas non plus de l'anaphore nominale, on le confirme facilement au moyen de la dislocation en *de + N*: (**Cela ne me plaît guère, de décision*).

La notion d'anaphore nominale conduit donc à repenser complètement le principe d'organisation des formes communément admis depuis Brunot.

D'une part la catégorie des anaphoriques nominaux *s'oppose* à celle des pronoms, traversant par conséquent ce qui était rassemblé sous le chef des *représentants*. C'est sur ce point la notion de représentation qui ne semble pas assez affinée pour saisir la ligne de partage entre les pronoms et les anaphoriques nominaux et pour percevoir l'extension de ces classes.

D'autre part, la catégorie purement descriptive des *nominaux* qui seule justifie la mise en correspondance les séries de *celui* et de *ce* instaure en fait une symétrie bien problématique masquant beaucoup de difficultés.¹³

Représentants et Nominaux de personnes	Nominaux de choses
<i>celui</i> que je veux	<i>ce</i> que je veux
Je veux <i>celui-ci</i>	Je veux <i>ceci</i>
Je veux <i>celui-là</i>	Je veux <i>cela</i>

(d'après G. Gougenheim, 1965, p. 88)

Pour la série de *celui*, l'interprétation "animé /humain" semble valeur par défaut, phénomène vérifié ailleurs dans le paradigme des anaphoriques nominaux¹⁴. Pour *cela* en revanche l'anaphore nominale n'est pas en cause, et l'interprétation dite "chose" doit se voir assigner un principe d'explication différent (un tel principe a été

¹³ G. Gougenheim mettait des guillemets à *démonstratif*, pour parler de ces pronoms démonstratifs, il faudrait, en vertu de ce qui précède, en mettre à *pronom* et à *nominaux*.

¹⁴ Pour une discussion plus détaillée concernant les rapports de *celui* à l'anaphore nominale, voir *infra* Chap. 5.

proposé ici-même *chap.* 2). Il reste 3 alors peu de raisons de considérer que les séries de *celui* et celles de *ce*, appartiennent à la même classe naturelle contrairement à ce que laissent supposer la plupart des présentations courantes.

2.3 Anaphore nominale et interprétations partitives.

2.3.1. Dualité de structure?

Parmi les groupes nominaux considérés dans ce chapitre comme incomplets, certains n'existent par ailleurs que dans une structure nominale, alors que d'autres existent aussi dans une structure partitive:

(42)

GN sans Nom nominal		partitif
le rouge	le livre rouge	∅
la plus belle	la plus belle fille	la plus belle de ces filles
beaucoup	beaucoup de filles	beaucoup de ces filles
deux	deux filles	deux de ces filles

Les structures partitives ont été étudiées en détail notamment dans Milner (1975, 1978), Selkirk (1977), Godard (000). Je me contente de rappeler ici quelques propriétés caractéristiques. La seconde partie des groupes nominaux partitifs prend le défini et le pluriel; le groupe nominal dans son entier mentionne un objet de type *N*, *N* étant la tête du groupe introduit par *de*. En vertu de ces critères, un groupe nominal comme *la plus belle de ces filles* est de structure partitive, alors qu'un groupe nominal comme *la plus belle de la classe* ne l'est pas: dans le second cas en effet, le groupe nominal ne mentionne pas une classe (alors que *classe* est tête du groupe introduit par *de*).

De manière générale le premier déterminant des GN partitifs ne peut pas être défini. Les exceptions apparentes concernent en fait des déterminants "cataphoriques", c'est-à-dire en corrélation avec un modifieur présent dans la structure. C'est le cas des superlatifs, et de la structure particulière *celui des N + relative*:

(43) La plus belle de ces femmes

(44) Celle de ces femmes que tu préfères

Cette dernière tournure peut être vue comme la version partitive de la tournure nominale déjà rencontrée:

(45) Celle ()_N que tu préfères
Celle (de (ces femmes)_{GN}) que tu préfères

Cette dualité de construction des 4 groupes nominaux peut amener à considérer comme ambiguë syntaxiquement une structure où un déterminant apparaît seul. Considérons par exemple:

(46) Pierre et Marie ont sept enfants:

a. J'en connais deux

b. J'en ai deux

L'interprétation de (46 a) est: *je connais deux de ces enfants*, alors que l'interprétation de (46 b) est: *J'ai deux enfants*. Il n'est pas interdit alors, les deux structures complètes existant, de supposer qu'on obtient ces interprétations à partir d'une ambiguïté de structure pour le déterminant nu:

(47) deux ()_N interprétation non restreinte (comme *deux N*).
 deux (de ()_{GN}) interprétation partitive (comme *deux de ces N*)

Il est difficile de se fonder sur la seule interprétation pour justifier cette dualité puisque l'interprétation partitive (prélèvement sur un ensemble mentionné en contexte) n'est qu'un cas particulier de l'interprétation non restreinte (prélèvement sur la classe entière): l'interprétation partitive implique logiquement l'interprétation non-restreinte. Ainsi, on pourrait faire l'hypothèse que le déterminant nu est toujours anaphorique nominal (syntaxiquement), et que l'interprétation partitive s'obtient non en vertu d'une structure anaphorique distincte, mais comme sur-détermination en contexte discursif de l'interprétation. Après tout, c'est ce qu'on devra supposer pour un groupe nominal non anaphorique comme *deux enfants*: il est des contextes de discours où son interprétation est non restreinte (où ce GN extrait deux enfants quelconques), et des contextes où ce groupe nominal prélève deux enfants sur ensemble déjà constitué en contexte.

Un argument décisif en faveur d'une *structure* anaphorique partitive *det* ((*de* ()_{GN}) serait l'existence d'un groupe nominal standard observable uniquement dans la construction partitive *det de GN_{def-plur}*. Le déterminant nu devrait alors avoir nécessairement l'interprétation partitive. J'ai développé des arguments dans un travail non publié (Corblin 1982) pour établir que les formes *l'un* et *chacun* pourraient correspondre à un tel cas de figure. Je reprends ici brièvement les données principales.

Une forme comme *chacun*¹⁵ a trois propriétés remarquables: elle exclut la présence de *en* quantitatif, la dislocation en *de*, et impose une interprétation partitive:

¹⁵ Des arguments empiriques similaires, quoique moins indiscutables existent pour *l'un*.

(48) *J'en ai rencontré ⁵ chacun

(49) *J'ai contacté chacun, d'auteur

*L'arbitre a averti chacun, de joueur

(50) Ces deux théories sont absurdes. Chacune conduit à une impasse
Ces deux voitures sont superbes. Chacune à des qualités et des défauts

Le point illustré par (50) est qu'on ne peut assigner l'interprétation *chaque théorie (en général)*, ou *chaque voiture (en général)*. Ces arguments tendraient à établir que *chacun* est un groupe nominal sans nom qui n'est pas anaphorique nominal, mais plutôt un groupe nominal partitif à tête anaphorique. On devrait donc conclure que de telles structures sont nécessaires, et il n'y aurait alors plus d'argument pour refuser le dédoublement des structures (partitive et nominale) pour chaque déterminant "nu".

Si on retient cette dernière hypothèse, on ne peut plus dire que les formes étudiées jusqu'à présent *sont* en toute occurrence des anaphoriques nominaux. Ces formes correspondraient (presque toujours) à une ambiguïté de structure (nominale ou partitive).

2.3.2. *En* et les partitifs à tête anaphorique.

J.-C. Milner (1978, p.84, 120) cite les exemples suivants dans son étude concernant *en* quantitatif:

(51) J'en ai pris *un kilo*
dix de celles-ci
beaucoup

Il en tire argument pour défendre l'analyse suivante des groupes nominaux partitifs:

(52) un kilo (de (ø)N)
dix (ø)N de celles-ci
beaucoup (de (ø)N)

Son argument est que *en* ne peut anaphoriser *de celles-ci*, et doit donc trouver une autre place de *N* vide dans la structure, d'où la justification d'une analyse comportant un Nom vide dans la première partie du groupe nominal.

Or la prémisse du raisonnement est manifestement inexacte, car c'est bien *celles-ci* qui légitime la présence de *en* devant le verbe, comme le prouvent les exemples suivants:

- 1
6
- (53) *j'en ai pris *un kilo*
dix de ces pommes
beaucoup

Autrement dit, si l'on remplace *celles-ci* (dans mon approche un anaphorique nominal), par un groupe nominal standard, à tête instanciée, la présence de *en* entraîne l'agrammaticalité de la phrase. A contrario, il est facile de confirmer que la présence de l'un quelconque des termes que nous avons par ailleurs repérés comme anaphoriques nominaux en tant que complément des partitifs suffit à légitimer la présence de *en*:

- (54) J'en ai pris *dix* de celles-ci
des bleues
des miennes

La conclusion est donc claire: c'est la présence, dans la *seconde* partie du tour partitif d'un anaphorique nominal qui justifie la présence de *en* quantitatif. Cela enlève naturellement un argument à l'analyse des partitifs défendue par J.-C. Milner, mais nous ne discuterons pas ce point ici.

Les phrases de même structure que (51) sont l'objet d'une autre bizarrerie de taille, non relevée par J.-C. Milner: *en* est dans ces phrases *facultatif*:

- (51) J' ai pris *un kilo*
dix de celles-ci
beaucoup

Or cette situation est à ma connaissance très rare en français: *en* est en général obligatoire ou prohibé. A vrai dire les données sont plus nettes si le déterminant est nu que s'il est suivi d'un adjectif:

- (52) ? J'ai acheté dix bleues

- (53) *J'ai acheté dix

La nature de l'adjectif semble aussi jouer:

- (54) *J'ai mangé deux petits (gâteaux)

- (55) *j'ai écrit deux courts (articles)

Néanmoins, il ne serait pas justifié de dire que dans certaines de ces configuration *en* est facultatif. On a un tableau plus exact en disant: quand *en* est légitimé, il existe certains emplois marqués pour lesquels il peut être omis

A nous en tenir aux seules 7 données, celles-ci nous donnent un critère supplémentaire d'unification du paradigme que nous postulons: les anaphoriques nominaux sont les seuls groupes nominaux qui en tant que complément d'un GN partitif régime direct du verbe légitiment l'occurrence facultative du *en* quantitatif devant le verbe.

Mais ces données devraient elles-mêmes pouvoir être interprétées quant aux analyses des groupes nominaux partitifs qu'elles supposent. Nous nous limiterons ici à quelques observations.

Le fait que *en* quantitatif puisse apparaître laisse entendre que ces groupes nominaux partitifs à tête anaphorique sont traités comme des groupes nominaux simples à tête anaphorique:

- (52) J' en ai pris *dix* ()_N bleues
 dix des ()_N bleues

Autrement dit, le Nom non instancié se comporte dans les deux cas comme la tête du groupe nominal objet; tout au moins, la règle qui gouverne *en* ne fait pas de différence entre les deux situations. Cela semble plaider pour une analyse des GN partitifs qui traite la tête du GN complément comme la tête du GN (analyse à N unique défendue dans Selkirk (1977))

Le fait que *en* quantitatif ne soit pas obligatoire suggère que ce *N* vide du partitif n'est pas *nécessairement* traité comme la tête du GN entier.

Pour accorder ces deux possibilités, on pourrait faire la suggestion suivante: le *N* vide en question apparaît comme la tête d'un GN inclus dans le GN entier; de ce fait, il ne légitime pas *en*. Le GN entier n'ayant pas de tête nominale propre, c'est la tête du GN inclus qui en tient lieu: c'est le cas au plan sémantique, puisque c'est la tête du GN inclus qui fournit le type d'objet mentionné. Si la tête du GN inclus est vide, le GN entier hérite d'une tête anaphorique, légitimant ainsi *en* quantitatif. Il ne s'agit naturellement que d'une idée générale qui devrait être précisée.

Si d'autres problèmes surgissent ici, qui dépassent largement le propos initial, il est indiscutable que les données relatives aux GN partitifs fournissent des arguments qui confirment l'existence du paradigme des anaphoriques nominaux.

Chapitre 5

Pronoms et groupes nominaux sans nom

Il a été suggéré à plusieurs reprises dans les versions successives de la grammaire générative que les pronoms sont des déterminants. Postal (1969) dans le modèle transformationnel, Emonds (1966) dans le cadre de la théorie X-barre, et Fukui, Abney et Speas (1985, 1986) dans le cadre de la théorie dite DP (*Determiner Phrase*) soutiennent qu'il y a de solides arguments pour assimiler les pronoms à des déterminants.¹

Les arguments empiriques présentés pour justifier cette thèse sont pour l'essentiel les mêmes:

1. Comme les déterminants, les pronoms constituent une classe fermée.
2. La plupart de ces formes fonctionnent indifféremment seules (comme pronoms?), ou devant un nom, comme déterminants (voir en anglais *that, which, each, some,...*).

En outre, dans la mesure où il y a de bonnes raisons de refuser l'assimilation des pronoms aux noms (les pronoms forment une classe fermée et ne prennent pas de compléments), l'assimilation des pronoms à des déterminants peut être présentée comme la meilleure manière de donner un statut catégoriel aux pronoms. Car si les pronoms ne sont ni des noms ni des déterminants, quel est leur statut catégoriel? L'idée traditionnelle selon laquelle les pronoms sont des groupes nominaux conduit à admettre des items lexicaux correspondant à des projections maximales (syntagmes). S'il est possible de s'en passer, on évite une complication dans la catégorisation du lexique.

Je donnerai dans ce chapitre des arguments contre l'assimilation des pronoms à des déterminants sans nom. Ces arguments concernent les pronoms clitiques du français.

J'établirai d'abord qu'il existe une classe naturelle de groupes nominaux du français (souvent appelés pronoms) qui sont en fait des déterminants sans nom (abrévés ici en DSN), c'est-à-dire des déterminants suivis de la projection d'une tête nominale non instanciée. Les données du chapitre précédent sur l'anaphore nominale joueront ici un rôle important.

Je montrerai ensuite que les vrais pronoms n'ont aucune des caractéristiques syntaxiques et sémantiques des DSN.

¹ Les différences entre les états de la théorie syntaxique d'inspiration chomskyenne où la thèse générale "les pronoms sont des déterminants" a été exprimée ne jouent pas selon nous de rôle crucial dans la présente discussion. On se contentera par conséquent d'identifier ces états sous leur nom consacré sans entrer dans le détail.

Les thèses réductionnistes doivent alors faire face à des exigences plus fortes et fournir:

1. des évidences empiriques montrant que les pronoms sont traités comme des déterminants pour quelque module de la grammaire
2. des concepts théoriques permettant de dériver les différences observées entre pronoms et DSN.

Aucune de ces exigences ne me paraît avoir été remplie aujourd'hui. En gros, ceux qui admettent que les pronoms sont des déterminants se contentent de suggérer que ce qui est vrai des DSN pourrait être étendu au cas des pronoms. Or il est peu probable qu'il en soit ainsi, au vu des différences empiriques mises en relief dans ce travail, du moins pour certaines langues comme le français.

Dans ce chapitre, le terme *pronoms*, ou "*vrai pronoms*" s'applique constamment aux pronoms clitiques de troisième personne (*il, le, lui, en, y*), et parfois à des formes qui présentent avec eux des parentés d'interprétation tels les clitiques de première et seconde personne, et les adjectifs possessifs.

1. Les thèses réductionnistes.

Postal (1969), Emonds (1986), Fukui (1986), Abney (1985) développent la même argumentation:

1. *Certains* déterminants peuvent être utilisés dans un GN sans être suivis d'un nom: *each, some, many*, etc. User du terme "pronom" pour désigner leur usage sans nom est injustifié.

2. Une hypothèse envisageable serait de considérer que *tous* les termes dits "pronoms" sont en fait des déterminants sans nom.

Naturellement des arguments empiriques sont nécessaires pour étayer cette hypothèse.

1.1. Les arguments empiriques

A. Les pronoms, comme les déterminants, forment une classe fermée.

Emonds et Abney suggèrent que cela peut conduire à les considérer comme formant une seule classe (*specifiers* pour Emonds, *functional heads* pour Abney).

B. Il y a des analogies morphologiques, et souvent des filiations historiques entre les vrais pronoms et les déterminants. En français, par exemple, il est vrai que les clitiques pronominaux proviennent d'un démonstratif latin (*ille*), et des faits similaires peuvent être observés pour d'autres langues (Cf. Emonds).

C. Les pronoms et les déterminants peuvent avoir la même distribution. Postal utilise certaines co-occurrences pour confirmer que les pronoms sont des déterminants:

- (1) *We* supporters from Wisconsin suffered for our views.
- (2) Mary brought *us* loyal fans some decals.
- (3) *You* three seem the brightest to us.

Il est naturellement impossible de conclure de la ressemblance à l'identité de classe. Les faits mentionnés sont tout au plus des indices, non des preuves. Aucun n'est décisif.

Certains d'entre-eux, si on les regarde plus attentivement, semblent même conduire à des conclusions opposées. Considérons l'argument C, qui exploite les distributions du déterminant et du pronom. En français, nous trouvons bien des exemples tels que:

- (4) Nous français nous préférons le vin

dans lesquels certains pronoms précèdent le nom, comme des déterminants. Mais ces mêmes pronoms précèdent de vrais déterminants comme dans:

- (5) Nous les français nous préférons le vin

Cela conduit en principe à exclure que *nous* puisse être analysé comme un déterminant en (5).

1.2. Arguments théoriques.

Une justification explicite des thèses réductionnistes est qu'elles autoriseraient une simplification notable des grammaires, très exactement l'élimination d'une catégorie problématique, celle d'un mot (pronom) analysé comme syntagme.

En fait, il est peu probable qu'en général une catégorie de ce genre soit absente des grammaires: ni les catégories vides de la théorie du liage ni les anaphores ne sont dominées par un spécifieur ou une tête nominale, bien qu'elles soit analysées comme GN. Symétriquement, si les pronoms sont des déterminants, c'est-à-dire s'ils sont effectivement dominés par une catégorie qui branche, des aménagements doivent être apportés aux formulations générales concernant la c-commande.

La question de savoir si la grammaire contient ou non des items lexicaux correspondant directement à des catégories maximales ne dépend pas uniquement, loin s'en faut, de l'analyse que l'on propose pour les pronoms.

En revanche, on peut se demander si l'analyse des pronoms comme déterminants constitue une véritable simplification, ou si elle risque d'entraîner tant de stipulations ad hoc que le gain apparent sera totalement perdu. Les thèses réductionnistes, comme on l'a dit, doivent se fonder sur le fait que les DSN et les vrais pronoms ont des points communs, de telle sorte qu'il soit efficace de les traiter comme exemplaires d'une

même catégorie. Nous discuterons dans la prochaine section les différences syntaxiques et sémantiques entre ces formes. Certaines sautent aux yeux immédiatement: alors que les DSN peuvent s'accompagner de compléments et d'adjoints, les pronoms n'admettent pas en principe d'expansion.

(6) Le bleu que tu aimes

(7) *Il bleu que tu aimes

Le mécanisme qui produit ces expansions pour les DSN devra d'une manière ou d'une autre être bloqué pour les pronoms. En d'autres termes, le risque évident de l'assimilation est d'arriver à la conclusion que pronoms et DSN sont des représentants d'une seule et même catégorie, alors que par ailleurs on n'observe rien de commun dans leur comportement.

Autrement dit encore, l'analyse des pronoms comme déterminants n'est pas *en soi* une simplification justifiée: ce sera une simplification si le concept grammatical qui les réunit dérive mieux leur fonctionnement réel que des concepts disjoints.

2. Les DSN du français.

Les thèses réductionnistes soutiennent que les pronoms et les DSN ont des propriétés communes, mais ne fournissent pas de caractérisation précise de ces propriétés.

Pour une langue donnée, on peut essayer, d'abord de donner les propriétés caractéristiques des termes qui sont indiscutablement des DSN, et ensuite regarder si les pronoms possèdent ou non ces propriétés.

Les propriétés caractéristiques des DSN sont celles qu'ils ne partagent pas avec les GN ordinaires (déterminants suivis d'une tête nominale). Je m'appuierai ici sur les données introduites dans le chapitre précédent concernant l'anaphore nominale, pour établir l'existence d'une classe de groupes nominaux du français analysables comme DSN.

(A) En français, il existe une classe de GN qui ressemblent aux GN standard à une exception près: ils sont dépourvus d'unité lexicale *N*

(8) Le bleu, le bleu de Pierre, un petit bleu qu'il a acheté l'an dernier, le même que toi, etc.

Un déterminant est présent, comme dans les GN standard, et dans l'ensemble, bien qu'il y ait quelques restrictions particulières, les adjoints du Nom (adjectifs, relatives) et ses compléments génitifs sont instanciables.

(B) On ne prend en compte dans cette classe que les GN associés à la contrainte interprétative suivante: bien qu'il n'y ait pas de Nom réalisé comme tête du GN, un Nom particulier est néanmoins interprété comme tête du GN. Ce Nom est emprunté au contexte par une relation d'anaphore². Par exemple *ce bleu* interprété comme *ce livre bleu* sur la base d'un lien contextuel à la mention ou à la présence de livres.

Deux questions importantes ne seront pas considérées ici dans la mesure où elles ne semblent pas affecter l'argumentation:

a) le cas des adjectifs "substantivés": *le beau, l'agréable, l'utile*,... La plupart d'entre-eux autorisent également la restitution d'un *N* particulier du contexte, et l'alternance *N* particulier/ "adjectif substantivé" pourrait vraisemblablement s'aborder en termes de valeur contextuellement fixée/valeur par défaut. Ainsi, *le laid*, peut s'interpréter comme *le x laid* (mentionné dans le contexte), ou, par défaut, comme *ce qui est laid*; En revanche, *les laides*, aura comme valeur par défaut *les femmes laides*.³

b) l'extension de l'emprunt anaphorique. Il s'agit par exemple de savoir si le choix entre les interprétations de (9) est structuralement déterminé:

- (9) Jean a un pull rouge acheté aux puces
 Jeanne en a beaucoup aussi
 = Jeanne a beaucoup de pulls
 = Jeanne a beaucoup de pulls rouges
 = Jeanne a beaucoup de pulls rouges achetés aux puces.

Il suffira ici d'admettre que le Nom tête au moins est restitué.

(C) Tous les GN isolés par A et B peuvent être utilisés dans la construction dite *dislocation droite en de N*, comme l'a montré J.-C. Milner (1978):

- (10) Rends-moi le bleu, de livre.

Au plan purement descriptif, la dislocation droite en *de N* relie deux éléments caractéristiques: un GN "vidé de sa tête nominale" (Milner), et un élément détaché introduit par *de*, sans déterminant, et contenant au moins un Nom qui restitue l'interprétation de la tête nominale vide.

² La notion d'*anaphore* dont il est fait usage ici est définie dans Corblin (1985). La notion s'applique à la saturation d'une détermination interprétative non fixée in situ quelle que soit la source de l'information (mention effective dans le discours, ou récupération à partir du contexte d'usage).

³ Sur l'interprétation *humain* comme valeur par défaut des DSN, se reporter au chapitre précédent.

(D) Les GN isolés par A B et C manifestent des propriétés anaphoriques remarquables, et naturellement déductibles de leur analyse comme GN standard à tête nominale non instanciée.

L'anaphore elle-même est une conséquence naturelle de la non-instanciation d'une tête lexicale dans une catégorie dont elle est la projection. La valeur non fixée in situ (l'identité de l'unité Nominale à interpréter comme tête) est supposée fixée et récupérable contextuellement.

Les contraintes sur cette anaphore elle-même correspondent directement à l'hypothèse selon laquelle la catégorie pertinente est une unité lexicale, le Nom-tête. En effet, comme l'a montré M. Ronat (1977), la contrainte d'identité des genres est absolue, alors que le nombre n'exerce pas de contrainte.⁴ Une telle particularité est naturelle si on admet que l'anaphore porte ici sur une unité lexicale, sur un *N*. Si l'anaphore est nominale, elle n'a accès qu'à des propriétés spécifiquement nominales.⁵

En outre, l'interprétation complète des DSN manifeste l'indépendance de l'anaphore nominale (saturant la tête du GN) et du calcul référentiel du GN dans son entier lorsque celui-ci suppose un renvoi contextuel nécessaire, ce qui est le cas par exemple pour les DSN définis ou démonstratifs. Ainsi, il est possible que le même DSN anaphorise un Nom pris dans un GN du discours, tout en renvoyant à un référent localisé dans la situation:

(11) A propos de gâteaux, le petit qui est là me tente

Le point général dont (11) est une illustration très nette est qu'un GN puisse être anaphorisé par un DSN au titre de l'anaphore nominale (saturation de sa tête lexicale par une mention) alors que le calcul référentiel du DSN s'opère de manière indépendante (renvoi à la situation). Il est d'ailleurs clair que le statut référentiel respectif des couples (GN anaphorisé - DSN anaphorisant) est à peu près indifférent:

(12) J'ai une chemise rouge, mais je préfère les bleues
spécifique/ générique

(13) Les chevaux noirs sont rétifs. Samson en choisit un blanc
générique / spécifique

(14) A propos de gâteaux, je mangerais bien le petit qui est là
mention / usage

Les propriétés A-D semblent suffisamment inter-reliées pour servir de base à la construction d'une classe naturelle de GN du français sous le chef des DSN.

⁴ Cf. Chap. précédent.

⁵ Pour une interprétation plus explicite de cette donnée voir infra § 4.4.

Les principaux éléments de ce paradigme ont été introduits dans le chapitre qui précède. Nous nous contentons ici de les rappeler:

- GN sans nom, certaines occurrences légitimant l'occurrence de *en* quantitatif;
- pronoms possessifs: *le mien, le tien, ...*
- composés de *celui* -: *celui-ci, celui que..., celui de...*

On pourrait sans doute objecter que l'appellation "Déterminant sans Nom" pour certains de ces termes (*celui*-, par exemple) ne va pas sans discussion⁶. Nous laissons ici la question ouverte. "DSN" sera utilisé comme terme générique pour la classe identifiée par les propriétés mentionnées. Il va s'agir maintenant de comparer ces propriétés à celles des vrais pronoms.

3. Vrais pronoms et Déterminants sans Nom

Nous limitons la discussion aux pronoms de troisième personne du français, qui manifestent les relations morphologiques et historiques les plus fortes aux déterminants, et fournissent donc les meilleurs arguments aux thèses réductionnistes.

3.1. Instanciation des compléments du Nom

Les DSN autorisent en général l'instanciation des catégories complément du nom, ce qui n'est pas le cas des pronoms. L'adjonction éventuelle d'une relative n'établit pas à coup sûr la présence d'un *N* sous-jacent, puisque le même type de relative s'observe pour les Noms propres, dont il n'est pas indiscutable qu'ils contiennent un *N*:

(15) Lui qui n'aime pas les concerts!

(16) Jean qui n'aime pas les concerts!

En somme, aucune donnée syntaxique de rection n'établit la présence d'un *N* sous-jacent au pronom, alors que ces données confirment clairement l'existence d'un *N* sous-jacent pour les DSN.

3.1. Tête nominale non-instanciée

Il, le, lui ne peuvent pas apparaître comme support d'une dislocation droite en *de N*;

(17) *Je l'aime beaucoup, *de chapeau*

(18) *Il ne me plaît guère, *de chapeau*

(19) *Je veux lui mettre un ruban, *de chapeau*

En revanche, ces pronoms apparaissent dans les dislocations ordinaires, c'est-à-dire les dislocations de GN pleins (GN déterminés ou noms propres):

⁶ Cf. les discussions rapportées dans le chapitre précédent, p. 000.

(20) Je l'aime beaucoup, *ce chapeau*

(21) Il ne me plaît guère, *ce chapeau*

(22) Je veux lui mettre un ruban, *à ce chapeau*

Et ces dislocations ordinaires sont bloquées pour tous les GN pour lesquels la dislocation en *de* est permise, c'est-à-dire l'ensemble des DSN, y compris ceux qui ont un potentiel anaphorique comme les GN définis:

(23) *J'aime le bleu qui est là, *le chapeau*

(24) *J'aime ce bleu, *le chapeau*

(25) *J'aime celui-ci, *le chapeau*

Les propriétés des GN français quant aux dislocations peuvent donc être ainsi résumées:⁷

	Dislocation ordinaire	dislocation droite en <i>de N</i>
GN pleins	non	non
DSN	non	oui
pronoms	oui	non

Si les pronoms étaient un sous-ensemble des déterminants, il faudrait expliquer pourquoi une propriété caractéristique des DSN leur fait défaut, et pourquoi ils manifestent une propriété que ceux-ci n'ont pas.

En outre, la dislocation en *de N* n'est pas une propriété quelconque des DSN. Il s'agit très précisément d'une propriété qu'on utilise pour établir que les GN considérés sont des GN ordinaires privés de tête lexicale spécifiée. Dans l'esprit de Postal (1969), les thèses réductionnistes soutiendraient que les pronoms sont des GN *définis*; conformément au principe de compositionnalité, cette thèse devrait pouvoir dériver les propriétés de ces formes à partir de leurs deux caractéristiques, à savoir la définitude et l'absence de tête. Or ces données de dislocation ne supportent pas cette thèse, bien au contraire: une propriété caractéristique se perd (la dislocation en *de N*), alors qu'une autre apparaît (la dislocation ordinaire).

Les dislocations du français sont par conséquent un argument contre les thèses réductionnistes. Un autre argument est fourni par la syntaxe de *en* quantitatif.⁸

⁷ On observera, ce qui est en accord avec les propositions du Chapitre 2 que *cela* se comporte comme un GN plein, c'est-à-dire qu'il exclut les deux dislocations:

*Cela ne me plaît guère, de film

*Mange cela, ce gâteau.

Seules les interprétations génériques rétablissent la possibilité d'une dislocation ordinaire (*Les vacances, ça fait du bien*).

Une propriété syntaxique des DSN est que l'occurrence du *en* quantitatif est optionnelle quand ces GN sont le second membre d'un partitif:⁹

- (26) Je veux une des bleues
- (27) J'en veux une des bleues
- (28) je veux une de celles-ci
- (29) j'en veux une de celles-ci

Si on remplace les DSN par un GN plein, *en* n'est pas légitimé:

- (30) *J'en veux une des chemises bleues
- (31) Je veux une des chemises bleues
- (32) *j'en veux une de ces chemises
- (33) Je veux une de ces chemises

Si on remplace le GN considéré par un pronom, on observe que le pronom se comporte comme GN plein, et non comme un DSN, c'est-à-dire que *en* n'est pas légitimé:

- (34) *J'en ai rencontré un d'(entre)vous hier
- (35) J'ai rencontré un d'(entre)vous hier
- (36) *J'en ai pris deux d'entre-elles
- (37) J'ai pris deux d'entre-elles

Le contraste entre *celles-ci* (DSN), et *elles* (pronom) semble net sur ce point.

Ces données montrent que pronoms et DSN ont des propriétés syntaxiques différentes. Une interprétation possible de ce fait est que les pronoms n'ont pas de tête nominale sous-jacente.

3.3. Déterminant.

L'autre face des thèse réductionnistes est que les pronoms sont des déterminants. Cette thèse devra être abandonnée si des phénomènes syntaxiques crucialement liés à la présence d'un déterminant ne se produisent pas dans le cas des pronoms.

Considérons par exemple le cas de la prépositions *en*. En français, nous savons que *en* ne peut pas apparaître devant un déterminant défini (*le, la, les*):

⁸ Les données sont introduites dans la dernière section du chapitre précédent.

⁹ Cf. Chap. 4, § 2.3.2.

(38) *Il y avait en le jeune homme l'étoffe d'un héros.

(39) * En la jeune fille, des idées étranges s'agitaient.

Or cette préposition peut apparaître librement devant un pronom:

(40) Il y avait en lui l'étoffe d'un héros

(41) En elle, des idées étranges s'agitaient.

Si l'on cherche quelle forme partage les propriétés des pronoms à cet égard, on trouvera non les DSN, mais les noms propres:

(42) Il y avait en Roland l'étoffe d'un héros

(43) En Marie, il avait trouvé une alliée.

Mais les représentations les mieux acceptées des noms propres les rangent plutôt du côté des noms sans déterminant, que du côté des déterminants sans nom (Cf. parmi d'autres Chomsky, 1965, p. 100).

Les réactions à l'égard de la préposition *en* conduisent à penser que les pronoms se comportent comme des GN sans déterminant, non comme des déterminants sans nom.

Tous fournit d'autres données qui vont dans le même sens: il n'y a aucun exemple en français où *tous* suive immédiatement et sans pause un DSN ou un GN plein muni d'un déterminant:

(44) *Les italiens tous aiment le café

(45) *Les miens tous sont excellents

(46) *Ceux de ton père tous sont excellents

En revanche, *tous* peut apparaître après un pronom:

(47) Mes amitiés à eux tous

A nouveau, une hypothèse plausible est de déduire de ces données que les pronoms ne sont pas des déterminants et que les pronoms ne contiennent pas de déterminant.

4. Saturation anaphorique

Un autre argument contre les thèses réductionnistes en question est fourni par les mécanismes de saturation anaphorique.

Nous utilisons ainsi le concept de saturation: une expression est anaphorique si une part de son interprétation est une valeur non fixée, qui requiert d'être identifiée à une valeur du même type fournie par son contexte d'usage. La fixation de cette valeur sera appelée saturation.

Les DSN contiennent une tête lexicale non saturée qui doit être identifiée à un Nom fourni par son contexte d'usage.

Les GN définis (GN pleins, DSN et pronoms) peuvent être considérés comme des GN qui doivent être identifiés (par exemple par coïndication) grâce à leur contexte d'usage.

Ces deux exigences sont distinctes: la première est une propriété des DSN, la seconde une propriété des groupes nominaux définis. Considérons par exemple *celui-ci* en (48):

(48) A propos de bateaux, celui-ci est à lui

Celui-ci peut tirer une tête lexicale de *à propos de bateaux*, mais doit trouver une référence autrement, parce que le GN qui lui fournit une tête lexicale n'est pas référentiel. Le plus plausible ici est qu'il fixera sa référence en vertu d'un pointage déictique. Les deux opérations sont donc bien distinctes. Il est clair qu'elles sont liées en ce sens qu'elles doivent fournir des résultats compatibles: on n'admettra comme référence qu'un objet appartenant à la classe lexicale identifiée par le nom.

4.1 Disjonction des sources

Une telle disjonction des sources pour la tête nominale et l'indice référentiel, si elle est caractéristique n'est pas une propriété définitoire pour les DSN. *celui-ci* peut par exemple utiliser un seul et même groupe nominal, comme dans (49):

(49) Jean a pris le livre, et a mis celui-ci sur la table

La thèse que nous défendons est seulement que les deux opérations sont différentes, et donc qu'elles *peuvent* avoir comme source des éléments différents. La disjonction des sources se manifeste plutôt comme une préférence, notamment pour les groupes nominaux qui ne sont pas munis de la particule déictique *-ci* et comportent un adjectif. Dans l'exemple (50) il est difficile d'interpréter le DSN *ce rouge* par co-référence aux GN mis en relief, alors même qu'il est démonstratif, et donc sensible à la proximité:

(50) ? J'ai dessiné *un trait rouge*. *Ce rouge* était surmonté d'un trait bleu.
(interprétation recherchée: "*ce trait rouge*").

C'est bien l'absence du *N-tête* qui est responsable du phénomène, puisque le GN complet s'interprète très naturellement par co-référence:

(51) J'ai dessiné *un trait rouge*. *Ce trait rouge* était surmonté d'un trait bleu.

Le fait que *celui-ci* s'affranchisse aussi facilement de cette répulsion pour la co-référence caractéristique des GN sans nom pourrait donc tenir conjointement à l'absence pour *celui-ci* de tout contenu lexical contrastif dans le GN et à la présence de la particule *-ci* qui renforce son association à l'élément proche.

Une propriété cruciale des vrais pronoms est en revanche qu'ils doivent utiliser une seule et même source d'anaphore. Il est par exemple impossible à un pronom comme *il* de tirer un contenu lexical d'une mention, et son référent d'un pointage déictique sur la situation. C'est la raison pour laquelle la phrase suivante est bizarre, même si on imagine que la situation identifie un livre particulier:

(52) A propos de livres, il est intéressant

Une théorie assimilant vrais pronoms et DSN laisserait prévoir qu'un pronom puisse trouver d'un côté un nom, et par une autre opération un index référentiel. Ce qu'une telle théorie ne peut prévoir, c'est justement qu'un pronom (et non un DSN) doive trouver un complexe pré-établi liant un index référentiel et un exemplaire de la catégorie *N* (c'est-à-dire le plus souvent un GN), et est impuissant à en instaurer un.

Dans la mesure où cette propriété sémantique semble être, au moins dans certaines langues, une propriété caractéristique des pronoms, et qu'elle les oppose aux DSN, la pertinence des théories réductionnistes paraît discutable également d'un point de vue sémantique.

4.2. *Celui-ci* et les référents animés humains

D'autres particularités de *celui-ci* au sein des anaphoriques nominaux ont été justement relevées par G. Kleiber (1994). Il y a manifestement des emplois où l'anaphore nominale ne semble pas être satisfaite, particulièrement quand le référent en cause est un humain:

(53) J'ai vu le directeur. *Celui-ci* ne m'a rien appris

(54) J'ai vu le directeur. *Celui-ci* ne m'a rien appris, de directeur

(54) n'est sans doute pas impossible, mais entraîne avec lui une autre interprétation que (53). Il semble donc que dans certains emplois de *celui-ci* utilisé pour référer à des humains, même si un *N* particulier est disponible en contexte, *celui-ci* n'anaphorise pas ce *N*, ce qui se traduit par l'impossibilité de la dislocation droite. Cela doit-il conduire à exclure cet emploi de *celui-ci* du paradigme des anaphoriques nominaux? Cela n'est en rien certain.

En fait, ce sort particulier fait aux humains rappelle le fonctionnement basique des anaphoriques nominaux: ou bien récupération d'un *N* particulier, ou bien interprétation humain par défaut (Cf. supra, *Chap. 4*). Il faudrait donc aller un peu plus loin, et dire que dans le cas d'un référent humain, le recours à un Nom particulier n'est pas nécessaire, *même s'il est attesté en contexte*, pour saturer l'anaphorique nominal.

La licence est admise ici pour un GN, *celui-ci*, qui est "co-référencié" à un GN du contexte. On serait donc tenté de justifier le phénomène ainsi: si le GN identifié comme source d'anaphore de référence désigne un humain, cette classification est accessible, non plus par défaut, mais préférentiellement pour interpréter le groupe

nominal anaphorique. Nous pouvons admettre que la co-référenciation, trait spécifique de *celui-ci* entraîne quelque chose de particulier pour l'ensemble des opérations: si nous savons que la référence du GN est un individu humain, nous avons aussi que cette classification minimale s'applique, et que cette classification suffit à saturer un anaphorique nominal. Il me semble cependant que cette propriété n'est pas le propre de *celui-ci*, mais de tous les GN anaphoriques nominaux qui mentionnent des humains. Considérons (55) et (56):

(55) A propos d'écolière, la petite qui est là ne va pas à l'école.

(56) A propos de coiffeuse, la brune qui est là me plaît

Dans de tels cas, il ne semble pas que nous empruntions *nécessairement* au contexte le *N* spécifique (*écolière, coiffeuse*); l'interprétation est plutôt quelque chose comme: *la femme qui est là*.

Ce n'est donc pas seulement s'il n'y a pas dans le contexte de *N* accessible que nous interprétons comme "humain"; en fait les deux valeurs sont accessibles, et un choix existe, la préférence semblant nettement aller à l'interprétation "humain" au détriment de l'emprunt du *N* spécifique.

4.3. GN simples, GN partitifs et antécédents dispersés

La différence entre GN simples et GN partitifs (Cf. supra, chap 4, §2.3) pourrait se traduire par une ambiguïté de structure pour les DSN. Certaines occurrences auraient une tête nominale vide, d'autres une tête "pronominale" partitive anaphorique.

(57) J'en ai pris une
= une bille/une de ces billes?

(58) J'ai pris la plus belle
= la plus belle bille/la plus belle de ces billes?

Considérons le cas des antécédents dispersés.

(59) Il y avait là des hommes et des femmes. Beaucoup pensaient à partir

(60) Il y avait là des crayons et des gommes. Beaucoup avaient déjà servi

Le propre des antécédents dispersés est d'être impuissants à fournir un *N* unique qui pourrait saturer le GN sans nom. Dans le cas de (59), il est possible de s'en tenir à l'explication déjà donnée pour les référents humains en général, mais dans le cas de (60), ce n'est naturellement pas le cas. Or, (60) semblant acceptable uniquement avec une interprétation partitive, il pourrait être admis que la tête du GN est un pro-GN anaphorique. Cette tête de GN aurait en substance les mêmes propriétés anaphoriques que la position vide dans (61):

(61) Le cinéma, le théâtre, la dance, j'aime__

Un fait conduit à nuancer l'hypothèse d'une équivalence: si la complexité de l'antécédent dispersé croît, la reprise semble de moins en moins acceptable.

(62) Il y a là des pommes et un pain

Bien, J'adore.

(?) J'en mangerai beaucoup

(63) Il y avait là des pommes, un jambon, une orange et un pain.

(?) J'en ai mangé beaucoup

(?) Beaucoup avaient été achetés la veille

(?) Beaucoup avait été acheté la veille

Selon moi, *ceux-ci* n'est guère meilleur dans de tels contextes:

(64) Il y a là des pommes et un pain

(?) Je mangerai ceux-ci

(65) Il y avait là des pommes, un jambon, une orange et un pain.

(?) J'ai mangé ceux-ci de bon appétit

(?) Ceux-ci avaient été achetés la veille

Mais de telles données n'excluent pas que ces groupes nominaux aient une tête pronominale partitive, car les vrais pronoms rencontrent les mêmes difficultés pour reprendre un antécédent dispersé non humain.¹⁰

(66) Il y avait là des pommes, un jambon, une orange et un pain.

(?) Ils avaient été achetés la veille

Les données concernant les antécédents dispersés semblent tout au plus établir que les pronoms, comme les DSN font une différence très nette entre les "personnes" et les "choses". S'il s'agit d'une collection de GN mentionnant des personnes, la reprise est naturelle, ce que nous pouvons justifier par un recours au trait "humain" commun à ces GN. Si en revanche il s'agit d'une collection de choses, la reprise n'est pas naturelle, comme si ni l'exigence de récupérer *un* nom ni une valeur par défaut n'était alors accessible. Cette parenté de fonctionnement entre pronoms et DSN, si elle doit être notée, n'entraîne pas de conséquence directe sur l'assimilation des pronoms aux DSN.

4.4 Interface grammaire/saturation anaphorique

L'hypothèse d'une anaphore spécifiquement nominale peut-elle être mise en corrélation avec l'observation empirique selon laquelle le mécanisme de saturation est contraint uniquement par l'identité de genre?

¹⁰ Ce mécanisme est étudié dans Corblin (1985) sous l'appellation "saturation imparfaite".

Nous chercherons à dégager quelques principes généraux issus de la comparaison des pronoms et des formes dites adjectifs possessifs. Pour ce qui nous intéresse ici, on englobe sous la dénomination *adjectif possessif* les deux paradigmes suivants:

(67)	<i>mon</i>	livre	le <i>mien</i>
	<i>ton</i>	livre	le <i>tien</i>
	<i>son</i>	livre	le <i>sien</i>

Les contraintes sur la saturation des vrais pronoms et des adjectifs possessifs font apparaître d'indéniables similitudes, mais aussi en français une différence bien connue: l'adjectif possessif français est indifférent au genre de son antécédent, alors même qu'il porte souvent une marque apparente de genre:

(68) *Pierre* aime *sa* voiture / *Marie* aime *sa* voiture

Or pour les pronoms au sens strict, la contrainte de genre est absolue, sauf dans les cas bien connus de référents humains identifiés par un nom de fonction dont le genre grammatical est en désaccord avec le sexe de la personne désignée (Cf. les exemples traditionnels de *la sentinelle* et du *ministre*).

On sait que ce fonctionnement est propre à certaines langues qu'on caractérise traditionnellement comme langues où le possessif s'accorde avec l'objet possédé, alors que d'autres langues (l'anglais est un exemple) seraient des langues à accord du possessif avec le possesseur. Cette différence classique enregistre bien un phénomène important, mais d'une manière à la réflexion assez opaque, et peu explicative. Il s'agit plutôt d'une présentation commode que d'une analyse.

Quelles sont exactement les fonctionnements opposés par cette distinction?

Dans un GN possessif ¹¹ du français, bien que l'adjectif soit assignable à un nombre et à un genre grammatical (souvent sans ambiguïté), la saturation de ce terme ne subit de ce fait aucune contrainte; la seule contrainte régissant la saturation est une contrainte de personne. Par exemple, *son* est singulier, masculin, et de personne 3S. La seule contrainte qui régit son antécédent est qu'il soit de personne 3S: *Pierre*, *Marie* sont donc des candidats admissibles.

¹¹ C'est-à-dire un GN contenant un adjectif possessif au niveau supérieur.

(69) Traits grammaticaux des adjectifs possessifs

	genre	nombre	personne
mon, mien	M	S	1S
ma, mienne	F	S	
mes	M/F	P	
miennes	F	P	
son, sien	M	S	3S
sa, sienne	F	S	
ses	M/F	P	
siennes	F	P	
leur, leur	M/F	S	3P
leurs, leurs	M/F	P	

Un tel tableau fait apparaître quelques paradoxes superficiels: ainsi, une même forme cumule des traits *singulier* (nombre) et *pluriel* (personne).

Si nous avons à construire un automate pour la résolution des adjectifs possessifs, il suffirait de donner à cet automate les traits de personne de l'adjectif: les traits de genre et de nombre n'ont pas de pertinence.

Or la même répartition des traits s'observe ailleurs: les traits de genre et de nombre de l'adjectif possessif lui sont imposés exactement au même titre qu'ils sont imposés aux déterminants et aux adjectifs possessifs; ils doivent être identiques à ceux du Nom tête du GN entier. On a donc la répartition suivante:

(70) Traits imposés en contexte: genre/nombre

Trait libre: personne

D'où l'hypothèse d'un principe d'interface tel que (71):

(71) **Interface grammulaire/saturation anaphorique**

Les propriétés linguistiques qui régissent la saturation anaphorique d'un terme dans une position sont uniquement celles qui ne sont pas assignées grammaticalement à cette position.

Dans le cas des adjectifs possessifs français, ce principe s'applique très simplement. La grammaire du français impose que la position de déterminant, ou d'adjectif, reçoive les traits de genre et de nombre du Nom-tête du GN. Si cette position est occupée par un terme pronominal, ces traits sont donc assignés grammaticalement, et le GN ne pourra les utiliser pour recruter sa source d'anaphore: seule sera pertinente pour la saturation la personne du pronom-adjectif, laquelle est choisie ici librement.

On peut donc voir dans ces adjectifs possessifs du français des pronoms certes, mais des pronoms "dégénérés" en ce sens qu'une seule des propriétés du pronom pertinente pour sa saturation reste libre.

Le même principe d'interface permet de déduire sans difficulté le cas représenté par les pronoms en anglais. Prenons les choses sous l'angle grammatical. En anglais, les traits du possessif en position de déterminant sont tous libres, en ce sens qu'ils peuvent être fixés indépendamment de ceux qu'on choisit pour le *N*-tête du GN entier:

- (72) Her book Their book
 Her books Their books

Le principe de l'interface (71) prédit que tous les traits sont pertinents pour la saturation anaphorique, ce qui est bien le cas. Les possessifs anglais, à la différence des possessifs français sont des pronoms dont tous les traits sont pertinents pour la saturation anaphorique.

Il semble qu'on ait là un principe d'opposition des deux situations plus explicatif que l'opposition traditionnelle entre "accord avec l'objet possédé/accord avec le possesseur".

En outre, le même principe peut être appliqué à l'anaphore nominale, et pourrait permettre de dériver le fait que cette anaphore soit sensible au genre, et non au nombre du GN entier. Le genre de la tête d'un groupe nominal est un trait qui par nature ne peut être fixé en vertu d'une contrainte grammaticale (par accord), puisque le genre est en français une propriété des termes et constitutive de leur identité lexicale. S'il y a un sens à dire qu'on *met* un Nom au pluriel *dans* un groupe nominal, dire qu'on met un Nom au féminin *dans* un groupe nominal n'a évidemment aucun sens, un Nom étant par nature de tel ou tel genre.

On aurait en somme le schéma suivant: si un Nom-tête de GN est à tel nombre, c'est en vertu d'une contrainte grammaticale contextuelle, en gros parce que le GN dans son entier est de tel nombre. Notons qu'il en va différemment pour le GN entier, pour lequel et le genre et le nombre sont choisis "librement", c'est-à-dire à l'abri de toute contrainte grammaticale d'accord. Conséquemment, pour le GN entier, genre et nombre sont pertinents pour l'anaphore. Pour le Nom-tête, le trait de nombre est fixé grammaticalement en contexte: si le GN est pluriel, sa tête se met au pluriel. En revanche, évidemment, le genre de la tête ne peut pas "se mettre au féminin": cette valeur n'est donc pas fixable par une règle grammaticale contextuelle puisque le genre est pour les noms une propriété de terme. Il se déduit directement du principe d'interface (71) que seul le *genre* sera pertinent pour la saturation anaphorique.

Dans l'ensemble par conséquent, l'examen des contraintes sur la saturation anaphorique renforce les différences entre DSN et pronoms.

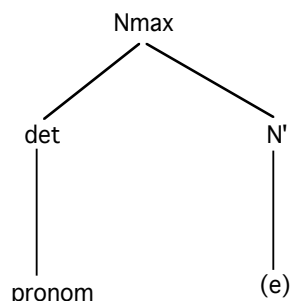
5. La représentation catégorielle des GN

5.1 Raffinement des thèses réductionnistes

Nous croyons avoir montré clairement que les vrais pronoms ne sont pas des DSN. On peut néanmoins vouloir soutenir qu'ils sont qu'ils sont des déterminants, des déterminants sans nom, mais d'un autre type que ceux auxquels nous nous sommes intéressés ici.

Comme il n'existe aucune version élaborée de cette théorie, nous devons en rester ici à quelques spéculations.

Les partisans de l'assimilation pourraient soutenir que les vrais pronoms ne sont pas des DSN, mais des DSN' ¹². Cela rendrait compte très directement de l'impossibilité pour un pronom d'apparaître en construction avec les compléments gouvernés par le nom. Néanmoins, resteraient beaucoup de problèmes à résoudre. Tout ce qui a été par ailleurs présenté comme objection aux analyses des pronoms comme DSN est également un argument contre l'analyse des pronoms comme DSN. Ensuite, on ne voit pas très bien comment une telle théorie distinguerait dans la représentation un *N* vide d'un *N'* vide. Supposons qu'on adopte une représentation du type suivant:



¹² J. Emonds (communication personnelle) a suggéré, lors d'une discussion de la version préliminaire de ce travail que les DSN contiennent un $[\emptyset]$ *N*, alors que les pronoms pourraient contenir un $[\emptyset]$ *N'*.

On ne voit pas en quoi une telle hypothèse soulèverait moins de problèmes que celle d'une catégorie lexicale correspondant à une catégorie maximale (analyse traditionnelle du pronom comme pro-GN)..

Il me semble que le cadre de la théorie DP n'offre pas non plus de solution très satisfaisante pour intégrer les pronoms comme déterminants. Cette théorie traite les déterminants comme des têtes fonctionnelles qui prennent la projection maximale d'un *N* comme complément ¹³. Dans la mesure où cette théorie parle de compléments pour ce qui accompagne une tête fonctionnelle, on a suggéré de distinguer des déterminants prenant un complément ("transitifs"), c'est-à-dire les déterminants tout court, et des déterminants sans complément ("intransitifs"), qui seraient les pronoms. On établirait en somme entre *le* pronom et *le* déterminant une différence du même ordre que celle qu'on a entre *manger* (prenant un complément), et *dormir* (qui n'en prend pas). A mon sens un tel usage de la notion de complément et de transitivité est en contradiction avec l'idée de base de la théorie X-barre, mise en relief par la théorie DP, à savoir que les catégories fonctionnelles (déterminant ou flexion), à la différence des têtes lexicales (*N* ou *V*) doivent être légitimées par la présence d'un complément. On peut dire que certains verbes prennent un complément et d'autres non, parce que le fait d'avoir un complément n'est pas définitoire pour la catégorie lexicale *V*. En revanche, il paraît plus difficile de dire que certains déterminants déterminent quelque chose et d'autres non. Il me semble donc que cette analyse du pronom comme déterminant intransitif soulève plus de problèmes qu'elle n'en résout.

La conclusion d'ensemble que nous pouvons tirer de cet examen est double:

1. Il y a beaucoup d'évidences empiriques qui militent contre l'assimilation des pronoms aux déterminants.
2. Contrairement à ce qui est souvent supposé, l'intégration d'une catégorie de déterminant sans nom suffisamment précise pour distinguer les pronoms des DSN, loin d'être une simplification des grammaires, pourrait se révéler une tâche particulièrement ardue.

5.2 Tous les GN sont-ils des projections de *N*?

L'enseignement principal de ce chapitre est que la catégorie des DSN est une classe naturelle nécessaire pour la description du français, et que les vrais pronoms ne sont pas des DSN, et ne paraissent pas réductibles à la projection d'un Nom ou d'un déterminant.

¹³Cf. Van Riemsdijk (1989, note. 2 p. 131) et pour plus de détails, Brame (1981, 1982), Abney (1985), Fukui and Speas (1986), Fukui (1986).

La notion de groupe nominal communément utilisée dans les études linguistiques représente en fait la superposition de deux déterminations distinctes:

1- une détermination distributionnelle au sens large. La notion sert à regrouper, indépendamment de leur constitution interne, une série de formes admettant les mêmes environnements syntaxiques et offrant les mêmes contributions au calcul sémantique de la phrase dans son ensemble.

2- une détermination compositionnelle. Le groupe nominal est la projection d'une unité lexicale particulière, un Nom du lexique.

D'après (1) est groupe nominal ce qui apparaît comme sujet, objet, argument, etc., d'après (2), dans une grammaire explicite, ce qui manifeste la présence d'un Nom dans la représentation.

Il s'en faut de beaucoup que les évidences empiriques justifient le postulat d'une coïncidence entre les deux déterminations, notamment parce qu'il existe des GN sans Nom perceptible.

Les thèses réductionnistes concernant les pronoms sont une manifestation d'une tendance bien représentée dans la littérature jusqu'à la période contemporaine qui consiste à minimiser l'importance de ces différences observables pour restituer l'unité compositionnelle de la catégorie GN comme projection d'un Nom.

Le présent chapitre montre que cette tendance se heurte à de sérieuses difficultés, tant empiriques que théoriques.

Il y a en fait bien d'autres cas pour lesquels la légitimité d'une représentation de GN contenant un *N* est problématique., et nous citerons ici seulement deux exemples.

L'hypothèse la plus répandue concernant les noms propres est qu'ils sont des Noms sans déterminant (cf. Chomsky, 1965). Contrairement à ce qui est souvent dit, le fait qu'on puisse employer le nom propre comme un Nom ordinaire ne conforte en rien cette hypothèse. Il est vrai qu'on admet des emplois tels que:

(73) Le Paris que je connais

Mais on admet aussi des emplois tels que:

(74) Le moi que Proust met en scène dans ses écrits

D'où on ne conclut cependant pas que le pronom *moi* dans ses emplois ordinaires serait de même un Nom sans déterminant. De tels phénomènes, traités par Tesnière en termes de translation, ne permettent jamais de conclure directement quant au statut catégoriel du terme dans ses emplois non translatés.

En outre, l'absence de déterminant n'est pas le seul phénomène à signaler. Ce sont en fait tous les adjoints et compléments typiques de la catégorie Nom qui ne peuvent pas être instanciés dans les emplois ordinaires du nom propre.

Là encore, l'idée que ces GN seraient des N'' (projection d'un N) manque de confirmations empiriques probantes et n'a jamais été associée à la moindre conséquence contraignante.

Les formes *cela* et *ceci* (Cf. infra Chap. 2), que l'on traite souvent comme pronoms n'ont ni les propriétés des DSN ni celles des pronoms personnels. Ils se distinguent des DSN et se rapprochent des pronoms en cela qu'ils n'autorisent pas l'instanciation des adjoints et des compléments typiques des noms (adjectifs et génitifs). Ils se distinguent des deux catégories notamment par l'impossibilité des deux types de dislocations, dislocation en *de*, et dislocation standard. L'hypothèse interprétative d'un contenu nominal indistinct (Cf. Chap. 2) ne donne pas en elle-même d'indication quant à savoir si ces GN peuvent ou non être considérés comme des N'' .

L'enseignement principal de ce chapitre est que la catégorie des DSN est une classe naturelle nécessaire pour la description du français, et que les vrais pronoms ne sont pas des DSN, et ne paraissent pas réductibles à la projection d'un Nom ou d'un déterminant.

Reste au moins à suggérer une voie pour intégrer la représentation grammaticale des pronoms. Celle qu'il nous paraîtrait plausible d'explorer n'est pas moins traditionnelle: elle consiste à poser que les catégories grammaticales majeures sont instanciables par des catégories lexicales ou, dans leurs versions anaphoriques, ou incomplètes, seulement par des traits grammaticaux, associés ou à des positions vides, ou à des morphèmes spécifiques. En somme, la notion de mot-syntagme, au lieu d'être traité comme problème à éviter mériterait peut-être d'être considérée comme problème à traiter.

Notons d'ailleurs qu'il existe des parentés remarquables militant en faveur de cette approche, et qui sont aussi au moins aussi significatives que les parentés morphologiques nom/déterminant relevées par les tenants de approches réductionnistes, notamment:

1. l'alternance morphème (pronom)/zéro dans la même langue ou d'une langue à l'autre pour des interprétations anaphoriques similaires.

2. le fait que les mêmes formes puissent servir de pro-forme pour différentes catégories: en français, le clitique *en* correspond à un vrai pronom (*en* référentiel), mais aussi à un anaphorique nominal (*en* quantitatif). *le* peut être en rapport avec un groupe nominal au sens strict, une phrase, un adjectif.

C'est la théorie des items pro-X qui resterait à explorer sérieusement, X étant une variable sur les catégories grammaticales, lexicales ou majeures.

DEUXIEME PARTIE

Discours: chaînes de référence, désignation,
nomination

Chapitre 6

Chaînes anaphoriques et chaînes de référence

Les notions de chaîne anaphorique et de chaîne de référence ont été introduites dans la littérature par Ch. Chastain (1975) dans un article consacré à la théorie de la référence.

Dans la première partie de ce chapitre, je tenterai d'abord de donner à ces notions un contenu opératoire pour l'analyse linguistique.

Je fournirai ensuite un tour d'horizon des liens référentiels et anaphoriques dans le discours. Cette présentation utilise certains des résultats de la première partie, et la théorie du défini et du démonstratif introduite dans Corblin (1987).

1. Chaînes de référence et chaînes anaphoriques dans Chastain (1975)

1. Repérage

Chastain donne des chaînes anaphoriques la définition suivante:

- (1) "Appelons chaîne anaphorique une séquence d'expressions singulières apparaissant dans un contexte telles que si l'une de ces expressions réfère à quelque chose, toutes les autres y réfèrent également."¹

Chastain (1975, p. 205)

Cette définition repose sur une implication, et Chastain ne pose pas explicitement la question de savoir quand et pourquoi cette implication est valide. Il s'en remet aux "grammairiens" pour ce qui concerne la notion sous-jacente d'"anaphore", et procure seulement des exemples de séquences qui pour lui tombent sous le concept de chaîne anaphorique; il s'efforce également de distinguer les chaînes anaphoriques des *chaînes de référence*. Il sera donc utile ici de prendre comme point de départ les oppositions qui constituent les exemples typiques de C. Chastain.

¹ L'expression "référence singulière" traduit "singular term", le terme classique des logiciens. "Contexte" traduit "context", terme auquel Chastain donne un sens particulier. (Cf. infra).

Chaînes anaphoriques

- (2) "At eleven o'clock that morning, an ARVN officer stood a young prisoner, bound and blindfolded, up against a wall. He asked the prisoner₁ several questions, and when the prisoner₂ failed to answer, beat him₁ repeatedly. An American observer who saw the beating₁ reported that the officer "really worked him₂ over". After the beating₃, the prisoner was forced to remain standing against the wall for several hours".²

D'après Chastain, ce passage contient les chaînes anaphoriques suivantes:

(3)

I "that morning"

II. "an ARVN officer-he-the officer"

III. "a young prisoner- the prisoner₁-the prisoner₂-him₁-him₂-the prisoner₃"

IV. "a wall-the wall"

V. "an American observer who saw the beating₁

VI. "the beating₁-the beating₂"

Chaînes de référence:

- (4) "(...)suppose that I am reading the morning newspaper and I come across the following story:

D 7 : # Houston, Texas, March 10 (UPI) - Dr. Michael DeBakey stated at a press conference today that an artificial heart could be developed within five years. The fame Baylor University heart surgeon said that such a development would make heart transplants unnecessary. #

I then report the fact to you by saying:

D 8 : # A doctor in Texas claims that artificial hearts will be developed within five years.#

D'après Chastain³, il est possible de déterminer une connexion référentielle entre *un docteur*, en D 8 et une personne particulière (*Dr. Michael deBakey*), et je ne suis pas simplement en train d'affirmer que la classe des médecins du Texas ayant fait la

² Exemple D4 de Chastain (1975, p. 205).

³ Op. cit. pp 212-215

déclaration mentionnée n'est pas vide. Pour Chastain, les deux expressions sont dites référentiellement liées dans une *chaîne de référence*.

Chastain traite pour une très large part ces notions comme primitives, estimant (à juste titre d'ailleurs selon moi) que la différence entre ces deux types de connexions est clairement reconnue, mais il ne cherche pas à proposer une explication linguistique pour l'existence de cette différence.

Il est clair néanmoins que nous comprendrons mieux ces notions si nous sommes en mesure d'exhiber leurs propriétés caractéristiques, et principalement celles qui les opposent, et si nous avons quelque théorie pour rendre compte de ces oppositions.

Je vais considérer maintenant rapidement les définitions qui peuvent être inférées des formulations de Chastain, et essayer de montrer qu'aucune d'entre-elles ne peut être retenue comme fondement solide pour capter la distinction intuitive qu'il introduit.

2. Critères de distinction

2.1 La position des termes dans les chaînes

Le concept de chaîne autorise à distinguer des positions selon leur place, minimalement des positions initiales (positions-I) et des positions non-initiales (positions-N). Les deux types de chaînes pourraient être distingués selon les positions que différentes expressions peuvent y occuper.

En substance, Chastain semble faire implicitement sienne une hypothèse de ce type sous le schéma suivant: soit x une expression indéfinie dans une chaîne; si x est dans une position-I, la chaîne est une chaîne anaphorique; si x est dans une position-N, la chaîne est une chaîne référentielle. Dans l'exemple D7-D8 (4), la chaîne dite référentielle comporte un indéfini dans une position qui n'est pas initiale, alors qu'en (2), cinq des six chaînes référentielles notées sous (3) ont un indéfini en position initiale. Il semble que Chastain admette la proposition (5):

- (5) Une expression indéfinie peut seulement être un premier terme dans une chaîne anaphorique.

Chastain ne soutient pas explicitement la réciproque (6):

- (6) Le premier terme d'une chaîne anaphorique est nécessairement une expression indéfinie.

Cependant, dans sa discussion de la chaîne VI (*the beating₁-the beating₂*, la seule à ne pas être inaugurée par un indéfini), il paraît tenté de l'admettre:

(7) "(VI) begins with a definite description, "the beating", but it is clear that the beating in question is the one first mentioned in the second sentence of the text; we can therefore think of the first link of (VI) as being an indefinite description -perhaps a beating of the young prisoner by the ARVN officer - which would appear after a deeper analysis of the second sentence"⁴

Chastain (1975, 205-206)

Deux sous-ensembles des "expressions indéfinies" sont également crucialement distinguées pour ce qui concerne la formation des chaînes: certaines expressions, telles *un homme* peuvent être connectées à quelque autre mention (bien que ce ne soit pas nécessaire); certaines expressions telles *rien, personne, aucun homme* ne peuvent pas être connectées à une autre expression. Ces dernières subissent ce que Chastain appelle une "ségrégation référentielle".

Par contraste, les termes singuliers considérés par Chastain ne font pas de différence marquée entre les chaînes anaphoriques et les chaînes référentielles. Les noms propres paraissent admissibles dans toutes les positions que les théories des chaînes peuvent distinguer (Cf. infra). Les autres termes singuliers (définis et démonstratifs) sont supposés apparaître seulement en position-N des chaînes.⁵

Ces observations captent tout au plus une corrélation entre une distinction intuitive (chaînes-R/chaînes-A) et des distributions de termes dans ces chaînes. Pour avoir une théorie munie de concepts explicatifs, il faut essayer de tracer quelque lien entre les termes de ces corrélations. Ainsi, par exemple, comment devons-nous caractériser la différence entre les deux types de chaînes pour que la sémantique des indéfinis soit en mesure de rendre compte de leurs contraintes d'occurrence dans les chaînes?

2.2. Liens entre contextes et liens internes à un contexte

Chastain (op. cit., p. 214) dit que les chaînes anaphoriques s'établissent à l'intérieur d'un contexte, tandis que les chaînes référentielles s'établissent d'un contexte à un autre contexte. Ses exemples paradigmatiques (2) et (4) opposent bien des liens internes à un discours (2) à des liens entre deux discours (4): (4) réunit deux discours de type différent, rapportés à deux locuteurs différents.

Pouvons nous prendre cette opposition comme base définitoire pour opposer chaînes-A et chaînes-R?

⁴ Ceci est confirmé par la note 22: "If an anaphoric chain begins with a definite description which is a singular term in that context, then, the context is in a sense incomplete or elliptical. Most linguistic contexts that actually get uttered are of this sort."

⁵ Chastain ne discute pas la succession: *Dr. Michael DeBakey...The fame Baylor University heart surgeon*. S'agirait-il pour lui de chaîne anaphorique, ou de chaîne de référence?

Cela impliquerait d'abord que nous ayons des critères d'individuation précis pour ce que nous appelons des contextes, et naturellement que ces critères soient indépendants de la manière dont nous définissons l'interprétation des termes impliqués dans les chaînes.

La notion de contexte utilisée par Chastain lui-même est de très vaste extension: ("Anything which expresses something or represents something is a context", p. 195)". Assez curieusement, la notion de contexte n'est pas relationnelle: quelque chose est ou n'est pas un contexte, non un contexte *pour* quelque chose. Chastain ne donne pas de principe d'individuation pour ces entités; il en reste à ses exemples paradigmatiques: le discours monologique en (2) pour illustrer les chaînes anaphoriques, et pour illustrer les chaînes de référence, la juxtaposition d'un discours et d'un discours dans lequel le premier est rapporté. Cependant, il semble que l'importance de cette distinction (relations intra-contextuelles/relations inter-contextuelles) dépend essentiellement de l'existence de critères opératoires pour individuer des contextes, ce qui n'est en rien assuré.

Considérons les exemples (2)/(4) et admettons, au moins provisoirement qu'ils fournissent des exemples clairs dans lesquels un lien *interne* à un contexte (2) s'oppose à un lien *entre* deux contextes (4). Si ces contraintes de type *frontière* étaient des conditions nécessaires sur la formation des chaînes, on s'attendrait à ce que les chaînes-R soient impossibles à l'intérieur d'un contexte, et que les chaînes-A soient impossibles d'un contexte à un autre. Or il y a des exemples où les deux types de chaîne semblent pouvoir s'établir entre les maillons d'un seul et unique discours, comme en (8):

- (8) Pierre a consulté le Dr Lauben. Il a consulté un docteur parce qu'il se sentait fatigué.

Supposons que ces deux phrases soient extraites d'un unique discours monologique, donc d'un seule et même contexte. *Un docteur* ne peut être lié à *le Dr Lauben* que par une chaîne-R; mais *il* est probablement lié à *Pierre* par une chaîne-A. Le simple fait que ces deux chaînes puissent s'établir à une seule et même phrase montre que les deux notions ne peuvent pas être définies sur la base de l'opposition *intra-contextuel/extra-contextuel*.

Chastain donne d'autre part le traitement suivant des noms propres⁶: les noms propres peuvent être liés anaphoriquement à un terme singulier si les deux expressions sont dans le même contexte; sinon un nom propre forme une chaîne référentielle avec un terme d'un autre contexte, à moins que le nom propre ne soit utilisé pour inaugurer une nouvelle chaîne. Ce traitement des noms propres présente plusieurs inconvénients:

⁶Op. cit. pp. 215-219.

1) les "grammairiens", pour autant que je sache, à qui Chastain s'en remet pour définir l'anaphore, ne parlent jamais d'anaphore pour l'usage d'un nom propre.

2) les noms propres se trouvent munis de quatre rôles ou positions distinctes: positions-N dans les chaînes-A ou les chaînes-R; positions-I dans les chaînes-A ou les chaînes-R.

Nous pouvons résumer ainsi cette présentation critique des analyses de Chastain. La distinction chaînes-A/chaînes-R est utilisée pour capter une distinction très perceptible pour l'intuition sur les exemples cités. Chastain ne donne pas de définition opératoire pour fonder cette différence, mais met en relief plusieurs corrélations remarquables, et tout particulièrement le lien des chaînes-R à l'unité de contexte et des chaînes-A à la perception d'un changement de contexte.

J'essaierai dans ce qui suit de fournir une analyse de l'opposition entre chaînes anaphoriques et référentielles. Les chaînes ne seront pas des notions primitives, comme chez Chastain, mais elles seront considérées comme produit des règles interprétatives gouvernant les catégories linguistiques. L'opposition recevra donc un contenu conceptuel différent, et souvent l'extension des concepts sera modifiée. Ainsi, les noms propres seront uniformément traités comme liés par des chaînes-R à des expressions antérieures. Cependant, les distinctions typiques opérées par Chastain sur les exemples (2)/(4) ne seront pas altérées, et ce chapitre peut être vu comme un essai pour donner un fondement proprement linguistique aux distinctions empiriques qui fondent le travail philosophique de Chastain.

2. Les bases linguistiques de la formation des chaînes

2.1 Chaînes liées, chaînes libres.

La distinction entre anaphore libre et anaphore liée a été originellement introduite dans le modèle génératif par N. Chomsky (1975). L'esprit de cette distinction était l'hypothèse qu'on avait affaire à un phénomène, l'anaphore, avec deux variantes. Les développements ultérieurs de la théorie ont plutôt mis l'accent sur les différences entre relations libres et relations liées, jetant les plus grands doutes sur l'idée que ces relations puissent être des manifestations du même phénomène, voire de phénomènes liés.

Dans l'esprit de la distinction originelle, l'anaphore liée serait définie comme suit:

(9) A est une anaphore liée si et seulement si:

- 1- A est une anaphore (c'est-à-dire exige un antécédent linguistique)
- 2- L'antécédent de A est choisi en vertu d'un calcul purement syntaxique.

Un exemple typique d'anaphore liée est le réfléchi en français:

(10) Pierre_i se_i regarde dans la glace

Certaines occurrences de pronoms parfois tenues pour des anaphores liées n'en sont pas dans la mesure où le choix de l'antécédent est libre:

(11) Chacun_i pensait qu'il_{i/j} avait raison

En termes de chaînes, l'anaphore liée admet la caractérisation suivante:

1. Un terme déclenche une connexion à son contexte (anaphore);
2. Cette connexion s'opère à un terme linguistique pris dans l'espace syntaxique de l'anaphore (antécédent);
3. La référence de l'anaphore est liée par ce terme antécédent (coïndiciation).
4. la construction de la chaîne est exclusivement régie par la syntaxe.

Cette notion de chaîne s'applique en tant que telle à un sous-ensemble très restreint de phénomène. Cependant, il est possible de considérer que chacune de ces propriétés peut être réalisée séparément, et prendre éventuellement d'autres paramètres. Cela donnerait une base pour distinguer différentes sortes de connexions, donc différents types de liens dans des chaînes. Je prendrai cette idée comme hypothèse de travail pour présenter une typologie d'ensemble des connexions constituant des chaînes de référence.

2.2. Connexion au moyen de pronoms libres

La notion d'anaphore liée contient une réponse globale aux trois questions cruciales regardant le contexte pertinent pour la formation des chaînes: "Quoi (nature), où (lieu), "lequel" (quel élément du contexte pertinent). L'anaphore liée opère sur des expressions linguistiques, dans un domaine syntaxique, et le choix de l'antécédent est donné par la syntaxe.

Pour les chaînes libres, aucune de ces trois questions ne reçoit de réponse évidente. Considérons par exemple les pronoms de troisième personne (*il, le,...*). Une idée communément admise est qu'ils ne peuvent être utilisés sans qu'on les relie à quelque chose, mais les difficultés commencent lorsqu'on cherche à spécifier la nature de ce quelque chose. Une distinction connue est celle de l'anaphore et la deixis (Cf. *Infra, Introduction*). Dans ce cadre, il y a deux usages:

1) anaphorique: les pronoms sont liés à une expression linguistique, leur *antécédent*.

2) déictique: les pronoms sont directement liés à un objet, leur *réfèrent*.

Je ferai l'hypothèse que cette distinction des usages n'est pas essentielle (Cf. *Introduction*). En fait, en tout usage, un pronom requiert pour être interprété un domaine dont les spécifications linguistiques sont inférables des propriétés linguistiques du pronom. Considérons (12):

(12) Il va revenir

En fait, il y a une seule règle pour l'interprétation du pronom, qui est, en substance⁷:

(13) Déterminer un domaine d'interprétation contenant un objet ou entité repéré dans ce domaine par un nom masculin, et un groupe nominal singulier

Je propose d'appeler *domaine requis associé* cette donnée interprétative nécessaire pour l'interprétation du pronom. La nécessité d'un domaine associé, et les contraintes qui définissent les domaines associés convenables pour les pronoms sont à considérer comme la signification linguistique des pronoms. Conformément aux analyses développées dans ce livre, les pronoms sont considérés comme des formes non saturées, c'est-à-dire des formes dont le contenu interprétatif est incomplètement spécifié. Ce contenu doit être saturé par association à un domaine dont lequel les parties non spécifiées de leur contenu sont tenues pour déjà fixées. Quand on utilise *il*, on mentionne une entité donnée, classifiée à l'aide d'un GN masculin singulier. Le domaine associé peut être vu comme le lieu où cette entité est donnée sous cette classification. Intuitivement, quand on utilise un pronom, on tient pour acquis un domaine associé dans lequel la paire visée (entité + classification masculin-singulier) est déjà établie (Cf. *Chapitre 5*).

Nous devons préciser ici le lien entre ce domaine associé et le *contexte*. Contrairement à Chastain, je donnerai à *contexte* son acception commune: le contexte d'une occurrence d'expression est la partie de son environnement réel jugée pertinente pour l'interprétation. Fixer le contenu exact de cette caractérisation relève des théories pragmatiques. Quelques observations de bon sens suffiront pour l'usage présent. Le contexte peut être constitué par du discours, la perception de l'environnement, des pensées, etc. liés à l'énonciation des expressions. La proximité et la saillance sont des facteurs bien connus qui affectent la force de ce lien.

Les domaines associés sont obtenus à partir du contexte. Pour interpréter un pronom il faut inférer du contexte un domaine requis par la signification du pronom. Le genre de contexte utilisé (discours, environnement, pensées) n'est pas déterminé par les propriétés linguistiques du pronom, mais par des facteurs pragmatiques. Le

⁷ Des investigations techniques d'un grand intérêt sont menées dans le cadre de la Discourse Representation Theory (Kamp, 1981, Kamp et Reyle 1993) pour donner des spécifications plus précises à cette formulation très générale.

contenu linguistique du pronom affecte seulement les caractéristiques du domaine recherché.

Les problèmes introduits dans la littérature sous le terme d'"accessibilité"⁸ concernent très exactement l'accessibilité de sous-ensembles du contexte pour construire le domaine visé par l'usage d'un pronom. Ces problèmes ne seront pas discutés en détail ici. Je donnerai seulement quelques observations destinées à mieux repérer la détermination proprement linguistique du fonctionnement des chaînes.

On admet souvent, au moins comme hypothèse de travail commode que le contexte le plus pertinent est constitué sur la base des énoncés précédents, bien que tout le monde s'accorde pour dire que d'autres types de contextes (perception de l'environnement, pensées) peuvent aussi fournir une base pour l'interprétation d'un pronom.

M. Ariel par exemple (1968, p. 68) introduit une échelle d'accessibilité qui est en substance la suivante:

	accessibilité
Énonciations récentes	max
Environnement physique	↑
Connaissances générales	min

On notera que la hiérarchie n'est pas limitée à une différence entre les genres de contexte (par exemple linguistique/physique/mental), mais est également fondé sur le degré de connexion au moment du discours (récent/général). C'est probablement la raison pour laquelle Ariel suggère que cette échelle d'accessibilité est liée à la différence entre mémoire à court terme et mémoire à long terme.

Notre point de vue d'ensemble suggère des justifications pour la préférence accordée à des mentions linguistiques effectivement prononcées. Dans notre hypothèse, un pronom requiert un domaine linguistiquement spécifié; en Français, par exemple, *il* requiert un domaine associé qui contient un objet caractérisable au moyen d'un GN masculin singulier. Il est vrai, comme le signale F. Cornish (1986)⁹ qu'un tel domaine peut être inféré de la situation. Par exemple, au bord d'une piscine, ou à la plage, on entend souvent "Elle est bonne" sans qu'une mention effective de l'eau ait été faite. Le point important dans la présente théorie est qu'un pronom n'est pas associé directement à un référent, mais est associé à une mention (effective ou "virtuelle"). Il

⁸ Voir par exemple Ariel (1988).

⁹ Voir aussi Tasmowski et Verluyten (1982, 1985).

est donc naturel qu'une mention linguistique effective soit en général plus accessible que des mentions qui n'ont pas été formulées.

Suivant une suggestion de L. Tesnière (1959), j'introduirai une terminologie légèrement modifiée. Un pronom requiert un domaine associé qui contient sa *source*. Une mention effective fournissant une source sera appelée l'antécédent du pronom. Cette terminologie peut peut-être servir à éclairer plusieurs questions souvent débattues dans la littérature.

Le cas non marqué est l'identité de la source et de l'antécédent; cela se déduit aussi bien des traits propres de la référence pronominale que de la théorie de la pertinence (Sperber et Wilson, 1986). Le pronom requiert un domaine caractérisable linguistiquement; une mention effective proche fournit exactement cela, et au coût inférentiel minimal.

On peut aussi noter que cette théorie n'impose pas strictement l'identité de l'antécédent et de la source. Considérons (14):

(14) Un homme entra. Il sourit

L'antécédent de *il* est *un homme*, mais la source, qui implique un référent déterminé prend en compte l'ensemble de la phrase. De même, la non-coïncidence antécédent source peut s'appliquer à une série de puzzle bien connus (voir notamment la revue de P. Bosch, 1983, Chap. 5).¹⁰ Entre l'antécédent et la source, un certain nombre de processus inférentiels peuvent s'appliquer, qui ne préservent pas nécessairement l'identité stricte.

Enfin, la possibilité subsiste d'user d'un pronom sans antécédent, pourvu que l'environnement physique, ou l'état mental des locuteurs puisse fournir une source appropriée. La différence entre les usages dits anaphoriques et les usages dits déictiques n'est donc qu'une différence relative à la manière dont une source appropriée est obtenue.

Si cette conception de l'interprétation pronominale est correcte, la construction des liens anaphoriques peut être ainsi décrite. Un pronom est lié par anaphore à son antécédent, c'est-à-dire à une expression qui est censée fournir la source visée par l'usage du pronom. Partant des propriétés linguistiques du pronom lui-même, une série d'antécédents sont linguistiquement repérables comme candidats possibles. La conjonction des propriétés linguistiques et de principes pragmatiques peut ajouter

¹⁰ Un très grand nombre de ces cas jugés bizarres tient précisément à ce que l'antécédent et le pronom ne mentionnent pas des objets identiques. C'est le cas notamment des "paycheque sentences" (*Marie met son salaire à la banque, Jeanne le dépense aussitôt.*).

d'autres antécédents par inférence ("bridging"). La résolution d'un pronom, c'est-à-dire la sélection de l'antécédent visé est un processus d'ordre pragmatique.¹¹

Nous devons maintenant considérer la question de savoir si ce concept de chaîne anaphorique peut être généralisé de façon à intégrer d'autres constituants que les pronoms. Dans l'article de Chastain, les chaînes anaphoriques contiennent notamment, outre les pronoms, des groupes nominaux définis et démonstratifs, même si beaucoup de théories refuseraient de traiter ces termes comme des anaphoriques (Cf. *Introduction*).

2.3 Groupes nominaux démonstratifs

Les groupes nominaux démonstratifs (sauf *ceci*, *cela* et *ça*)¹² ont, à la différence des pronoms, un contenu linguistique (ce que Chastain appelle leur "descriptive content"). Mais ces groupes nominaux, à l'instar des pronoms peuvent être reliés à une mention antérieure qui ressemble fort à un antécédent (usages qu'on dit parfois "anaphoriques", ou qu'on rapporte à la "deixis textuelle"), ou s'employer sans antécédent (usages "déictiques").

Les GN démonstratifs seront traités ici comme des *désignateurs* (un terme que j'emprunte à S. Kripke). La catégorie en elle-même implique une relation à un objet, dit souvent designatum. On fera l'hypothèse que cette relation n'est pas directe, mais s'opère comme dans le cas du pronom par l'intermédiaire d'une source, qui est typiquement procurée par une mention. Il semble que certaines théories du démonstratif font une hypothèse similaire même dans le cas des usages déictiques en posant que le référent d'un démonstratif doit être fourni par une "démonstration associée", c'est-à-dire un geste, par exemple, qui permet de fixer la référence du démonstratif.¹³

Dans cette hypothèse, conforme aux analyses du démonstratif que j'ai proposées dans Corblin (1985, 1987), c'est aussi une lacune, un manque qui constitue le moteur de la dépendance contextuelle du démonstratif. L'idée de base est que le démonstratif est un désignateur dépourvu de principe propre pour isoler son designatum, d'où son fonctionnement essentiellement parasitique: il est tributaire d'une mention proche, d'un pointage dont il tire son designatum.

La question de savoir si le démonstratif relève de l'anaphore a un versant purement terminologique sans grand intérêt en l'absence d'une théorie explicite de l'anaphore (Cf. *Introduction*). Il ne s'agit pas non plus de nier les différences de fonctionnement entre les démonstratifs et les pronoms, qui servent d'exemple paradigmatique pour

¹¹ Cette question est étudiée plus en détail dans le chapitre 7.

¹² Cf. Chapitre 7.

¹³ Cf. Les travaux de D. Kaplan (1977).

l'anaphore. Mais si nous parlons d'anaphore pour une connexion déterminée linguistiquement entre une expression et son contexte immédiat d'usage, qui lui fournit une source, alors nous ne voyons pas de raison d'en exclure le démonstratif. Les oppositions mises en relief par K. Ehlich (Cf. *Introduction*) entre procédures dites déictiques et anaphoriques peuvent être dérivées des caractéristiques qui opposent le démonstratif aux pronoms et aux GN définis (Cf. *Chapitre 1*).

Liens pronominaux Vs liens démonstratifs.

Pour les pronoms, il a été admis (Cf. *Chapitre 5*), que la source fournit une classification nominale et un indice référentiel constitués en général par une mention. En d'autres termes, quand nous utilisons un pronom, nous répétons le contenu exact de la source constituée en contexte.

En substance, un lien pronominal peut être ainsi représenté:

(15) Lien pronominal

Source: (a, N_i) ex: (a, HOMME)

Pronom non saturé il (x, N)

Pronom saturé: il (x_i, N_i) il (a, HOMME)

Ce schéma n'est pas valable pour le démonstratif: 1) le démonstratif a un contenu descriptif propre, à la différence des pronoms; 2) le démonstratif demande comme source une mention sans se préoccuper de son contenu nominal (Cf. Corblin 1987); 3) la mention (ou démonstration pertinente) est identifiée par proximité. Le démonstratif, en somme identifie sa source en vertu de critères externes (ostension, proximité), et non sur la base d'un "accord", comme le pronom.

Cela conduit à la représentation suivante des liens démonstratifs dans les chaînes anaphoriques:

Le Dr Lauben est malade actuellement. *Ce fameux cardiologue* habite à Paris depuis 5 ans

Antécédent: "Le Dr Lauben" (a, Dr LAUBEN)

Source du démonstratif: (a, *mentionné récemment*)

Démonstratif saturé (a, FAMEUX CARDIOLOGUE)

La variation du second membre de la paire (*mentionné récemment* -> FAMEUX CARDIOLOGUE) représente ce que j'ai appelé ailleurs "l'effet (re) classifieur" du démonstratif. Le référent est d'abord saisi comme *a mentionné récemment*, et le GN démonstratif réalise une reclassification de ce référent à l'aide du contenu descriptif du GN. Cet effet propre au démonstratif a été initialement repéré par Geach (1967, pp 40-41), qui l'a appelé "act of naming".

2.4 GN définis

Démonstratifs et pronoms exigent tous deux un domaine associé qui contient une mention. A cet égard, ils peuvent être vus comme second terme d'une relation binaire à une mention antérieure.

Ce n'est pas le cas des GN définis. Il est seulement requis pour les GN définis que le contexte fixe un domaine de référence où le GN sera capable d'isoler un individu du reste.

Parmi les catégories utilisées par les linguistes et les philosophes pour distinguer entre les références définies, deux sont d'un intérêt tout particulier pour notre propos:

1. Les *descriptions définies* des logiciens: *le père de Jean, l'assassin de Smith, le Président des USA, le meilleur joueur de piano du monde.*, etc. Elle sont aussi appelées des descriptions définies *complètes* par F. Récanati (1986).

2. Les descriptions définies anaphoriques, ou descriptions *incomplètes* (Récanati, op. cit.): *la fille, le garçon*, etc.

Parmi ces dernières, Hawkins (1978) distingue entre l'anaphore définie *stricte*, dont un exemple est donné en (16), et l'anaphore *associative*, dont un exemple est donné en (17):

(16) Jean demanda son chemin à une jeune fille. La jeune fille fut choquée

(17) Cette maison est vétuste. La porte d'entrée est cassée

On admet parfois que les descriptions définies complètes, comme les noms propres, ne sont pas dépendantes du contexte, tandis que les descriptions incomplètes seraient comparables aux pronoms et au démonstratif. En fait, la distinction n'est pas si tranchée comme le montre Récanati. Néanmoins, il y a intuitivement une différence très nette entre les deux liens suivants:

(18) Jean est le frère de Marie. Le frère de Marie est stupide

(19) Jean est le frère de Marie. Le garçon est stupide

En (19) le lien est très proche des liens pronominaux ou démonstratifs, alors qu'en (18) une sorte de rupture très caractéristique des chaînes-R est perceptible (voir notamment supra (4)).

La dépendance contextuelle des GN définis:

Les références définies sont réalisées au moyen du contenu descriptif du GN utilisé comme signal discriminant sur un domaine d'objets. Il s'agit donc, lorsqu'un GN défini est utilisé, d'identifier un tel domaine dans le contexte.

Le savoir que D est un domaine convenable pour un GN défini donné relève de la connaissance de la langue et de la connaissance du monde. Considérons un domaine caractérisé par son contenu, par exemple un domaine contenant un garçon, une fille et un chat. La connaissance de la langue suffit pour assurer qu'un tel domaine satisfait les conditions d'emploi de GN définis comme: *la fille, le garçon, le chat*. Supposons maintenant un domaine constitué d'une maison. La connaissance de la langue, jointe à un savoir concernant l'univers de référence, nous garantit que des GN comme *la porte d'entrée, le toit*, etc. seront interprétables en relation à ce domaine. La différence est seulement que dans le second cas, la source du GN défini est obtenue sur la base d'inférences fondées sur une connaissance du monde, tandis que dans le premier, la connaissance de la langue suffit, et la source est fournie explicitement par une mention.

Les "descriptions définies complètes", ou "descriptions identifiantes" sont telles que leur contenu, en vertu des connaissances de l'univers de référence demande seulement la fixation de paramètres pour qu'un domaine convenable soit constitué.. Par exemple, *le président des USA* ne demande qu'un paramètre temporel, puisque nous savons qu'à un moment donné, il existe un et un seul x qui satisfait la description. C'est donc le contenu linguistique du GN qui guide le processus d'identification du domaine, et par là, la nature de l'emprunt contextuel requis. C'est probablement la raison pour laquelle les descriptions complètes ne forment pas de lien anaphorique avec la mention préalable d'un individu. Considérons le texte suivant:

(20) R. Nixon réfléchissait. Le président des USA était dans une situation périlleuse

Linguistiquement, la description *le président des USA* n'exige du contexte qu'un paramètre temporel pour que les conditions d'emploi du GN soient satisfaites; ce paramètre est ce R. Montague (1974, p. 98) appelle un "point de référence". Le lien avec la mention précédente d'un particulier n'est donc en rien régie linguistiquement. Dans nos termes le lien entre *le président* et *R. Nixon* est un lien de chaîne-A, non de chaîne-R. Il y a d'ailleurs des contraintes très strictes sur ce type de succession, typique des textes écrits académiques.

2.5. Descriptions et co-référence

K. Donnellan (1971) introduit la distinction suivante Lorsque j'utilise *l'assassin de Smith*, il peut se faire que j'aie en mémoire un individu particulier. J'utilise alors la description comme un instrument (un "outil" dans les termes de Donnellan) pour référer à ce particulier. Mais il peut aussi se faire que je sache seulement que Smith a été assassiné, auquel cas, j'utilise la description pour désigner celui qui l'a tué, quel qu'il soit.

En général, cette distinction est appliquée seulement aux descriptions définies, et non aux démonstratifs par exemple, et seulement aux descriptions définies complètes. Peut-être est-il utile de tenter une explication des ces deux restrictions pour arriver à une meilleure compréhension de l'opposition.

Il semble que l'opposition entre anaphore stricte et anaphore associative due à Hawkins (1978) ait quelques points d'analogie avec la distinction référentiel/attributif. Dans un cas où un mention d'un garçon fournit une source, l'anaphore stricte *le garçon* s'apparente à un usage référentiel. Dans un cas où une mention d'une maison fournit une source, l'anaphore associative, *le toit* ne peut pas être considéré comme un usage référentiel, mais présente des analogies avec l'usage attributif.

Afin de distinguer les deux usages, il est commode de les symboliser par des indices:

(21) Un garçon_i...le garçon_i anaphore stricte

(22) une maison_i...le toit_jⁱ anaphore associative

le toit reçoit bien un indice grâce à la mention précédente, mais il s'agit d'un indice suscrit, qui indique une association, non un identité comme l'indice souscrit. Cet usage des indices peut se révéler utile pour noter ces liens associatifs très répandus dans les discours:

(23) Ils entrèrent dans la maison_i. Dans la cuisine_jⁱ, ils virent un homme qui lisait sous la lampe_k^j...

La propriété commune à ces deux types d'anaphore est que le lien à une source est une conséquence de la règle linguistique¹⁴ qui définit l'interprétation du désignateur défini (bien noter que le démonstratif n'autorise pas normalement l'usage associatif). La demande générale est qu'un domaine associé soit repéré où le défini puisse "faire son office", c'est-à-dire isoler un individu comme seul *N* de l'ensemble. Celle-ci peut se satisfaire de deux manières:

1. Une mention fournit effectivement comme source un individu de type *N*;

¹⁴ Naturellement nous faisons appel à nos connaissances du monde pour savoir dans tel contexte *comment* satisfaire cette exigence.

2. une mention fournit un domaine où nos connaissances du monde nous permettent de savoir qu'il y a un seul *N*.

On pourrait vouloir affaiblir cette opposition en disant que la seconde consiste à utiliser des mécanismes d'inférence pour se ramener en fait à la première. (J'ai soutenu dans Corblin (1987) qu'il était possible, à l'inverse, de ramener la première à la seconde). Ainsi, on pourrait dire que la mention d'une maison donne comme source pour des expressions ultérieures cet individu, mais aussi, notamment, par inférence, toutes ses parties (*le toit*, etc.). Mais si nous supposons que de telles sources sont accessibles, comment pourrions nous expliquer qu'elles ne soient pas accessibles pour les groupes nominaux démonstratifs, par exemple? Il est sans doute préférable de supposer que le défini exige de son contexte la fixation de points de référence constituant un domaine où son contenu descriptif soit singularisant. Cette formulation présente l'avantage de couvrir les descriptions complètes et incomplètes. Elle présente aussi l'avantage selon moi d'expliquer pourquoi les descriptions définies complètes ne s'interprètent pas facilement comme reprise d'une mention, à la différence de ce qu'on observe pour les descriptions définies incomplètes:

(24) Pierre est le mari de Jeanne. Le mari de Jeanne est stupide.

(25) Pierre est le mari de Jeanne. Le garçon est stupide

L'intuition est qu'une description définie complète ne prend à son contexte que le minimum requis, c'est-à-dire le plus souvent des points de référence isolant un domaine où l'unicité est satisfaite. La reprise d'une mention antérieure n'est jamais le processus d'interprétation primaire. Or, dans un cas comme (24) il est vraisemblable qu'on parlerait d'usage référentiel de la description définie dans la seconde phrase. Nous avons repéré un particulier nommé (Pierre), et nous avons une description qui s'applique à lui; nous devrions donc pouvoir utiliser cette description comme un outil pour le mentionner. Le point essentiel est que c'est le contenu linguistique de la forme qui détermine quel est le domaine requis pour qu'elle soit interprétable. Dans le cas de *le mari de Jeanne*, l'antécédent requis, c'est un point de référence temporelle où la description isole un particulier. La mention d'un particulier, fût-il le mari de Jeanne comme en (24) ne compte pas comme antécédent d'une relation d'anaphore. La bizarrerie de (24) tient justement à ce que ce particulier est nommé dans le contexte, alors que la description "ignore" linguistiquement cette occurrence, bien qu'elle mentionne, en fait, le même individu. La suppression de cette mention donne d'ailleurs une succession bien meilleure:

(26) Jeanne est mariée. Le mari de Jeanne est stupide.

Le seul lien, par conséquent qu'une description complète puisse entretenir à une autre mention est une relation de co-référence, donc une relation dans une chaîne-A.

On appelle co-référence, une relation entre deux expressions qui réfèrent au même particulier sans être connectés par une relation linguistique d'anaphore. (Cf. *introduction*). Si *a* et *b* co-réfèrent, bien que *a* et *b* réfèrent au même particulier, *a* n'est pas l'antécédent de *b*. Le fait que deux descriptions réfèrent au même particulier est contingent, et doit être appris dans la communication.

Kripke (1972, pp. 91 et sv.) introduit une discussion très stimulante quant à la manière dont noms propres et descriptions acquièrent un designatum. Pour l'essentiel, Kripke, développe (et modifie quelque peu) une idée due à l'origine à Strawson selon laquelle l'usage des désignateurs est connecté par une "chaîne communicative":

(27) "Un bébé naît; ses parents lui donnent un nom. Ils parlent de lui à leurs amis. D'autres gens le rencontrent. A travers différentes sorte de discours, le nom se répand de maillon en maillon, comme dans une chaîne"

S.A. Kripke (op. cit., p. 91)

Il faut noter que les liens dont parle Kripke sont des liens entre des mentions effectives d'un particulier, et que d'autre part, le lien, c'est-à-dire la connaissance qu'il s'agit du même particulier, est déterminé par des critères externes, par la situation de communication. Je pense que cette notion spécifique de chaîne est une notion correcte pour capter le lien constitutif des chaînes-R et notamment le lien entre descriptions complètes et noms propres.

2.6. Un tableau général des connexions référentielles dans le discours

L'idée générale de ce chapitre est que la connexion référentielle entre des mentions dans le discours peut avoir deux fondements bien distincts:

1. Certaines connexions sont construites sur des bases linguistiques. Les facteurs communicatifs et pragmatiques affectent alors seulement la sélection du contexte pertinent et de l'antécédent. Tel est le cas pour les relations antécédent/pronom, les GN démonstratifs, et les usages "anaphoriques" du défini.

2. Certaines connexions s'établissent sur des bases communicatives. Des expressions sont associées à un designatum en vertu de connaissances contingentes, et si nous les traitons comme équi-référentes, c'est uniquement en fonction de connaissances constituées dans la communication. Tel est le lien qui unit par exemple des occurrences de nom propre, de descriptions définies complètes, et d'indéfinis.

Je suis donc Chastain, en posant que les connexions référentielles doivent être traitées en opposant deux concepts, chaînes-A, et chaînes-R, bien que je donne aux concepts un contenu et une extension qui ne sont pas exactement ceux de Chastain.

Si cette thèse est correcte, on obtient le tableau d'ensemble suivant.¹⁵

Dans un discours, certaines expressions sont référentiellement connectées. Elles forment ce qu'on appelle des *chaînes de référence*.

Il existe deux contenus possibles pour les liens référentiels: les uns peuvent être représentés au moyen d'indices souscrits (mentions des mêmes entités); les autres sont représentés par une identité entre un indice souscrit et un indice suscrit; ils couvrent à la fois l'anaphore associative et la fixation de points de référence pour les descriptions définies complètes.

Deux types de liens sont à distinguer: des liens *anaphoriques*, des liens *référentiels*. Cette distinction est fondée sur la nature du calcul qui dérive l'identité des indices. Pour les liens anaphoriques, la connexion à une expression antérieure est déclenchée et régie par le contenu linguistique de la forme. Plusieurs formes linguistiques déclenchent un calcul référentiel qui tient pour acquis l'accessibilité d'un domaine associé qui permet à ces formes de remplir leur fonction référentielle. Des catégories linguistiques comme *pronom*, *défini*, *démonstratif* se distinguent par le type d'exigence qu'elles imposent sur leur domaine associé.

Pronoms et démonstratifs exigent une source qui puisse leur fournir un indice souscrit. Les pronoms ne changent pas la classification de leur source, alors que les démonstratifs la reclassifient en vertu de leur contenu nominal propre.

Les GN définis demandent un domaine associé où leur contenu linguistique soit en mesure d'isoler un individu. Pour les descriptions incomplètes, cette demande peut être satisfaite de deux manières:

1. le domaine associé contient un seul individu de type N. Le résultat est une identification des indices souscrits.

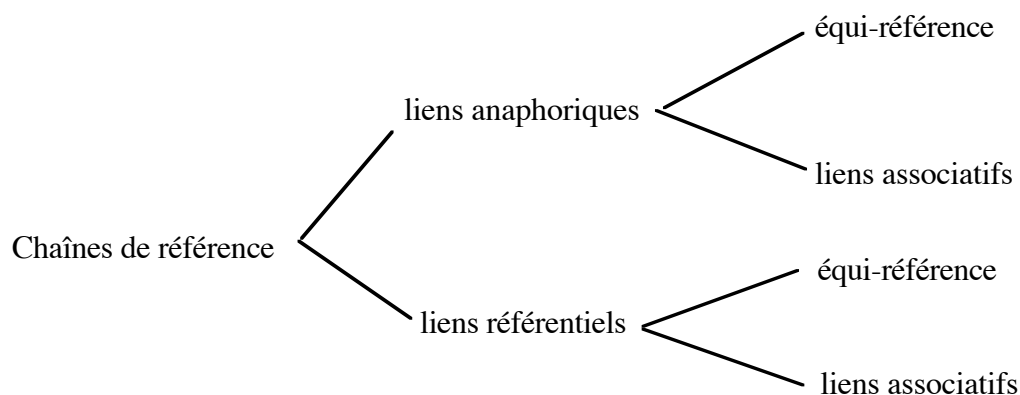
2. le domaine associé fixe un point de référence permettant d'identifier le domaine requis. Le résultat est une identification d'indices (souscrit (source) / suscrit (anaphorique)). Dans le cas des descriptions incomplètes, cela produit les cas d'anaphore associative; pour les descriptions complètes, l'indice suscrit est souvent un point de référence hérité du contexte.

L'antécédent d'un anaphorique est une expression effectivement prononcée qui fournit la *source* de l'anaphorique.

Les liens référentiels couvrent les identités d'indice qui ne sont pas dérivés sur la base d'un calcul linguistiquement déterminé. Nous faisons l'hypothèse que ces liens sont obtenus sur la base d'un savoir concernant la communication: connaissance directe de l'univers de référence, mémoire d'usages antérieurs, hypothèses concernant les intentions du locuteur, etc.

¹⁵ Il va sans dire que ce tableau est très schématique et vise surtout à donner une idée d'ensemble.

Dans ce cadre, les chaînes de référence du discours en langue naturelle sont composites et hétérogènes: elles mêlent des liens anaphoriques et référentiels, et des relations d'identité et d'association, soit schématiquement le tableau représenté ci dessous:



3. Autres constituants de chaînes

Pour avoir un tableau schématique complet il faut intégrer les indéfinis, les noms propres et les pronoms de première et seconde personne. Il ne s'agit nullement d'introduire ici une analyse, mais tout au plus de les situer à grands traits.

3.1. Indéfinis

Les propriétés linguistiques des définis leur donnent pour place canonique l'initiale des chaînes-A, et les excluent des autres places de ces chaînes-A.

Les indéfinis peuvent apparaître dans le corps des chaînes associatives, comme par exemple dans (28):

(28) La maison_i est jolie, mais une fenêtre_jⁱ est brisée

Ils peuvent aussi apparaître dans le corps d'une chaîne référentielle d'équi-référence, dans des exemples marqués. L'exemple initial de Chastain (Cf. supra 4) est un cas de ce type, si on néglige le fait qu'il s'agit de deux discours distincts. Voici un exemple où l'indéfini fait chaîne de référence avec un terme du même discours:

(29) Mon frère_i est serviable. Je lui ai téléphoné hier car j'avais un problème. Cinq minutes plus tard un homme_i frappait. C'était mon frère.

La perception d'une rupture, caractéristique des chaînes-R est due au rôle introducteur de l'indéfini, qui suscite l'hypothèse d'une nouvelle chaîne, alors qu'en fait il fait chaîne de référence avec un terme antérieur.

Un autre exemple légèrement différent est ce je souhaiterais appeler usage "attributif" de l'indéfini, malgré la redoutable ambiguïté de ce terme:

(30) Tu as invité Jean_i. Tu as invité un homme_i qui n'a cessé de te trahir.

Dans de tels cas nous inférons de la répétition littérale et de la nature épithétique du nom que le GN n'est pas utilisé pour introduire un autre particulier, mais en fait pour qualifier l'individu mentionné antérieurement.

3.2. Noms propres

Les noms propres ne sont pas exactement comparables aux identifiants absolus des ordinateurs, c'est-à-dire à des termes qui ne correspondent qu'à une et une seule adresse en mémoire. C'est une observation courante qu'un même nom propre a plusieurs porteurs, et que les prénoms en ont par nature beaucoup. Cela entraîne que les noms propres ne peuvent en général s'employer que si l'on restreint leur usage à un domaine associé tel que un et un seul individu en soit le porteur. Tout usage d'un nom propre suppose quelque accointance avec un cercle d'usage dans lequel il est distinctif. Cela rapproche le nom propre des descriptions définies complètes dont il partage beaucoup de propriétés quant à sa distribution dans les chaînes. Il n'apparaît jamais dans le corps des chaînes-A, mais seulement dans le corps de chaînes-R.¹⁶

3.3 Pronoms de première et seconde personne

Le genre de connexion qui unit deux occurrences successives de *je* ou de *tu* semble plus proche de celle qui unit deux occurrences d'un nom propre que de celle qui unit un pronom à son antécédent. Cela conduirait à dire que ces formes apparaissent dans des chaînes-R, non dans des chaînes-A. Ceci pourrait être obtenu au moyen d'indices suscrits fixés par les paramètres de l'énonciation. Une occurrence de *je* est spécifiée par un indice suscrit, et deux occurrences portant le même indice forment chaîne de référence. Un tel mécanisme, sa description schématique suffit à le montrer, est nettement de type "communicatif". Les inférences qui identifient des occurrences sont fondées sur la prise en compte de la situation de communication. De même des inférences un peu plus compliquées sont à l'origine des identités dans les discours dialogiques et avec le discours rapporté.

¹⁶ Le statut du nom propre sera examiné plus en détail dans les chapitres qui suivent.

Les chapitres qui suivent s'efforcent d'éclairer certains aspects du tableau ici esquissé à grands traits. Ils s'inspirent tous de l'idée centrale qui vient d'être développée, à savoir que la connexion référentielle s'obtient au moyen de deux calculs distincts: un calcul linguistique, qui produit des liens anaphoriques, et un calcul communicatif qui produit des liens référentiels.

CHAPITRE 7

Les chaînes de référence naturelles

L. Karttunen (1976) introduit un article consacré aux "référents du discours" de la manière suivante:

"Considérons un automate conçu pour lire un texte dans une langue naturelle donnée, l'interpréter, et enregistrer en quelque manière son contenu, par exemple pour être en mesure de répondre à des questions sur ce texte. Pour accomplir cette tâche, la machine devra remplir au minimum les exigences suivantes. Elle devra être en mesure de construire un fichier contenant la liste de toutes les entités, événements, objets etc... mentionnés dans le texte, et pour chaque entité enregistrer ce qui en est dit. Naturellement, au moins pour la période présente, il semble qu'un tel interpréteur de texte ne soit pas réalisable pratiquement, mais cela ne devrait pas nous décourager d'étudier dans l'abstrait, quel genre de capacités devrait posséder une telle machine, pourvu que notre étude jette quelque lumière sur les langues naturelles en général".

L'ordre qu'adopte Karttunen dans l'énoncé des capacités requises d'un automate simulant la compréhension d'un texte en langue naturelle est assez conforme à l'idée commune qu'on peut en avoir, et aux impératifs d'utilité pratique.

Comprendre un texte, c'est, pour beaucoup de gens, d'abord savoir de quoi il parle, savoir quels sont les objets ou entités auxquels il attribue telle ou telle propriété.

On peut même considérer que cette seule capacité est la plus immédiatement utile s'agissant des activités sur les textes naturels qu'on voudrait pouvoir confier à des machines: l'exploitation documentaire de masses importantes de textes par exemple. Etre en mesure de dresser une liste des personnes, objets ou entités mentionnés, indexer toutes les suites littérales où elles sont en cause, même sans les interpréter serait d'une très grande utilité pratique, et à la source de développements envisageables dès maintenant.

Or, il est certain que ce n'est pas là l'aspect du traitement automatique des langues naturelles qui a été considéré prioritairement dans les recherches en vue d'applications informatiques. En dépit de travaux notables traitant de la résolution des anaphores, la tendance la plus générale serait encore aujourd'hui à insister sur l'idée que la trop grande complexité des mécanismes à maîtriser dépasse les capacités des outils dont nous disposons actuellement. Tel est par exemple le point de vue de H. Kamp (1984, p. 39) reprenant celui de B. Partee (1978):

"Une part importante des recherches qui ont été faites sur l'anaphore par les chercheurs en linguistique computationnelle et en intelligence artificielle a été centrée sur ce problème- ce que l'on comprend aisément, puisque l'absence de routine efficace pour repérer l'antécédent des anaphoriques est depuis plusieurs années l'un des principaux obstacles pour produire des systèmes informatiques satisfaisants d'interrogation et de traduction. Aussi utiles qu'aient pu être certains de ces travaux, j'ai l'impression que leur importance théorique est assez limitée. En fait je me rangerais plutôt à l'opinion exprimée par exemple dans Partee (1978, p. 80) selon laquelle tout ce que nous pouvons raisonnablement espérer dans ce domaine est de formuler des ordres de préférence parmi les référents potentiels d'un pronom sans affirmer que le terme de rang supérieur est en toute circonstance le référent du pronom."

D'où, peut-être, une tendance à reporter l'examen d'ensemble de ces questions à plus tard, en proposant à chaque fois que c'est possible des solutions partielles et présumées suffisantes pour une application limitée sans véritablement chercher à établir que ces solutions peuvent être généralisées et étendues au traitement de situations plus complexes.

L'objectif de ce chapitre est de dégager quelques propriétés remarquables des chaînes de référence naturelles et ainsi de caractériser plus précisément les capacités d'un automate voué à la manipulation (reconnaissance ou formulation) des objets du discours. Suivant en cela le propos de Karttunen, il s'agira surtout de voir en quoi les difficultés rencontrées par la conception d'un automate de ce type suggèrent des aperçus et des voies de recherche sur ce qui gouverne le traitement des objets du discours dans les langues naturelles.

Le point qui nous intéresse est le suivant: les textes naturels mentionnent au moyen d'expressions linguistiques des objets, et le plus souvent de manière répétée. Il faut, pour commencer une notion, même provisoire pour capter ce qui est en cause linguistiquement. J'ai emprunté au philosophe Charles Chastain (1975) sa notion de "Chaînes de référence", dont certains aspects ont été discutés dans le chapitre précédent.

La définition de Chastain (Cf. Chapitre 6, p.00) porte la marque de son origine logique ("terme singulier", "référer"), mais à cette réserve près paraît suffisamment générale, au moins pour repérer le phénomène en cause. *Chaîne* permet de dépasser les contextes de simple succession de deux termes auxquels se limite le plus souvent le linguiste qui sort du domaine phrastique, et ne préjuge pas de la nature des relations dont on verra qu'elles sont en fait hétérogènes. On soulignera

seulement d'emblée que la définition de Chastain est trop restrictive:

1) on trouve dans les chaînes de référence autre chose que des termes singuliers. On sait par exemple que des groupes nominaux à interprétation dite "générique" peuvent être repris par des termes subséquents, ou bien des énoncés entiers:

- (1) *L'homme* est apparu tardivement sur la terre. *Il* l'a pourtant profondément modifiée .
- (2) L'homme est apparu tardivement sur la terre. Nous le savons.

2) toutes les chaînes ne se construisent pas sur la base de l'identité. Le texte suivant, emprunté à une nouvelle, en donne un exemple avec la succession *un trapéziste ...ces acrobates*:

- (3) *Un trapéziste* - l'art que *ces acrobates* exercent dans les airs sous le dôme des grands music-halls est, on le sait, un des plus difficiles auxquels l'homme puisse s'élever,- un trapéziste, poussé d'abord par la seule ambition de se perfectionner, puis par une habitude devenue tyrannique, avait organisé sa vie de telle sorte qu'il pût rester sur son trapèze nuit et jour aussi longtemps qu'il travaillait dans le même établissement.
Kafka (*Premier chagrin*).

Il est clair enfin que la notion implique un point de vue particulier sur la question. Au lieu de considérer une relation entre un univers d'objets et des expressions capables de les désigner, on se représente plutôt le phénomène comme une mise en relation de mentions dans une séquence. On verra plus loin qu'il y a de bonnes raisons de défendre ce point de vue. De façon générale, la forme des mentions antérieures, et leur proximité relative est toujours pertinente pour l'interprétation des termes référentiels à interprétation contextuelle. Une particularité des textes naturels à cet égard est justement qu'il est difficile de se représenter la plupart des termes référentiels comme des identificateurs à mettre en relation avec une base de données sur un univers d'objets. Le schéma typique semble être au contraire à trois termes:

- (4)
- | | |
|---------|----------------------------------|
| objet i | |
| ↑ | expression 1 <..... expression 2 |

La relation entre ces expressions est précisément ce qui tombe sous le concept de chaîne. Pour un pronom comme *il /elle* par exemple, les choses sont assez claires: on ne peut se représenter ce terme comme un nom qui opérerait sur un univers d'objets en fonction de leurs propriétés connues;

ce qui détermine le référent, c'est seulement qu'il ait été mentionné dans le contexte proche au moyen d'un nom de la langue du genre masculin. Il y a donc une détermination linguistique et discursive de l'interprétation référentielle qui en somme est indépendante des propriétés essentielles du référent assigné. La question est bien de trouver une forme qui remplisse les conditions requises dans le discours, non d'examiner un univers d'objets et leurs attributs. Le pronom n'est pas la seule catégorie qui rende nécessaire une approche en termes de chaîne. Le traitement des indéfinis, et même celui des descriptions définies (identifiantes ou non) impose également de concevoir les choses comme renvoi d'une forme à une autre forme et un lieu du discours, et non comme renvoi direct à un univers d'objets.

1. Les constituants de chaîne

1.1. Problèmes généraux

La propriété la plus saillante du phénomène correspondant à cette notion générale de *chaîne* se ramène à ceci: dans les textes en langue naturelles, la mention d'entités ou d'objets se réalise par la construction de chaînes d'identité ou d'association entre des segments formellement et interprétativement hétérogènes.

C'est là une caractéristique des langues naturelles qui s'oppose aux traitements automatiques immédiats. Il est facile dans un texte de repérer des segments formellement identiques (strictement ou modulo une règle d'équivalence fixe), mais les chaînes de référence, de manière typique et pourrait-on dire constitutives, ne reposent pas sur l'identité formelle. Rien n'est plus opposé au fonctionnement des langues naturelles que l'expression de l'identité référentielle par la répétition littérale d'un identifieur absolu comparable à l'usage des symboles de constante dans les énoncés mathématiques : *soit a et b deux nombres premiers compris entre 1 et 100, montrer que la somme de a et de b...* La forme typique, presque canonique, de la chaîne de référence naturelle est au contraire une relation *locale*, et une relation entre deux termes *dissemblables*, c'est-à-dire la relation entre un nom et un pronom:

(5) *Le président verra. Il décidera.*

Une chaîne d'identité peut se construire en dépit de l'hétérogénéité catégorielle: c'est ce qu'on observe par exemple quand un pronom reprend un énoncé entier ou même une suite d'énoncés.

Du point de vue formel, le problème est non seulement que l'identité ne s'établit pas en vertu de la répétition, mais en outre que l'identité peut reposer sur une série très étendue de formes

différentes. Autrement dit, pour un terme x, qu'on considère par hypothèse comme élément de chaîne, on rencontre un grand nombre de cas de figures possible pour les termes subséquents, de la position vide aux groupes nominaux pleins en passant par une gamme diversifiée de formes dites pronominales. Dans le texte qui suit on peut suivre l'imbrication de deux chaînes où alternent noms propres, descriptions définies et pronoms:

(6) *L'artiste resta seul avec **Thérèse**. **La jeune femme** était demeurée accroupie, regardant vaguement devant **elle**. **Elle** semblait attendre en frémissant. *Laurent* hésita, *il* examinait sa toile, *il* jouait avec *ses* pinceaux. Le temps pressait, Camille pouvait revenir, l'occasion ne se représenterait peut-être plus. Brusquement, *le peintre* se tourna et se trouva face à face avec **Thérèse**. *Ils* se contemplèrent pendant quelques secondes. Puis, d'un mouvement violent, *Laurent* se baissa et prit **la jeune femme** contre *sa* poitrine.*

E. Zola (*Thérèse Raquin*)

D'autres exemples montrent la diversité des cas de figure existants:

(7) Une des plus belles oeuvres de **Segalen** est certainement comme c'est le cas pour *Flaubert* **sa** correspondance (en très grande partie inédite) . Souvent éloigné de **ses** amis les plus proches, voire de **sa** femme, **Segalen** leur écrivait et, tout comme *l'ermite de Croisset* livrait les secrets de *son* oeuvre, levait le voile qui masquait certaines régions de **lui-même**. (Claude Courtot, *Victor Segalen*, Henri Veyrier, p.30)

(8) Si un ami anglais vous a envoyé **un Christmas pudding**, qu'**en** faire ? La solution la plus bête, au physique comme au moral serait de faire bouillir *le paquet*, car à notre époque mal en point **ce** sera très probablement un pudding industriel; Une fois mangé, un christmas pudding disparaît après trois ou quatre jours de digestion. Non, gardez-**le**. **Il** vous fera un butoir de porte efficace, un assommoir silencieux en cas de légitime défense... (John Harris, *Le Monde Aujourd'hui* , 9-10 décembre 1984, p.2)

(9) J'ai organisé **mon terrier** et **il** m'a l'air bien réussi . De dehors on voit *un grand trou* , mais *qui* ne mène nulle part; au bout de quelques pas, on se heurte au rocher. Je ne veux pas me vanter d'avoir eu là une ruse intentionnelle; *ce trou* n'est que le résultat de *l'une des nombreuses tentatives que j'avais faites vainement*, mais il m'a semblé avantageux de ne pas *la* recouvrir. Evidemment, il est *des ruses si subtiles qu'elles se*

contrecarrent d'*elles-mêmes*, **je le** sais mieux que personne, et il est bien hardi de vouloir faire croire que *ce trou* peut dissimuler une proie digne de recherche. (Franz Kafka , *Le terrier*)

En outre, l'idée que la question cruciale dans ce domaine est la "résolution des anaphores" est une illusion. Dans l'usage courant de cette expression en effet, *anaphore* est un terme non technique d'extension extrêmement large. En fait, il se trouve appliqué à tous les termes qu'on interprète comme reprise d'un terme antérieur. C'est notamment le cas dans le livre de G. Hirst (1981): L'usage terminologique adopté dans ce livre pour *anaphore* est celui des études grammaticales françaises : *anaphore* ne s'applique qu'à une relation entre deux termes dont le second est dit *anaphorique* , et le premier *antécédent* ou *source* . Les études en langue anglaise parlent souvent d'*anaphora* pour la relation, et appellent *anaphor* le second terme, ce dernier usage étant dû à E. Edes (1968), du moins si on en croit G. Hirst (1981, p. 4); c'est dans cette dernière acception que l'on emploie *anaphore* dans l'expression *résolution des anaphores*. La théorie de Chomsky a d'abord opposé quant à elle l'anaphore *liée* et l'anaphore *libre* : dans le second cas, le terme considéré peut trouver son antécédent dans une autre phrase, comme les pronoms *il* et *le* en français; dans le premier, l'antécédent est nécessairement trouvé dans la phrase, et en vertu d'une relation syntaxique spécifiée (ce serait par exemple le cas du réfléchi en français). Actuellement, les axiomes dits de "liage" -cf. N. Chomsky (1981, 1982) - réservent *anaphor* pour ce dernier cas, et parlent de *coréférence* pour tous les autres cas, notamment pour la relation de *il* à son antécédent.

En fait, le premier problème est de *reconnaître* les anaphores, de reconnaître ce qui doit être résolu. Or, sauf à se limiter au cas de quelques pronoms formellement identifiables, il est clair que la reconnaissance des autres points de reprise référentielle ne relève pas d'une identification formelle simple. Ni le fait qu'un groupe nominal soit défini ni même le fait qu'il soit démonstratif n'implique qu'il soit la suite d'une chaîne référentielle. Linguistiquement, bien d'autres questions interviennent, notamment les interprétations génériques, le rôle de la complémentation, etc., comme l'indiquent les exemples suivants:

- (10) *Les instituteurs* ont fait grève hier. Tous les mêmes, *ces fonctionnaires*.
- (11) X nous a donné *un argument*, mais j'utiliserai plutôt *cet argument* qu'*Y présente si souvent*.
- (12) Ce n'est pas parce que j'ai été mordu par *plusieurs chiens* que je vais me mettre à détester *les chiens*.
- (13) *Deux entreprises* ont réalisé ces investissements, mais en fait *les entreprises* sont mal informées.

Dans les deux sections suivantes, nous reprenons sous une forme condensée les principaux résultats des chapitres précédents. Le lecteur qui les a en mémoire peut passer directement à la section 2.

1.2. Anaphore et co-référence

Pour ce qui concerne les données de langue, telles qu'elles se reflètent dans l'intuition linguistique, l'opposition la plus nette est certainement celle qui vaut entre l'identité de référence (ou co-référence), et l'anaphore. Dans le texte (7) les deux chaînes principales peuvent être ainsi schématisées:

Segal en	sa	ses	sa	Seg		↑__	__	__	__	
	corr	amis	fem	alen		__	__	__		
	espo		me			__	__	__		
	nda						__	-		
	nce						__			
							AN			
							AP			
							HO			
							RE			

CO-REFERENCE										

(15)

Flaubert	l'ermite de Croisset

On parle d'*anaphore* lorsqu'un élément, par exemple un pronom, exige d'être interprété par emprunt à un terme du contexte proche, lorsqu'il y a dépendance nécessaire d'un "anaphorique" à un antécédent qui se comporte comme source. On parle de *co-référence* quand il se trouve que deux termes, interprétables de manière indépendante désignent en fait, dans un texte, le même individu; ainsi, les deux occurrences de *Segalen* désignent en (7) le même personnage, mais l'interprétation de la seconde occurrence ne dépend en aucune manière de la première; en revanche,

sa, ses ne peuvent s'interpréter que par reprise d'un terme proche, ils sont nécessairement des secondes mentions.

Le cas le plus simple de co-référence est réalisé par la répétition d'un nom propre - comme en (7) - ou d'une forme de ce type, mais la notion de co-référence s'applique dans bien d'autres cas, comme l'indique (15). Il est sans doute vrai que les connaissances requises pour construire une chaîne entre les deux occurrences de *Segalen* d'une part, et entre *Flaubert* et *l'ermite de Croisset* d'autre part ne sont pas du même ordre. Si un locuteur échoue en (7), on dira seulement qu'il manque de connaissances sur le romancier Gustave Flaubert; s'il ne repère pas l'identité en (14), c'est qu'un principe général concernant l'interprétation des noms propres lui fait défaut. C'est en comparaison des fonctionnements anaphoriques que les deux cas sont à rapprocher : l'identité si elle vaut n'est en rien déductible d'une règle interprétative stipulant qu'un terme est à interpréter localement par répétition comme c'est le cas pour un pronom par exemple. Dans les cas suivants notamment, il ne peut y avoir que co-référence :

(16) *Je* viendrai parce que je l'ai promis.

(17) En *m'* obligeant, tu n'obligeras pas *un ingrat*.

(18) *L'avion* est un moyen de transport extraordinaire; avec *l'avion* , le relief n'existe plus.

(19) *Pierre* épousa Nicole . Quand elle présentait *son mari*, *elle* ne le nommait que Peter.

(20) *Marie* entra d'un air décidé. En observant attentivement *la femme qui entrait*, on pouvait prévoir qu'un incident allait se produire.

1.3. Diversité des anaphores

Une autre source de complexité réside dans la diversité des termes qui relèvent de l'anaphore telle qu'elle vient d'être définie .

Pronoms.

Une classe apparemment facile à repérer est celle des *pronoms* ; la classe est fermée, et il est aisé d'extraire automatiquement les pronoms d'un texte. Reste que, toujours du point de vue des données de langue et des modèles capables de les dériver, il n'est pas vrai qu'on a affaire à une classe homogène dont on soit capable de donner une définition générale . Il est d'autre part assez clair que les systèmes pronominaux sont très différents d'une langue à une autre: qu'on compare par exemple les clitiques français (*e, la, lui*) dépourvus de traits sémantiques, aux pronoms de l'anglais (*him, she, it*).

En français moderne, voici une liste (non exhaustive) de termes communément dits "pronoms": *il, le, lui, en, y, cela (ceci), ça, ce, celui-ci*. Il est manifestement besoin d'organiser un tel ensemble, d'y distinguer des sous-classes, et cela n'est sans doute pas sans importance pour concevoir des mécanismes capables d'assigner automatiquement un antécédent à ces termes.

Pour ce faire, on peut utiliser les données fournies par les tours dits "disloqués" du français (Cf. supra *Chapitre 5*). Considérons par exemple des groupes nominaux pleins tels que *Pierre, ce garçon, le garçon...* Ils peuvent être détachés au début ou à la fin d'une phrase, et être repris à l'intérieur de celle-ci au moyen d'un terme anaphorique, soit par exemple :

(21) Je ne veux pas *le* voir, *Pierre*.

(22) *Ce garçon*, je voudrais bien *lui* dire deux mots.

Cela vaut, pour un groupe nominal plein, seulement si le terme anaphorique appartient à la série *il, le, lui, en, y* :

(23) Tu n'**en** verras donc jamais la fin, *de ces ennuis*.

(24) j'y vais souvent, **à Paris**.

Et, bien qu'on considère souvent *celui-ci* comme un élément pronominal analogue à *il*, on observera que *celui-ci* n'autorise pas le détachement d'un groupe nominal plein

(25) *Ton film*, *Il* est complètement bâclé !

(26) * *Ton film*, *celui-ci* est complètement bâclé !

(27) *Ta soeur*, je *la* déteste.

(28) * *Ta soeur*, je déteste *celle-ci*.

De plus, il existe une autre classe de dislocations, isolée dans J.-C.. Milner (1978), dites dislocations "quantitatives", ou dislocations droites en *de N* :

(29) J'**en** veux *un*, *de crayon*.

(30) Tu n'**en** as plus, *de cigarettes* ?

(31) Connaissez-vous seulement *l'autre*, *de solution* ?

Le point à bien noter est que le groupe détaché, en (19) -(21) n'est pas un groupe nominal de statut plein comme en (11)-(14), mais seulement une unité lexicale, un nom précédé de *de* ; le terme anaphorique interne au segment phrastique apparaît lui comme un groupe nominal privé de tête

nominale.

La forme *en*, comme on le voit en rapprochant (23) et (29)-(30), entre dans les deux types de dislocations, et parallèlement, admet en général deux sortes de liens anaphoriques, soit (32) d'une part, et (33) de l'autre:

(32) Nourri dans *le sérail* , j'**en** connais les détours.

(33) Pierre avait *une voiture*, Marie *en* voulut *une*.

En (32) , *en* reprend une *référence* ; un même segment du réel est impliqué dans les deux propositions de la phrase, tandis qu'en (33), *en* reprend seulement une *unité nominale*, seulement le nom "voiture" ; il n'y a pas identité de la référence. Il paraît naturel de parler d'anaphore *nominale* pour les fonctionnements du même type que (33), et de chercher à en construire le paradigme en utilisant comme critère la dislocation droite en *de+N*. Pour qui admet que les énoncés (34)-(36) sont possibles en français,

(34) Je voudrais bien essayer *la tienne*, de voiture.

(35) Je préférerais *celui-ci*, de chapeau.

(36) j'ai adoré *celui que tu portais hier* , de chapeau.

et que les énoncés (37)-(39) violent les règles de la grammaire française,

(37) * *Il* est ridicule, de chapeau..

(38) *Je *le* préférerais, de chapeau.

(39)* Je voudrais *ceci*, de chapeau.

une conclusion s'impose : *la tienne*, *celui-ci*, *celui que ...*, *le bleu* sont des anaphoriques nominaux, mais non *il* , *le* , *lui* , *ceci* . La comparaison avec les formes anglaises *a blue one*, *the blue one*, indique assez bien ce qu'on doit entendre par anaphorique nominal: il s'agit d'un groupe nominal ordinaire (défini, démonstratif ou indéfini, et interprété référentiellement conformément à ces catégories) dépourvu in situ de tête nominale spécifiée, et qui doit l'emprunter au contexte proche.

Les pronoms comme , *il*, *le*, *lui*, et *en* dans certains emplois (voir supra), relèvent en revanche d'une opération d'anaphore qu'on peut dire *totale* en cela qu'elle implique l'emprunt à un même groupe nominal source, d'une référence et d'un contenu nominal. Ainsi s'explique qu'il faille pour la dislocation - cf. (21)-(22) - un groupe nominal de statut plein, pourvu des deux éléments requis, référence et contenu nominal ; si l'élément détaché est seulement une unité nominale (*de+N*), l'a

phrase est mal formée -cf. (37)-(38).

Le principe (très sommairement présenté ici) qui sous-tend l'analyse repose sur la notion de complétude: il y a anaphore si un terme manifeste une lacune ou exigence spécifiable, que le contexte sature par emprunt. On peut considérer en vertu de ce principe le démonstratif *cela*. Le critère des dislocations l'exclut des deux classes qui viennent d'être distinguées :

(40) * *Cela* me plaît beaucoup, *de film*.

(41) * Je conduirai *cela*, *ta voiture*.

En fait, *cela* reprend très mal n'importe quel groupe nominal simple pourvu d'une tête nominale :

(42) J'ai regardé *sa montre*. *Cela* marquait trois heures.

Dans les exemples de ce type, le pronom *elle* semble presque obligatoire, ce qui demanderait à être justifié par une théorie explicite. Celle que je propose est en substance la suivante: alors que *il* demande que le contexte lui fournisse un contenu nominal, qu'il associe à l'interprétation, *cela* n'emprunte au contexte aucun contenu nominal, et n'en associe pas à l'interprétation ; pour l'interprétation de *cela*, seule est reprise une référence, laquelle n'est classifiée sur aucun domaine nominal. Intuitivement, on vise semble-t-il la même chose en disant que *cela* (ou *ça*) désigne "ce qui n'a pas de nom" , d'où précisément le caractère méprisant, "déclassifiant", de son emploi pour désigner un objet antérieurement nommé, comme en (42), et en revanche le caractère naturel de *cela* comme reprise d'un (ou plusieurs) procès (43), ou d'une collection disparate d'objets (44) :

(43) Pierre partit. *Cela* fit jaser.

(44) Tu as de tout sur cette table : des papiers, une boîte, une plante verte ... tu devrais mettre *ça* ailleurs

La typologie partielle sommairement justifiée ici est la suivante:

- **anaphoriques nominaux** : *le mien, le sien, le bleu, l'autre , celui-ci, celui que tu veux, en* suivi d'un quantitatif postverbal (*un, deux, beaucoup, etc...*) ; l'opération concerne spécifiquement la tête nominale absente. Elle cherche dans le contexte un unité nominale qui soit de même genre que l'anaphorique nominal. Le nombre ne joue pas de rôle.

- **pronoms** : *il, le, lui, en, y*, exigeant du contexte un groupe nominal source de même genre et nombre, dont ils reprennent la référence et le contenu nominal.

- **cela** : groupe nominal démonstratif non classifiant (n'associant pas de contenu nominal à

l'interprétation) exigeant seulement du contexte qu'il fixe sa référence.

La forme dite "pronom possessif" peut par exemple être analysée, à la troisième personne , comme combinaison de l'anaphore nominale et de l'anaphore pronominale :

(45)

On notera que la référence du groupe nominal (*la sienne*) n'est identique ni à celle de la première source, ni à celle de la seconde. En outre, la seule donnée pertinente pour la recherche d'un GN antécédent qui donne sa référence au pronom n'est sensible qu'à la personne: *sien* renvoie indifféremment à un GN de troisième personne du singulier masculin ou féminin. (Cf. supra, *Chapitre 5*).

GN définis.

Pour les groupes nominaux définis (groupes nominaux précédés en français de *le , la, les*) autre catégorie très bien représentée dans les chaînes de référence, la difficulté principale est qu'ils peuvent être de reprise (comparables alors aux pronoms), quasi-autonomes (génériques et descriptions définies), ou recevoir une interprétation dite "associative" :

DEFINI DE REPRISE

(46) J'ai acheté *un disque* et un livre. J'offrirai *le disque* à Marie.

(47) Quand *Marie* est venue, j'ai demandé à *la jeune fille* de s'expliquer.

(48) *Le lynx* a été trop chassé, et *l'animal* est maintenant en voie de disparition.

DEFINI AUTONOME

(49) Le professeur de piano de mon fils est charmant.

(50) La paresse est un vilain défaut.

DEFINI ASSOCIATIF

(51) Dans un article, la conclusion est bien plus importante que l'introduction.

(52) Pierre grimpa dans la voiture, et mit ses mains sur le volant.

La notion d'anaphore associative, telle qu'elle est développée par J.A. Hawkins (1978) rappelle celle de "frame" utilisée en intelligence artificielle. G. Guillaume lui même (1919), qui est semble-t-il le premier à parler d' "association" pour une classe d'interprétations du défini, le fait en des termes qui vont dans le sens de ce rapprochement: " Les noms tels qu'ils existent en nous à l'état de

puissance, ont entre eux une infinité de liens, et il suffit dans bien des cas d'en prononcer un pour qu'aussitôt d'autres, en plus ou moins grand nombre, viennent mentalement s'y joindre (...) Il se forme ainsi (...) un tableau d'ampleur variable. Les noms désignant les êtres qui figurent dans ce tableau reçoivent l'article d'extension . (...) A la limite, l'article d'extension est applicable à toute chose qui, étant donné le sujet, s'annonce comme déductivement nécessaire." (op. cit. pp. 162-165). Le point important est que ce type d'interprétation ne vaut que pour les groupes nominaux définis (précédés de *le*), mais ne vaut ni pour les pronoms ni pour les groupes nominaux démonstratifs.

Pour l'analyse linguistique, la question que soulève cette série d'interprétations fort différentes est celle de l'existence d'une catégorie interprétative "défini". En d'autres termes, est-ce un hasard si une séquence morphologique telle *le + N ...* peut supporter des interprétations de reprise, des interprétations autonomes et des interprétations associatives, ou bien avons nous un noyau interprétatif central qui permet de dériver cette série ? Il n'est pas impossible de défendre la seconde hypothèse si l'on donne à la catégorie interprétative "défini" une définition qu'on résumerait grossièrement ainsi : un groupe nominal précédé de *le* est à interpréter comme *désignateur* sur la base du signallement qui suit *le* , c'est-à-dire qu'il faut associer au groupe nominal un domaine d'interprétation où la description préfixée par *le* soit singularisante. Cette condition sera également vérifiée, quoique de manière différente , dans les trois cas qui suivent :

(53) Pierre *chassait* . *Le chien* partit au loin.

(54) Pierre vit *un chien* . *Le chien* partit au loin.

(55) *Le chien de Pierre* partit au loin.

Saturer un groupe nominal défini serait donc, sous des formes différentes, repérer des points de référence qui permettent par relation, d' isoler des individus au moyen de la description.

GN démonstratifs.

On trouvera enfin, dans les chaînes de référence, des groupes nominaux démonstratifs. Jusqu'à une date récente, linguistes et philosophes du langage se sont assez peu intéressés à ce qu'ils ont de propre, les considérant le plus souvent comme une variété de défini (des définis déictiques). Les particularités interprétatives du démonstratif ont cependant fait l'objet d'une série d'études récentes, qui, si elles ne s'accordent pas sur tout, semblent plutôt aller dans le même sens notamment celles de D. Kaplan (1977) G. Kleiber (1983, 1984), F. Corblin (1983, 1985). Comme le pronom, le démonstratif est nécessairement de reprise, et suppose une opération qui fixe sa référence; ce qui l'oppose au défini de reprise c'est semble-t-il qu'il recrute une source surtout sur des critères de proximité, et non en vertu de la description contenue dans le groupe nominal comme le défini. Dans l'opération interprétative globale, cette description semble reclassifier un référent repéré autrement (par proximité). Dans certains cas, cette valeur reclassifiante des reprises démonstratives est spécialement mise en relief :

- (56) Pierre écrit très vite. *Cette qualité* le sert.
- (57) Pierre écrit très vite. *Ce défaut* le dessert .
- (58) Pierre n'est pas venu. Jean a dû subir *cette humiliation*.

Le démonstratif apparaît dans les chaînes de référence comme rupture, et y marque des points d'articulation : début, bifurcation, alors que le défini s'inscrit parfaitement dans la stabilité d'un univers discursif où une propriété reste signalement distinctif.

Bien d'autres particularités des chaînes de référence naturelles sollicitent l'analyse linguistique, qui n'ont pas été abordées dans ce livre.

Ainsi, nous n'avons pas considéré ici les problèmes liés à la quantification, aux énoncés intensionnels, ou modaux. De l'existence d'une chaîne, on ne peut même pas conclure à l'existence d'un objet, puisqu'un anaphorique peut avoir pour antécédent une expression quantifiée:

- (59) Aucun homme n'aime qu'on le critique
- (60) Jean Cherche une maison. Il la voudrait grande et confortable

Ces questions ont fait l'objet de beaucoup de travaux dans la période récente, surtout dans les approches inspirées par la logique (en Théorie des Représentations du Discours notamment). Nous avons choisi ici de ne pas aborder ces questions pour nous concentrer sur la diversité des formes linguistiques engagées dans la construction des chaînes.

2 L'assignation des antécédents

C'est en fait cette question, dite *résolution des anaphores*, qui focalise l'attention de ceux qui s'intéressent tout particulièrement au traitement automatique. Le candidat tout indiqué pour un tel début est naturellement le pronom, pour deux raisons: la reconnaissance formelle des pronoms dans un texte ne présente pas de difficultés, et l'usage des pronoms est crucial pour construire des chaînes de référence naturelles.

Si on considère la construction d'un automate capable d'assigner à telle forme pronominale un antécédent et un seul qui soit celui que lui assigneraient des sujets parlants, on peut caractériser ainsi le contexte général de l'entreprise.

A - les langues naturelles n'offrent en aucune manière de système homogène spécifiquement voué à la construction des chaînes d'identité. A cet égard, la différence avec les systèmes formels est radicale.

B - Les langues naturelles offrent seulement des formes distinctes, dont la plupart sont à interprétation locale, et susceptibles de faire chaîne avec des formes énoncées antérieurement, lorsqu'elles sont interprétées relativement à un domaine d'interprétation construit par ces formes antérieures. Pour certaines de ces formes, les pronoms notamment, cela signifie presque nécessairement -beaucoup de jeux sont possibles- qu'une expression antérieure a mentionné le référent visé.

C - Les formes en question ne semblent pas gouvernées par des règles indépendantes et déterministes de sélection d'un antécédent. Chacune des formes définit plutôt un ensemble de conditions de conformité pour ce qui la regarde individuellement, en fonction du site interprétatif qu'elle occupe, et éventuellement un classement de ses propres candidats. Une image possible est plutôt celle de la sélection pour occuper un ou des postes dans un organisme. Un poste est défini par un profil et une fonction dans le contexte, il doit être occupé, et par une seule personne. Pour être candidat, il faut être présent au moment de la sélection, se présenter en bonne place, être conforme, ne pas représenter un choix exclu par d'autres choix, etc...

D - Une caractéristique tout à fait importante du mécanisme est que les langues naturelles n'offrent pas d'instrument formel spécialisé pour distinguer des chaînes, alors qu'un texte naturel présente typiquement des enchevêtrements de chaînes, c'est-à-dire des configurations de type :

(61) ... b... x...a...b...x

La plupart des discours gardent un ou plusieurs points d'ancrage constants pendant les phases de leur développement, et il est rare qu'un de ces points soit longtemps en situation de monopole: les situations suivantes sont plutôt exceptionnelles:

(62) a...x...a...x...a...x...a...x...a...x...b...x...b...x...b...x ...

De ces caractéristiques générales, suivent un certain nombre de principes plausibles sur la construction d'automates voués à la résolution, qui amènent à concevoir ainsi le cas du pronom.

Deux dimensions essentielles entrent en jeu dans la résolution d'un terme: la conformité, et la sélection.

2.1. Conformité

Si on considère qu'un pronom est un terme non saturé qui occupe un site d'interprétation

déterminé, on peut considérer que la résolution consiste à saturer ce terme en conformité avec les contraintes dues au site. On retrouve ici la notion d'"accord", fréquemment étendue à la relation entre un pronom et son antécédent. Le pronom *il* par exemple, définit sur les termes avec lesquels il peut faire chaîne, des contraintes strictement formelles: il ne peut s'agir que d'un groupe nominal masculin et singulier. D'autre part, un clitique comme *le* pourra faire chaîne avec tel ou tel segment en vertu des propriétés de sélection des verbes pour leur complément: dans *je le mange*, l'antécédent de *le* est nécessairement un groupe nominal, au masculin singulier, ce qui n'est pas le cas dans *je le sais*. De *je le mange* en outre, on n'infère pas les mêmes caractéristiques pour l'antécédent que de *je le rencontre*.

Pour ce qui concerne ce type de faits, il est clair que la prise en compte d'analyses lexico-syntaxiques des textes est indispensable, et présente l'avantage de fournir des régularités absolument générales, et cela à partir d'informations qui ont toute chance d'être nécessaires par ailleurs quel que soit le traitement du texte qu'on a en vue. La conclusion de Rosenthal et de Fornel (1985, p.19) à propos des systèmes fondés sur "la représentation sémantique de l'univers traité" paraît tout à fait juste:

(63) "Cette tendance à éviter la résolution des anaphores au moyen d'algorithmes fondés sur les règles morpho-syntaxiques de la langue paraît quelque peu curieuse, surtout si on considère que tout traitement automatique du langage naturel doit, pour présenter un minimum d'efficacité, être doté d'un analyseur morpho-syntaxique".

La récupération des informations grammaticales et lexicales constituant l'entrée et la sortie d'un analyseur semble donc offrir un matériau qui permet la formulation des règles les plus strictes et les plus générales sur la résolution des pronoms. Il convient par conséquent et d'inscrire cette finalité spécifique dans la conception des dictionnaires et des analyseurs, et de tirer le maximum de ces informations en élaborant les règles de conformité et d'exclusion. Sur ce dernier point les travaux récents de syntaxe ont formulé de façon précise des contraintes sur les mises en relation exclues dans le cadre de la phrase qui constituent des apports à ne pas négliger. En outre, Il semble que le domaine des contraintes proprement linguistiques sur les antécédents possibles de telle ou telle forme offre un champ de déterminations dont beaucoup de zones restent à étudier et à exploiter.

Il est certain que ces informations ne peuvent suffire à résoudre un pronom, mais qu'on obtient de la sorte une présélection tout à fait fiable des seuls candidats envisageables dont on peut faire varier l'étendue à volonté, en "remontant" dans le discours.

2.2. Sélection

La première question, en fait préjudicielle mais qui est rarement posée tient à l'unité de traitement des automates de résolution.

La résolution se fait-elle forme par forme, ou bien a-t-on un traitement par paquets, par lots de formes? La démarche pas à pas de l'intelligence artificielle oriente la perspective vers un traitement forme par forme, ce qui est inévitable quand on ne traite pas toutes les formes. Un exemple élaboré de ce type est présenté dans Sidner (1979). L'automate de résolution est un algorithme qui s'arrête sur un pronom, et opère différents tests sur son contexte qui conduisent en principe au choix d'un antécédent. Une des idées sous-jacente à un tel algorithme est que la résolution d'un terme est indépendante des autres calculs référentiels qui doivent s'opérer dans la phrase où il figure, en particulier est indépendante des autres résolutions éventuelles. Cela conduit à enrichir assez considérablement les principes de choix qu'on impute à telle forme, dans un format de type: si le pronom est sujet, et s'il s'agit d'un agent, alors, il trouvera son antécédent dans la phrase antérieure en prenant en compte telle ou telle caractéristique; si le pronom est objet et s'il a telle caractéristique, alors etc.

Or, on montre assez facilement qu'on aboutit ainsi à surdéterminer ce qui est imputable à une forme, et qu'il suffit de faire intervenir d'autres termes référentiels dans la phrase pour que ce traitement devienne caduc. Dans les successions suivantes:

(64) Un enfant avait frappé *Pierre*. Quand cet enfant s'est mis à *l'injurier*, la bagarre générale a commencé.

(65) *Un enfant* avait frappé Pierre. Quand Pierre s'est mis à *l'injurier*, la bagarre générale a commencé.

il semble clair que *le* ne choisit pas son antécédent en vertu de règles qu'on pourrait lui imputer en propre. Ni la forme ni sa fonction ni la phrase antérieure ne varient. Que *le* renvoie dans un cas au sujet, et dans l'autre à l'objet laisse au contraire penser que ce qu'on appelle la résolution est un processus qui concerne non un terme, mais un ensemble de termes à résoudre.

Il est assez plausible que l'unité de traitement soit à cet égard la phrase, ou au moins des domaines syntaxiques. Cela rejoint le fait que les domaines syntaxiques sont définissables comme des domaines où existent des mises en relations exclues. Ainsi, dans les exemples (64) et (65), bien que *cet enfant* (64) et *Pierre* (65) soient en principe des antécédents conformes pour *le*, ils ne peuvent être choisis en raison des positions proprement syntaxiques qu'ils occupent. Parallèlement, il semble que la résolution traite ces deux formes comme un ensemble et qu'on obtienne dans cet exemple les résultats attendus en postulant un mécanisme qui irait du plus sûr au moins sûr. Considérons le premier des deux couples réduit aux éléments pertinents pour la résolution:

(66) enfant Pierre cet enfant le

Rien n'empêcherait que le démonstratif *cet enfant* ne reprenne le nom propre *Pierre*. On pourrait même être tenté d'intégrer à un éventuel algorithme de résolution des démonstratifs une préférence pour le groupe nominal le plus proche. Or le cas est ici assez net, et la représentation simplifiée en donne une figuration transparente: le point d'ancrage de la résolution, c'est le rapport *enfant \ ...enfant*, parce qu'il présente le maximum d'indices d'identité. La résolution de *le* suit de ce qu'il doit, en vertu de la syntaxe (référence disjointe), appartenir à une autre chaîne que *cet enfant*.

Ces exemples démentent l'idée que des formes comme *il* ou *le* possèdent en elles-mêmes des règles autonomes de préférence très déterminées. On aurait plutôt des processus de résolution sous-déterminés, au sens de Fauconnier, et une résolution par lots, vraisemblablement gouvernée par une norme globale de récupération naturelle qu'on pourrait décrire très grossièrement ainsi: soit une série de mentions S accessibles pour la résolution d'un lot de termes A, la résolution prend appui sur les identités les plus aisément récupérables. On doit ajouter que si les "lots" à considérer sont bien ce que nous avons dit, alors il s'agit toujours de résoudre des ensembles de termes disjoints en vertu de la syntaxe. C'est dire que le plus souvent, la résolution d'un pronom s'exerce dans un contexte que des interprétations plus évidemment récupérables ont déjà circonscrit indirectement. Ainsi, dans la seconde des suites:

(67) un enfant Pierre Pierre il

La seule présence de *Pierre* dans le lot des termes à résoudre, en vertu de la disjonction référentielle, ne laisse que *enfant* comme candidat disponible pour *il*.

La seconde question tient à l'extension et aux propriétés à prendre en compte pour le domaine susceptible de fournir un antécédent.

La conformité définie supra en 1) ne permet pas de tracer une frontière dans la mesure où elle ne concerne en principe que les propriétés des termes, et non leur place par rapport au pronom. Tout terme antérieur conforme est théoriquement inclus dans le domaine à prendre en compte.

Il est cependant clair que pour la résolution d'un lot de termes, tous les candidats conformes ne sont pas accessibles. En général, la probabilité qu'un terme appartienne au domaine accessible est d'autant plus faible que son occurrence est plus éloignée. Cependant, la notion de distance pertinente ici est complexe. Elle est sans aucun doute sensible à la qualité des séquences: à leurs

divisions syntaxiques et à la nature des mentions qu'elles contiennent. Par exemple, le pronom *il* reprendra aisément un terme très éloigné pourvu qu'on se trouve dans une configuration de type:

(68) GN_{masc} ... X ... il X ne contient pas de N masculin

La distance n'est donc pas une notion absolue, et semble dépendre des propriétés de chaque forme anaphorique, notamment parce que chaque forme définit des conditions de conformité particulières, et que ces conditions sont pertinentes pour évaluer les distances. Un pronom *le* dont l'antécédent ne peut être qu'un énoncé (*Je le pense*) aura nécessairement un antécédent très proche, parce que tout énoncé est conforme. Ce n'est pas le cas par exemple pour un *il*, qui demande pour antécédent un groupe nominal, mais de genre et nombre déterminé, et de plus déterminé par les restrictions sélectionnelles du verbe. C'est encore moins le cas pour un groupe nominal défini pourvu d'un contenu lexical déterminé. L'idée générale est en somme la suivante: un antécédent potentiel est d'autant plus éloigné que s'interposent des antécédents potentiels totalement ou partiellement conformes.

Si donc on peut penser qu'il y a une unité de traitement naturelle pour les formes à résoudre, l'ensemble accessible semble moins donné comme un ensemble naturel, mais plutôt comme collection des points entrant dans le rayon d'action de chacune des formes à résoudre.

De plus, on sait que la distance n'est pas le seul critère pertinent, et beaucoup de travaux ont mis l'accent sur l'importance pour la résolution de la notion de *focus*. La notion de focus pertinente pour la résolution repose sur l'idée que les entités mentionnées ou évoquées par le discours, considéré en un de ces points, ne sont pas sur le même plan, mais que certaines ont une prééminence toute particulière, qui se manifeste notamment pour la résolution des anaphores.

Si l'idée générale est assez conforme à l'intuition, on ne peut se départir parfois à la lecture de travaux importants sur la question d'une impression de circularité: le focus est pertinent pour la résolution, et on reconnaît qu'un terme est dans le focus à ce qu'il est pertinent pour la résolution. L'idée centrale est qu'une (ou plusieurs) des entités mentionnées est distinguée, au premier plan, en relief, etc. de telle sorte qu'on s'attend à ce qu'il soit encore question d'elle dans les énoncés suivants. D'où la plus grande vocation de ces termes à s'interpréter comme antécédents des pronoms, termes dont le contenu est peu discriminant. Il semble cependant qu'en dehors d'applications à des contextes très circonscrits, dans lesquels un élément se trouve distingué de manière évidente comme objet de discours obligé, les prédictions qu'on peut fonder sur la notion de focus sont peu restrictives: si on veut que l'antécédent d'un pronom soit toujours le focus du discours, on devra exclure si peu de termes du focus que la notion perd beaucoup de son intérêt pratique. Au plan théorique, l'utilisation de la notion dans ce contexte reste en outre des plus

problématiques, et il n'est pas toujours certain qu'elle soit indépendante d'autres notions comme la conformité ou la distance.

Les principaux enseignements à tirer de ces réflexions pour la construction de systèmes de résolution sont les suivants:

1- Les systèmes de résolution doivent nécessairement inclure un module lexico-syntaxique qui, à condition d'être construit avec précision est capable de faire une partie considérable du travail, et se recommande comme entrée pour d'autres mécanismes pour plusieurs raisons:

a- il inclut des connaissances pertinentes tout à fait *générales* .

b- il définit les domaines syntaxiques qui servent aussi de cadre à la résolution: disjonction référentielle, interprétation des formes liées, mais aussi vraisemblablement, unité de traitement pour les mécanismes de résolution.

2 - Les mécanismes de traitement ne procèdent pas forme par forme mais par lots dont les limites sont celles des domaines syntaxiques. Dans ces domaines, on peut postuler une résolution des valeurs référentielles procédant du plus sûr au moins sûr, et utilisant à chaque étape les conséquences de la disjonction référentielle.

3 - La conséquence méthodologique de 2 est qu'il semble extrêmement difficile de frayer un chemin pour réduire progressivement la complexité en procédant forme par forme. En fait, il semble que le fonctionnement même du mécanisme recommande plutôt qu'on prenne en compte dans son ensemble la résolution des points de référence d'un domaine syntaxique, et qu'on essaie de procéder par affinement progressif.

4 - Les connaissances relatives à l'accessibilité des termes (distance, focus) sont dans l'état actuel des choses les plus mal connues, théoriquement et empiriquement. Il est difficile d'envisager qu'elles puissent servir de base pour la construction de mécanismes applicables en dehors d'un cadre qui élimine les difficultés réelles. Elles restent plutôt un domaine à étudier et dont on peut attendre un affinement des choix circonscrits par les autres modules.

3. Saisie et ressaisie des objets du discours

3. 1. La plasticité des objets textuels naturels

Ce qui est souvent admis comme résultat idéal pour un automate dans ce domaine, c'est un texte en langue naturelle vidé des supports linguistiques des chaînes et présentant en leur lieu et place des identificateurs symboliques, des indices. Soit, à peu près: remplacer, en utilisant des nombres ou des lettres, les expressions d'un texte par le symbole de ce qui est désigné.

On sait déjà qu'après une telle substitution aucune résolution ne serait possible, puisqu'elle

intervient le plus souvent sur la base de la forme linguistique d'une mention.

Mais ce résultat est aussi d'une extraordinaire pauvreté par rapport au contenu des opérations dont un des résultats est l'identité de référence

Ce qui serait perdu c'est notamment ce qu'on pourrait appeler la *plasticité des objets textuels naturels*, propriété spécifique et étrangère aux systèmes formels. En effet, dans un texte, la permanence référentielle s'accomplit au moyen de saisies et ressaisies des objets qui sont constitutives de l'interprétation.

Considérons comme forme typique la narration écrite de fiction. Ses chaînes principales reposent sur l'alternance fréquente: indéfini, défini, démonstratif, nom propre, pronoms -cf. (6) supra. Or ces saisies ne sont évidemment pas équivalentes, et linguistiquement, une série d'oppositions distingue les formes en cause. On en considérera quelques unes.

Pour certaines catégories de termes, la relation d'identité s'instaure entre deux éléments formellement identiques sans prise en compte d'aucun critère de localité entre les expressions: c'est le cas pour la répétition d'un nom propre dans un texte. La relation de chaîne se déduit de l'identité formelle et ne dépend pas de la coprésence des occurrences. Peut-être est-ce d'ailleurs la raison pour laquelle aucune chaîne naturelle ne peut donner le monopole à ces termes (il est impossible de construire une chaîne par répétition d'un nom propre). A l'inverse, on peut considérer des termes comme *je* et *tu* : ce qui les rapproche du nom propre, c'est qu'ils ne font pas chaîne à une autre expression en vertu d'un calcul contextuel, mais seulement en vertu du renvoi de chaque occurrence à une base construite de manière strictement locale en vertu des paramètres énonciatifs. Tant qu'on renvoie à cette même base, *je* ne peut faire chaîne qu'avec une autre occurrence de *je* et fait nécessairement chaîne avec toute occurrence de *je*. Toute autre construction d'identité est à déduire de manière indirecte (problème de *tu* , et plus généralement des changements de paramètres énonciatifs).

Une autre manière de caractériser la construction des chaînes serait d'opposer des mises en relation *directes* et des mises en relation *indirectes*. La mise en relation ne repose pas ici sur l'identité formelle mais sur un calcul interprétatif contextuel, lequel, ou bien prend comme terme initial un élément du contexte, ou bien déduit du calcul l'identité à un autre terme.

Les groupes nominaux définis semblent voués à la mise en relation *indirecte* en raison même du fonctionnement interprétatif qui leur est reconnu, au moins implicitement, par toutes les théories existantes. Qu'on parle plutôt d'unicité, de rôle, de désignation contingente, cela se laisse toujours ramener en fait à la même chose. Pour un groupe nominal défini, il s'agit toujours de déterminer sur la base de son contenu descriptif un domaine d'interprétation et un critère de sélection tel que ce critère ne s'applique qu'à un élément du domaine (je ne considère ici que le singulier). Je ne

peux développer ici toutes les conséquences de ce point, mais seulement quelques exemples . S'il y a seulement un nom (*le chien , l'homme, la situation*), ce Nom est l'élément différentiateur, et la construction du domaine satisfaisant doit être fait en vertu du contexte. D'où les emplois dits "associatifs" du défini. *Une maison -->le toit, Une voiture --> le volant*. Il y a ici un point de convergence entre la notion linguistique d'*association* et la notion de *frame* utilisée en Intelligence artificielle. S'il y a reprise d'un terme, il ne s'agit en fait que d'un cas particulier d'association à un domaine d'interprétation, et on peut considérer que l'identité est déduite, et la construction de la chaîne indirecte. Il faut donc complexifier la notion de chaîne référentielle de manière à y intégrer ces relations de détermination qui ne sont pas des relations d'identité. Tout un système est donc à construire pour formaliser les relations du défini à des domaines, et représenter la construction de ceux-ci.

Pour le défini modifié, y compris pour les descriptions définies, l'opération consiste de même à identifier le domaine qui permet de satisfaire la condition d'unicité; elle n'implique pas reprise d'un terme, mais là encore l'identité est *déduite*. Voir dans l'exemple (7), l'interprétation de *l'ermite de Croisset*, mis en relation à *Flaubert* de manière indirecte, en l'occurrence par référence à une connaissance encyclopédique.

Ces saisies indirectes, aboutissant à une identité déduite sont une des manières dont les objets de référence textuels se déforment, par saisie contingente au moyen d'un descripteur sur un domaine. (6) supra est un exemple de ce phénomène.

Une autre source de déformation est fournie par les démonstratifs, qui contrairement au défini sont des opérateurs binaires, et saisissent de manière directe un terme du contexte pour faire nécessairement chaîne avec lui. La déformation tient ici au contenu nominal du démonstratif qui fonctionne comme reclassification du référent fourni par un autre segment textuel. *Cet imbécile, cette affaire, ce phénomène, ce défaut , cette thèse....*

Les pronoms proprement dits, clitiques et forts (*il le lui*), sont en revanche des constructeurs de chaîne locale directs, mais qui ne jouent aucun rôle dans la plasticité des objets textuels, dans la mesure où ils semblent répéter le contenu descriptif des termes repris. Comme le suggère Milner (1982) cela implique que les pronoms ne fassent pas chaîne entre eux mais plutôt qu'ils se rattachent tous à une souche non pronominale.

3.2 . Postulats sur la variation formelle.

A propos de la loi de diversification formelle des chaînes de référence naturelles, qui en

représente une des propriétés les plus remarquables, on présentera rapidement pour finir quelques hypothèses générales.

Pour la construction du discours, la nature différente des opérations utilisables détermine des conséquences .

Les saisies indirectes sur des domaines (c'est-à-dire les groupes nominaux définis) jouent un rôle cohésif fort, justement parce qu'elles construisent en domaine d'interprétation une séquence. *Le jeune homme, la sorcière* , etc., supposent nécessairement un domaine suffisamment restreint et stable pour que la description isole un objet. En revanche la relation de chaîne à une autre expression est faible, dans la mesure où elle est déduite d'une inspection d'ensemble d'un domaine.

Les saisies locales directes (pronoms et démonstratifs) introduisent toujours en revanche des relations de chaîne fortes, mais ont un rôle très différent pour la construction de la séquence en domaine d'interprétation. Le pronom a un rôle cohésif fort, puisqu'il circonscrit un domaine où se maintient la mémoire d'une saisie déjà opérée par un nom, et qu'il réutilise. En revanche, le démonstratif a un rôle anti-cohésif, puisqu'il suppose reclassification d'un objet antérieurement saisi, c'est-à-dire toujours la perte de la forme sous laquelle s'effectue une saisie au profit du contenu (ou de l'absence de contenu) du démonstratif.

Le nom propre, non local, introduit une relation de chaîne faible, et ne possède qu'un rôle cohésif faible, puisque son interprétation, et même son entrée dans une chaîne est indépendante de la séquence.

Au moyen de ces paramètres, on peut logiquement fonder quelques propriétés empiriques relatives à l'alternance des formes dans la construction des chaînes naturelles, et avancer une hypothèse sur les principes de leur naturalité.

	relation de chaîne		cohésion	
pronom	forte		forte	faible
forte	démonstratif	forte	faible	Nom propre
faible	faible			

Une forme non cohésive et porteuse d'une relation de chaîne faible est atypique dans la construction des chaînes, ce qui signifie empiriquement qu'elle ne peut monopoliser, même temporairement une chaîne. Cela capte le fonctionnement du nom propre qui en fait ne peut pas être naturellement répété dans les discours en langue naturelle.

A l'inverse, une forme maximale cohésive et porteuse d'une relation de chaîne forte est typique dans la construction des chaînes. Cela capte le fonctionnement du pronom, librement

répétable et qui peut, pourvu que les conditions de résolution soient assurées, monopoliser les chaînes.

On peut alors considérer le fonctionnement du défini et du démonstratif. Comme l'avaient bien vu Damourette et Pichon, le démonstratif, n'est pas librement répétable. Il n'est pas strictement exclu qu'il soit répété, mais cette répétition, notamment si elle est proche, est contrainte. En revanche, le défini lui, est de manière générale librement répétable dans une séquence, d'où on pourrait déduire l'hypothèse explicative suivante: les formes cohésives sont dans les langues naturelles plus typiques dans la construction des chaînes que les formes porteuses d'une relation de chaîne forte.

On dispose ainsi de quelques hypothèses générales sur les principes qui président à la loi de variété dans la construction des chaînes qui semblent offrir une autre voie d'explication et d'investigation que la conception habituelle centrée sur les notions d'économie (il est inutile de répéter) ou d'élégance (il n'est pas beau de répéter).

Trois dimensions principales paraissent utiles de ce point de vue:

- La relation de chaîne: lien créé par l'opération interprétative entre deux maillons successifs d'une chaîne;
- La force de cohésion: utilisation d'une séquence plus large comme domaine d'interprétation d'un terme;
- Le coefficient de déformation: mesure de la différence de saisie d'un objet entre deux maillons successifs d'une chaîne (différence par exemple entre *Pierre il* , *Pierre le garçon*, *Pierre mon frère* etc.

Cf. dans *T.A. Informations* N°1, 1985 , l'article de V. Rosenthal et M. de Fornel.

Ce point est admis dans tous les travaux importants voués à l'étude de ces questions; cf. Webber (1978), Sidner (1979).

Assez curieusement cependant, Hirst ne mentionne à aucun moment les groupes nominaux démonstratifs.

Voir par exemple L. Tesnière (1959).

On essaie ici de ne pas distinguer ce qui relève de la compréhension et ce qui relève de la production du discours. De ce point de vue, si on part de "un chien m'a mordu", reconnaître un terme anaphorique, c'est savoir que " le chien est pourtant un ami de l'homme" ne contient pas de référence anaphorique à l'énoncé de départ.

Pour l'opposition entre ces deux notions, voir notamment M. Gross (1973) J.C.Milner (1982) , F. Corblin (1985), ici-même *Introduction*.

On ne considère ici que les pronoms libres.

Tous les locuteurs français ne trouvent pas ce type d'énoncé excellent ; on lui préfère souvent : " j'en veux un , crayon " . cela n'affecte pas la validité de ce qui suit.

⁷ Cette notion est définie pour le français sur des bases formelles et interprétatives dans F. Corblin (1980) et (1985). Cf. note 1 *Chap. 4*.

Voir F. Corblin (1985 , § 5), et ici même, *Chapitre 5*.

Il n'est pas tenu compte ici de la reprise d'un procès ou d'un énoncé au moyen des pronoms *le*, *en*, *y* .
Pour des études plus récentes consacrées au sujet, voir notamment Shnedecker et al. (1994).

L'article défini dans la terminologie de G. Guillaume.

Cette hypothèse est détaillée et justifiée dans F. Corblin (1980, 1983, 1985, 1987).

Voir S.A. Kripke (1972 et 1982).

Voir sur ce point G. Kleiber (1983 , 1984).

Il n'est d'ailleurs pas naturel de répéter un démonstratif dans une chaîne alors que la répétition d'un défini est très fréquente, et parfaitement neutre (Cf. infra, *Chapitre 1*).

x note un élément variable, a b c d des constantes.

Cf. Corblin (1985).

Travaux sur la théorie du liage, notamment.

Voir S. David (1990) pour une présentation critique détaillée.

L'exemple n'a qu'une valeur d'illustration. Il suppose parfaitement fixés ou neutralisés des paramètres qui en général ne le sont pas: la limite du contexte accessible, et la conformité des antécédents aux places à remplir.

Il est certain cependant que si on ne limite pas cette notion à ce qui relève des contraintes linguistiques absolues, on peut sans doute distinguer des degrés de conformité, et obtenir ainsi une hiérarchie des candidats relativement à cette propriété.

Travaux de B. Grosz et C. Sidner notamment.

Pour une présentation d'ensemble, cf. Corblin (1987).

Cf. Corblin (1985).

Pour une étude d'exemples, voir le chapitre qui suit.

Cf. supra *Chapitre 1*.

PAGE

PAGE 12

CHAPITRE 7

Les chaînes de référence naturelles

L. Karttunen (1976) introduit un article consacré aux "référents du discours" de la manière suivante:

"Considérons un automate conçu pour lire un texte dans une langue naturelle donnée, l'interpréter, et enregistrer en quelque manière son contenu, par exemple pour être en mesure de répondre à des questions sur ce texte. Pour accomplir cette tâche, la machine devra remplir au minimum les exigences suivantes. Elle devra être en mesure de construire un fichier contenant la liste de toutes les entités, événements, objets etc... mentionnés dans le texte, et pour chaque entité enregistrer ce qui en est dit. Naturellement, au moins pour la période présente, il semble qu'un tel interpréteur de texte ne soit pas réalisable pratiquement, mais cela ne devrait pas nous décourager d'étudier dans l'abstrait, quel genre de capacités devrait posséder une telle machine, pourvu que notre étude jette quelque lumière sur les langues naturelles en général".

L'ordre qu'adopte Karttunen dans l'énoncé des capacités requises d'un automate simulant la compréhension d'un texte en langue naturelle est assez conforme à l'idée commune qu'on peut en avoir, et aux impératifs d'utilité pratique.

Comprendre un texte, c'est, pour beaucoup de gens, d'abord savoir de quoi il parle, savoir quels sont les objets ou entités auxquels il attribue telle ou telle propriété.

On peut même considérer que cette seule capacité est la plus immédiatement utile s'agissant des activités sur les textes naturels qu'on voudrait pouvoir confier à des machines: l'exploitation documentaire de masses importantes de textes par exemple. Etre en mesure de dresser une liste des personnes, objets ou entités mentionnés, indexer toutes les suites littérales où elles sont en cause, même sans les interpréter serait d'une très grande utilité pratique, et à la source de développements envisageables dès maintenant.

Or, il est certain que ce n'est pas là l'aspect du traitement automatique des langues naturelles qui a été considéré prioritairement dans les recherches en vue d'applications informatiques. En dépit de travaux notables traitant de la résolution des anaphores, la tendance la plus générale serait encore aujourd'hui à insister sur l'idée que la trop grande complexité des mécanismes à maîtriser dépasse les capacités des outils dont nous disposons actuellement. Tel est par exemple le point de vue de H. Kamp (1984, p. 39) reprenant celui de B. Partee (1978):

"Une part importante des recherches qui ont été faites sur l'anaphore par les chercheurs en linguistique computationnelle et en intelligence artificielle a été centrée sur ce problème- ce que l'on comprend aisément, puisque l'absence de routine efficace pour repérer l'antécédent des anaphoriques est depuis plusieurs années l'un des principaux obstacles pour produire des systèmes informatiques satisfaisants d'interrogation et de traduction. Aussi utiles qu'aient pu être certains de ces travaux, j'ai l'impression que leur importance théorique est assez limitée. En fait je me rangerais plutôt à l'opinion exprimée par exemple dans Partee (1978, p. 80) selon laquelle tout ce que nous pouvons raisonnablement espérer dans ce domaine est de formuler des ordres de préférence parmi les référents potentiels d'un pronom sans affirmer que le terme de rang supérieur est en toute circonstance le référent du pronom."

D'où, peut-être, une tendance à reporter l'examen d'ensemble de ces questions à plus tard, en proposant à chaque fois que c'est possible des solutions partielles et présumées suffisantes pour une application limitée sans véritablement chercher à établir que ces solutions peuvent être généralisées et étendues au traitement de situations plus complexes.

L'objectif de ce chapitre est de dégager quelques propriétés remarquables des chaînes de référence naturelles et ainsi de caractériser plus précisément les capacités d'un automate voué à la manipulation (reconnaissance ou formulation) des objets du discours. Suivant en cela le propos de Karttunen, il s'agira surtout de voir en quoi les difficultés rencontrées par la conception d'un automate de ce type suggèrent des aperçus et des voies de recherche sur ce qui gouverne le traitement des objets du discours dans les langues naturelles.

Le point qui nous intéresse est le suivant: les textes naturels mentionnent au moyen d'expressions linguistiques des objets, et le plus souvent de manière répétée. Il faut, pour commencer une notion, même provisoire pour capter ce qui est en cause linguistiquement. J'ai emprunté au philosophe Charles Chastain (1975) sa notion de "Chaînes de référence", dont certains aspects ont été discutés dans le chapitre précédent.

La définition de Chastain (Cf. Chapitre 6, p.00) porte la marque de son origine logique ("terme singulier", "référer"), mais à cette réserve près paraît suffisamment générale, au moins pour repérer le phénomène en cause. *Chaîne* permet de dépasser les contextes de simple succession de deux termes auxquels se limite le plus souvent le linguiste qui sort du domaine phrastique, et ne préjuge pas de la nature des relations dont on verra qu'elles sont en fait hétérogènes. On soulignera

seulement d'emblée que la définition de Chastain est trop restrictive:

1) on trouve dans les chaînes de référence autre chose que des termes singuliers. On sait par exemple que des groupes nominaux à interprétation dite "générique" peuvent être repris par des termes subséquents, ou bien des énoncés entiers:

- (1) *L'homme* est apparu tardivement sur la terre. *Il* l'a pourtant profondément modifiée .
- (2) L'homme est apparu tardivement sur la terre. Nous le savons.

2) toutes les chaînes ne se construisent pas sur la base de l'identité. Le texte suivant, emprunté à une nouvelle, en donne un exemple avec la succession *un trapéziste ...ces acrobates*:

- (3) *Un trapéziste* - l'art que *ces acrobates* exercent dans les airs sous le dôme des grands music-halls est, on le sait, un des plus difficiles auxquels l'homme puisse s'élever,- un trapéziste, poussé d'abord par la seule ambition de se perfectionner, puis par une habitude devenue tyrannique, avait organisé sa vie de telle sorte qu'il pût rester sur son trapèze nuit et jour aussi longtemps qu'il travaillait dans le même établissement.
Kafka (*Premier chagrin*).

Il est clair enfin que la notion implique un point de vue particulier sur la question. Au lieu de considérer une relation entre un univers d'objets et des expressions capables de les désigner, on se représente plutôt le phénomène comme une mise en relation de mentions dans une séquence. On verra plus loin qu'il y a de bonnes raisons de défendre ce point de vue. De façon générale, la forme des mentions antérieures, et leur proximité relative est toujours pertinente pour l'interprétation des termes référentiels à interprétation contextuelle. Une particularité des textes naturels à cet égard est justement qu'il est difficile de se représenter la plupart des termes référentiels comme des identificateurs à mettre en relation avec une base de données sur un univers d'objets. Le schéma typique semble être au contraire à trois termes:

- (4)
- | | |
|---------|----------------------------------|
| objet i | |
| ↑ | expression 1 <..... expression 2 |

La relation entre ces expressions est précisément ce qui tombe sous le concept de chaîne. Pour un pronom comme *il /elle* par exemple, les choses sont assez claires: on ne peut se représenter ce terme comme un nom qui opérerait sur un univers d'objets en fonction de leurs propriétés connues;

ce qui détermine le référent, c'est seulement qu'il ait été mentionné dans le contexte proche au moyen d'un nom de la langue du genre masculin. Il y a donc une détermination linguistique et discursive de l'interprétation référentielle qui en somme est indépendante des propriétés essentielles du référent assigné. La question est bien de trouver une forme qui remplisse les conditions requises dans le discours, non d'examiner un univers d'objets et leurs attributs. Le pronom n'est pas la seule catégorie qui rende nécessaire une approche en termes de chaîne. Le traitement des indéfinis, et même celui des descriptions définies (identifiantes ou non) impose également de concevoir les choses comme renvoi d'une forme à une autre forme et un lieu du discours, et non comme renvoi direct à un univers d'objets.

1. Les constituants de chaîne

1.1. Problèmes généraux

La propriété la plus saillante du phénomène correspondant à cette notion générale de *chaîne* se ramène à ceci: dans les textes en langue naturelles, la mention d'entités ou d'objets se réalise par la construction de chaînes d'identité ou d'association entre des segments formellement et interprétativement hétérogènes.

C'est là une caractéristique des langues naturelles qui s'oppose aux traitements automatiques immédiats. Il est facile dans un texte de repérer des segments formellement identiques (strictement ou modulo une règle d'équivalence fixe), mais les chaînes de référence, de manière typique et pourrait-on dire constitutives, ne reposent pas sur l'identité formelle. Rien n'est plus opposé au fonctionnement des langues naturelles que l'expression de l'identité référentielle par la répétition littérale d'un identifieur absolu comparable à l'usage des symboles de constante dans les énoncés mathématiques : *soit a et b deux nombres premiers compris entre 1 et 100, montrer que la somme de a et de b ...* La forme typique, presque canonique, de la chaîne de référence naturelle est au contraire une relation *locale*, et une relation entre deux termes *dissemblables*, c'est-à-dire la relation entre un nom et un pronom:

(5) *Le président verra. Il décidera.*

Une chaîne d'identité peut se construire en dépit de l'hétérogénéité catégorielle: c'est ce qu'on observe par exemple quand un pronom reprend un énoncé entier ou même une suite d'énoncés.

Du point de vue formel, le problème est non seulement que l'identité ne s'établit pas en vertu de la répétition, mais en outre que l'identité peut reposer sur une série très étendue de formes

différentes. Autrement dit, pour un terme x, qu'on considère par hypothèse comme élément de chaîne, on rencontre un grand nombre de cas de figures possible pour les termes subséquents, de la position vide aux groupes nominaux pleins en passant par une gamme diversifiée de formes dites pronominales. Dans le texte qui suit on peut suivre l'imbrication de deux chaînes où alternent noms propres, descriptions définies et pronoms:

(6) *L'artiste resta seul avec **Thérèse**. **La jeune femme** était demeurée accroupie, regardant vaguement devant **elle**. **Elle** semblait attendre en frémissant. *Laurent* hésita, *il* examinait sa toile, *il* jouait avec *ses* pinceaux. Le temps pressait, Camille pouvait revenir, l'occasion ne se représenterait peut-être plus. Brusquement, *le peintre* se tourna et se trouva face à face avec **Thérèse**. *Ils* se contemplèrent pendant quelques secondes. Puis, d'un mouvement violent, *Laurent* se baissa et prit **la jeune femme** contre *sa* poitrine.*

E. Zola (*Thérèse Raquin*)

D'autres exemples montrent la diversité des cas de figure existants:

(7) Une des plus belles oeuvres de **Segalen** est certainement comme c'est le cas pour *Flaubert* **sa** correspondance (en très grande partie inédite) . Souvent éloigné de **ses** amis les plus proches, voire de **sa** femme, **Segalen** leur écrivait et, tout comme *l'ermite de Croisset* livrait les secrets de *son* oeuvre, levait le voile qui masquait certaines régions de **lui-même**. (Claude Courtot, *Victor Segalen*, Henri Veyrier, p.30)

(8) Si un ami anglais vous a envoyé **un Christmas pudding**, qu'**en** faire ? La solution la plus bête, au physique comme au moral serait de faire bouillir *le paquet*, car à notre époque mal en point **ce** sera très probablement un pudding industriel; Une fois mangé, un christmas pudding disparaît après trois ou quatre jours de digestion. Non, gardez-**le**. **Il** vous fera un butoir de porte efficace, un assommoir silencieux en cas de légitime défense... (John Harris, *Le Monde Aujourd'hui* , 9-10 décembre 1984, p.2)

(9) J'ai organisé **mon terrier** et **il** m'a l'air bien réussi . De dehors on voit *un grand trou* , mais *qui* ne mène nulle part; au bout de quelques pas, on se heurte au rocher. Je ne veux pas me vanter d'avoir eu là une ruse intentionnelle; *ce trou* n'est que le résultat de *l'une des nombreuses tentatives que j'avais faites vainement*, mais il m'a semblé avantageux de ne pas *la* recouvrir. Evidemment, il est *des ruses si subtiles qu'elles se*

contrecarrent d'*elles-mêmes*, **je le** sais mieux que personne, et il est bien hardi de vouloir faire croire que *ce trou* peut dissimuler une proie digne de recherche. (Franz Kafka , *Le terrier*)

En outre, l'idée que la question cruciale dans ce domaine est la "résolution des anaphores" est une illusion. Dans l'usage courant de cette expression en effet, *anaphore* est un terme non technique d'extension extrêmement large. En fait, il se trouve appliqué à tous les termes qu'on interprète comme reprise d'un terme antérieur. C'est notamment le cas dans le livre de G. Hirst (1981): L'usage terminologique adopté dans ce livre pour *anaphore* est celui des études grammaticales françaises : *anaphore* ne s'applique qu'à une relation entre deux termes dont le second est dit *anaphorique* , et le premier *antécédent* ou *source* . Les études en langue anglaise parlent souvent d'*anaphora* pour la relation, et appellent *anaphor* le second terme, ce dernier usage étant dû à E. Edes (1968), du moins si on en croit G. Hirst (1981, p. 4); c'est dans cette dernière acception que l'on emploie *anaphore* dans l'expression *résolution des anaphores*. La théorie de Chomsky a d'abord opposé quant à elle l'anaphore *liée* et l'anaphore *libre* : dans le second cas, le terme considéré peut trouver son antécédent dans une autre phrase, comme les pronoms *il* et *le* en français; dans le premier, l'antécédent est nécessairement trouvé dans la phrase, et en vertu d'une relation syntaxique spécifiée (ce serait par exemple le cas du réfléchi en français). Actuellement, les axiomes dits de "liage" -cf. N. Chomsky (1981, 1982) - réservent *anaphor* pour ce dernier cas, et parlent de *corréférence* pour tous les autres cas, notamment pour la relation de *il* à son antécédent.

En fait, le premier problème est de *reconnaître* les anaphores, de reconnaître ce qui doit être résolu. Or, sauf à se limiter au cas de quelques pronoms formellement identifiables, il est clair que la reconnaissance des autres points de reprise référentielle ne relève pas d'une identification formelle simple. Ni le fait qu'un groupe nominal soit défini ni même le fait qu'il soit démonstratif n'implique qu'il soit la suite d'une chaîne référentielle. Linguistiquement, bien d'autres questions interviennent, notamment les interprétations génériques, le rôle de la complémentation, etc., comme l'indiquent les exemples suivants:

- (10) *Les instituteurs* ont fait grève hier. Tous les mêmes, *ces fonctionnaires*.
- (11) X nous a donné *un argument*, mais j'utiliserai plutôt *cet argument* qu'*Y présente si souvent*.
- (12) Ce n'est pas parce que j'ai été mordu par *plusieurs chiens* que je vais me mettre à détester *les chiens*.
- (13) *Deux entreprises* ont réalisé ces investissements, mais en fait *les entreprises* sont mal informées.

Dans les deux sections suivantes, nous reprenons sous une forme condensée les principaux résultats des chapitres précédents. Le lecteur qui les a en mémoire peut passer directement à la section 2.

1.2. Anaphore et co-référence

Pour ce qui concerne les données de langue, telles qu'elles se reflètent dans l'intuition linguistique, l'opposition la plus nette est certainement celle qui vaut entre l'identité de référence (ou co-référence), et l'anaphore. Dans le texte (7) les deux chaînes principales peuvent être ainsi schématisées:

Segal en	sa	ses	sa	Seg		↑__	__	__	__	
	corr	amis	fem	alen		__	__	__		
	espo		me			__	__	__		
	nda						__	-		
	nce						__			
							AN			
							AP			
							HO			
							RE			

CO-REFERENCE										

(15)

Flaubert	l'ermite de Croisset

On parle d'*anaphore* lorsqu'un élément, par exemple un pronom, exige d'être interprété par emprunt à un terme du contexte proche, lorsqu'il y a dépendance nécessaire d'un "anaphorique" à un antécédent qui se comporte comme source. On parle de *co-référence* quand il se trouve que deux termes, interprétables de manière indépendante désignent en fait, dans un texte, le même individu; ainsi, les deux occurrences de *Segalen* désignent en (7) le même personnage, mais l'interprétation de la seconde occurrence ne dépend en aucune manière de la première; en revanche,

sa, ses ne peuvent s'interpréter que par reprise d'un terme proche, ils sont nécessairement des secondes mentions.

Le cas le plus simple de co-référence est réalisé par la répétition d'un nom propre - comme en (7) - ou d'une forme de ce type, mais la notion de co-référence s'applique dans bien d'autres cas, comme l'indique (15). Il est sans doute vrai que les connaissances requises pour construire une chaîne entre les deux occurrences de *Segalen* d'une part, et entre *Flaubert* et *l'ermite de Croisset* d'autre part ne sont pas du même ordre. Si un locuteur échoue en (7), on dira seulement qu'il manque de connaissances sur le romancier Gustave Flaubert; s'il ne repère pas l'identité en (14), c'est qu'un principe général concernant l'interprétation des noms propres lui fait défaut. C'est en comparaison des fonctionnements anaphoriques que les deux cas sont à rapprocher : l'identité si elle vaut n'est en rien déductible d'une règle interprétative stipulant qu'un terme est à interpréter localement par répétition comme c'est le cas pour un pronom par exemple. Dans les cas suivants notamment, il ne peut y avoir que co-référence :

(16) *Je* viendrai parce que je l'ai promis.

(17) En *m'* obligeant, tu n'obligeras pas *un ingrat*.

(18) *L'avion* est un moyen de transport extraordinaire; avec *l'avion* , le relief n'existe plus.

(19) *Pierre* épousa Nicole . Quand elle présentait *son mari*, *elle* ne le nommait que Peter.

(20) *Marie* entra d'un air décidé. En observant attentivement *la femme qui entrait*, on pouvait prévoir qu'un incident allait se produire.

1.3. Diversité des anaphores

Une autre source de complexité réside dans la diversité des termes qui relèvent de l'anaphore telle qu'elle vient d'être définie .

Pronoms.

Une classe apparemment facile à repérer est celle des *pronoms* ; la classe est fermée, et il est aisé d'extraire automatiquement les pronoms d'un texte. Reste que, toujours du point de vue des données de langue et des modèles capables de les dériver, il n'est pas vrai qu'on a affaire à une classe homogène dont on soit capable de donner une définition générale . Il est d'autre part assez clair que les systèmes pronominaux sont très différents d'une langue à une autre: qu'on compare par exemple les clitiques français (*e, la, lui*) dépourvus de traits sémantiques, aux pronoms de l'anglais (*him, she, it*).

En français moderne, voici une liste (non exhaustive) de termes communément dits "pronoms": *il, le, lui, en, y, cela (ceci), ça, ce, celui-ci*. Il est manifestement besoin d'organiser un tel ensemble, d'y distinguer des sous-classes, et cela n'est sans doute pas sans importance pour concevoir des mécanismes capables d'assigner automatiquement un antécédent à ces termes.

Pour ce faire, on peut utiliser les données fournies par les tours dits "disloqués" du français (Cf. supra *Chapitre 5*). Considérons par exemple des groupes nominaux pleins tels que *Pierre, ce garçon, le garçon...* Ils peuvent être détachés au début ou à la fin d'une phrase, et être repris à l'intérieur de celle-ci au moyen d'un terme anaphorique, soit par exemple :

(21) Je ne veux pas *le* voir, *Pierre*.

(22) *Ce garçon*, je voudrais bien *lui* dire deux mots.

Cela vaut, pour un groupe nominal plein, seulement si le terme anaphorique appartient à la série *il, le, lui, en, y* :

(23) Tu n'**en** verras donc jamais la fin, *de ces ennuis*.

(24) j'y vais souvent, **à Paris**.

Et, bien qu'on considère souvent *celui-ci* comme un élément pronominal analogue à *il*, on observera que *celui-ci* n'autorise pas le détachement d'un groupe nominal plein

(25) *Ton film*, *Il* est complètement bâclé !

(26) * *Ton film, celui-ci* est complètement bâclé !

(27) *Ta soeur*, je *la* déteste.

(28) * *Ta soeur*, je déteste *celle-ci*.

De plus, il existe une autre classe de dislocations, isolée dans J.-C.. Milner (1978), dites dislocations "quantitatives", ou dislocations droites en *de N* :

(29) J'**en** veux *un*, *de crayon*.

(30) Tu n'**en** as plus, *de cigarettes* ?

(31) Connaissez-vous seulement *l'autre*, *de solution* ?

Le point à bien noter est que le groupe détaché, en (19) -(21) n'est pas un groupe nominal de statut plein comme en (11)-(14), mais seulement une unité lexicale, un nom précédé de *de* ; le terme anaphorique interne au segment phrastique apparaît lui comme un groupe nominal privé de tête

nominale.

La forme *en*, comme on le voit en rapprochant (23) et (29)-(30), entre dans les deux types de dislocations, et parallèlement, admet en général deux sortes de liens anaphoriques, soit (32) d'une part, et (33) de l'autre:

(32) Nourri dans *le sérail* , j'*en* connais les détours.

(33) Pierre avait *une voiture*, Marie *en* voulut *une*.

En (32) , *en* reprend une *référence* ; un même segment du réel est impliqué dans les deux propositions de la phrase, tandis qu'en (33), *en* reprend seulement une *unité nominale*, seulement le nom "voiture" ; il n'y a pas identité de la référence. Il paraît naturel de parler d'anaphore *nominale* pour les fonctionnements du même type que (33), et de chercher à en construire le paradigme en utilisant comme critère la dislocation droite en *de+N*. Pour qui admet que les énoncés (34)-(36) sont possibles en français,

(34) Je voudrais bien essayer *la tienne*, de voiture.

(35) Je préférerais *celui-ci*, de chapeau.

(36) j'ai adoré *celui que tu portais hier* , de chapeau.

et que les énoncés (37)-(39) violent les règles de la grammaire française,

(37) * *Il* est ridicule, de chapeau..

(38) *Je *le* préférerais, de chapeau.

(39)* Je voudrais *ceci*, de chapeau.

une conclusion s'impose : *la tienne*, *celui-ci*, *celui que ...*, *le bleu* sont des anaphoriques nominaux, mais non *il* , *le* , *lui* , *ceci* . La comparaison avec les formes anglaises *a blue one*, *the blue one*, indique assez bien ce qu'on doit entendre par anaphorique nominal: il s'agit d'un groupe nominal ordinaire (défini, démonstratif ou indéfini, et interprété référentiellement conformément à ces catégories) dépourvu in situ de tête nominale spécifiée, et qui doit l'emprunter au contexte proche.

Les pronoms comme , *il*, *le*, *lui*, et *en* dans certains emplois (voir supra), relèvent en revanche d'une opération d'anaphore qu'on peut dire *totale* en cela quelle implique l'emprunt à un même groupe nominal source, d'une référence et d'un contenu nominal. Ainsi s'explique qu'il faille pour la dislocation - cf. (21)-(22) - un groupe nominal de statut plein, pourvu des deux éléments requis, référence et contenu nominal ; si l'élément détaché est seulement une unité nominale (*de+N*), l'a

phrase est mal formée -cf. (37)-(38).

Le principe (très sommairement présenté ici) qui sous-tend l'analyse repose sur la notion de complétude: il y a anaphore si un terme manifeste une lacune ou exigence spécifiable, que le contexte sature par emprunt. On peut considérer en vertu de ce principe le démonstratif *cela*. Le critère des dislocations l'exclut des deux classes qui viennent d'être distinguées :

(40) * *Cela* me plaît beaucoup, *de film*.

(41) * Je conduirai *cela*, *ta voiture*.

En fait, *cela* reprend très mal n'importe quel groupe nominal simple pourvu d'une tête nominale :

(42) J'ai regardé *sa montre*. *Cela* marquait trois heures.

Dans les exemples de ce type, le pronom *elle* semble presque obligatoire, ce qui demanderait à être justifié par une théorie explicite. Celle que je propose est en substance la suivante: alors que *il* demande que le contexte lui fournisse un contenu nominal, qu'il associe à l'interprétation, *cela* n'emprunte au contexte aucun contenu nominal, et n'en associe pas à l'interprétation ; pour l'interprétation de *cela*, seule est reprise une référence, laquelle n'est classifiée sur aucun domaine nominal. Intuitivement, on vise semble-t-il la même chose en disant que *cela* (ou *ça*) désigne "ce qui n'a pas de nom" , d'où précisément le caractère méprisant, "déclassifiant", de son emploi pour désigner un objet antérieurement nommé, comme en (42), et en revanche le caractère naturel de *cela* comme reprise d'un (ou plusieurs) procès (43), ou d'une collection disparate d'objets (44) :

(43) Pierre partit. *Cela* fit jaser.

(44) Tu as de tout sur cette table : des papiers, une boîte, une plante verte ... tu devrais mettre *ça* ailleurs

La typologie partielle sommairement justifiée ici est la suivante:

- **anaphoriques nominaux** : *le mien, le sien, le bleu, l'autre , celui-ci, celui que tu veux, en* suivi d'un quantitatif postverbal (*un, deux, beaucoup, etc...*) ; l'opération concerne spécifiquement la tête nominale absente. Elle cherche dans le contexte un unité nominale qui soit de même genre que l'anaphorique nominal. Le nombre ne joue pas de rôle.

- **pronoms** : *il, le, lui, en, y*, exigeant du contexte un groupe nominal source de même genre et nombre, dont ils reprennent la référence et le contenu nominal.

- **cela** : groupe nominal démonstratif non classifiant (n'associant pas de contenu nominal à

l'interprétation) exigeant seulement du contexte qu'il fixe sa référence.

La forme dite "pronom possessif" peut par exemple être analysée, à la troisième personne, comme combinaison de l'anaphore nominale et de l'anaphore pronominale :

(45)

On notera que la référence du groupe nominal (*la sienne*) n'est identique ni à celle de la première source, ni à celle de la seconde. En outre, la seule donnée pertinente pour la recherche d'un GN antécédent qui donne sa référence au pronom n'est sensible qu'à la personne: *sien* renvoie indifféremment à un GN de troisième personne du singulier masculin ou féminin. (Cf. *supra*, *Chapitre 5*).

GN définis.

Pour les groupes nominaux définis (groupes nominaux précédés en français de *le*, *la*, *les*) autre catégorie très bien représentée dans les chaînes de référence, la difficulté principale est qu'ils peuvent être de reprise (comparables alors aux pronoms), quasi-autonomes (génériques et descriptions définies), ou recevoir une interprétation dite "associative" :

DEFINI DE REPRISE

(46) J'ai acheté *un disque* et un livre. J'offrirai *le disque* à Marie.

(47) Quand *Marie* est venue, j'ai demandé à *la jeune fille* de s'expliquer.

(48) *Le lynx* a été trop chassé, et *l'animal* est maintenant en voie de disparition.

DEFINI AUTONOME

(49) Le professeur de piano de mon fils est charmant.

(50) La paresse est un vilain défaut.

DEFINI ASSOCIATIF

(51) Dans un article, la conclusion est bien plus importante que l'introduction.

(52) Pierre grimpa dans la voiture, et mit ses mains sur le volant.

La notion d'anaphore associative, telle qu'elle est développée par J.A. Hawkins (1978) rappelle celle de "frame" utilisée en intelligence artificielle. G. Guillaume lui-même (1919), qui est semble-t-il le premier à parler d' "association" pour une classe d'interprétations du défini, le fait en des termes qui vont dans le sens de ce rapprochement: " Les noms tels qu'ils existent en nous à l'état de

puissance, ont entre eux une infinité de liens, et il suffit dans bien des cas d'en prononcer un pour qu'aussitôt d'autres, en plus ou moins grand nombre, viennent mentalement s'y joindre (...) Il se forme ainsi (...) un tableau d'ampleur variable. Les noms désignant les êtres qui figurent dans ce tableau reçoivent l'article d'extension . (...) A la limite, l'article d'extension est applicable à toute chose qui, étant donné le sujet, s'annonce comme déductivement nécessaire." (op. cit. pp. 162-165). Le point important est que ce type d'interprétation ne vaut que pour les groupes nominaux définis (précédés de *le*), mais ne vaut ni pour les pronoms ni pour les groupes nominaux démonstratifs.

Pour l'analyse linguistique, la question que soulève cette série d'interprétations fort différentes est celle de l'existence d'une catégorie interprétative "défini". En d'autres termes, est-ce un hasard si une séquence morphologique telle *le + N ...* peut supporter des interprétations de reprise, des interprétations autonomes et des interprétations associatives, ou bien avons nous un noyau interprétatif central qui permet de dériver cette série ? Il n'est pas impossible de défendre la seconde hypothèse si l'on donne à la catégorie interprétative "défini" une définition qu'on résumerait grossièrement ainsi : un groupe nominal précédé de *le* est à interpréter comme *désignateur* sur la base du signallement qui suit *le* , c'est-à-dire qu'il faut associer au groupe nominal un domaine d'interprétation où la description préfixée par *le* soit singularisante. Cette condition sera également vérifiée, quoique de manière différente , dans les trois cas qui suivent :

(53) Pierre *chassait* . *Le chien* partit au loin.

(54) Pierre vit *un chien* . *Le chien* partit au loin.

(55) *Le chien de Pierre* partit au loin.

Saturer un groupe nominal défini serait donc, sous des formes différentes, repérer des points de référence qui permettent par relation, d' isoler des individus au moyen de la description.

GN démonstratifs.

On trouvera enfin, dans les chaînes de référence, des groupes nominaux démonstratifs. Jusqu'à une date récente, linguistes et philosophes du langage se sont assez peu intéressés à ce qu'ils ont de propre, les considérant le plus souvent comme une variété de défini (des définis déictiques). Les particularités interprétatives du démonstratif ont cependant fait l'objet d'une série d'études récentes, qui, si elles ne s'accordent pas sur tout, semblent plutôt aller dans le même sens notamment celles de D. Kaplan (1977) G. Kleiber (1983, 1984), F. Corblin (1983, 1985). Comme le pronom, le démonstratif est nécessairement de reprise, et suppose une opération qui fixe sa référence; ce qui l'oppose au défini de reprise c'est semble-t-il qu'il recrute une source surtout sur des critères de proximité, et non en vertu de la description contenue dans le groupe nominal comme le défini. Dans l'opération interprétative globale, cette description semble reclassifier un référent repéré autrement (par proximité). Dans certains cas, cette valeur reclassifiante des reprises démonstratives est spécialement mise en relief :

- (56) Pierre écrit très vite. *Cette qualité* le sert.
- (57) Pierre écrit très vite. *Ce défaut* le dessert .
- (58) Pierre n'est pas venu. Jean a dû subir *cette humiliation*.

Le démonstratif apparaît dans les chaînes de référence comme rupture, et y marque des points d'articulation : début, bifurcation, alors que le défini s'inscrit parfaitement dans la stabilité d'un univers discursif où une propriété reste signalement distinctif.

Bien d'autres particularités des chaînes de référence naturelles sollicitent l'analyse linguistique, qui n'ont pas été abordées dans ce livre.

Ainsi, nous n'avons pas considéré ici les problèmes liés à la quantification, aux énoncés intensionnels, ou modaux. De l'existence d'une chaîne, on ne peut même pas conclure à l'existence d'un objet, puisqu'un anaphorique peut avoir pour antécédent une expression quantifiée:

- (59) Aucun homme n'aime qu'on le critique
- (60) Jean Cherche une maison. Il la voudrait grande et confortable

Ces questions ont fait l'objet de beaucoup de travaux dans la période récente, surtout dans les approches inspirées par la logique (en Théorie des Représentations du Discours notamment). Nous avons choisi ici de ne pas aborder ces questions pour nous concentrer sur la diversité des formes linguistiques engagées dans la construction des chaînes.

2 L'assignation des antécédents

C'est en fait cette question, dite *résolution des anaphores*, qui focalise l'attention de ceux qui s'intéressent tout particulièrement au traitement automatique. Le candidat tout indiqué pour un tel début est naturellement le pronom, pour deux raisons: la reconnaissance formelle des pronoms dans un texte ne présente pas de difficultés, et l'usage des pronoms est crucial pour construire des chaînes de référence naturelles.

Si on considère la construction d'un automate capable d'assigner à telle forme pronominale un antécédent et un seul qui soit celui que lui assigneraient des sujets parlants, on peut caractériser ainsi le contexte général de l'entreprise.

A - les langues naturelles n'offrent en aucune manière de système homogène spécifiquement voué à la construction des chaînes d'identité. A cet égard, la différence avec les systèmes formels est radicale.

B - Les langues naturelles offrent seulement des formes distinctes, dont la plupart sont à interprétation locale, et susceptibles de faire chaîne avec des formes énoncées antérieurement, lorsqu'elles sont interprétées relativement à un domaine d'interprétation construit par ces formes antérieures. Pour certaines de ces formes, les pronoms notamment, cela signifie presque nécessairement -beaucoup de jeux sont possibles- qu'une expression antérieure a mentionné le référent visé.

C - Les formes en question ne semblent pas gouvernées par des règles indépendantes et déterministes de sélection d'un antécédent. Chacune des formes définit plutôt un ensemble de conditions de conformité pour ce qui la regarde individuellement, en fonction du site interprétatif qu'elle occupe, et éventuellement un classement de ses propres candidats. Une image possible est plutôt celle de la sélection pour occuper un ou des postes dans un organisme. Un poste est défini par un profil et une fonction dans le contexte, il doit être occupé, et par une seule personne. Pour être candidat, il faut être présent au moment de la sélection, se présenter en bonne place, être conforme, ne pas représenter un choix exclu par d'autres choix, etc...

D - Une caractéristique tout à fait importante du mécanisme est que les langues naturelles n'offrent pas d'instrument formel spécialisé pour distinguer des chaînes, alors qu'un texte naturel présente typiquement des enchevêtrements de chaînes, c'est-à-dire des configurations de type :

(61) ... b... x...a...b...x

La plupart des discours gardent un ou plusieurs points d'ancrage constants pendant les phases de leur développement, et il est rare qu'un de ces points soit longtemps en situation de monopole: les situations suivantes sont plutôt exceptionnelles:

(62) a...x...a...x...a...x...a...x...a...x...b...x...b...x...b...x ...

De ces caractéristiques générales, suivent un certain nombre de principes plausibles sur la construction d'automates voués à la résolution, qui amènent à concevoir ainsi le cas du pronom.

Deux dimensions essentielles entrent en jeu dans la résolution d'un terme: la conformité, et la sélection.

2.1. Conformité

Si on considère qu'un pronom est un terme non saturé qui occupe un site d'interprétation

déterminé, on peut considérer que la résolution consiste à saturer ce terme en conformité avec les contraintes dues au site. On retrouve ici la notion d'"accord", fréquemment étendue à la relation entre un pronom et son antécédent. Le pronom *il* par exemple, définit sur les termes avec lesquels il peut faire chaîne, des contraintes strictement formelles: il ne peut s'agir que d'un groupe nominal masculin et singulier. D'autre part, un clitique comme *le* pourra faire chaîne avec tel ou tel segment en vertu des propriétés de sélection des verbes pour leur complément: dans *je le mange*, l'antécédent de *le* est nécessairement un groupe nominal, au masculin singulier, ce qui n'est pas le cas dans *je le sais*. De *je le mange* en outre, on n'infère pas les mêmes caractéristiques pour l'antécédent que de *je le rencontre*.

Pour ce qui concerne ce type de faits, il est clair que la prise en compte d'analyses lexico-syntaxiques des textes est indispensable, et présente l'avantage de fournir des régularités absolument générales, et cela à partir d'informations qui ont toute chance d'être nécessaires par ailleurs quel que soit le traitement du texte qu'on a en vue. La conclusion de Rosenthal et de Fornel (1985, p.19) à propos des systèmes fondés sur "la représentation sémantique de l'univers traité" paraît tout à fait juste:

(63) "Cette tendance à éviter la résolution des anaphores au moyen d'algorithmes fondés sur les règles morpho-syntaxiques de la langue paraît quelque peu curieuse, surtout si on considère que tout traitement automatique du langage naturel doit, pour présenter un minimum d'efficacité, être doté d'un analyseur morpho-syntaxique".

La récupération des informations grammaticales et lexicales constituant l'entrée et la sortie d'un analyseur semble donc offrir un matériau qui permet la formulation des règles les plus strictes et les plus générales sur la résolution des pronoms. Il convient par conséquent et d'inscrire cette finalité spécifique dans la conception des dictionnaires et des analyseurs, et de tirer le maximum de ces informations en élaborant les règles de conformité et d'exclusion. Sur ce dernier point les travaux récents de syntaxe ont formulé de façon précise des contraintes sur les mises en relation exclues dans le cadre de la phrase qui constituent des apports à ne pas négliger. En outre, Il semble que le domaine des contraintes proprement linguistiques sur les antécédents possibles de telle ou telle forme offre un champ de déterminations dont beaucoup de zones restent à étudier et à exploiter.

Il est certain que ces informations ne peuvent suffire à résoudre un pronom, mais qu'on obtient de la sorte une présélection tout à fait fiable des seuls candidats envisageables dont on peut faire varier l'étendue à volonté, en "remontant" dans le discours.

2.2. Sélection

La première question, en fait préjudicielle mais qui est rarement posée tient à l'unité de traitement des automates de résolution.

La résolution se fait-elle forme par forme, ou bien a-t-on un traitement par paquets, par lots de formes? La démarche pas à pas de l'intelligence artificielle oriente la perspective vers un traitement forme par forme, ce qui est inévitable quand on ne traite pas toutes les formes. Un exemple élaboré de ce type est présenté dans Sidner (1979). L'automate de résolution est un algorithme qui s'arrête sur un pronom, et opère différents tests sur son contexte qui conduisent en principe au choix d'un antécédent. Une des idées sous-jacente à un tel algorithme est que la résolution d'un terme est indépendante des autres calculs référentiels qui doivent s'opérer dans la phrase où il figure, en particulier est indépendante des autres résolutions éventuelles. Cela conduit à enrichir assez considérablement les principes de choix qu'on impute à telle forme, dans un format de type: si le pronom est sujet, et s'il s'agit d'un agent, alors, il trouvera son antécédent dans la phrase antérieure en prenant en compte telle ou telle caractéristique; si le pronom est objet et s'il a telle caractéristique, alors etc.

Or, on montre assez facilement qu'on aboutit ainsi à surdéterminer ce qui est imputable à une forme, et qu'il suffit de faire intervenir d'autres termes référentiels dans la phrase pour que ce traitement devienne caduc. Dans les successions suivantes:

(64) Un enfant avait frappé *Pierre*. Quand cet enfant s'est mis à *l'injurier*, la bagarre générale a commencé.

(65) *Un enfant* avait frappé Pierre. Quand Pierre s'est mis à *l'injurier*, la bagarre générale a commencé.

il semble clair que *le* ne choisit pas son antécédent en vertu de règles qu'on pourrait lui imputer en propre. Ni la forme ni sa fonction ni la phrase antérieure ne varient. Que *le* renvoie dans un cas au sujet, et dans l'autre à l'objet laisse au contraire penser que ce qu'on appelle la résolution est un processus qui concerne non un terme, mais un ensemble de termes à résoudre.

Il est assez plausible que l'unité de traitement soit à cet égard la phrase, ou au moins des domaines syntaxiques. Cela rejoint le fait que les domaines syntaxiques sont définissables comme des domaines où existent des mises en relations exclues. Ainsi, dans les exemples (64) et (65), bien que *cet enfant* (64) et *Pierre* (65) soient en principe des antécédents conformes pour *le*, ils ne peuvent être choisis en raison des positions proprement syntaxiques qu'ils occupent. Parallèlement, il semble que la résolution traite ces deux formes comme un ensemble et qu'on obtienne dans cet exemple les résultats attendus en postulant un mécanisme qui irait du plus sûr au moins sûr. Considérons le premier des deux couples réduit aux éléments pertinents pour la résolution:

(66) enfant Pierre cet enfant le

Rien n'empêcherait que le démonstratif *cet enfant* ne reprenne le nom propre *Pierre*. On pourrait même être tenté d'intégrer à un éventuel algorithme de résolution des démonstratifs une préférence pour le groupe nominal le plus proche. Or le cas est ici assez net, et la représentation simplifiée en donne une figuration transparente: le point d'ancrage de la résolution, c'est le rapport *enfant \ ...enfant*, parce qu'il présente le maximum d'indices d'identité. La résolution de *le* suit de ce qu'il doit, en vertu de la syntaxe (référence disjointe), appartenir à une autre chaîne que *cet enfant*.

Ces exemples démentent l'idée que des formes comme *il* ou *le* possèdent en elles-mêmes des règles autonomes de préférence très déterminées. On aurait plutôt des processus de résolution sous-déterminés, au sens de Fauconnier, et une résolution par lots, vraisemblablement gouvernée par une norme globale de récupération naturelle qu'on pourrait décrire très grossièrement ainsi: soit une série de mentions S accessibles pour la résolution d'un lot de termes A, la résolution prend appui sur les identités les plus aisément récupérables. On doit ajouter que si les "lots" à considérer sont bien ce que nous avons dit, alors il s'agit toujours de résoudre des ensembles de termes disjoints en vertu de la syntaxe. C'est dire que le plus souvent, la résolution d'un pronom s'exerce dans un contexte que des interprétations plus évidemment récupérables ont déjà circonscrit indirectement. Ainsi, dans la seconde des suites:

(67) un enfant Pierre Pierre il

La seule présence de *Pierre* dans le lot des termes à résoudre, en vertu de la disjonction référentielle, ne laisse que *enfant* comme candidat disponible pour *il*.

La seconde question tient à l'extension et aux propriétés à prendre en compte pour le domaine susceptible de fournir un antécédent.

La conformité définie supra en 1) ne permet pas de tracer une frontière dans la mesure où elle ne concerne en principe que les propriétés des termes, et non leur place par rapport au pronom. Tout terme antérieur conforme est théoriquement inclus dans le domaine à prendre en compte.

Il est cependant clair que pour la résolution d'un lot de termes, tous les candidats conformes ne sont pas accessibles. En général, la probabilité qu'un terme appartienne au domaine accessible est d'autant plus faible que son occurrence est plus éloignée. Cependant, la notion de distance pertinente ici est complexe. Elle est sans aucun doute sensible à la qualité des séquences: à leurs

divisions syntaxiques et à la nature des mentions qu'elles contiennent. Par exemple, le pronom *il* reprendra aisément un terme très éloigné pourvu qu'on se trouve dans une configuration de type:

(68) GN_{masc} ... X ... il X ne contient pas de N masculin

La distance n'est donc pas une notion absolue, et semble dépendre des propriétés de chaque forme anaphorique, notamment parce que chaque forme définit des conditions de conformité particulières, et que ces conditions sont pertinentes pour évaluer les distances. Un pronom *le* dont l'antécédent ne peut être qu'un énoncé (*Je le pense*) aura nécessairement un antécédent très proche, parce que tout énoncé est conforme. Ce n'est pas le cas par exemple pour un *il*, qui demande pour antécédent un groupe nominal, mais de genre et nombre déterminé, et de plus déterminé par les restrictions sélectionnelles du verbe. C'est encore moins le cas pour un groupe nominal défini pourvu d'un contenu lexical déterminé. L'idée générale est en somme la suivante: un antécédent potentiel est d'autant plus éloigné que s'interposent des antécédents potentiels totalement ou partiellement conformes.

Si donc on peut penser qu'il y a une unité de traitement naturelle pour les formes à résoudre, l'ensemble accessible semble moins donné comme un ensemble naturel, mais plutôt comme collection des points entrant dans le rayon d'action de chacune des formes à résoudre.

De plus, on sait que la distance n'est pas le seul critère pertinent, et beaucoup de travaux ont mis l'accent sur l'importance pour la résolution de la notion de *focus*. La notion de focus pertinente pour la résolution repose sur l'idée que les entités mentionnées ou évoquées par le discours, considéré en un de ces points, ne sont pas sur le même plan, mais que certaines ont une prééminence toute particulière, qui se manifeste notamment pour la résolution des anaphores.

Si l'idée générale est assez conforme à l'intuition, on ne peut se départir parfois à la lecture de travaux importants sur la question d'une impression de circularité: le focus est pertinent pour la résolution, et on reconnaît qu'un terme est dans le focus à ce qu'il est pertinent pour la résolution. L'idée centrale est qu'une (ou plusieurs) des entités mentionnées est distinguée, au premier plan, en relief, etc. de telle sorte qu'on s'attend à ce qu'il soit encore question d'elle dans les énoncés suivants. D'où la plus grande vocation de ces termes à s'interpréter comme antécédents des pronoms, termes dont le contenu est peu discriminant. Il semble cependant qu'en dehors d'applications à des contextes très circonscrits, dans lesquels un élément se trouve distingué de manière évidente comme objet de discours obligé, les prédictions qu'on peut fonder sur la notion de focus sont peu restrictives: si on veut que l'antécédent d'un pronom soit toujours le focus du discours, on devra exclure si peu de termes du focus que la notion perd beaucoup de son intérêt pratique. Au plan théorique, l'utilisation de la notion dans ce contexte reste en outre des plus

problématiques, et il n'est pas toujours certain qu'elle soit indépendante d'autres notions comme la conformité ou la distance.

Les principaux enseignements à tirer de ces réflexions pour la construction de systèmes de résolution sont les suivants:

1- Les systèmes de résolution doivent nécessairement inclure un module lexico-syntaxique qui, à condition d'être construit avec précision est capable de faire une partie considérable du travail, et se recommande comme entrée pour d'autres mécanismes pour plusieurs raisons:

a- il inclut des connaissances pertinentes tout à fait *générales* .

b- il définit les domaines syntaxiques qui servent aussi de cadre à la résolution: disjonction référentielle, interprétation des formes liées, mais aussi vraisemblablement, unité de traitement pour les mécanismes de résolution.

2 - Les mécanismes de traitement ne procèdent pas forme par forme mais par lots dont les limites sont celles des domaines syntaxiques. Dans ces domaines, on peut postuler une résolution des valeurs référentielles procédant du plus sûr au moins sûr, et utilisant à chaque étape les conséquences de la disjonction référentielle.

3 - La conséquence méthodologique de 2 est qu'il semble extrêmement difficile de frayer un chemin pour réduire progressivement la complexité en procédant forme par forme. En fait, il semble que le fonctionnement même du mécanisme recommande plutôt qu'on prenne en compte dans son ensemble la résolution des points de référence d'un domaine syntaxique, et qu'on essaie de procéder par affinement progressif.

4 - Les connaissances relatives à l'accessibilité des termes (distance, focus) sont dans l'état actuel des choses les plus mal connues, théoriquement et empiriquement. Il est difficile d'envisager qu'elles puissent servir de base pour la construction de mécanismes applicables en dehors d'un cadre qui élimine les difficultés réelles. Elles restent plutôt un domaine à étudier et dont on peut attendre un affinement des choix circonscrits par les autres modules.

3. Saisie et ressaisie des objets du discours

3. 1. La plasticité des objets textuels naturels

Ce qui est souvent admis comme résultat idéal pour un automate dans ce domaine, c'est un texte en langue naturelle vidé des supports linguistiques des chaînes et présentant en leur lieu et place des identificateurs symboliques, des indices. Soit, à peu près: remplacer, en utilisant des nombres ou des lettres, les expressions d'un texte par le symbole de ce qui est désigné.

On sait déjà qu'après une telle substitution aucune résolution ne serait possible, puisqu'elle

intervient le plus souvent sur la base de la forme linguistique d'une mention.

Mais ce résultat est aussi d'une extraordinaire pauvreté par rapport au contenu des opérations dont un des résultats est l'identité de référence

Ce qui serait perdu c'est notamment ce qu'on pourrait appeler la *plasticité des objets textuels naturels*, propriété spécifique et étrangère aux systèmes formels. En effet, dans un texte, la permanence référentielle s'accomplit au moyen de saisies et ressaisies des objets qui sont constitutives de l'interprétation.

Considérons comme forme typique la narration écrite de fiction. Ses chaînes principales reposent sur l'alternance fréquente: indéfini, défini, démonstratif, nom propre, pronoms -cf. (6) supra. Or ces saisies ne sont évidemment pas équivalentes, et linguistiquement, une série d'oppositions distingue les formes en cause. On en considérera quelques unes.

Pour certaines catégories de termes, la relation d'identité s'instaure entre deux éléments formellement identiques sans prise en compte d'aucun critère de localité entre les expressions: c'est le cas pour la répétition d'un nom propre dans un texte. La relation de chaîne se déduit de l'identité formelle et ne dépend pas de la coprésence des occurrences. Peut-être est-ce d'ailleurs la raison pour laquelle aucune chaîne naturelle ne peut donner le monopole à ces termes (il est impossible de construire une chaîne par répétition d'un nom propre). A l'inverse, on peut considérer des termes comme *je* et *tu* : ce qui les rapproche du nom propre, c'est qu'ils ne font pas chaîne à une autre expression en vertu d'un calcul contextuel, mais seulement en vertu du renvoi de chaque occurrence à une base construite de manière strictement locale en vertu des paramètres énonciatifs. Tant qu'on renvoie à cette même base, *je* ne peut faire chaîne qu'avec une autre occurrence de *je* et fait nécessairement chaîne avec toute occurrence de *je*. Toute autre construction d'identité est à déduire de manière indirecte (problème de *tu* , et plus généralement des changements de paramètres énonciatifs).

Une autre manière de caractériser la construction des chaînes serait d'opposer des mises en relation *directes* et des mises en relation *indirectes*. La mise en relation ne repose pas ici sur l'identité formelle mais sur un calcul interprétatif contextuel, lequel, ou bien prend comme terme initial un élément du contexte, ou bien déduit du calcul l'identité à un autre terme.

Les groupes nominaux définis semblent voués à la mise en relation *indirecte* en raison même du fonctionnement interprétatif qui leur est reconnu, au moins implicitement, par toutes les théories existantes. Qu'on parle plutôt d'unicité, de rôle, de désignation contingente, cela se laisse toujours ramener en fait à la même chose. Pour un groupe nominal défini, il s'agit toujours de déterminer sur la base de son contenu descriptif un domaine d'interprétation et un critère de sélection tel que ce critère ne s'applique qu'à un élément du domaine (je ne considère ici que le singulier). Je ne

peux développer ici toutes les conséquences de ce point, mais seulement quelques exemples . S'il y a seulement un nom (*le chien , l'homme, la situation*), ce Nom est l'élément différentiateur, et la construction du domaine satisfaisant doit être fait en vertu du contexte. D'où les emplois dits "associatifs" du défini. *Une maison -->le toit, Une voiture --> le volant*. Il y a ici un point de convergence entre la notion linguistique d'*association* et la notion de *frame* utilisée en Intelligence artificielle. S'il y a reprise d'un terme, il ne s'agit en fait que d'un cas particulier d'association à un domaine d'interprétation, et on peut considérer que l'identité est déduite, et la construction de la chaîne indirecte. Il faut donc complexifier la notion de chaîne référentielle de manière à y intégrer ces relations de détermination qui ne sont pas des relations d'identité. Tout un système est donc à construire pour formaliser les relations du défini à des domaines, et représenter la construction de ceux-ci.

Pour le défini modifié, y compris pour les descriptions définies, l'opération consiste de même à identifier le domaine qui permet de satisfaire la condition d'unicité; elle n'implique pas reprise d'un terme, mais là encore l'identité est *déduite*. Voir dans l'exemple (7), l'interprétation de *l'ermite de Croisset*, mis en relation à *Flaubert* de manière indirecte, en l'occurrence par référence à une connaissance encyclopédique.

Ces saisies indirectes, aboutissant à une identité déduite sont une des manières dont les objets de référence textuels se déforment, par saisie contingente au moyen d'un descripteur sur un domaine. (6) supra est un exemple de ce phénomène.

Une autre source de déformation est fournie par les démonstratifs, qui contrairement au défini sont des opérateurs binaires, et saisissent de manière directe un terme du contexte pour faire nécessairement chaîne avec lui. La déformation tient ici au contenu nominal du démonstratif qui fonctionne comme reclassification du référent fourni par un autre segment textuel. *Cet imbécile, cette affaire, ce phénomène, ce défaut , cette thèse....*

Les pronoms proprement dits, clitiques et forts (*il le lui*), sont en revanche des constructeurs de chaîne locale directs, mais qui ne jouent aucun rôle dans la plasticité des objets textuels, dans la mesure où ils semblent répéter le contenu descriptif des termes repris. Comme le suggère Milner (1982) cela implique que les pronoms ne fassent pas chaîne entre eux mais plutôt qu'ils se rattachent tous à une souche non pronominale.

3.2 . Postulats sur la variation formelle.

A propos de la loi de diversification formelle des chaînes de référence naturelles, qui en

représente une des propriétés les plus remarquables, on présentera rapidement pour finir quelques hypothèses générales.

Pour la construction du discours, la nature différente des opérations utilisables détermine des conséquences .

Les saisies indirectes sur des domaines (c'est-à-dire les groupes nominaux définis) jouent un rôle cohésif fort, justement parce qu'elles construisent en domaine d'interprétation une séquence. *Le jeune homme, la sorcière* , etc., supposent nécessairement un domaine suffisamment restreint et stable pour que la description isole un objet. En revanche la relation de chaîne à une autre expression est faible, dans la mesure où elle est déduite d'une inspection d'ensemble d'un domaine.

Les saisies locales directes (pronoms et démonstratifs) introduisent toujours en revanche des relations de chaîne fortes, mais ont un rôle très différent pour la construction de la séquence en domaine d'interprétation. Le pronom a un rôle cohésif fort, puisqu'il circonscrit un domaine où se maintient la mémoire d'une saisie déjà opérée par un nom, et qu'il réutilise. En revanche, le démonstratif a un rôle anti-cohésif, puisqu'il suppose reclassification d'un objet antérieurement saisi, c'est-à-dire toujours la perte de la forme sous laquelle s'effectue une saisie au profit du contenu (ou de l'absence de contenu) du démonstratif.

Le nom propre, non local, introduit une relation de chaîne faible, et ne possède qu'un rôle cohésif faible, puisque son interprétation, et même son entrée dans une chaîne est indépendante de la séquence.

Au moyen de ces paramètres, on peut logiquement fonder quelques propriétés empiriques relatives à l'alternance des formes dans la construction des chaînes naturelles, et avancer une hypothèse sur les principes de leur naturalité.

	relation de chaîne		cohésion	
pronom	forte		fortedéfinis	faible
fortedémonstratif		forte	faible	Nom propre
faible	faible			

Une forme non cohésive et porteuse d'une relation de chaîne faible est atypique dans la construction des chaînes, ce qui signifie empiriquement qu'elle ne peut monopoliser, même temporairement une chaîne. Cela capte le fonctionnement du nom propre qui en fait ne peut pas être naturellement répété dans les discours en langue naturelle.

A l'inverse, une forme maximalelement cohésive et porteuse d'une relation de chaîne forte est typique dans la construction des chaînes. Cela capte le fonctionnement du pronom, librement

répétable et qui peut, pourvu que les conditions de résolution soient assurées, monopoliser les chaînes.

On peut alors considérer le fonctionnement du défini et du démonstratif. Comme l'avaient bien vu Damourette et Pichon, le démonstratif, n'est pas librement répétable. Il n'est pas strictement exclu qu'il soit répété, mais cette répétition, notamment si elle est proche, est contrainte. En revanche, le défini lui, est de manière générale librement répétable dans une séquence, d'où on pourrait déduire l'hypothèse explicative suivante: les formes cohésives sont dans les langues naturelles plus typiques dans la construction des chaînes que les formes porteuses d'une relation de chaîne forte.

On dispose ainsi de quelques hypothèses générales sur les principes qui président à la loi de variété dans la construction des chaînes qui semblent offrir une autre voie d'explication et d'investigation que la conception habituelle centrée sur les notions d'économie (il est inutile de répéter) ou d'élégance (il n'est pas beau de répéter).

Trois dimensions principales paraissent utiles de ce point de vue:

- La relation de chaîne: lien créé par l'opération interprétative entre deux maillons successifs d'une chaîne;
- La force de cohésion: utilisation d'une séquence plus large comme domaine d'interprétation d'un terme;
- Le coefficient de déformation: mesure de la différence de saisie d'un objet entre deux maillons successifs d'une chaîne (différence par exemple entre *Pierre il* , *Pierre le garçon*, *Pierre mon frère* etc.

Cf. dans *T.A. Informations* N°1, 1985 , l'article de V. Rosenthal et M. de Fornel.

Ce point est admis dans tous les travaux importants voués à l'étude de ces questions; cf. Webber (1978), Sidner (1979).

Assez curieusement cependant, Hirst ne mentionne à aucun moment les groupes nominaux démonstratifs.

Voir par exemple L. Tesnière (1959).

On essaie ici de ne pas distinguer ce qui relève de la compréhension et ce qui relève de la production du discours. De ce point de vue, si on part de "un chien m'a mordu", reconnaître un terme anaphorique, c'est savoir que " le chien est pourtant un ami de l'homme" ne contient pas de référence anaphorique à l'énoncé de départ.

Pour l'opposition entre ces deux notions, voir notamment M. Gross (1973) J.C.Milner (1982) , F. Corblin (1985), ici-même *Introduction*.

On ne considère ici que les pronoms libres.

Tous les locuteurs français ne trouvent pas ce type d'énoncé excellent ; on lui préfère souvent : " j'en veux un , crayon " . cela n'affecte pas la validité de ce qui suit.

⁷ Cette notion est définie pour le français sur des bases formelles et interprétatives dans F. Corblin (1980) et (1985). Cf. note 1 *Chap. 4*.

Voir F. Corblin (1985 , § 5), et ici même, *Chapitre 5*.

Il n'est pas tenu compte ici de la reprise d'un procès ou d'un énoncé au moyen des pronoms *le*, *en*, *y* .
Pour des études plus récentes consacrées au sujet, voir notamment Shnedecker et al. (1994).

L'article défini dans la terminologie de G. Guillaume.

Cette hypothèse est détaillée et justifiée dans F. Corblin (1980, 1983, 1985, 1987).

Voir S.A. Kripke (1972 et 1982).

Voir sur ce point G. Kleiber (1983 , 1984).

Il n'est d'ailleurs pas naturel de répéter un démonstratif dans une chaîne alors que la répétition d'un défini est très fréquente, et parfaitement neutre (Cf. infra, *Chapitre 1*).

x note un élément variable, a b c d des constantes.

Cf. Corblin (1985).

Travaux sur la théorie du liage, notamment.

Voir S. David (1990) pour une présentation critique détaillée.

L'exemple n'a qu'une valeur d'illustration. Il suppose parfaitement fixés ou neutralisés des paramètres qui en général ne le sont pas: la limite du contexte accessible, et la conformité des antécédents aux places à remplir.

Il est certain cependant que si on ne limite pas cette notion à ce qui relève des contraintes linguistiques absolues, on peut sans doute distinguer des degrés de conformité, et obtenir ainsi une hiérarchie des candidats relativement à cette propriété.

Travaux de B. Grosz et C. Sidner notamment.

Pour une présentation d'ensemble, cf. Corblin (1987).

Cf. Corblin (1985).

Pour une étude d'exemples, voir le chapitre qui suit.

Cf. supra *Chapitre 1*.

PAGE

PAGE 12

Chapitre 8

Les désignateurs dans les romans

Qu'est-ce qu'un personnage dans un roman ? D'abord une suite d'expressions linguistiques qui réfèrent à la même chose, c'est-à-dire à la même chose qu'une expression antérieure du texte: noms propres, pronoms, groupes nominaux définis et démonstratifs.

Considérée de ce seul point de vue, la construction des personnages suppose un fonctionnement linguistique de plus large extension qui régit les conditions et les modalités de *co-référence* d'un énoncé à un autre.

L'objectif de ce chapitre est de suggérer une application des recherches consacrées à ce fonctionnement linguistique¹, à l'étude de discours particuliers; plus précisément ici, d'éprouver la validité et la pertinence d'éléments théoriques généraux sur les désignateurs pour caractériser et opposer entre elles des écritures romanesques, sur la base des choix que chacune d'elles opère dans le système pour saisir des personnages.

Quelques notions concernant les désignateurs seront d'abord très brièvement présentées, puis appliquées à l'analyse de deux exemples que la perspective choisie permet d'opposer radicalement: *l'Éducation sentimentale*, roman de la désignation rigide, et *Thérèse Raquin*, roman de la désignation contingente.

1 Le système linguistique des désignateurs

1.1. Désignateurs rigides et autres désignateurs

S.A. Kripke, dans *Naming and Necessity*, introduit le terme de *désignateur* comme terme générique pour couvrir l'ensemble formé par les *Noms*² et les *Descriptions* dans la terminologie classique depuis B. Russell et avance, dans le

¹ S.A. Kripke, *Naming and Necessity*, (1980),(1972) pour la première version, ouvrage traduit en français sous le titre *La Logique des noms propres*, Paris, Ed. de Minuit, 1982 (trad. P. Jacob et F. Récanati). D. Kaplan: *Demonstratives* 1977, miméographié, University of California. Voir aussi les approches développées dans les chapitres précédents de ce livre.

² Op. cit., p. 13.

cadre de la sémantique des mondes possibles, une critique des positions admises depuis G. Frege sur le rapport entre Noms et Descriptions.

Pour l'essentiel, S.A. Kripke refuse, sous toutes ses formes, la thèse selon laquelle une description identifiante (telle que *l'assassin de Henri I V*) nous livre le *sens* d'un nom propre comme *Ravaillac* et examine les conséquences de ce refus sur l'ensemble de la théorie de la référence. Kripke soutient qu'une Description n'est qu'un moyen de *fixer la référence* du nom propre, mais en aucun cas une expression *synonyme* du nom propre; d'où l'exigence de concepts nouveaux pour rendre compte de la signification des Noms et des Descriptions:

Nous appelons quelque chose un *désignateur rigide* si dans tous les mondes possibles il désigne le même objet, et un désignateur *non-rigide*, ou *accidentel*, si ce n'est pas le cas.

Les noms propres sont des désignateurs rigides: ils désignent rigidement l'objet. quel que soit l'état du monde qu'on suppose. Les Descriptions, fussent-elles identifiantes (s'appliquant à un objet et à lui seul), sont des désignateurs non rigides: elles ne s'appliquent à un objet qu'en vertu des propriétés qu'on peut lui attribuer dans un monde possible donné. S'il est possible de stipuler un état du monde lequel *Ravaillac* n'aurait, par exemple, tué personne, c'est justement, dit Kripke, parce que le nom propre désigne rigidement un objet d'un monde à l'autre, permettant de *lui* supposer des propriétés différentes.

Un roman stipule un monde possible en utilisant souvent des désignateurs (*Madame Arnoux*, *Thérèse Raquin*)³ et des propriétés qui fixent la référence de ces noms propres en fournissant la base de descriptions identifiantes; celles-ci sont de même type que celles qui sont souvent citées par les logiciens, impliquant presque toujours, circulairement, le recours à un autre nom propre: *la femme d'Arnoux*, *la femme de Camille*.

Un mot sur la différence entre *la femme d'Arnoux* et *Mme Arnoux*, qu'on pourrait être tenté de considérer comme synonymes: en fait, la femme d'Arnoux *s'appelle* nécessairement *Mme Arnoux* dans la plupart des mondes qu'on peut stipuler à partir

³ L'application de ce concept, dû à un logicien, au roman exigerait une discussion approfondie ne sera pas entamée ici. Comme le dit Kripke. un monde possible n'est pas *une autre planète*, un monde possible est "stipulé", et il est donné par les conditions descriptives que nous lui associons. Un nom propre de roman désigne un objet d'un monde possible (d'un état possible du monde) dont le roman stipule les objets et les propriétés pertinentes mais c'est la même catégorie *nom propre* qui fonctionne dans le roman et dans l'usage quotidien.

de celui du roman, mais cela ne signifie en rien, naturellement, que la femme d'Arnoux *est* nécessairement *Mme Arnoux*: un désignateur rigide s'oppose bien à un désignateur non rigide...

Outre ces deux types de désignateurs, privilégiés par les logiciens parce qu'ils sont les piliers de toute théorie de la nomination, la langue offre bien d'autres formes qui ont en commun d'être *dépendantes du contexte*, pour assurer la désignation d'objets.

1.2. Les pronoms: démonstratifs et personnels

La parenté entre les noms propres et les déictiques comme *je*, *ici*, *cela*, *il*, est soulignée aussi bien par B. Russell que par S.A. Kripke ⁴ qui indique que les démonstratifs peuvent être employés comme désignateurs rigides; elle repose sur le fait que le terme est utilisé pour désigner un objet, mais ne nous permet pas, en lui-même, de savoir quoi que ce soit de spécifique sur l'objet. Tout ce que nous pouvons faire est de fixer une référence pour l'emploi du terme, et cela suppose la prise en compte de son contexte d'usage. Pour le nom propre, Kripke invoque une *chaîne communicative* qui transmet la référence du terme, d'usage en usage.⁵ Pour les déictiques, chacun des termes indique la manière de déterminer, dans le contexte, l'objet que le terme désigne rigidement.

D. Kaplan réunit noms propres et déictiques sous le concept de termes directement référentiels, termes qui permettent de référer à un objet dans une proposition "directement", sans l'intermédiaire d'un sens frégéen, c'est-à-dire grossièrement, en n'impliquant aucune propriété de l'objet.

Dans cette catégorie, les déictiques peuvent eux-mêmes être divisés en deux classes:

- les déictiques démonstratifs, comme *celui-ci* ou *ça*, qui exigent que leur référence soit fixée par une démonstration associée; en situation, cette démonstration sera un geste, par exemple, isolant un référent;
- les déictiques purs, comme *je*, qui n'exigent pas de démonstration associée, mais isolent, par leur seul usage, un référent.

Dans le roman, c'est l'usage anaphorique des formes qui est pertinent, non leur usage déictique, et il convient surtout de donner un statut au pronom personnel, qui

⁴ *Op. cit.*, p. 37, n. 16.

⁵ Voir *infra*, Chapitres 6 et 7.

constitue l'essentiel des chaînes de co-référence, en le distinguant du pronom démonstratif, employé beaucoup plus rarement. La rareté du pronom démonstratif s'explique assez naturellement dès qu'on suppose qu'il exige également dans l'usage anaphorique une démonstration associée qui, pour chaque usage, fixe la référence. dans l'usage déictique, une démonstration isole parmi d'autres un objet nouveau pour le discours, et ne peut donc être répétée pour isoler le même objet; il en va de même pour l'usage anaphorique, à la seule différence (importante) que pour cet usage "compte" comme démonstration pertinente, l'expression la plus proche.⁶

Le pronom personnel de troisième personne peut en revanche, selon moi, être analysé comme déictique (et anaphorique) pur, dans la mesure où il n'exige pas de démonstration associée; il est un anaphorique (et un déictique) de topicalisation: il réfère à l'objet que la situation ou le contexte met en relief nettement par rapport à tout autre objet de discours possible, et peut donc être répété pour renvoyer à cet objet.

Le passage suivant de *l'Éducation sentimentale* illustre parfaitement ce fonctionnement du pronom personnel comme anaphorique de *topicalisation* et non de *proximité*:

La présence de Frédéric ne *le* dérangea pas. *Il* se tourna vers lui plusieurs fois, en l'interpellant par des clins d'œil; ensuite *il* offrit des cigares à tous ceux qui *l'*entouraient. Mais, ennuyé de cette compagnie, sans doute, *il* alla se mettre plus loin. Frédéric *le* suivit.

La conversation roula d'abord sur les différentes espèces de tabacs, puis, tout naturellement, sur les femmes. *Le monsieur en bottes rouges* donna des conseils au jeune homme; *il* exposait des théories, narrait des anecdotes, *se* citait *lui-même* en exemple, débitant tout cela d'un ton paternel, avec une ingénuité de corruption divertissante .

Il était républicain; il avait voyagé, *il* connaissait l'intérieur des théâtres, des restaurants, des journaux et tous les artistes célèbres, qu'*il* appelait familièrement par leurs prénoms; Frédéric *lui* confia bientôt ses projets; *il* les encouragea .⁷

⁶ Sur l'usage du démonstratif dans les chaînes de référence, voir infra *Chapitre 1*

⁷ *L'Éducation sentimentale*, Paris, Gallimard. 1952, p. 34. Proust, qui a noté l'importance des pronoms personnels dans le style de Flaubert, voit dans cet exemple la marque d'une indifférence aux "règles qui [en] régissent l'emploi ", simplement parce qu'il traite— à tort— *il* comme anaphorique de proximité.

1.3. Les groupes nominaux: définis et démonstratifs

La classe des *descriptions identifiantes*, déjà évoquée, ne réunit qu'une infime partie des expressions nominales disponibles pour désigner un personnage. Que faire d'expressions comme *le jeune homme ou cette jeune femme*, dont l'utilisation nous paraît typique du discours romanesque ? C'est manifestement à l'aide du contexte que leur référence peut être fixée.

Pour les groupes nominaux *démonstratifs*, on supposera (comme pour le *pronom démonstratif*) qu'une démonstration immédiatement antérieure est impliquée, attirant l'attention sur un nouvel objet; d'où la place typique du démonstratif en seconde position d'une chaîne de co-référence, juste après la première mention. Dans le chapitre d'introduction de *Thérèse Raquin*, on relève six démonstratifs; tous sont situés immédiatement après la première mention d'un objet, cinq sur six sont en tête de la phrase qui suit cette mention; voici deux exemples:

Au bout de la rue Guénégaud, lorsqu'on vient des quais, on trouve le passage du Pont-Neuf, une sorte de corridor étroit et sombre qui va de la rue Mazarine à la rue de Seine. *Ce passage* a trente pas de long et deux de large, au plus; il est pavé de dalles jaunâtres, usées, descellées, suant toujours une humidité âcre; le vitrage qui le couvre, coupé à angle droit, est noir de crasse.

Vers midi, en été, lorsque le soleil brûlait les places et les rues de rayons fauves, on distinguait, derrière les bonnets de l'autre vitrine, un profil pâle et grave de jeune femme. *Ce profil* sortait vaguement des ténèbres qui régnaient dans la boutique.

Mais il n'est en rien exclu que le démonstratif intervienne dans le cours d'une chaîne de co-référence; attirant à nouveau l'attention sur un objet connu; il signale toujours ce qu'on pourrait appeler un *nouveau point de vue* sur l'objet. Il peut s'agir simplement de la saisie d'un personnage par le regard d'autrui comme dans ces deux exemples empruntés à Stendhal:

M. de La Mole s'intéressa à *ce caractère singulier*. Dans les commencements, il caressait les ridicules de Julien, afin d'en jouir; bientôt il trouva plus d'intérêt à corriger tout doucement les fausses manières de voir de *ce*

jeune homme. Les autres provinciaux qui arrivent à Paris admirent tout, pensait le marquis; *celui-ci* hait tout. Ils ont trop d'affectation, lui n'en a pas assez, et les sots le prennent pour un sot .

L'attaque de goutte fut prolongée par les grands froids de l'hiver et dura plusieurs mois.

On s'attache bien à un bel épagneul, se disait le marquis, pourquoi ai-je tant de honte de m'attacher à *ce petit abbé* ? il est original. Je le traite comme un fils; eh bien ! où est l'inconvénient ? Cette fantaisie, si elle dure, me coûtera un diamant de cinq cents louis dans mon testament.

Julien la regardait marcher. Il jouissait du contraste de la simplicité de sa toilette actuelle avec l'élégance magnifique de celle de la veille. La différence entre les deux physionomies était presque aussi frappante. *Cette jeune fille, si altière au bal du duc de Retz*, avait presque en ce moment un regard suppliant [...].

Pour Mathilde, elle venait de sentir vivement qu'elle n'était rien pour *ce jeune homme*; ce rire était fait pour cacher son embarras, elle y réussit.

(*Le Rouge et le Noir*, Paris, Garnier, 1960, p. 273, p. 297).

Le point de vue nouveau s'accompagne souvent, c'est particulièrement net dans le premier de ces deux exemples, d'une *reclassification* ⁸ du personnage: *caractère singulier, jeune homme, petit abbé*.

Les groupes nominaux définis doivent plutôt être rapprochés du pronom personnel; *le jeune homme* désigne dans un texte un individu précédemment mentionné et qui se trouve topicalisé dans le contexte, mais naturellement un individu qui, de plus, "répond au signalement" *jeune homme*, et ce dernier point les distingue des pronoms: les groupes nominaux définis sont des anaphoriques de signalement, ils sélectionnent leur référence sur l'ensemble des individus connus dont un univers discursif dispose, grâce à une propriété de l'individu considéré qui doit être connue.

Si on peut accorder une valeur à la différence entre propriétés essentielles d'un objet et propriétés accidentelles, on doit distinguer deux classes parmi les emplois anaphoriques du défini. Quand la mention *un chat* est reprise par *l'animal*, c'est une propriété essentielle de l'objet qui fonde la possibilité d'anaphore; linguistiquement,

⁸ Voir infra, *Chapitre 1*.

il y a une relation d'hyponyme (antécédent) à super-ordonné (anaphorique). Quand, en revanche, dans *Thérèse Raquin* la mention *Laurent* est reprise par *le peintre*, ou *l'artiste*, aucune propriété essentielle de l'objet ne fonde l'anaphore; sur le plan linguistique, aucune relation ne peut *a priori* être construite entre le désignateur rigide d'un individu et un signalement tel que *peintre*, ou *artiste*. J.-C. Milner, qui a noté cette opposition, parle à propos du second cas d'anaphore présuppositionnelle, impliquant des connaissances extra-linguistiques.⁹ Dans un roman, c'est naturellement le texte lui-même qui fournit ces propriétés de l'objet, que le lecteur ne peut posséder *a priori*.

L'organisation du système des désignateurs qu'indiquent ces hypothèses se présente schématiquement ainsi:

Désignateurs rigides: *nom propre* (autonome), *pronoms* (anaphoriques)

Désignateurs non rigides: *description identifiante* ("autonome", mais impliquant circularité) et *groupes nominaux anaphoriques, démonstratifs* (dont la référence est fixée par une démonstration repérée par proximité), *définis* (dont la référence est fixée grâce à leur "sens" frégéen). Parmi les GN définis, on distinguera les désignateurs essentiels et les désignateurs contingents.

2. L'utilisation des désignateurs dans les romans

Par rapport à la notion intuitive globale de "personnage", la succession particulière de tous ses désignateurs peut sembler un élément neutre, un support transparent.

On accepte assez mal cependant qu'un personnage de roman se trouve désigné dans un texte critique par un de ses désignateurs possibles si celui-ci n'a pas été utilisé comme tel dans le roman; je peux parler de *Thérèse* (Raquin), d'*Emma* (Bovary). mais beaucoup plus difficilement de *Marie* (Arnoux), bien que le roman ne nous laisse pas dans l'ignorance¹⁰ de ce prénom. Il est une page célèbre d'A. Thibaudet qui, pour le lecteur de *l'Éducation sentimentale*, "résonne" étrangement:

[Marie a cependant été près de la chute un jour et n'en a été préservée que par la

⁹ Milner (1982, §1).

¹⁰ Il est cité à deux reprises, dont une où ce prénom est "mis en concurrence" avec un autre ("Angèle"); un personnage se "trompe" lors d'une troisième mention et l'appelle "Sophie Arnoux".

maladie de son enfant. [...] ses rêves cristallisent autour de Marie, et Marie demeure une chose de rêve ". [...]¹¹

L'intuition est ici, et elle ne repose que sur la forme du désignateur, que Thibaudet parle d'un autre personnage (un personnage de Thibaudet), voire d'une personne réelle.

Ce cas limite, assez net, indique un problème beaucoup plus général, celui de la réutilisation d'un désignateur du roman comme " Mme Arnoux ", ou " Frédéric ", dont la référence n'est fixée que pour un monde stipulé par un discours, dans un autre discours, critique en l'occurrence. Ce problème ne peut être traité dans cet article, mais on admettra peut-être— toujours intuitivement— qu'une telle réutilisation est toujours mal acceptée par le lecteur de l'œuvre, pourvu qu'il s'y arrête, et oublie provisoirement qu'il n'y a guère d'autre solution pour désigner les personnages d'un roman. Dans cette phrase de Thibaudet, comme dans toute phrase du même type,

Pour Frédéric, Marie est à elle seule ce qu'est le monde confus et romanesque pour Emma: la figure du bonheur.

L'emploi des désignateurs de roman dans un autre discours paraît toujours un peu "illicite ", relevant de deux jugements symétriques: désigner des personnages comme s'ils étaient des individus du monde réel, ou désigner des personnages comme si on en était l'auteur.

Par conséquent, il y a des raisons de penser que personnage et chaîne effective de ses désignateurs sont, au sens fort, indissociables

L'étude de détail, menée à l'aide de concepts appropriés, pourrait alors être un moyen de caractériser la *saisie* des personnages dans un univers romanesque donné, et de comparer sur ce plan des écritures différentes. On reconnaîtra que la question n'est pas, relativement au genre, d'importance mineure puisqu'il n'y a pas de roman sans chaîne de co-référence et que peu de signes y manifestent une récurrence plus obstinée que les désignateurs. Cet aspect de l'écriture ne peut certes pas être considéré isolément, et traité immédiatement comme indice: d'une part parce que le

¹¹ Il ne s'agit pas, on s'en souvient, d'une inadvertance de Thibaudet: il emploie ce désignateur dans un passage où il souligne la valeur symbolique du prénom de l'héroïne. Le texte complet de Thibaudet est reproduit en préface à l'édition de poche de *L'Éducation sentimentale*.

choix des désignateurs est régi par des contraintes générales sur lesquelles l'écrivain a peu de pouvoir, d'autre part parce qu'il s'exerce sur un texte dont il conduit le déroulement; on ne peut, pour prendre un exemple trivial, comparer les désignateurs de *Frédéric* et de *Mme Arnoux*, sans tenir compte du fait que *Frédéric* est désigné du début à la fin du roman, *Mme Arnoux* de manière épisodique.

La saisie des personnages, réalisée en ultime instance par les désignateurs, s'opère donc dans un ensemble plus vaste, qui règle ce qu'on pourrait appeler des types d'occurrence dans le roman. Mais, s'il est légitime de replacer le choix des désignateurs dans un tel cadre, celui-ci ne permet en rien de prévoir et d'expliquer quelles formes seront effectivement présentes, même grossièrement: la désignation de *Julien Sorel* est permanente dans *Le Rouge et le Noir*, comme celle de *Frédéric Moreau* dans *l'Education sentimentale*, mais que pourrait-on déduire de cela? Certainement pas les faits suivants: Frédéric n'est *jamais* désigné à l'aide d'un groupe nominal démonstratif (comme *ce jeune homme*), alors que la liste complète des désignations démonstratives de Julien serait fort longue.

L'observation des seuls désignateurs fait donc apparaître une différence très nettement formulable: *l'éviction* totale, ou la *profusion* d'une catégorie sur la chaîne de co-référence principale; de plus, cette différence évoque parfaitement les termes dans lesquels on oppose le plus souvent les "styles" de ces deux écrivains.

Si d'autres régularités aussi nettes pouvaient être dégagées et interprétées à l'aide des éléments théoriques précédemment avancés, on accréditerait l'idée que l'étude de la désignation, dans un roman, fournit en elle-même un point de départ pertinent, et des plus tangibles, pour définir les particularités essentielles d'une écriture donnée.

Cette direction de recherche va maintenant être poursuivie de manière un peu plus approfondie sur deux exemples: *Thérèse Raquin* et *l'Education sentimentale*.

2.1. Les désignateurs contingents dans *Thérèse Raquin*

Dans le roman de Zola, on ne décèle aucune éviction aussi remarquable que dans l'exemple précédent: nom propre, pronoms, définis et démonstratifs sont représentés.

On relève, pour le personnage principal, un désignateur rigide, *Thérèse*. L'absence dans le roman de *Mme Raquin* est naturellement liée à l'occurrence permanente de la mère de Camille, bien qu'on ne puisse pas interpréter le premier fait comme la stricte conséquence du second. Il est vrai que le même désignateur ne

peut être librement utilisé pour renvoyer à deux individus, mais cette contrainte générale ne dicte pas de répartition précise. *Thérèse Raquin* n'apparaît que comme titre du roman, en cette place autant comme désignation d'un texte que d'un individu, sous la forme d'une *pure* désignation d'état civil, muette sur la propriété contingente qui en fonde l'usage (fille de, épouse de ?). Le choix de ce désignateur, et sa mise en relief, n'est pas sans pertinence dans la construction du personnage: Thérèse *devient* Raquin par "accident", en tant qu'objet de deux donations successives (à une tante qui devient *mère*, à un *frère* qui devient *mari*), toutes deux susceptibles de lui conférer ce même nom; or le roman ne mentionne à aucun moment l'assignation¹², alors que *Thérèse Raquin* fonctionne comme désignateur rigide "hors texte", empêchant que le personnage ne soit saisi autrement qu'à travers son appartenance (multiforme) à la famille Raquin. Il est d'ailleurs curieux de constater que Thérèse a pour amant, puis pour second mari, un homme qui semble-t-il *ne peut pas* lui transmettre un autre nom, car il *n'en a pas*.¹³

Le roman de Zola se signale surtout par la fréquence et la forme des groupes nominaux définis dans les chaînes anaphoriques. Dans la succession suivante (chapitres II et III):

l'enfant ... ses enfants ... la jeune fille ... sa nièce ... les enfants ... sa cousine
... la jeune fille ... les deux gens ... sa cousine ... la jeune fille ... la jeune
fille ... les jeunes époux ... le jeune ménage ... la jeune femme ... la jeune
femme ... sa femme. . .

on déduit sans peine, à partir des seuls désignateurs, l'histoire de *Thérèse*, enfant, jeune fille, femme-épouse.

Il y a, il me semble, peu d'exemples d'une utilisation plus "systématique" des définis anaphoriques que dans *Thérèse Raquin*. Voici un autre exemple, le meurtre de Camille, véritablement *raconté* par les désignateurs:

¹² Et par conséquent ne permet pas de décider *quelle* donation fait de Thérèse une Raquin.

¹³ Un lecteur de *Thérèse Raquin* dirait sans doute que *Laurent* est le *prénom* d'un personnage dont il ignore le nom, bien que, lors de son introduction dans le roman, il soit appelé "Laurent, le petit Laurent, le fils du père Laurent", formule qu' on aurait plutôt tendance en général, à considérer comme usage d'un nom "de famille", lequel se transmet plus régulièrement de père à fils que le prénom. En dépit de cette ambiguïté théoriquement possible, que le texte ne lève jamais explicitement, il me semble que *Laurent*, dans la suite du roman *est* interprété comme prénom, transmis par le père, à un personnage qui n'a pas de nom.

La jeune femme ... sa femme ... madame ... ses enfants ... Les époux ... Le jeune ménage ... Les trois promeneurs ... sa maîtresse ... La jeune femme ... L'amant ... La jeune femme ... son amant ... Le pauvre être ... Le dormeur ... sa femme ... Les trois promeneurs ... son ami ... La jeune femme ... son amant ... son mari, les trois promeneurs ... Le commis ... La jeune femme ... Les promeneurs ... Le commis ... son ami ... La jeune femme ... sa victime ... Le meurtrier ... Le commis ... sa maîtresse ... La jeune femme ... (Chap. XI).

Cette utilisation systématique exigerait même que l'on affine la distinction entre désignateurs essentiels et désignateurs contingents, et qu'on la conçoive sous la forme d'une gradation, en tenant compte de leur diversité, et de leurs contextes d'occurrence.

Des groupes nominaux comme *les trois promeneurs*, *le dormeur*, *le meurtrier*, *sa victime*, sont dans ce chapitre les plus contingents: ils saisissent les personnages simplement en tant qu'actants du procès qu'ils sont en train d'accomplir, comme pourrait le faire un témoin des faits. Ils sont en quelque sorte des désignateurs éphémères.

Sa femme, *son amant* saisissent également des personnages comme tenant de rôles, mais plus permanents, et non définis par leur situation immédiate d'occurrence. Dans *Thérèse Raquin*, les personnages sont identifiés en permanence à l'aide de signalements définis actanciels, certains immédiats, d'autres médiats ¹⁴, qui rappellent dans une situation donnée l'ensemble des déterminations plus généralement pertinentes; d'où la présence dans le chapitre cité, outre les signalements éphémères, de descriptions rappelant la structure "triangulaire" du drame (la femme, le mari, l'amant), et de signalements comme *le commis*, ou *le pauvre être*; d'où, également, le passage de *le meurtrier* du rang de désignateur éphémère à celui de désignateur permanent pour la suite du roman.

La jeune femme est un désignateur "régulier" ¹⁵ de *Thérèse* à partir du chapitre III; il repose sur un signalement qui n'est plus fonctionnel, mais en quelque sorte

¹⁴ Beaucoup de ces désignateurs apparaissent dans des contextes "obliques", supposant le regard d'un autre personnage: "[...] il regardait avec des yeux fauves les balancements de hanche de sa maîtresse [...] elle s'arrêtait et regardait de loin son amant et son mari"; mais ce n'est pas toujours le cas.

¹⁵ C'est même le premier de ses désignateurs dans le texte: "un profil pâle et grave de jeune femme".

catégoriel. Une étude détaillée montrerait qu'on doit, même pour ce désignateur quasi-essentiel, distinguer des contextes d'emploi "immédiats" (dans lesquels la situation, ou le point de vue, interpelle en Thérèse plus particulièrement la jeune femme), d'autres plus médiats. Le désignateur est employé par exemple lorsque Thérèse est saisie en tant qu'objet du désir de Laurent, comme dans cet extrait du chapitre XI:

Alors, Laurent se coula doucement vers *la* jeune femme, il avança les lèvres et baisa sa bottine.

Dans le chapitre XIX où il s'agit de rendre manifeste aux proches qu'un mariage s'impose entre la veuve inconsolée et Laurent, les expressions *le jeune homme* et *la jeune femme* reviennent avec une fréquence inusitée dans le roman:

La jeune femme ... La jeune femme ... La jeune femme ... Le jeune homme ... Les jeunes gens ... au jeune homme et à la jeune femme ... La jeune femme ... la jeune veuve ... Les jeunes gens ... Le jeune homme ... Le jeune homme ... La jeune femme ... Le jeune homme.

mais la chaîne s'achève sur:

La veuve ... son amant ... les deux meurtriers.

Sur l'ensemble du texte, la récurrence du désignateur est rappel périodique¹⁶ de cette détermination catégorielle du personnage, et dans le système de désignation propre au roman n'est en aucune manière assimilable à une simple forme de reprise vidée de son sens, un quasi-pronom qui serait destiné à "varier" l'expression de la co-référence.

Dans plusieurs scènes importantes du roman, les désignateurs saisissent les personnages en faisant alterner très rapidement les désignateurs rigides et les désignateurs contingents (éphémères ou permanents), comme dans cet extrait du chapitre VI:

L'artiste resta seul avec Thérèse.

¹⁶ On pourrait étudier dans le détail la disparition progressive du désignateur *le jeune homme*, qu'on ne rencontre qu'une fois après le Chapitre XXII.

La jeune femme était demeurée accroupie, regardant vaguement devant elle. Elle semblait attendre en frémissant. Laurent hésita, il examinait sa toile, il jouait avec ses pinceaux. Le temps pressait, Camille pouvait revenir, l'occasion ne se représenterait peut-être plus. Brusquement le peintre se tourna et se trouva face à face avec Thérèse. Ils se contemplèrent pendant quelques secondes.

Puis, d'un mouvement violent, Laurent se baissa et prit la jeune femme contre sa poitrine.

Les désignateurs démonstratifs sont également présents dans les chaînes anaphoriques du roman; en fait, deux désignateurs seulement sont utilisés à plusieurs reprises: *cet homme*, *cette femme*.

Ils sont toujours liés à la saisie des personnages comme objets de réflexion, d'explication, comme exemplaires particuliers d'une catégorie générale dont le texte développe les propriétés; conformément à ce qui a été dit précédemment¹⁷, le démonstratif en cours de chaîne suppose démonstration d'un objet particulier; il est dans *Thérèse Raquin* toujours indice explicite d'un point de vue sur l'objet, souvent point de vue de l'auteur-analyste arrêtant la narration pour saisir ses personnages en tant que "cas" dignes d'être signalés et commentés, comme dans les exemples suivants, qui sont des retours en arrière après l'événement:

Il y avait eu, à la même heure, chez cette femme et chez cet homme, une sorte de détraquement nerveux qui les rendait, pantelants et terrifiés, à leurs terribles amours (chap. XVIII).

Jadis, aux jours de passion, leur différence de tempérament avait fait de cet homme et de cette femme un couple puissamment lié, en établissant entre eux une sorte d'équilibre, en complétant pour ainsi dire leur organisme (chap. XXII).

Pour résumer, et en rester au plan des faits les plus indiscutables, et les plus significatifs, la saisie des personnages dans *Thérèse Raquin* se signale surtout par le recours fréquent à des anaphoriques définis de signalement, signalements

¹⁷ Cf. supra, *Chapitre 1*.

contingents multiformes ¹⁸, saisissant le personnage directement à l'aide d'une de ses propriétés contingentes, obligeant par conséquent à le concevoir comme indissociable du tissu multiforme de ses déterminations, durables ou éphémères.

2.2. Flaubert et la désignation rigide

Dans *l'Education sentimentale*, c'est bien *l'éviction* de certaines catégories de désignateurs qui est remarquable, du moins pour les personnages principaux du roman, *Frédéric* et *Mme Arnoux*.

J'ai déjà signalé que Frédéric n'est jamais *ce jeune homme*; dans les premières pages du roman, le personnage est introduit et saisi d'une manière qui rappelle les remarques précédentes concernant *Thérèse Raquin*:

Un jeune homme de dix-huit ans, à longs cheveux, et qui tenait un album sous le bras, [...] M. Frédéric Moreau, [...] le jeune homme.

Dans le même contexte, *Arnoux* est également saisi par le plus éphémère des désignateurs (*le monsieur en bottes rouges*).

Mais, dans la suite du roman, je ne suis pas parvenu à trouver une seule occurrence d'un groupe nominal défini (*le jeune homme* ou autre) désignant Frédéric.

Quant à *Mme Arnoux*, elle n'est même pas introduite dans le roman comme exemplaire d'une catégorie (*une femme*¹⁹); elle est à vrai dire désignée *d'emblée* par un pronom, lequel n'a pas de véritable antécédent:

Ce fut comme une apparition: Elle était assise, au milieu du banc, tout seule; ou du moins il ne distingua personne, dans l'éblouissement que lui envoyèrent ses yeux. En même temps qu'il passait, elle leva la tête; il fléchit involontairement les épaules; et, quand il se fut mis plus loin, du même

¹⁸ Il pourrait même s'agir d'une innovation « stylistique » de Zola dans *Thérèse Raquin*, mais seul l'examen approfondi de textes antérieurs pourrait infirmer ou confirmer la thèse intuitive suivante: le recours aussi permanent à des signalements multiples pour désigner les personnages d'un roman est daté, même s'il paraît parfaitement naturel, voire nécessaire au lecteur d'aujourd'hui. On comprendrait alors pourquoi ce lecteur trouve peu naturel le système des désignateurs dans *La Princesse de Clèves* ou les *Mémoires* de Saint-Simon, qui utilise peu les groupes nominaux définis (autres que "protocolaires") et repose surtout sur les démonstratifs et les pronoms. Il y aurait là une direction de recherche historique à explorer.

¹⁹ Cet indéfini apparaît bien une fois, mais à *la fin* du roman.

côté, il la regarda.

En dehors de quelques désignations "obliques" (*sa femme, sa mère*) et de désignateurs "rapportés" (*ma femme, la femme de mon protecteur*), lesquelles sont des désignations fonctionnelles, le roman n'utilise *jamais* de groupe nominal *défini* pour ce personnage.

Elle est *une seule fois* désignée par *cette femme*, très précisément dans un passage où Frédéric tente de la situer, comme exemplaire de catégorie générale, par *comparaison*:

Les dîners recommencèrent; et plus il fréquentait Mme Arnoux, plus ses langueurs augmentaient. La contemplation de *cette femme* l'énervait, comme l'usage d'un parfum trop fort. Cela descendit dans les profondeurs de son tempérament, et devenait presque une manière générale de sentir, un mode nouveau d'exister. Les prostituées qu'il rencontrait aux feux du gaz, les cantatrices poussant leurs roulades, les écuyères sur leurs chevaux au galop, les bourgeoises à pied, les grisettes à leur fenêtre, toutes les femmes lui rappelaient celle-là, par des similitudes ou par des contrastes violents (*op. cit.*, p. 99).

Ne restent donc pour ces deux personnages que des désignateurs rigides, noms propres (*Frédéric, Mme Arnoux*) et les pronoms personnels (*il, elle*); leur saisie n'est jamais faite par l'intermédiaire d'une de leurs propriétés contingentes et ne suppose jamais un point de vue ou la marque explicite d'un point de vue. La *désignation* est pour ces personnages rigide, s'opposant radicalement à la désignation contingente mise en œuvre dans *Thérèse Raquin*.

On voit, à comparer ces deux exemples, que la désignation, loin d'être un invariant, peut être un des points sur lesquels deux écritures s'opposent diamétralement, et donc joue un rôle essentiel dans ce qui est intuitivement perçu comme le "style" d'un écrivain.

L'analyse de commentaires de Proust sur le style de Flaubert offrira pour terminer une illustration de ce point de vue.

Proust, lorsqu'il parle du style de Flaubert, mentionne toujours les *pronoms personnels*:

C'est un génie grammatical. Et son génie est un dieu à ajouter aux dieux singuliers de la Tentation de saint Antoine, il a la forme d'un passé défini, d'un *pronom*, et d'un participe présent " (article inédit, 1910, dans *Contre Sainte-Beuve* précédé de *Pastiches et Mélanges*, La Pléiade, 1971; c'est nous qui soulignons).

Dans son article de *la Nouvelle Revue française*, Proust attire à nouveau l'attention sur le pronom personnel, et, du moins à mon avis, avance une thèse d'une grande portée sur le rôle de cette forme dans l'écriture de Flaubert, qu'il était assez faiblement; il cite des exemples, indiquant que la reprise d'un terme par un pronom, dans la phrase qui suit immédiatement ce terme, est un moyen pour Flaubert d'assurer "l'étroite, l'hermétique continuité du style", quand il s'agit par exemple de "relier deux paragraphes pour qu'une vision ne soit pas interrompue", et que dans beaucoup d'autres cas, quand Flaubert n'a pas ce but à atteindre, il commet autant de "fautes" (contre la clarté, en ne reprenant pas l'élément le plus proche) que Saint-Simon.

En fait, les thèses de Proust sur le rôle du pronom personnel quant à la *continuité* du style et de la vision s'appliqueraient parfaitement à la rigidité de la désignation qui vient d'être mise en évidence. Si "continuité de la vision" et importance du pronom personnel sont intuitivement liées dans la perception du style de l'*Education sentimentale*, n'est-ce pas pour une large part parce que ce roman désigne *rigidement* et utilise surtout des pronoms personnels²⁰ dans ses chaînes de co-référence ? On s'expliquerait alors mieux *en quoi* le pronom personnel est un des moyens par lesquels Flaubert préserve ce que Proust appelle "le suivi d'une vision": le recours à ce seul anaphorique assure en fait *l'hégémonie des désignateurs rigides* dans les chaînes de co-référence, et donc l'absence de tout point de vue "descriptif" spécifié lors de la saisie des personnages.

L'étude de deux exemples ne saurait autoriser de conclusion générale quant aux résultats qu'on peut attendre d'une exploration systématique de la désignation dans les romans à l'aide des concepts utilisés. Elle indique seulement qu'une théorie générale des désignateurs peut se révéler opératoire pour traiter dans son ensemble,

²⁰ Et la "rigueur grammaticale " qui gouverne leur emploi n'est pas une contrainte de proximité, comme le voudrait Proust, mais de *topicalisation* (comme chez Saint-Simon); on pourra suivre, pour s'en convaincre, la désignation de *Mme Arnoux* par *elle* dans les cent premières pages de *l'Éducation sentimentale*.

et à partir des formes mêmes présentes dans un texte, une dimension fondamentale de toute écriture romanesque, la saisie de ses personnages, dimension que les romanciers eux-mêmes, au XXème siècle, ont placée au centre de leur propre réflexion sur le genre.

Chapitre 9

Références et cohérence: le cas de *Un drame bien parisien*

Le dernier chapitre de ce livre est consacré à l'analyse d'un texte énigmatique d'A. Allais, *Un drame bien parisien* (1890). Il permettra d'étudier les chaînes de référence dans le processus global d'interprétation d'un texte.

Ce texte a retenu l'attention de nombreux auteurs (A. Breton, J. Lacan, U. Eco). Le statut énigmatique du texte repose doublement sur l'anonymat et la désignation: 1) il mentionne deux lettres anonymes; 2) il présente deux personnages non nommés, dont l'existence, au sein même de la fiction est problématique.

Cette étude de cas illustre les processus linguistiques et cognitifs à l'oeuvre dans l'interprétation du discours (raisonnement par défaut, cohérence, scénarios organisateurs, révision). Elle cherche aussi à cerner les traits propres au cas étudié. Eco (1979) y voit un texte impossible à valeur métatextuelle (une sorte de parabole sur les risques de la lecture). La présente étude soutient en revanche qu'il existe une lecture cohérente du texte, mais qu'elle est rendue non accessible par deux facteurs: la complexité des révisions exigées, d'une part, et d'autre part la réception esthétique du texte comme jeu de miroirs sur le redoublement et la réciprocité.

On obtient un "personnage"¹ à partir du moment où une série d'expressions d'un discours s'interprètent comme référence à un et un seul individu du Modèle, série d'expressions que j'ai proposé d'appeler, à la suite de C. Chastain (1975) une *chaîne de référence*.

A ce titre, dans les discours de fiction, un personnage est constitué par un processus, celui qui interprète des segments linguistiques comme référence à des individus. Parler de processus n'est pas seulement une image. La décision d'inclure tel segment dans telle chaîne existante, demande la prise en compte de facteurs de différents ordres dans un calcul, et s'apparente au phénomène plus général de résolution de problèmes, d'où par exemple la dénomination conventionnelle de "résolution des anaphores" utilisée dans la littérature pour la construction des chaînes de référence. Le calcul impliqué présente les propriétés particulières au raisonnement humain: il combine des informations d'ordre différent, il procède souvent par défaut,

¹ Cf. Chapitre 9.

et autorise les révisions d'hypothèses; en outre, et ce phénomène n'est peut-être pas assez mis en relief, il est soumis à des limitations sur la complexité des calculs possibles. Une caractéristique fondamentale du texte, ou du discours est qu'il est fait pour être interprété "en ligne", c'est-à-dire dans un flux d'informations qui demande à être traité sur le champ.

Le nom propre est un constituant privilégié des chaînes, en fait, au sens propre un élément d'ancrage. On lui donne d'ailleurs souvent cette dénomination dans beaucoup de théories de la représentation du discours. Il doit être associé à un individu existant dans le Modèle du discours, et en vertu d'une convention bien établie, au cours d'un même discours, un nom propre est associé à un et un seul individu. Si donc un discours commence par la phrase (1) et s'achève sur la phrase (2), deux personnages, associés aux prénoms cités, appartiennent nécessairement à tout Modèle de ce discours.

(1) A l'époque où commence cette histoire, Raoul et Marguerite (un joli nom pour les amours) étaient mariés depuis cinq mois environ.

(2) Cette petite mésaventure servit de leçon à Raoul et Marguerite.

Si en revanche dans le cours du texte se trouvent introduites des chaînes de référence inaugurées par des groupes nominaux indéfinis et mentionnant des déguisements (*une Pirogue, un Templier*), la question est en principe ouverte de savoir si nous avons affaire à d'autres personnages, ou aux mêmes; il pourrait même se trouver que, mis devant la nécessité d'admettre chacun des termes de cette contradiction, nous devons ranger le discours dans la rubrique, évidemment intéressante au plus haut point, des discours impossibles.

Tous auront sans doute reconnu les éléments d'une nouvelle d'Alphonse Allais: *Un drame bien parisien* (1890) distinguée d'abord par A. Breton, qui l'inclut dans son Anthologie de l'humour noir, puis par J. Lacan, qui la donne fréquemment en exemple, et enfin par U. Eco qui l'analyse longuement dans *Lector in Fabula*.. La partie la plus pertinente de cette nouvelle est reproduite à la fin de cet article, et la relire avant de poursuivre est sans doute indispensable.

L'intérêt de ces grands lecteurs, spécialistes du bizarre et de l'interprétation, n'est pas fortuit. La nouvelle se présente clairement en effet comme un défi aux mécanismes d'interprétation du discours, et plus spécialement aux mécanismes de construction des chaînes de référence.

Le déguisement joue un rôle central dans la naissance du problème; en fait il est le représentant d'une classe de situations qui ont en commun de rompre tout lien entre la partie visible d'un personnage et ses attributs essentiels (ceux qui permettent de le "reconnaître"). Le déguisement rompt donc cette *chaîne causale* (Kripke, 1980) qui permet d'associer un individu à un nom propre ou à un attribut distinctif. Il devient alors impossible de dire si nous avons affaire ou non à un personnage connu, et si oui auquel. Dans la légende d'Oedipe, la rupture du contact entre le héros et ses parents, et la grande distance temporelle jouent un rôle analogue au déguisement: ayant "perdu de vue" ses parents, le héros se trouve dans une situation où un très grand nombre d'hommes et de femmes peuvent se révéler être en fait ses parents. La situation d'Oedipe est tragique parce que n'importe quel personnage rencontré est un candidat virtuel, et que la situation enlève aux protagonistes tout moyen d'identification *a priori*.

1- Les données du problème d'interprétation.

Le problème d'interprétation que pose *Un drame bien parisien* à n'importe quelle lecture est le suivant:

A) plusieurs indices conduisent d'abord à postuler que Raoul ira au bal déguisé en Templier et que Marguerite ira au même bal déguisée en Pirogue; le texte décrit ce bal et introduit un Templier et une Pirogue;

B) cependant le texte affirme ensuite très explicitement que le Templier et la Pirogue que nous suivions ne sont pas Raoul et Marguerite:

- (3) Lui, ce n'était pas Raoul.
Elle, ce n'était pas Marguerite

C) mais le texte contient par ailleurs des éléments qui ne s'expliquent pas très facilement si (B) est vrai. Pirogue et Templier quand ils se démasquent s'étonnent de ne pas se reconnaître; le texte s'achève par: "Cette petite mésaventure servit de leçon à Raoul et à Marguerite". On pourrait être tenté de penser que ces éléments seraient mieux justifiés si (A) était vrai et (B) faux.

Un point important n'a pas été souligné par les commentateurs de la nouvelle et que je voudrais mettre en relief. En fait, la manière dont (B) est asserté est spécifiquement linguistique, et ne pourrait avoir d'équivalent dans aucun autre système de représentation de l'intrigue. Ce que dit le texte, c'est simplement "Lui, ce n'était pas Raoul. Elle, ce n'était pas Marguerite". Autrement dit, le texte déclare directement une

négarion, alors que tout autre medium n'aurait pu nous faire conclure cela qu'en nous donnant quelque information positive sur le personnage déguisé en Pirogue ou en Templier: au théâtre ou au cinéma, il eût fallu représenter des personnages, et nous les faire voir et entendre suffisamment pour qu'on conclue à la différence. De ce fait, ces deux personnages auraient pris une épaisseur et une réalité telles que leur existence, le fait qu'il s'agisse de personnages distincts de Raoul et Marguerite n'aurait pu faire de doute. Ici le recours à la négation et aux pronoms permet d'introduire des chaînes de référence (le Templier et la Pirogue) qui ne reçoivent aucun attribut descriptif "réel". Le texte ne nous donne que des descriptions de déguisement fantaisistes (*un Templier, une Pirogue*); la seule inférence que nous puissions tirer est qu'il s'agit d'un homme et d'une femme. D'où sans aucun doute la fragilité de leur existence et le doute persistant pour le lecteur. D'où peut-être aussi l'impression après lecture que nous avons été victime d'une illusion spécifiquement linguistique, qui ne pouvait être créée que par du discours. On pense ici naturellement, *mutatis mutandis*, à Escher, nous y reviendrons. S'agissant de ces personnages, le point remarquable nous paraît donc être que le texte se contente de nous dire qu'ils ne sont pas Raoul et Marguerite, mais ne leur prête ni nom ni attribut descriptif. Seule la langue permet d'être aussi vague, aussi peu caractérisant, mais il n'est pas en principe interdit à un récit de s'intéresser aussi peu à des personnages. L'affirmation suivante de U. Eco nous paraît à cet égard un peu exagérée:

- (4) "(...) dans une fabula, il n'existe que les individus nommés et décrits; le monde de la fabula est réduit, et si on commence à y introduire d'autres individus, alors il faudrait vraiment prendre en considération le fait que les îles Hawaï sont dans le Pacifique et que 17 est un nombre premier" (Lector un fabula, p. 282).

2- L'interprétation du discours: éléments de théorie.

2.1. La nouveauté par défaut des indéfinis.

On met ici arbitrairement l'accent sur un aspect de l'interprétation du discours, à savoir la construction des chaînes de référence. Globalement le problème est d'identifier les individus dont parle le locuteur (au moins de savoir s'il entend des individus différents ou des individus identiques).

La particularité du discours de fiction à cet égard est que nous n'avons pas en principe à "raccorder" cette liste à celle des individus que nous connaissons

réellement. L'exigence minimale, c'est-à-dire savoir si le locuteur vise des individus déjà mentionnés ou non est donc suffisante.

Cette tâche peut se présenter comme une résolution de problème dans la mesure où les indices linguistiques sont sous-déterminés. Un aspect bien connu de ce problème concerne la résolution des anaphoriques. Le texte ne soulève aucune difficulté à cet égard: chacun des pronoms du texte trouve très naturellement son antécédent sans que l'opération soulève la moindre hésitation.

L'aspect de la sous-détermination qui nous intéresse ici est le suivant: dans un discours, un indéfini désigne, par défaut, un individu qui n'a pas été mentionné dans ce discours (c'est ce qu'on appelle dans certaines théories la *condition de nouveauté*). Qu'il s'agisse d'une inférence par défaut signifie littéralement qu'il est possible de renoncer à cette présomption de différence en présence d'indications contraires explicites (Cf. Corblin,, 1994)).

En fait, les présomptions qui conduisent à postuler que *un Templier* et *une Pirogue* ne mentionnent peut-être pas en fait des personnages nouveaux reposent sur une famille de schémas bien connus. Il ne manque pas de contes où les héros reçoivent des informations quant à la manière de reconnaître des personnages sous des déguisements. Tel est le cas dans la nouvelle. Il est vrai que ces informations peuvent être justes ou erronées, en principe, mais il reste qu'un tel schéma narratif remplace l'habituelle présomption de nouveauté par une présomption d'identité.

D'autre part, il est fréquent qu'un discours abandonne une chaîne de référence établie pour épouser l'état de connaissance des protagonistes au moment de l'action racontée, et raccorder ensuite les chaînes: "Sais-tu comment j'ai connu ta grand-mère. Un jour, alors que je me promenais, j'ai remarqué une grande jeune fille rousse, etc. (...) C'était ta grand mère."

2.2. Consistance et cohérence.

L'identification des individus visés, en l'occurrence le raccordement éventuel des chaînes, s'effectue d'autre part au cours d'un processus qui doit rester conforme à deux principes de fond: l'exigence de consistance (non-contradiction) et l'exigence de cohérence (organisation du discours comme unité).

Consistance:

consistance locale, celle du discours: ne pas entrer dans la représentation du discours une assertion qui soit en contradiction vis-à-vis de celles qui s'y trouvent.

consistance globale, celle du monde représenté: sauf stipulation explicite contraire, les lois du monde représenté dans le discours sont celles du monde réel.

Cohérence:

cohérence locale, celle des enchaînements textuels; Cf. notamment Hobbs (1990); en interprétant une phrase, le locuteur doit être en mesure, consciemment ou non de déterminer sa relation au discours en cours.

cohérence globale, celle des genres, des scripts, des scénarios. Le discours lui-même, dans son entier est interprété comme événement discursif d'un certain type (rapport, nouvelle, histoire drôle, etc...); les événements racontés quant à eux se rapportent à des scripts reconnaissables (scène de jalousie, scène de ménage, lettre anonyme, bal masqué, souper, etc.). Il est possible que cette dernière exigence ait une importance toute particulière pour les textes de fiction.

Bien que nous ayons clairement affaire à un texte d'humoriste, nous n'avons pas d'indice indiquant que l'auteur abandonne le principe de consistance, et que l'histoire est à interpréter dans un Modèle où on renonce au principe de non-contradiction et du tiers exclu. Autrement dit, dans une interprétation de l'histoire, le Templier est ou n'est pas Raoul, la Pirogue est ou n'est pas Marguerite. Il s'agit d'autre part d'"une histoire", d'"une mésaventure", et rien n'indique que l'auteur entende s'écarter du genre, même entendu largement. Rien n'indique par exemple que le texte est une métaphore, que les mots ne sont pas à prendre littéralement, que telle scène est un rêve, que l'histoire est une parabole sur le rôle du lecteur, etc..

3. Deux lectures de *Un drame*.

3.1 L'interprétation non littérale.

L'interprétation qui suit me paraît conforme à l'usage que fait Lacan de ce texte. Elle n'est pas cependant explicitement formulée par lui, et doit plutôt être considérée comme une reconstruction hypothétique de ma part. La présentation que fait Lacan du texte indique à mon sens une manière de résoudre le problème. Il suffit de traiter l'affirmation catégorique du texte:

Lui, ce n'était pas Raoul

Elle, ce n'était pas Marguerite

Comme non littérale, c'est-à-dire n'impliquant pas matériellement d'autres personnages que ceux que nous connaissons. Simplement, sous l'effet du désir, ou de la jalousie, Raoul et Marguerite sont si différents de ce qu'ils sont en réalité qu'ils ne sont pas eux-mêmes, ne se reconnaissent pas, etc.

"Ce texte d'Alphonse Allais est une des références familières de Jacques Lacan; il y fait allusion dans les *Ecrits*,

comme dans son Séminaire, le dernier notamment (Dissolution, 15 janvier 1980, in *Ornicar?* n°20/21, p. 12):

Qui est qui, point ne préjuge, mais m'en remets à l'expérience à faire, freudienne s'il se peut. Tel le rendez-vous célèbre des amoureux lors d'un bal à l'Opéra. Horreur quand ils laissèrent glisser leur masque: ce n'était pas lui, elle non plus d'ailleurs.

Illustration de mon échec à cette Hétérité -pardonne m'en l'Ubris - pour que je m'en délivre de l'énoncé qu'il n'y a pas de rapport sexuel."

Ornicar? revue du Champ freudien, janvier 1984, n°28, p.155.

Lacan parle de "rendez-vous des amoureux", d'"horreur", et reformule très légèrement le texte d'Allais, "ce n'était pas lui, elle non-plus d'ailleurs". Sa manière de rappeler l'intrigue et la conclusion qu'il en tire me paraît compatible avec l'interprétation "ce n'était pas (vraiment)lui". En effet le propos de Lacan selon lequel il n'y a pas de rapport sexuel, qui d'après lui serait la leçon cette histoire, renvoie à l'idée que le moi du désir est différent des autres, non évidemment à l'idée que quand il y a des rapports sexuels entre les amoureux c'est par personne interposée.

Quoi qu'il en soit de la lecture de Lacan lui-même, l'interprétation non-littérale des énoncés (3) est sans aucun doute une solution des plus simples au problème d'interprétation.

Raoul veut se rendre au Bal en Templier. Quelqu'un le sait à l'avance et en prévient anonymement Marguerite. Symétriquement pour Marguerite. La symétrie est la marque du caractère humoristique du texte (elle va jusqu'à l'identité au mot près des messages). Raoul ira au bal pour ses propres raisons, et pour surprendre une Pirogue-Marguerite. Il n'a aucune raison de supposer son déguisement connu de Marguerite. Symétriquement pour Marguerite.

Dans une telle hypothèse, les mécanismes de défaut jouent normalement et présument l'identité de référence des noms propres et des indéfinis correspondants. L'affirmation explicite du contraire (3) devrait conduire à la révision de cette hypothèse, à moins justement qu'on en fasse une interprétation non littérale. Dans ce dernier cas, la conclusion du texte vient confirmer les hypothèses précédentes: il s'agissait bien en fait de Raoul et de Marguerite. Ainsi caractérisé, l'épisode est une mésaventure: chacun des époux fait la preuve qu'il est soupçonneux et infidèle; partie

nulle donc. Un inconnu (ou deux, les ami(e)s) croyant sans doute nuire, ont finalement rendu service au couple.

Le problème que nous rencontrons pour admettre cette interprétation est évidemment que la littéralité est par défaut assumée dans ce genre de texte, et qu'aucun élément ne vient confirmer que l'auteur ne s'y conforme pas: On pourrait être tenté par une interprétation non littérale de "ne pas se reconnaître", mais "lier connaissance" présuppose que socialement on ne se connaissait pas.

3.2 Le discours impossible donc métatextuel.

Réduite à sa forme la plus simple, la thèse de U. Eco sur ce texte est la suivante: le lecteur de cette nouvelle est incité à faire des hypothèses que le texte s'ingénie ensuite à falsifier. Il s'agit d'un discours impossible qui fonctionne comme métaphore sur le rôle du lecteur, et en l'occurrence sur les risques du métier de lecteur, lorsqu'on se trouve confronté à un humoriste conscient de ces mécanismes. La comparaison à Escher et à ses escaliers impossibles introduite par U. Eco indique assez clairement l'idée générale développée par le critique.

L'étude de Eco, très explicite et détaillée est connue; je n'entreprendrai pas ici de la discuter point par point. Eco confirme de manière indiscutable selon moi que la manière la plus "normale" de construire l'histoire aboutit à une impasse.

Il y a cependant deux questions essentielles que l'étude de Eco ne considère pas.

1. Un mécanisme d'interprétation qui aboutit à une impasse sur la base de présomptions revient en principe "en arrière" pour défaire ses présomptions et en essayer d'autres afin de surmonter la contradiction. Qu'en est-il dans ce texte? Eco laisse entendre que l'impossibilité de construire une interprétation cohérente est absolue.

2. L'analyse du processus d'interprétation comme échec se concilie mal avec le plaisir esthétique ressenti en fin de lecture. Si l'émotion esthétique, selon certaines théories récentes naît d'une unité supérieure permettant à des perceptions ou représentations contradictoires de coexister, comment peut-elle être associée à ce texte?

4. Une interprétation consistante et cohérente de *un drame*.

Mon objectif sera ici de montrer qu'il existe une interprétation cohérente et consistante du texte qui peut s'obtenir sur la base de schémas généralement admis dans le raisonnement naturel, tant pour la perception que pour la résolution de problèmes. Ces schémas prévoient qu'une présomption qui conduit à des résultats incompatibles avec des informations assurées est retirée, et éventuellement remplacée par une autre

présomption compatible avec les données explicites. C'est le principe de base du raisonnement par défaut (présomption) et de la révision de croyances.

Quand le discours nous dit que les protagonistes reçoivent des billets anonymes mentionnant la présence du partenaire à tel bal sous tel déguisement, il ne s'agit pas d'une pure information factuelle, il s'agit typiquement d'une information qui engage des scripts, ou scénarios possibles, simplement parce qu'une telle action renvoie nécessairement à quelque plan de la part d'un agent humain (l'auteur des lettres). Mais aussi naturellement parce qu'il s'agit d'un élément fréquent dans beaucoup de faits divers et d'oeuvres de fiction.

Le script du Vrai billet anonyme.

Un tiers, suffisamment intime de Raoul pour connaître ses projets dans le détail (déguisement compris) en prévient Marguerite. Son but? Brouiller Raoul avec Marguerite, par intérêt (un soupirant de Marguerite, une liaison de Raoul), par désir de s'amuser, de nuire, etc.

Et symétriquement pour Marguerite. On peut supposer un autre tiers, mais pas nécessairement. S'il s'agit du même, on a plus de mal à construire ses motivations, et la similitude littérale des textes est moins invraisemblable. S'il s'agit de deux auteurs distincts, chaque motivation séparée est plus facile à construire, mais la coïncidence des actions et l'identité des billets est plus invraisemblable.

Si ce script est le bon, Raoul peut aller au bal en Templier ignorant que son déguisement est connu; il cherche Marguerite sous les apparences d'une Pirogue. Si la symétrie est vraie, une Pirogue et un Templier se chercheront au bal, et nous ferons l'hypothèse qu'il s'agit de Raoul et Marguerite, jusqu'à ce que le texte nous dise qu'il n'en est rien (3)

Quelle est alors la stratégie normale lorsque des assomptions par défaut rencontrent une "indication explicite du contraire"? Par définition, on donne la préférence à l'information explicite (3), et on retire l'assomption par défaut; par conséquent, nous devons réviser l'équivalence Raoul=Templier et Marguerite=Pirogue, qui n'avait jamais été explicitement donnée.

Or, comment était-on arrivé à cette idée que la Pirogue était Marguerite et le Templier Raoul, sinon très exactement en adoptant le script de la vraie lettre anonyme? L'information explicite qu'il s'agit de personnages différents permet-elle de préserver la cohérence et la consistance dans le cadre de ce script? Très très difficilement semble-t-il! Chacune des lettres anonymes aurait donné une information non confirmée par les faits, ou bien le discours se serait "trompé" de Pirogue et de Templier. Le texte donne des informations qui disculpent le texte d'une telle désinvolture narrative: les deux protagonistes sont "surpris de ne pas se reconnaître",

et l'aventure sert de "leçon" à Raoul et Marguerite. Il y a donc bien un lien causal restituable entre les informations données avant cette scène du bal qui concernent Raoul et Marguerite, et cette scène aura des conséquences pour eux, servira de leçon.

La seule ressource, très habituelle dans un cas de ce type, consiste à retirer le script qui conduit à une contradiction, et à en essayer un autre. Supposons par exemple que devant un buffet un homme se précipite pour prendre un verre avant une dame qui l'accompagne; le script "galanterie, courtoisie" peut venir à l'esprit. Si l'homme absorbe le contenu du verre avant d'entreprendre une autre femme, ce script est simplement retiré, et on en cherchera éventuellement un autre.

Or il y a, pour le cas qui nous occupe, un très bon candidat, bien connu dans la littérature, à savoir la fausse lettre anonyme, ou comme dit Figaro dans *Le mariage*, "le faux billet inconnu".

Le faux billet inconnu.

Marguerite elle-même, écrit anonymement à Raoul que Marguerite se rendra au bal sous le déguisement Pirogue; elle n'a pas l'intention de s'y rendre, mais y enverra une comparse M'. Plan possible: le jaloux Raoul démasquera M' croyant trouver Marguerite et sera ridicule.

Et symétriquement pour Raoul qui enverra à sa place un comparse R' en Templier.

Ni Raoul Ni Marguerite ne se montreront au bal, mais seront naturellement informés par leur affidé respectif de la suite de l'aventure.

M' s'attend à être démasquée par Raoul, qu'elle connaît; elle sera démasquée par R' qu'elle ne connaît pas, et symétriquement; d'où leur cri de stupeur de ne pas se reconnaître. Ils ne tardent pas à faire connaissance, etc..

Mésaventure pour Raoul et Marguerite? Oui, puisque aucun d'entre-eux n'a réussi à rendre la jalousie de l'autre ridicule, mais a donné en revanche des preuves de la sienne.

Ce scénario paraît même mieux en accord avec le fond de l'histoire qui est centrée sur la jalousie des deux héros, et non sur leur infidélité. Naturellement, s'il ne transgresse pas les règles de cohérence du monde telles que nous nous les représentons, ce scénario repose sur une coïncidence et un effet de miroir très invraisemblables, sur le fait que la même idée vienne aux deux époux au même moment. Mais n'est-ce pas le type de coïncidence et d'effet de miroir qui distingue précisément les histoires drôles (invraisemblables) des aventures réelles? N'est-ce pas aussi une impression qui émerge confusément à la lecture? Celle que l'auteur nous présente une histoire compliquée parce qu'il multiplie par deux, de manière spéculaire, un scénario connu et facilement maîtrisable.

Supposons que Raoul seul se comporte comme indiqué. Marguerite reçoit sa lettre, et se rend au bal pour essayer de démasquer un Templier. Stupéfaction, le Templier n'est pas Raoul, mais R'. La jalouse est punie. On reviendra un peu plus en détail sur l'effet de miroir et la complexité.

Notons seulement que les deux scripts se distinguent formellement dans les mêmes termes que ceux que nous utilisons pour exposer le problème d'interprétation central de l'histoire racontée. Une lettre anonyme, c'est seulement une lettre dont l'auteur ne livre pas son nom. Cet auteur est en principe n'importe qui, et tous les cas de figure ont été illustrés dans les faits divers: les auteurs de lettres anonymes peuvent s'en adresser à eux-mêmes, en adresser à leurs proches, etc. Une "vraie" lettre anonyme parlant de Raoul est donc identifiée ici à une lettre écrite par quelqu'un qui n'est pas Raoul. Un faux billet inconnu mentionnant Raoul est ici assimilé à un billet écrit par Raoul.

Résumons le changement demandé pour changer de scénario:

1) Hypothèse initiale: le billet reçu par Marguerite n'était pas écrit par Raoul (présomption), et le Templier était Raoul (présomption).

2) Hypothèse révisée: le Templier n'est pas Roul (3), donc le billet reçu par Marguerite était écrit par Raoul.

Il y a me semble-t-il un seul élément du texte qu'on pourrait opposer à cette interprétation, et il n'est peut-être pas concluant: l'épigraphe du chapitre IV, qui introduit les deux billets est le suivant:

"Comment l'on pourra constater que les gens se mêlant de ce qui ne les regarde pas feraient beaucoup mieux de rester tranquilles."

Ce passage laisserait ici entendre que des personnages étrangers au drame agissent, représentation traditionnelle de l'"authentique" auteur de lettre anonyme: le tiers malfaisant. Volonté peut-être d'égarer le lecteur sur le mauvais script?

5. Les limites du lecteur et l'organisation de l'information.

Pourquoi cette manière de construire l'histoire est-elle difficile d'accès pour le lecteur, et même pour un critique attentif comme U. Eco? Toutes les analyses de Eco par exemple admettent pour intouchable le script de la lettre anonyme écrite par le partenaire de l'autre (chez Eco, *l'amant*, et la *maîtresse*'), alors qu'aucun élément du texte ne permet de le confirmer. Eco est d'ailleurs tellement conscient de cela qu'il le concède explicitement.

A mon sens la réponse est liée au fait que les capacités de raisonnement du lecteur sont en général faiblement sollicitées pour ce qui concerne cet aspect particulier de l'information d'un discours. Nous acceptons parfaitement qu'un discours nous propose

une énigme, une incertitude quant aux relations à établir entre les faits qu'il énonce. Nous pouvons alors mettre en oeuvre toutes les capacités du raisonnement naturel, y compris la révision d'hypothèses organisatrices. En revanche, l'identification des protagonistes d'un discours doit en principe être plus directement accessible, elle doit se régler en général au moyen de procédures plus automatisées. Considérons la distinction de T. Bever: "Une différence entre la perception, le développement cognitif et la résolution de problèmes réside dans le degré d'automatisme avec lequel la représentation qui résout les conflits représentationnels est formée" (Bever, 1986, p. 26). Les jugements relatifs à l'identité des protagonistes mentionnés dans un discours seraient clairement plutôt du type *perception*, prise en charge par des raisonnements automatisés, que du type résolution de problème. Une autre manière de présenter les choses serait de dire que l'identification des protagonistes appartient à la couche d'information d'"arrière plan" du discours, ou couche d'information présupposée.

Considérons d'autre part le processus qu'on doit mettre en oeuvre pour parvenir à une lecture cohérente et consistante comme celle qui est présentée § 4. Ce processus est régressif, et consiste à réviser des assumptions admises par défaut concernant d'autres informations d'arrière-plan, ou présupposées, en l'occurrence celles qui constituent la trame qui donne sens aux faits de l'histoire (scénarios ou scripts). Le processus consiste très précisément à réviser en "chaînage arrière" deux défauts: 1) Raoul est le Templier, Marguerite la Pirogue; 2) Les billets sont de vrais billets anonymes. La nécessité d'aller jusqu'à l'étape 2) qui est une révision consécutive d'une révision préalable, peut échapper au lecteur, qui se contenterait d'une révision minimale, sans percevoir qu'elle introduit une inconsistance.

La procédure machinale "logique" amènerait très normalement à concevoir un programme qui réviserait d'abord la présomption d'identité (contredite), puis le scénario choisi par défaut (vraie lettre anonyme) lequel n'est plus compatible avec cette information explicite. Un billet anonyme, c'est simplement un billet dont on ignore l'auteur, non un billet écrit par un personnage inconnu. Dans la plupart des histoires intéressantes d'ailleurs, les lettres anonymes sont écrites par des personnages connus, mentionnés dans l'histoire.

A mon sens, si le lecteur ne parvient pas à utiliser ces connaissances pour réviser rationnellement (en restaurant la consistance et la cohérence) son modèle du discours, c'est, outre les raisons déjà dites que l'élément à réviser est le scénario qui organise toute l'histoire. Quand on a commencé par défaut, à comprendre un épisode comme un cas de "vraie lettre anonyme" et à en tirer des inférences, notamment sur qui est qui, il est très difficile de renoncer à ce scénario, et de le remplacer par un autre. La révision du scénario est difficile pour au moins trois raisons: il organise un ensemble, il est

choisi par défaut, sans introduction explicite, et il est par essence assez flou. Un scénario est plutôt une famille d'enchaînements possibles, avec de nombreuses variantes et bifurcations, qu'un enchaînement unique. On a donc toujours l'espoir de pouvoir s'accommoder d'un scénario en cours.

En somme la difficulté tient à ce que le mécanisme de révision nécessaire s'en prend à des éléments qui forment la couche fondamentale de l'information à savoir le scénario et l'identité des protagonistes. Il est très rare que ces données primitives soient obtenues au prix d'un raisonnement déductif compliqué formant l'enjeu du discours. Il est très rare, pour être clair, que l'enjeu d'un discours soit en dernier ressort la question: de combien de personnages ai-je parlé, et quel est le scénario de mon histoire? Sauf sans doute dans les histoires drôles, et les énigmes humoristiques.

Il peut être utile de rappeler ici qu'il y a un autre texte d'A. Allais, intitulé précisément *Les Templiers*¹, dans lequel un jeu selon moi comparable à celui-ci est mis en scène explicitement. Le schéma de ce texte est le suivant: un personnage est d'abord introduit, puis se pose la question de son nom:

"Comment diable s'appelait-il? Un sacré nom alsacien qui ne peut me revenir comme Wurtz, ou Schwartz...Oui, ça doit être ça, Schwartz. Du reste le nom ne fait rien à la chose"

Le récit d'une histoire se développe ensuite avec des corrections périodiques du nom du héros:

"Schwartzbach, ou plutôt Schwarzbacher, car je me rappelle maintenant, c'est Schwarzbacher: Schwarzbacher, dis-je..."

Le récit se clôt sur le véritable nom du héros enfin retrouvé:

"Ah! Je me rappelle maintenant, c'est Durand qu'il s'appelait.(...)"

Alors que l'histoire elle-même est "laissée en plan" en un moment des plus dramatiques!

Dans ce cas aussi, un élément d'arrière-plan relatif au "who's who" prend le pas sur le premier plan, à savoir la conduite du récit vers une fin. Il s'agit en somme d'un autre exemple d'inversion des plans.

6. Effets de miroir et réception esthétique du texte.

¹Texte également reproduit par U. Eco en appendice à *Lector in Fabula*.

Deux éléments sont revenus à plusieurs reprises dans l'analyse: l'effet de miroir et la comparaison au traitement des représentations spatiales d'Escher (on pense surtout à ses escaliers impossibles). A propos d'Escher, U. Eco insiste surtout sur l'impossibilité de projeter dans un modèle rationnel les identifications et relations que le texte introduit. Mais la particularité des représentations d'Escher est surtout dans l'art de préserver au maximum les apparences d'une cohérence locale. Grossièrement, on peut dire que son art est de masquer une transition impossible en lui donnant toutes les apparences d'une transition banale.

Il paraît assez peu discutable que le texte procure à ses lecteurs des impressions du même type: le lecteur suit un scénario apparemment convenu, aussi convenu *mutatis mutandis* que les lois de la perspective; son parcours s'achève sans qu'il ait eu la sensation en un point déterminé de son parcours d'avoir effectué une transition impossible; pour certains lecteurs, l'impression générale est plus d'avoir affaire à un texte bizarre, loufoque, qu'à un texte "impossible". Pour eux, la nécessité de relire, de chercher exactement "ce qui ne va pas" n'est pas une stratégie qui s'impose: le texte, à première lecture, se suffit à lui-même et suscite l'impression agréable d'avoir achevé un parcours à la fois normal (banal) et pourtant en plusieurs endroits marqué par des périls surmontés par le flux d'ensemble, d'avoir été en somme agréablement "mené en bateau".

Tout est fait dans ce texte pour rassurer le lecteur quant au genre d'histoire raconté. Il s'agit d'une "mésaventure" qui résulte d'une "non-reconnaissance" lors d'un bal masqué. Ce scénario narratif est aussi basique que les lois de la perspective. D'où l'impression rassurante que l'ensemble appartient à un genre connu. On observera d'ailleurs que les ingrédients les plus typiques de ce scénario apparaissent aux points d'inflexion cruciaux de l'histoire. C'est juste après avoir énoncé (3), qui devrait amener à une révision, que le récit mentionne la surprise de la non-reconnaissance, une des péripéties convenues de ce genre de récit. On peut donc avoir l'impression que s'il y a une surprise, c'est bien celle qui est relatée par le texte. De même, s'il y a une "mésaventure" des héros à la fin, on ne s'en étonnera pas, car les récits typiques (surtout les bons, où il y a une surprise au milieu) sont souvent des mésaventures.

La complexité est créée uniquement par un effet spéculaire. On sait que les miroirs compliquent beaucoup les choses pour la perspective. Ce qui complique l'histoire, c'est que qu'on puisse accompagner une trame très convenue de plusieurs "et réciproquement". En principe, la répétition n'introduit pas une grande complexité, mais dans ce contexte de réciprocité, il en va bien autrement. On peut soupçonner que le plaisir esthétique ressenti à la lecture de ce texte est d'une nature comparable à celui qui attire vers le "palais des glaces" des fêtes foraines: le plaisir de vivre une situation

dangereuse pour les schémas perceptifs fondamentaux, sans risque véritable. Le jeu de la réciprocité s'apparente à l'application d'une exploration combinatoire dont les conséquences risquent d'être difficiles à maîtriser pour l'intuition: nous savons très bien ce qui risque d'arriver si l'un des deux époux reçoit un de ces billets; mais supposons maintenant que les deux époux reçoivent le même billet...Coïncidence improbable, fantaisie d'humoriste, certes, mais dont les conséquences exactes sont loin d'être très claires. Nous ne sommes pas très sûrs de voir exactement ce que la réciprocité rend impossible. Ainsi, l'étonnement d'un Templier *a* découvrant que la Pirogue n'est pas Marguerite est trivial dans la version primitive du scénario, à condition que ce Templier *a* soit bien Raoul (version simple); mais cet étonnement est inconcevable dans la version réciproque du même scénario si ce Templier n'est pas Raoul. Autrement dit, la difficulté dans ce genre de problème est de saisir en quoi la réciprocité limite la symétrie. Nous reproduisons en vis-à-vis le simple dédoublement du scénario.

Scénario 1	Scénario 2
Raoul reçoit une lettre.	Marguerite reçoit une lettre.
Il ira au bal à la recherche d'une Marguerite-Pirogue.	Elle ira au bal à la recherche d'un Raoul-Templier.
Il trouve une P.	Elle trouve un T.
La P. n'est pas Marguerite.	Le T. n'est pas Raoul.
Raoul est surpris.	Marguerite est surprise.
<i>Celui qui démasque la Pirogue est Raoul.</i>	<i>Celle qui est démasquée par le Templier est Marguerite.</i>

On pourrait envisager que ces deux événements disjoints aient lieu dans le même bal sans aucune incohérence. Chacun des deux époux, croyant trouver l'autre sous le déguisement annoncé, aurait en fait trouvé un autre personnage inconnu.

La réciprocité, c'est ce qui relie ces deux scénarios pour les fondre en un seul événement: celui qui démasque la Pirogue dans le scénario 1 n'est autre que le Templier mentionné dans le scénario 2. Or on voit clairement en utilisant cette représentation que la réciprocité empêche de conjoindre les deux versions parallèles dans un modèle non contradictoire:

Scénario 1	Scénario 2
Raoul reçoit une lettre. Il ira au bal à la recherche d'une Marguerite-Pirogue. Il trouve une P. <i>a</i> La P. n'est pas Marguerite. Raoul est surpris. <i>Celui qui démasque la Pirogue est Raoul.</i>	Marguerite reçoit une lettre. Elle ira au bal à la recherche d'un Raoul-Templier. Elle trouve un T. <i>b</i> Le T. n'est pas Raoul. Marguerite est surprise. <i>Celle qui est démasquée par le Templier est Marguerite.</i>
Celui qui démasque la Pirogue <i>a</i> est le Templier <i>b</i>	

On infère en effet du scénario 1 que Raoul est le Templier *b*, ce qui est contredit dans le scénario 2. On infère du scénario 2 que Marguerite est la Pirogue *a*, ce qui est contredit dans le scénario 1. S'il peut y avoir dédoublement et parallélisme de deux variantes du scénario banal, il ne peut y avoir "intersection" de ces deux versions dans le même modèle.

Le plaisir esthétique produit par le texte, pourrait alors s'expliquer en vertu du schéma général: le texte réussit, sur le mode de l'anamorphose linguistique, à susciter l'illusion que des représentations parallèles, nécessairement disjointes, peuvent coexister.

Appendice:

Un drame bien parisien

LES CHAÎNES DE REFERENCE DANS LE DISCOURS

Table des matières

Introduction: Anaphores et chaînes référentielles

1. La notion d'anaphore: approches descriptives
 - 1.1. Fondements de l'approche descriptive
 - 1.2. Limites de l'approche descriptive
 - 1.3. Bilan de l'approche descriptive
- 2- Approche fonctionnelle de la notion d'anaphore
 - 2.1. Fondements de l'approche fonctionnelle
 - 2.2. Apports et limites de l'approche fonctionnelle
- 3- Pour une approche linguistique de la notion d'anaphore
 - 3.1. L'anaphore dans les chaînes de référence
 - 3.2. Anaphore et identité de référence
 - 3.3. Anaphore, co-référence et antécédence
 - 3.4. Diversité des relations anaphoriques
 - 3.5. Un programme de recherche

1ère partie. **LANGUE: anaphore et anaphoriques**

CHAPITRE 1: **Défini et démonstratif: les paradoxes de la reprise immédiate**

1. Valeur de contraste des anaphores définies et démonstratives.
 - 1.1 Quelques manifestations des valeurs de contraste
 - 1.2 Le statut de la mise en contraste : classification et identification
2. Valeurs de contraste et distributions du défini et du démonstratif
 - 2.1 Les paradoxes de la reprise immédiate
 - 2.2 Quelques analyses des faits.
 - 2.3 Quelques exemples réels
3. Essai d'analyse des faits en termes de contraste.
 - 3.1 Exemples de type (a):
 - 3.2 Exemples de type (b)
 - 3.3 Essai de conclusion.
4. Distribution du défini et du démonstratif dans les chaînes longues.
 - 4.1 Introducteur de chaînes.
 - 4.2 Nouveau N pour le discours :
 - 4.3 Comparaison d'un N à d'autre N :
5. Conclusion
6. Examen de commentaires critiques.
 - 6.1. Sur la présentation de F. Corblin (1983).
 - 6.2. Sur les arguments empiriques.
 6. 3- La théorie de Georges Kleiber.

CHAPITRE 2: *Ceci* et *cela* comme formes à contenu indistinct

1. Démonstratifs et pronoms dans la Logique de Port Royal
 - 1.1. L'analyse de ceci
 - 1.2. La catégorie des pronoms
2. Principes et analyses
 - 2.1. Formes indistinctes Vs Formes non-saturées
 - 2.2. Cela Vs ceci

CHAPITRE 3: **Sujet impersonnel et sujet indistinct: *il* et *ça*.**

- 1- Propriétés distinctives du sujet impersonnel.
- 2- Ca comme référence indistincte.
- 3- Les phénomènes météorologiques.
- 4- les phénomènes d'ambiance
- 5- Les arguments en séquence.
 - 5-1. La complétive et l'infinitif sont-ils des arguments en séquence?
 - 5-2. L'hypothèse d'une double analyse des dislocations.

CHAPITRE 4: **L'anaphore nominale**

1. Anaphores et reprises
2. L'anaphore nominale
 - 2.1 L'anaphore nominale: propriétés constitutives:
 - 2.2 le paradigme des anaphoriques nominaux.
 - 2.3 Anaphore nominale et interprétations partitives.
 - 2.3.1. Dualité de structure?
 - 2.3.2. en et les partitifs à tête anaphorique

CHAPITRE 5: **Pronoms et groupes nominaux sans nom**

1. Les thèses réductionnistes.
 - 1.1. Les arguments empiriques
 - 1.2. Arguments théoriques.
2. Les DSN du français.
3. Vrais pronoms et Déterminants sans Nom
 - 3.1. Instanciation des compléments du Nom
 - 3.1. Tête nominale non-instanciée
 - 3.3. Déterminant.
4. Saturation anaphorique
 - 4.1 Disjonction des sources
 - 4.2. Celui-ci et les référents animés humains
 - 4.3. GN simples, GN partitifs et antécédents dispersés
 - 4.4 Interface grammaire/saturation anaphorique
5. La représentation catégorielle des GN
 - 5.1 Raffinement des thèses réductionnistes
 - 5.2 Tous les GN sont-ils des projections de N?

2ème partie. Discours: Chaînes de référence, désignation, nomination

CHAPITRE 6: **Chaînes anaphoriques et chaînes de référence**

1. Chaînes de référence et chaînes anaphoriques dans Chastain (1975)
 1. Repérage
 2. Critères de distinction

- 2.1 La position des termes dans les chaînes
- 2.2. Liens entre contextes et liens internes à un contexte
- 2. Les bases linguistiques de la formation des chaînes
 - 2.1 Chaînes liées, chaînes libres.
 - 2.2. Connexion au moyen de pronoms libres
 - 2.3 Groupes nominaux démonstratifs
 - 2.4 GN définis
 - 2.5. Descriptions et co-référence
- 3. Autres constituants de chaînes
 - 3.1. Indéfinis
 - 3.2. Noms propres
 - 3.3 Pronoms de première et seconde personne

CHAPITRE 7: Les chaînes de référence naturelles

- 1. Les constituants de chaîne
 - 1.1. Problèmes généraux
 - 1.2. Anaphore et co-référence
 - 1.3. Diversité des anaphores
- 2 .L'assignation des antécédents
 - 2.1. Conformité
 - 2.2. Sélection
- 3. Saisie et ressaisie des objets du discours
 - 3. 1. La plasticité des objets textuels naturels
 - 3.2 . Postulats sur la variation formelle.

CHAPITRE 8: Les désignateurs dans les romans

- 1 Le système linguistique des désignateurs
 - 1.1. Désignateurs rigides et autres désignateurs
 - 1.2. Les pronoms: démonstratifs et personnels
 - 1.3. Les groupes nominaux: définis et démonstratifs
- 2. L'utilisation des désignateurs dans les romans
 - 2.1. Les désignateurs contingents dans Thérèse Raquin
 - 2.2. Flaubert et la désignation rigide

CHAPITRE 9: Références et cohérence: le cas de *Un drame bien parisien*

- 1- Les données du problème d'interprétation.
- 2- L'interprétation du discours: éléments de théorie.
 - 2.1. La nouveauté par défaut des indéfinis.
 - 2.2. Consistance et cohérence.
- 3. Deux lectures de *Un drame*.
 - 3.1 L'interprétation non littérale.
 - 3.2 Le discours impossible donc métatextuel.
- 4. Une interprétation consistante et cohérente de un drame.
- 5. Les limites du lecteur et l'organisation de l'information.
- 6. Effets de miroir et réception esthétique du texte.
- Appendice: *Un drame bien parisien*

Francis Corblin

Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence

P.UR Rennes (1995)

<http://www.paris4.sorbonne.fr/~corblin/reprise.pur.html>

- Abney, S. (1985) "Functor Theory and Licensing: Toward the Elimination of the Base Component", Unpubl. ms., MIT.
- Ariel, M. (1988) "Referring and accessibility", in *Journal of Linguistics*, pp.65-87.
- Ariel, M. (1990) "Accessing Noun-Phrase Antecedents", London, Routledge.
- Asher, N. (1987) "A Typology for Attitude Verbs and Their Anaphoric Properties", in *Linguistics and Philosophy* 10.
- Asher, N. et Wada, H. (1989) "A Computational account of Syntactic, Semantic and Discourse Principles for Anaphora Resolution", in *Journal of Semantics*.
- Bach, E., Partee, B. (1980) "Anaphora and Semantic Structure", in MASEK 1980, pp.1-28.
- Benveniste, E. (1966) *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- Benveniste, E. (1974) *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard.
- Bever, T.G., (1986) "The Aesthetic Basis for Cognitive Structures", in M. Brand and R. Harnisch, eds, *The Representation of knowledge and Belief*, Tucson, University of Arizona Press.
- Binnick, R.I. et al. (1969) *Papers from the 5th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, Chicago University Press.
- Blanche-Benveniste C. et al. (1984) *Pronom et syntaxe : l'approche pronominale et son application au français*, Paris, S.E.L.A.F.
- Blanche-Benveniste C. et Chervel A (1966) "Recherches sur le syntagme substantif" in *Cahiers de Lexicologie*, vol. IX, n°2, pp. 3-37.
- Bolinger D. (1972) *That's that*, Mouton, La Haye.
- Bonnard, H. (1950) *Grammaire française des lycées et collèges*, Sudel.
- Boone, A. (1987) "Les constructions "Il est un linguiste"/"C'est un linguiste", in *Langue française*, pp.94-107.
- Bosch, P. (1983) *Agreement and Anaphora: A Study of the Role of Pronouns in Syntax and Discourse*, New York, Academic Press.
- Bosch, P. (1986) "Pronouns under control? A Reply to LilianeTasmowski and Paul Verluyten", in *Journal of Semantics*, pp.65-79.
- Brame, M.K. (1981) "The General Theory of Binding and Fusion" *linguistic Analysis*, 7,3.
- Brame, M.K. (1982) "The Head Selector Theory of Lexical Specifications and the Nonexistence of Coarse Categories" in *Linguistic Analysis* 10,4.
- Bresnan, J. (1971) "A note on the notion "identity of sense anaphora"" in *Linguistic Inquiry*, n° 2.
- Bresnan, J. (1982) *The mental representations of grammatical relations*, Cambridge, MIT Press.

- Bresnan, J. (1982) "Control and Complementation", in BRESNAN 1982, pp.343-434.
- Bühler, K. (1934) *Sprachtheorie*, Jena, Fisher; Stuttgart, Fisher 1965.
- Cadiot, P. (1988) "De quoi ça parle? A propos de la référence de ça", in *Le français moderne*, N°3/4, pp. 174-193.
- Chafe, W. (1976) "Givenness, Contrastiveness, Definiteness, Subjects, Topics and Point of View", in LI (1976).
- Chafe, W. (1974) "Language and consciousness", dans *Language*, 50 (1), pp.111-133.
- Charolles, M., Fisher, S., Jayez, J. eds, (1990) *Le discours. Représentations et interprétations*, Presses Universitaires de Nancy.
- Chastain, C. (1975) "Reference and Context", in GUNDERSON 1975, pp.194- 269.
- Chomsky, N. (1975) *Reflections on Language*, Pantheon Books, New York.
- Chomsky, N. (1981) *Lectures on Government and Binding*, Foris, Dordrecht.
- Chomsky, N. (1982) *Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding*, MIT Press, Cambridge, Mass.
- Clark, H.H., Haviland, S (1977) "Comprehension and the Given-New Contract", in *Discourse Production and Comprehension*, R. O. Freedle, ed.
- Conte, M.E. (1978) "Deissi testuale e anaphora", in *Sull'anaphora*, Presso l'accademia della Crusca, Firenze, pp. 37-54.
- Conte, M.E. (1988) *Condizioni di coerenza*, La nuova Italia Editrice.
- Corblin, F. (1980) *Mémoire du Texte et interprétation des syntagmes nominaux*, Thèse de III^{ème} cycle, Université de Caen.
- Corblin, F. (1983) "Les désignateurs dans les romans", in *Poétique*, n°54, pp.119-121.
- Corblin, F. (1983) "Défini et démonstratif dans la reprise immédiate", in *Le français Moderne*, n°2, pp.118-134.
- Corblin, F. (1985) *Anaphore et interprétation des segments nominaux*, Thèse d'Etat, Université Paris VII.
- Corblin, F. (1985a) "Remarques sur la notion d'anaphore", in *Revue québécoise de linguistique*, 15,1, pp.173-193.
- Corblin, F. (1985b) "Les chaînes de référence : analyse linguistique et traitement automatique", in *Intellectica*, pp.123-143.
- Corblin, F. (1987) *Indéfini, défini et démonstratif. Constructions linguistiques de la référence*, Genève, Droz.
- Corblin, F. (1987a) ""Ceci" et "cela" comme formes à contenu indistinct", in *Langue Française* n°75, pp.75-94.
- Corblin, F. (1987b) "Sur la notion de connexion" in *Le français moderne* n° 3/4, pp. 149-157.
- Corblin, F. (1987c) *Les chaînes de référence naturelles*, in *T.A. Informations*, pp. 5-22.
- Corblin, F. (1990) "Les groupes nominaux sans nom du français", in KLEIBER 1990, pp.63-80.
- Corblin, F. (1990a) "Typologie des reprises linguistiques: l'anaphore nominale", in

- CHAROLLES 1990, pp.227-242.
- Corblin, F. (1991) "Referential and Anaphoric Chains in Discourse", in *Rivista di Linguistica*, Pisa,, pp.67-89.
- Corblin, F. (1994) "La condition de nouveauté comme défaut", in *Faits de Langue*, pp.147, 155.
- Cornish, F. (1986) *Anaphoric Relations in English and French. A Discourse Perspective*, Londres, Croom Helm.
- Cornish, F. (1988) "Anaphoric pronouns: under linguistic control or signaling particular discourse representations" in *Journal of Semantics* 5, pp. 233-260.
- Culioli A. (1977) *Notes sur détermination et quantification : définition des opérations d'extraction et de fléchage*, D.R.L. Paris VII.
- Damourette J.et Pichon E. (1911-1950) *Des mots à la pensée (essai de grammaire de la langue française)*, Paris, ed. d'Artrey.
- Danon-Boileau L. (1985) "That is the question" in *La langue au ras du texte*, p.31-55.
- David, S. (1990) "Quelques remarques à propos du traitement automatique des relations anaphoriques", in KLEIBER 1990, pp.111-141.
- De Mulder, W. (1990) "Anaphore définie versus anaphore démonstrative: un problème sémantique?", in KLEIBER 1990, pp.143-158.
- Donnellan, K.S. (1971) "Reference and definite descriptions" in *Semantics*, C.U.P., pp. 100-115.
- Eco U. (1979) *Lector in fabula*, Bompiani, Milan. (trad. française Grasset et Fasquelle, 1985).
- Edes, E. (1968) *Output conditions in anaphoric expressions with split antecedents*, Unpublished ms, Harvard University.
- Ehlich, K. (1982) "Anaphora and Deixis: same, Similar, or Different", in JARVELLA 1982, pp.315-337.
- Evans, G. (1977) "Pronouns, quantifiers and relative clauses", in *Canadian Journal of Philosophy*, pp.467-536.
- Evans, G. (1980) "Pronouns", in *Linguistic Inquiry* 11, 2, pp.337-362.
- Fauconnier, G. (1983) *Espaces mentaux*, Editions de Minuit.
- Fox, B. (1987) *Discourse structure and anaphora. Written and conversational English*, Cambridge University Press.
- Fradin B. (1984) "Anaphorisation et stéréotypes nominaux", in *Lingua* 64, pp.325-369, Elsevier Science Publishers B. V. (North Holland).
- Fraser th. et Joly A. (1980) "Le système de la deixis : endophore et cohésion discursive en anglais", in *Modèles linguistiques*, II, 2, pp. 22-51.
- Frege, G.(1971) *Ecrits logiques et philosophiques*, Trad française par C.Imbert, Seuil, Paris
- Frei, H. (1961) "Désaccords" in *Cahiers F. de Saussure* 18, pp. 36-38.
- Fukui, N. (1986) *A Theory of Category Projection and its Applications*, Doctoral Diss. MIT, Cambridge, Mass.
- Fukui, N. and M. Speas (1986) "Specifiers and Projections" in N. Fukui, T. Rapoport

- and E. Sagey (eds.) *MIT Working Papers in Linguistics* 8, Cambridge, Mass, 128-172.
- Furukawa, N. (1986) *L'article et le problème de la référence en français*, Librairie-Editions, France Tosho, Tokyo.
- Gaätone, D. (1970) "La transformation impersonnelle en Français", in *Le français moderne* 38, pp. 389-411.
- Garrod, S.C. & Sanford, A.J. (1982) "The Mental Representation of Discourse in a Focused memory system", *Journal of Semantics*, 1.
- Geach P.T. (1962) *Reference and generality*, Cornell University Press
- Givon, T. (1976) "Topic, pronouns, and Grammatical agreement", in *LI* 1976.
- Godard, D. (1988) *La syntaxe des relatives en français moderne*, Editions du CNRS, Paris.
- Gougenheim, G. (1965) "Les pronoms démonstratifs "celui et ce" aux points de vue syntaxique et fonctionnel", in *B.S.L.*, LX, pp.88-96.
- Grice, P. (1975) "Logic and Conversation", in *COLE* 1975, pp. 41-58.
- Grinder et Postal (1971) "Missing antecedents" dans *Linguistic Inquiry*", n° 3.
- Groenendijk, J., Jansen, T., Stokhof, M. (1984) *Truth interpretation and information*, Dordrecht, Foris.
- Groenendijk, J. De Jong, D. Stokhof, M. (1987) *Studies in Discourse Representation Theory and the Theory of Generalized quantifiers*, Foris.
- Gross, M. (1968) *Grammaire transformationnelle du français*, Paris, Larousse.
- Gross, M. (1973) "On Grammatical reference" dans F. Kiefer et N. Ruwet eds., *Generative Grammar in Europe*, Dordrecht, Reidel.
- Grosz, B. (1977) *The representation and use of focus in dialogue understanding*, PhD thesis, Department of Computer Science, University of California, Berkeley.
- Grosz, B. (1978) *The representation and use of focus in natural language*, Technical note N°151, S.R.I International.
- Grosz, B., Sidner, C. (1985) *The Structure of Discourse Structure*, Technical note N°369, S.R.I International.
- Guillaume, G. (1919) *Le problème de l'article, et sa solution dans la langue française*, Hachette, réédition Nizet, 1975.
- Gunderson, K. (1975) *Language Mind and Knowledge*, Minneapolis. University of Minnesota Press.
- Haik, I (1984) "Indirect binding", in *Linguistic Inquiry*, 15, pp.185- 224.
- Halliday, M.A.K. et Hasan, R. (1976) *Cohesion in English*, Londres, Longman.
- Hausser, R. (1974) *Quantification in extended Montague grammar*, Ph.D. Dissertation, University of Texas.
- Hausser, R. (1979), "How do pronouns denote", in Heny et Schnelle 1979, pp. 93-139.
- Hawkins, J.A. (1978) *Definiteness and Indefiniteness. A study in Reference and Grammaticality Prediction*, Croom Helm, London.
- Heim, I. (1982) *The semantics of definite and indefinite Noun Phrases*, GLSA, Ling.

- Dep. University of Mass. at Hamherst.
- Henny, F., Schnelle H.S. (1979) *Selections from the third Groningen round table*, Syntax and Semantics 10. Academic Press, New York.
- Hilty, G. (1959) "Il impersonnel" *Syntaxe historique et interprétation littéraire*, *Le français moderne*, N° 4, pp. 241, 251.
- Hintikka, J. (1987) "A note on Anaphoric Pronouns and Information Processing by Humans", in *Linguistic Inquiry* 18, 1, pp.111-119.
- Hintikka, J. & Kulas, J. (1985) *Anaphora and Definite descriptions: Two applications of Game Theoretical Semantics*, Reidel, Dordrecht.
- Hirst, G.H. (1981) *Anaphora in natural language understanding : a survey* Lectures notes in computer science, New York, Springer Verlag.
- Hobbs, J.R. (1978) *Resolving pronoun references*, dans "Lingua", 44 (4), 311-338.
- Hobbs, J.R. (1979) "Coherence and Coreference", *Cognitive Science*, III, 67-90.
- Hobbs, J. R.(1990) *Literature and Cognition*, CSLI, Stanford.
- Huang, J.T. (1984) "On the distribution and reference of empty pronouns", in *Linguistic Inquiry*, Vol.15, pp.531-574.
- Jarvella, R.J., and Klein W. (1982) *Speech, Place and Action*, John Wiley & Sons Ltd.
- Kamp,H.(1981) "A theory of truth and semantic representation", in GROENENDIJK 1984, pp.1-41.
- Kantor, R.N. (1977) *The managment and comprehension of discourse connection by pronouns in English*, PhD thesis, Ohio State University.
- Kaplan , D. (1977) *Demonstratives* , manuscrit , University of California.
- Kaplan, D. (1972) "What is Russell's theory of descriptions?" dans *Bertrand Russell: a colleclion of Critical Essays*, Anchor Books.
- Karttunen, L. (1969) "Pronouns and Variables", in BINNICK 1969, pp.363- 385.
- Karttunen, L. (1976) "Discourse referents", in MCCAWLEY 1976, pp.363- 385.
- Kesik, M.(1989) *La cataphore*, PUF.
- Kleiber, G. (1983) "Les démonstratifs (dé)montrent-ils? ou Sur le sens référentiel des adjectifs et pronoms démonstratifs", in *Le français moderne* , vol.51, N° 2, pp. 99-117.
- Kleiber G. (1984) "Dénomination et relations dénominatives", in *Langages* 76, p.77-95.
- Kleiber G.(1984) "Sur la sémantique des descriptions démonstratives", in *Linguisticae Investigationes* VII, p. 63-85
- Kleiber, G. (1984) *Sur la sémantique des descriptions démonstratives*, dans "Linguisticae Investigationes", VIII,1, pp. 63-85.
- Kleiber, G. (1989) *Reprise(s). Travaux sur les processus anaphoriques*, Université de Strasbourg, Publication du groupe "Anaphore et Deixis".
- Kleiber, G. et Tyvaert J.-E. (1990) *L'anaphore et ses domaines, Recherches linguistiques*, Université de Metz.

- Kleiber, G. (1990) "Article défini et démonstratif: Approche sémantique versus approche cognitive (une réponse à walter de Mulder)", in KLEIBER 1990.
- Kleiber, G. (1994) *Pronoms et anaphores*, Duculot.
- Klein, E. (1985) "VP Ellipsis in DR theory", in GROENENDIJK 1985.
- Klein, E., Johnson, M. (1986) *Discourse, Anaphora and parsing*, C.S.L.I Stanford University.
- Kripke, S.A. (1972) "Naming and Necessity", in *Semantics of Natural Language*, Davidson and Harman (eds.), Reidel Publishing Co, Boston.
- Kripke S.A. (1980) *Naming and Necessity*, Oxford, Basil Blackwell, tr. fr. ed. de Minuit par F. Récanati et P. Jacob.
- Lasnik H. (1976) "Remarks on Co-reference", in *Linguistic Analysis* 2, pp.1-22.
- Levin, L.S. (1982) "Sluicing : A lexical Interpretive Procedure", in BRESNAN 1982.
- Li, C.N., ed. (1976) *Subject and Topic*, Academic Press.
- Lobeck, A. "Syntactic Constraints on Ellipsis Across Categories" Unpubl. ms., University of Alabama, Birmingham.
- Lockman A. D. (1978) *Contextual Reference Resolution*, PhD, Columbia University. Technical report DCS-TR-70, Department of Computer Science, Rutgers University.
- Lyons, J. (1978) *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.
- Maillard M. (1974) "Essai de typologie des substituts diaphoriques", in *Langue Française* 21, pp.55-71.
- Maillard, M. (1989) *Comment Ça fonctionne*, Thèse d'Etat, Paris X.
- Marandin, J.-M. (1986) "*Ce* est un autre. L'interprétation anaphorique du syntagme démonstratif", in *Langages*, n°81, pp. 75-89.
- Marlsen-Wilson, W. et al. (1982) "Producing interpretable discourse", in JARVELLA (1982).
- Martin, R. (1970) "La transformation impersonnelle", *Revue de Linguistique Romane* 34, pp. 377-394.
- Martin, R. (1983) *Pour une logique du sens*, PUF.
- Masek, C.S. et alii (1980) *Papers from the Parasession on Anaphora and Pronouns*, Chicago University Press.
- McCawley, J.D., ed. (1976) *Syntax et Semantics 7: Notes from the Linguistic Underground*, Academic Press, New York.
- Milner J.C (1978) *De la syntaxe à l'interprétation: quantités, insultes, exclamations*, Paris, Seuil.
- Milner, J.-C (1982) *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil.
- Milner, J.-C. (1989) *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.
- Minsky, M. (1975) "A Framework for Representing Knowledge", in *The Psychology of Computer Vision*, Winston, P.H., ed., New York, McGraw Hill.
- Montague, R. (1974) *Selected papers of Richard Montague*, R. Thomason, ed., Yale University Press, New York, Academic Press.
- Neale, S. (1990) *Descriptions*, Bradford book, M.I.T. Press.
- Partee, B. (1984) "Nominal and Temporal anaphora", in *Linguistics and Philosophy*

7, pp.243-286.

- Partee, B. (1987) "Noun Phrase Interpretation and Type Shifting Principles", in GROENENDIJK 1987, pp.115-143.
- Partee, B., Bach, E. (1984) "Quantification, Pronouns, and VP anaphora", in GROENENDIJK 1984, pp.99-130.
- Pinchon, J. (1972) *Les pronoms adverbiaux "en et "y"*, Droz.
- Prince, E. (1981) "Towards a taxonomy of given-new information" in *Radical Pragmatics*, P.Cole (ed.), Academic Press.
- Quine, W.V.O. (1960) *Word and Object*, M.I.T. Press, Cambridge.
- Récanati, F. (1987) "Contextual dependance and definite descriptions" in *Proceedings of the Aristotelician Society*, pp. 57-73.
- Reinhart, T. (1976) *The Syntactic Domain of Anaphora*, Ph.D. Thesis, Department of Foreign Literature and Linguistics, M.I.T.
- Reinhart, T. (1985) *Anaphora and Semantic Interpretation* Chicago, The University of Chicago Press.
- Reinhart, T. (1986) "On the interpretation of "donkey-sentences"", in TRAUGOTT 1986, pp.103-123.
- Reinhart T. (1987) "A surface structure analysis of the donkey-problem", in REULAND 1987.
- Riemsdijk, H.C. van (1989) "Movement and Regeneration", in *Dialect Variation and the Theory of Grammar*, P. Benincà (ed.), Dordrecht, Foris.
- Ronat, M. (1977) "Une contrainte sur l'effacement du nom", in RONAT 1977, pp.153-169.
- Ronat, M. (1977) ed. *Langue. Théorie générative étendue*, Paris, Hermann.
- Rosenthal, V. et de Fornel, M. (1985) "Traitement automatique des anaphores: peut-on sortir d'un univers fermé" in *T.A. informations*, N°1 pp.11-23.
- Ruwet, N. (1972) *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris, Seuil.
- Ruwet, N. (1990) "Des expressions météorologiques", in *Le français moderne*, N° 1/2, pp. 43-98.
- Saint-Dizier, P. (1985) "Résolution des anaphores et programmation en logique", Document A.F.C.E.T.
- Sandfeld, K. (1965) *Syntaxe du français contemporain, tome 1, Les pronoms*, Champion, Paris.
- Schnedecker, C., Charolles, M., Kleiber, G. (1994) eds, *L'anaphore associative (Aspects linguistiques, psycholinguistiques et automatiques)*, Université de Metz, Klincksiek.
- Selkirk (1972) *The phrase phonology of English and French*, Ph. D., MIT.
- Selkirk, E. (1977) "La liaison en français et la notation X'", in RONAT (1977), pp. 171-189.
- Sidner, C.L., (1979) *Towards a Computational Theory of Definite Anaphora Comprehension in English Discourse*, Ph. D. thesis, Cambridge (Mass), MIT Artificial Intelligence Laboratory.
- Sperber, D. & Wilson D. (1986) *Relevance: Communication and Cognition*

- Blackwell, Harvard University Press.
- Stenning K.S. (1977) "Articles, quantifiers, and their encoding in textual comprehension, dans *Discourse Production and Comprehension*", R.O. Freedle ed.
- Stenning, K. (1978) "Anaphora as an Approach to Pragmatics" in *Linguistic Theory and Psychological Reality*, Halle, Bresnan Miller, eds.
- Tasmowski, L. & Verluyten, P. (1982) "Linguistic Control of Pronouns", in *Journal of Semantics*, pp.323-346.
- Tasmowski, L. & Verluyten, P. (1985) "Control Mechanisms of Anaphora", in *Journal of Semantics* 4, pp.341-370.
- Tesnière, L. (1959) *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris.
- Thomas, A.L. (1979) "Ellipsis: the interplay of sentence structure and context", in *Lingua* 47, pp.43-68.
- Traugott E. et al. (1986) *On conditionals*, Cambridge University Press.
- Vendler, Z. (1967) *Linguistics in Philosophy*, Cornell, University Press, Ithaca, N.Y.
- Wasow, T. (1979) "Problems with pronouns in Transformational grammar", in *Syntax and Semantics* 12 1979, pp.199-222.
- Webber, B. L. (1978) *A Formal approach to Discourse Anaphora*, PhD thesis, Department of Applied Mathematics, Harvard University.
- Wiese, B. (1983) "Anaphora by pronouns", in *Linguistics* 21, pp.373-417.
- Yule, G. (1982) "Interpreting anaphora without Identifying Reference", in *Journal of Semantics*.
- Yvon, H. (1955) "Etude de notre vocabulaire grammatical. La notion d'article chez nos grammairiens", in *Le français moderne*, 23, pp.161-1.
- Yvon, H. (1957) "Le, la, les article ou pronom", in *Le français moderne* 25, pp.248-255.
- Zribi-Hertz, A. (1986) *Relations anaphoriques en français: Esquisse d'une grammaire générative raisonnée de la réflexivité et de l'ellipse structurale*, Thèse d'Etat, Paris VIII.
- Zuber, R. (1979) "Anaphore: grammaire et sémantique", in *Sull'anafora*, Presso l'accademia della Crusca, Firenze, pp. pp.103-115.